



# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER PROJET D'EXTENSION "PARC ÉOLIEN LES GRESSIÈRES" : NOTICE PAYSAGÈRE

JUIN 2023

L'HERBE À RUE

30 rue des Bourguignons  
91230 Montgeron

FERME ÉOLIENNE LES GressiÈres

233, rue du Faubourg Saint-Martin  
75010 Paris

ENERGIE TEAM

Parc Environnemental de la Bresle Maritime  
80 460 Oust-Marest

INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE ET CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE .....	5
LES CARTES DE SITUATION.....	6
LES AIRES D'ÉTUDE.....	7
LE SRE ET LE PROJET ÉOLIEN DES GRESSIÈRES.....	8
<b>I. ÉTAT INITIAL DES PAYSAGES ET DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE CULTUREL .....</b>	<b>10</b>
I.1 L'ORGANISATION ET LA PERCEPTION SOCIALE DES PAYSAGES .....	10
I.1.1 LES RELIEFS.....	10
I.1.2 L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS.....	11
I.1.3 L'URBANISATION ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS.....	12
I.2 LES ENTITÉS DE PAYSAGE : COMPOSANTES, ENJEUX PAYSAGERS.....	13
I.2.1 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE PLATEAU DU SANTERRE.....	16
I.2.2 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES VALLÉES DE L'AVRE ET DES TROIS DOMS.....	18
I.2.3 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES BOUCLES DE LA HAUTE-SOMME.....	20
I.2.4 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES VALLÉES DE LA LUCE ET DE L'INGON.....	22
I.2.5 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LA VALLÉE DE LA NOYE.....	24
I.2.6 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE PLATEAU DU PAYS DE CHAUSSÉE.....	26
I.2.7 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE NOYONNAIS.....	28
I.3 LES MONUMENTS HISTORIQUES, LES SITES PROTÉGÉS, LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES, LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO .....	30
I.3.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES, LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES, LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.....	32
I.3.2 LE SITE CLASSÉ.....	34
I.3.3 LE PATRIMOINE PROTÉGÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME.....	35
I.3.4 LES SITES MEMORIAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE .....	35
I.4 LES SITES ET ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES .....	36
I.5 LES VILLAGES SITUÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE .....	39
I.5.1 DAVENESCOURT.....	40
I.5.2 TROIS-RIVIÈRES.....	41
I.5.3 LE PLESSIER-ROZAINVILLERS.....	42
I.5.4 BOUSSICOURT.....	43
I.5.5 PIERREPONT-SUR-AVRE.....	44
I.5.6 HANGEST-EN-SANTERRE.....	45
I.6 LES AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS .....	47
I.7 CARTES DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES .....	50

<b>II. PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT DU PROJET .....</b>	<b>53</b>
II.1 ANALYSE DE LA PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE .....	53
II.1.1 LA MÉTHODE D'ANALYSE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE .....	53
II.1.2 LA ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE .....	53
II.1.3 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES .....	55
II.1.4 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LE SITE PROTÉGÉ.....	70
II.1.5 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES .....	71
II.1.6 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES VILLAGES SITUÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	74
II.1.7 LES PERCEPTIONS CUMULÉES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE AVEC LES PARCS ÉOLIENS EN SERVICE OU AUTORISÉS .....	92
II.1.8 SYNTHÈSE DES ANALYSES CONCERNANT LA PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE .....	93
II.2 PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET .....	94
<b>III. PRÉSENTATION ET ANALYSES DES IMPACTS VISUELS DU PROJET .....</b>	<b>95</b>
III.1 PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PLAN D'IMPLANTATION RETENU .....	97
III.2 ÉVALUATION DE L'IMPACT VISUEL DU PARC ÉOLIEN.....	99
III.2.1 LA ZONE D'INFLUENCE VISUELLE (ZIV) DU PROJET ÉOLIEN .....	99
III.2.2 LOCALISATION ET JUSTIFICATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOMONTAGES .....	102
III.2.3 PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES ET ÉVALUATION DE L'IMPACT VISUEL DU PROJET ÉOLIEN .....	111
III.3. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE DE LA SATURATION VISUELLE AUTOUR DES VILLAGES PROCHES DU PROJET ÉOLIEN.....	328
III.4. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS.....	465
III.5. TRAITEMENT DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES AU PARC ÉOLIEN .....	482
<b>IV. SYNTHÈSE ET CONCLUSION.....</b>	<b>484</b>
<b>V. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>486</b>



## INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

Le projet d'extension, le parc éolien des Gressières est situé dans le Nord du département de la Somme, sur les communes de Davenescourt et Trois-Rivières (ex commune de Trois-Rivières) à 22 km au Sud-Est d'Amiens.

Il s'agit de l'extension d'un parc du secteur, le parc de la Sablière, mis en service en décembre 2017 par Energie Team. Les parcs éoliens Champs perdus I, mis en service en septembre 2014 et Champs Perdus II, autorisé récemment se situent non loin également et appartiennent au même groupe de parcs.

Le paysage aux alentours de ce projet est porteur de sensibilités paysagères. L'objet de cette étude est l'analyse synthétique et précise de ces sensibilités vis à vis du parc éolien en projet.

On notera, aux alentours du parc :

- Un patrimoine culturel important situé à proximité, le domaine de Davenescourt et l'église Saint-Martin de Davenescourt, classés au titre des monuments historiques, ainsi que plusieurs autres églises situées aux alentours.
- De nombreux villages situés à proximité du site où l'installation d'éoliennes est projetée tels que Trois-Rivières, Davenescourt, Le Plessier-Rozainvillers ou Hangest-en-Santerre.
- Des parcs éoliens existants à proximité et notamment celui de la Sablière, dont le projet des Gressières constitue l'extension et ceux de Champs Perdus I et II . On citera également la parc de Santerre Energies sur les communes d'Hangest-en-Santerre et Le Plessier-Rozainvillers. Les secteurs en situation de perception cumulée seront définis.
- Le secteur d'étude est situé non loin d'une départementale importante, la RD 934, reliant Roye à Amiens. On étudiera également les perceptions depuis l'A 29 et l'A 1 plus lointaines.
- Le secteur est aussi riche en sites touristiques, tels la vallée de la Somme et son canal, attraits touristiques majeurs du département. On citera également tous les sites mémoriaux liés à la première guerre mondiale, importants sites patrimoniaux et touristiques du secteur.

### L'état initial du paysage

L'état initial s'intéresse tout particulièrement à définir les particularités et les valeurs paysagères et patrimoniales du site autour de la zone d'implantation potentielle.

L'état initial met en exergue les sensibilités vis-à-vis du grand éolien. Il identifie et hiérarchise les différents secteurs et sites porteurs d'enjeux au sein de l'aire d'étude éloignée et de l'aire d'étude rapprochée, dans la perspective de la création d'un parc éolien :

- éléments de patrimoine culturel : monuments historiques, sites classés et inscrits, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine mondial de l'UNESCO, les Grands Sites.
- paysages et éléments de paysages porteurs d'enjeux liés à leurs qualités intrinsèques, aux conditions dans lesquels ils sont perçus, à leur niveau de fréquentation et de reconnaissance sociale, etc.

L'analyse s'intéresse aux conditions de perception du périmètre au sein duquel les éoliennes seront positionnées (la zone d'implantation potentielle).

En complément des analyses de terrain, ce travail s'appuie sur des calculs effectués par ordinateur, qui permettent d'appréhender de façon globale et quantitative l'aire de perception potentielle que l'on nommera la ZIV (Zone d'Influence Visuelle) de la zone d'implantation potentielle.

Les perceptions sont analysées à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, mais aussi depuis les secteurs et sites à enjeux et enfin depuis les secteurs en situation de perception cumulée du futur parc éolien avec d'autres parcs existants ou en projet.

### Les préconisations pour l'aménagement du parc éolien

Des règles de composition et des principes de reculs par rapport à tel site à enjeux voire d'exclusion de certains secteurs sont ensuite donnés.

Il s'agit de répondre aux différents enjeux liés aux sensibilités paysagères et patrimoniales, et aux conditions de perception du futur parc qui ont été mis en lumière.

Des allers-retours ont lieu ensuite entre le paysagiste et le développeur, afin d'élaborer au fur et à mesure la géométrie du futur parc, tout en prenant en compte les critères acoustiques, naturalistes, techniques et paysagers.

Ces principes de construction seront compatibles avec les enjeux paysagers et patrimoniaux des aires d'étude rapprochée et lointaine.

### L'évaluation du projet éolien.

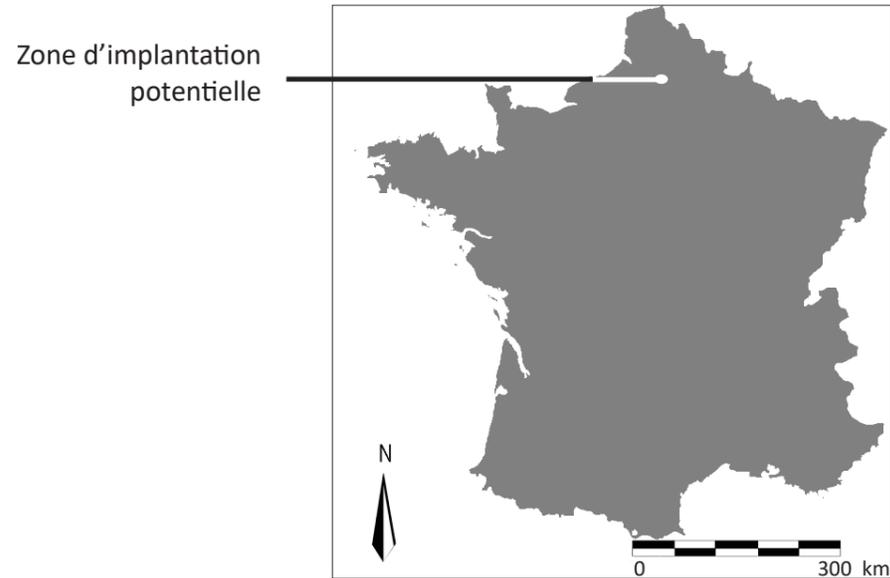
La perception du parc éolien depuis les paysages et vis-à-vis des sites patrimoniaux, est ensuite évaluée.

Des photomontages (avant/après) permettront de percevoir le futur parc.

Les critères de choix des points de vue à enjeux sont les suivants :

- évaluation des impacts depuis les points de vues porteurs d'enjeux paysagers ou liés au patrimoine culturel, prioritairement quand ces enjeux sont majeurs, cumulés et/ou rapprochés.
- répartition des points de vue dans l'espace de l'aire d'étude éloignée : situés à des distances et offrant des angles de perception très variables vis-à-vis du projet éolien.
- diversité des conditions de perception : points de vue montrant des contextes paysagers variés, notamment en ce qui concerne les plans visuels et les horizons (nature, échelle relative, superposition, fragmentation et imbrication...), ainsi que la saisonnalité (variabilité au cours de l'année des couleurs, des textures, des transparences...)
- prise en compte des perceptions cumulées avec les autres parcs et projets éoliens.

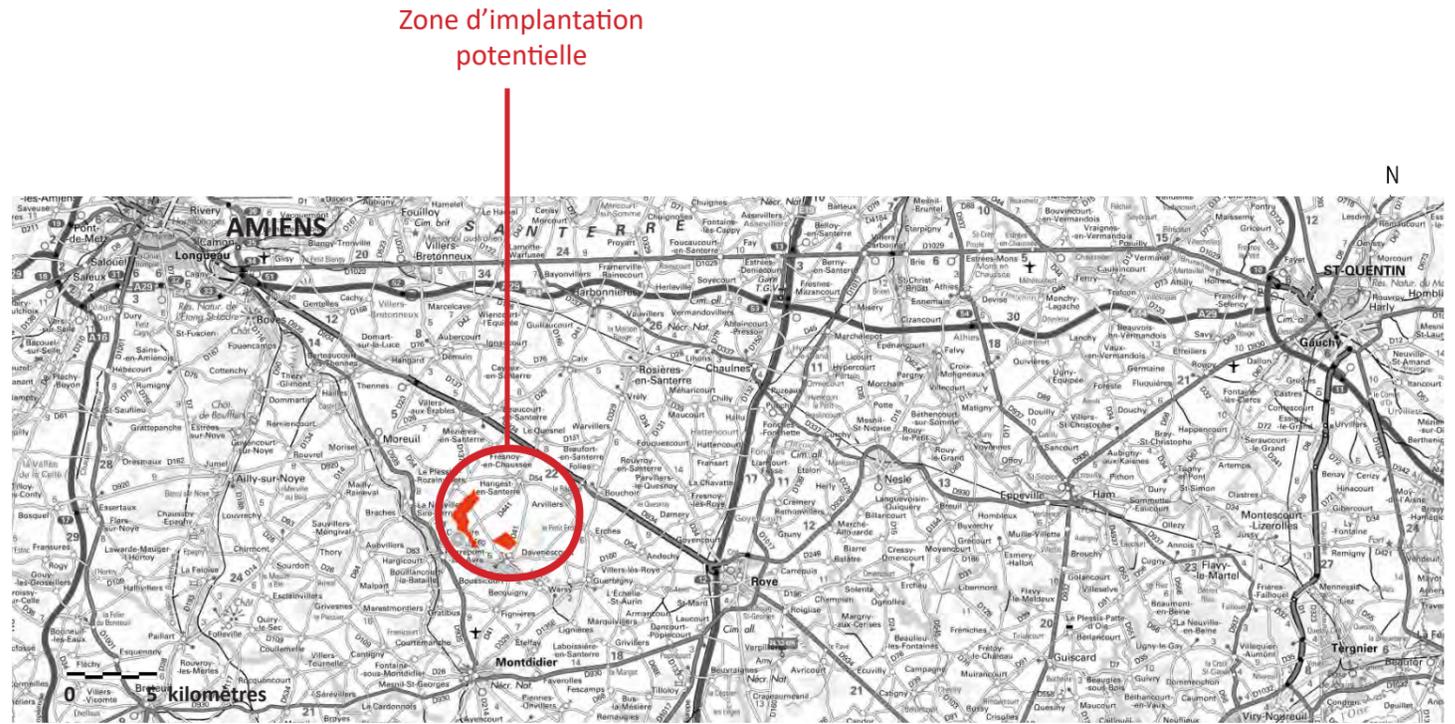
**Cartes de situation du projet** (Données fonds de carte : IGN)



**Carte de situation du projet à l'échelle nationale**



**Carte de situation du projet à l'échelle régionale, des Hauts-de-France.**



**Carte de situation du projet à l'échelle départementale**

## LES AIRES D'ÉTUDE : la zone d'implantation potentielle, l'aire d'étude rapprochée, l'aire d'étude éloignée

Le cadrage territorial préalable de l'étude paysagère prend appui sur les recommandations émises par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, dans le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts de parcs éoliens terrestres » (Décembre 2016). Il s'agit de définir préalablement un ensemble d'aires d'étude sur lesquels portent les analyses :

- **La zone d'implantation potentielle**, dans laquelle les éoliennes du projet éolien des Gressières seront positionnées. Elle est composée de deux secteurs, que nous nommerons A et B dans la suite du document. Elles s'étendent respectivement sur une surface de 2,1 km<sup>2</sup> et 0,9 km<sup>2</sup> environ, soit un total de 2,8 km<sup>2</sup>.

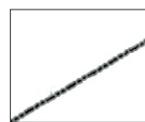
- **L'aire d'étude rapprochée** recouvre des secteurs peu éloignés de la zone d'implantation potentielle. Elle correspond à la zone de composition paysagère, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose donc sur la localisation des lieux de vie des riverains et des points de visibilité du projet. Cette aire se situe à 6 km au plus proche de la ZIP. Dans cette aire, l'échelle relative des éoliennes dans les paysages est potentiellement importante vis-à-vis de celle des éléments en place, paysages dans lesquels elles sont susceptibles d'introduire des transformations importantes. L'aire d'étude rapprochée s'étend sur une surface d'environ 189 km<sup>2</sup>. La ville de Moreuil, bassin de vie important du secteur, est ainsi pris en compte.

- **L'aire d'étude éloignée**, représente l'aire maximale des impacts potentiels du projet. L'aire d'étude éloignée est définie sur la base des éléments physiques du territoire, facilement identifiables ou remarquables et également de l'étendue de la ZIV (en page 55). Dans le cas du projet d'extension du projet éolien les Gressières, la ZIV est quasiment continue dans le périmètre des 20 km autour de la ZIP. Cette aire se situe au plus proche de la zone d'implantation potentielle à 19,8 km à l'Est. Les éoliennes du projet pourront y être visibles, mais en gardant une échelle relative le plus souvent modeste vis-à-vis de celle des éléments de paysage en place. L'aire d'étude éloignée s'étend sur une surface d'environ 1 520 km<sup>2</sup>.

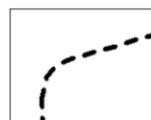
### Légende



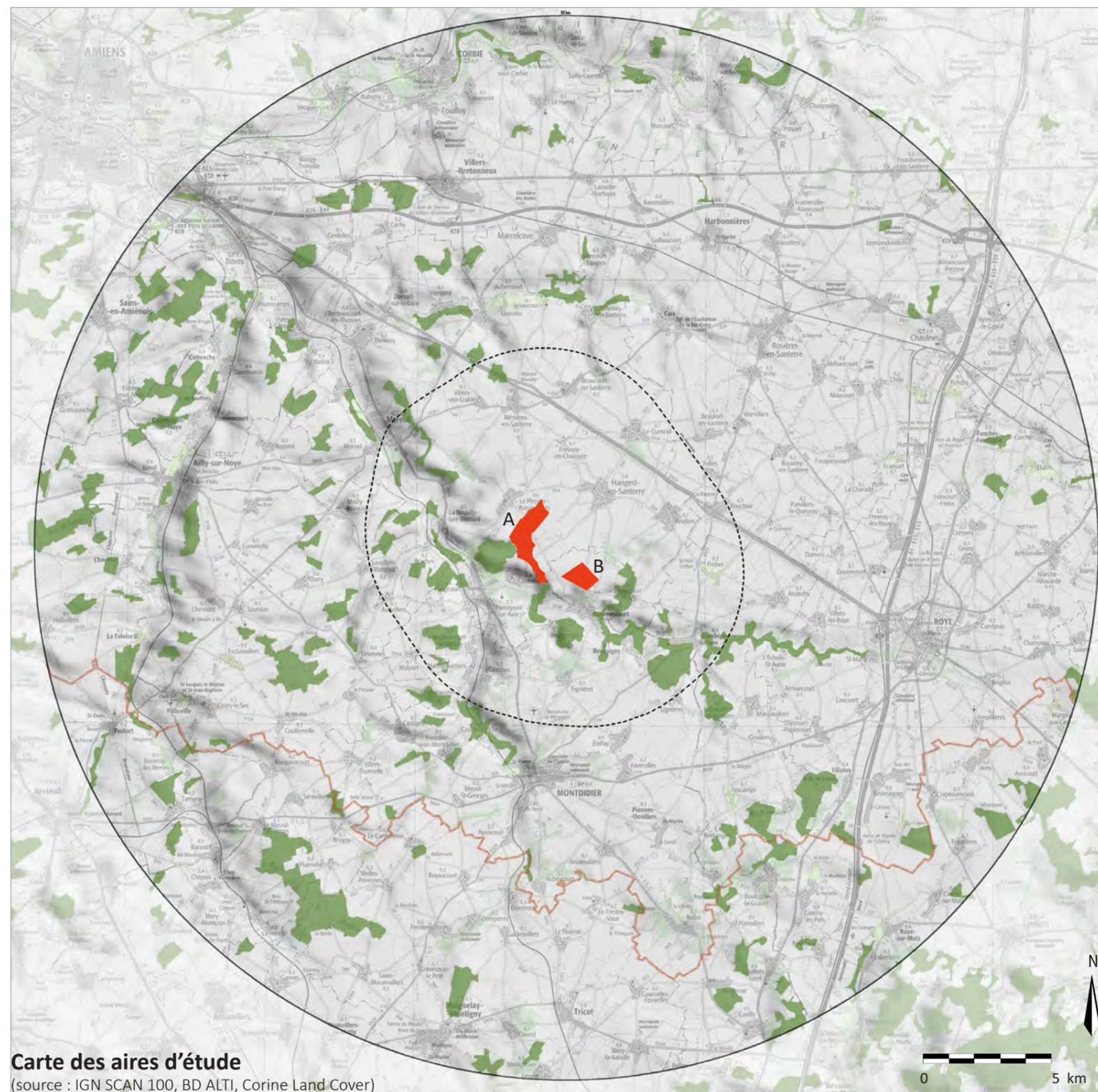
Zone d'implantation  
potentielle (ZIP)



Aire  
d'étude éloignée



Aire d'étude  
rapprochée



## LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ÉOLIEN TERRESTRE DE PICARDIE ET LE PROJET ÉOLIEN DES GRESSIÈRES

Le projet éolien est localisé dans le département de la Somme, dans la région des Hauts-de-France (anciennement Picardie).

Le schéma régional éolien de la région Picardie a été arrêté en juin 2012 et annulé en juin 2016.

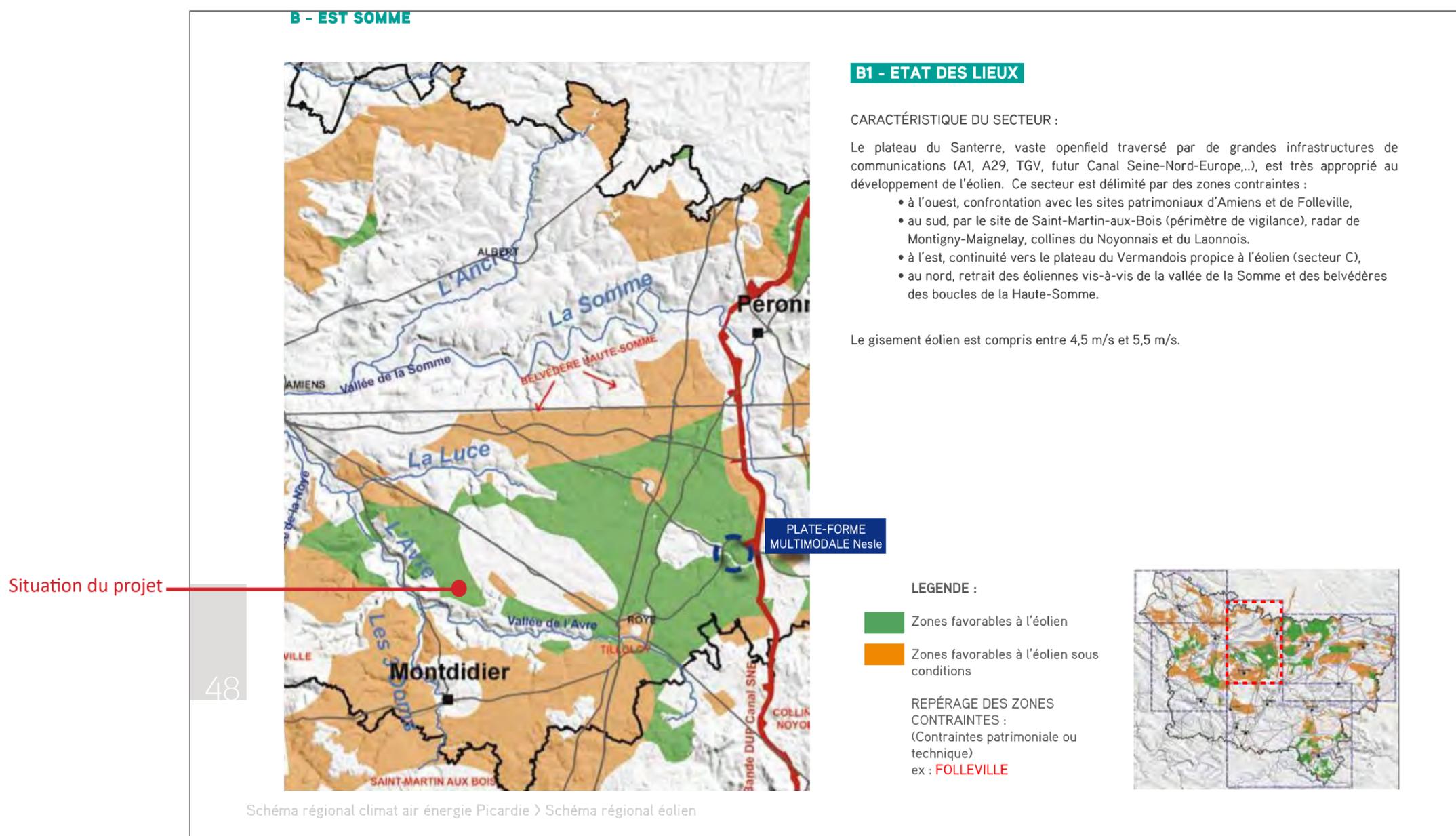
Dans ce schéma, la région picarde a été divisée en plusieurs secteurs. Pour chaque secteur des recommandations spécifiques ont été données. Le secteur étudié est le secteur B, de l'Est Somme. Les pages 48 et 49 du SRE sont consacrées à cette zone.

La ZIP du projet est située sur une zone verte du SRE.

Le Schéma Régional Éolien précise, à la page 42, que " Ces zones vertes présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.

- Une grande partie de ces zones vertes ont vocation à accueillir des pôles de densification : (...) Aussi, le présent projet de schéma considère-t-il que seul un regroupement des nouvelles implantations dans des pôles de densification permettra d'atteindre les objectifs nationaux tout en préservant la qualité des paysages.

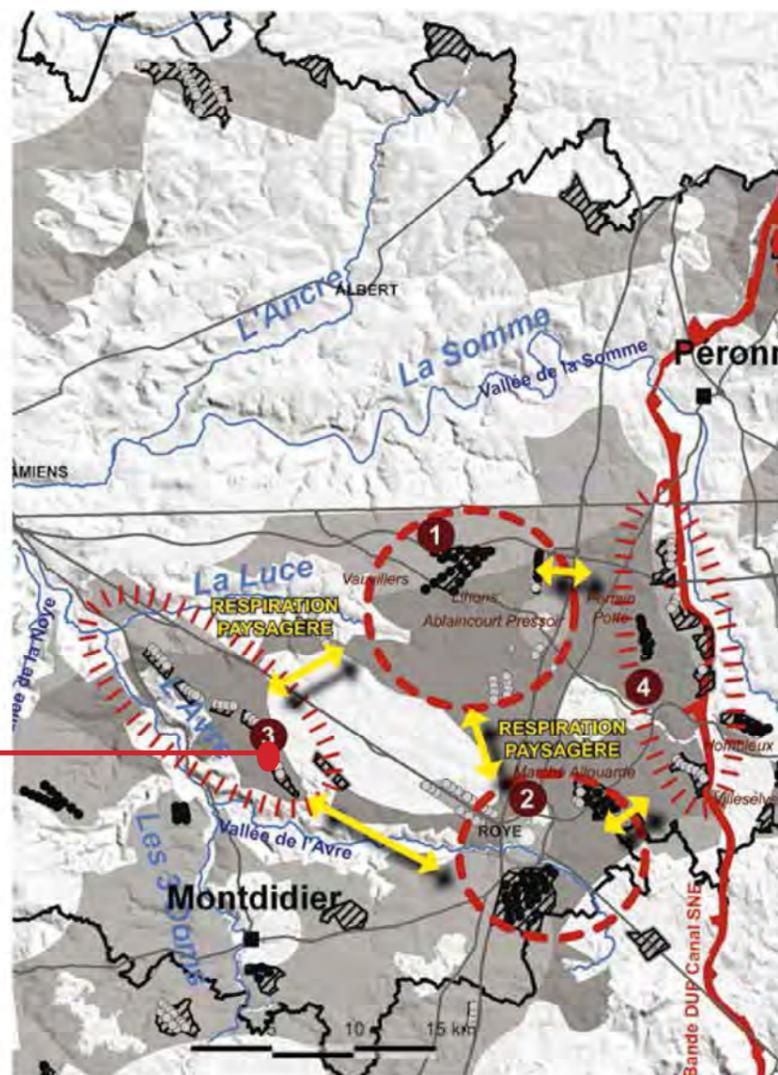
- C'est dans ces zones vertes que se tiennent l'essentiel des enjeux de développement du schéma régional des énergies renouvelables."



Extrait du Schéma Régional de l'Éolien de Picardie, juin 2012, P.48

La stratégie de développement proposé pour ce secteur est donné en page 49. Il s'agit d'un développement suivant un axe de structuration. Les principes de ce développement sont explicités en page 44 du SRE. Il définit ce développement comme suit : " Les axes de structuration : Un parc éolien ou plusieurs peuvent accompagner une ligne de force significative à l'échelle du grand paysage (ligne de force anthropique ou naturelle). Les projets éoliens se développent en ligne simple, en respectant des respirations inter-séquences pour éviter un effet de barrière visuelle."

Situation du projet



**B2 - STRATÉGIE \***

\* S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

STRATÉGIE GLOBALE :

Le territoire est déjà investi par 2 grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.

STRATÉGIE PAR PÔLES :

CONFORTEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- Pôle 1 : parc du Santerre, ce parc marque le carrefour des autoroutes A1 et A29. Ce parc pourrait être conforté dans la continuité de l'existant.
- Pôle 2 : parc de Roye, ce pôle pourrait être conforté de façon significative en respectant les principes de protection des paysages (éviter l'encerclement des communes, la saturation visuelle ou le mitage du paysage,...).

STRUCTURATION : UR, RYTHME, TYPE DE MACHINE, ...)

- Pôles 3 et 4 : la vallée de l'Avre et le futur canal Seine-Nord Europe sont propices au développement de projets éoliens en accompagnement (canal et plate-forme multimodale de Nesle). Une ligne simple d'éoliennes pourrait marquer à distance le tracé du canal.

Ces séquences de 5/6 éoliennes ne devront pas être continues. Les hauteurs des machines devront être maîtrisées afin d'éviter des rapports d'échelles défavorables avec les vallées.

Des respirations paysagères conséquentes devront être ménagées entre les parcs.

Deux stratégies de développement sont possibles :

- Développement en structuration
- Confortement des pôles de densification

- LÉGENDE :
- ZDE accordée
  - Eolienne accordée

PROJETS ÉOLIENS EST SOMME	
Puissance totale des éoliennes accordées (dans et hors ZDE)	441 MW
Puissance encore disponible dans les ZDE accordées	263 MW
Eoliennes supplémentaires envisageables dans les pôles de densification et structuration	824 MW
<b>Total Est Somme</b>	<b>764 MW</b>

# I. ÉTAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL

## I.1 L'ORGANISATION ET LA PERCEPTION SOCIALE DES PAYSAGES

### I.1.1 LES RELIEFS

L'aire d'étude éloignée se déploie sur un territoire composé au centre du plateau du Santerre, vaste plateau aux horizons immenses limité au Nord par la vallée de la Somme, à l'Ouest par la vallée de la Noye, au Sud-Est par les collines du Noyonnais, situées dans le département de l'Oise. Au sud, le plateau du Santerre situé dans le département de la Somme, se prolonge par le plateau Picard situé dans le département de l'Oise. Le plateau du Santerre conserve une altitude quasi constante de 100 m. La vallée de l'Avre proche de la ZIP entaille le plateau, d'Est en Ouest puis s'oriente vers le Nord et la vallée de la Somme.

Au Nord de l'aire d'étude éloignée, la vallée de la Somme s'inscrit marquant la limite du plateau du Santerre. Elle a un gabarit large hérité des périodes glaciaires. Une succession de vallées sèches strient les versants. Les plus étroites portent le nom de "cavées" ou "ravins". Les coteaux présentent aussi une dissymétrie. Les versants de craie exposés au Sud et fragilisés par le gel-dégel ont créé un versant plus abrupt que le versant exposé Nord.

La vallée de la Noye, située à l'Ouest de l'aire d'étude éloignée, sépare le plateau de l'Amiénois du plateau de Santerre.

Le plateau Picard au Sud de l'aire d'étude éloignée située dans le département de l'Oise est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grande culture aux horizons dégagés. Les reliefs culminent autour de 130 m.

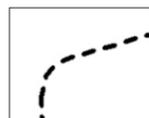
#### Légende



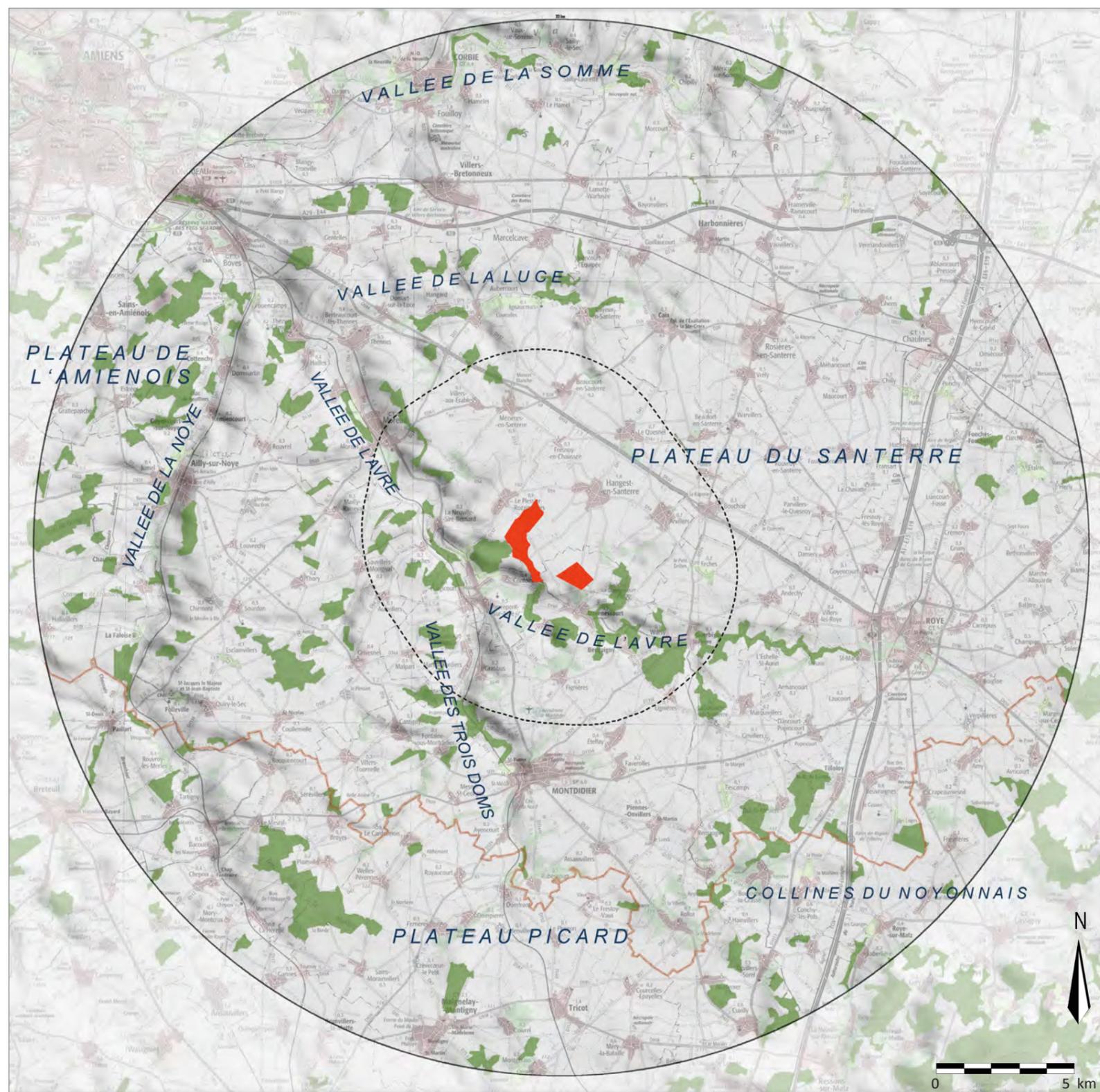
Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude éloignée



Aire d'étude rapprochée



Carte des grandes entités géographiques

(source : IGN SCAN 100, BD ALTI, Corine Land Cover)

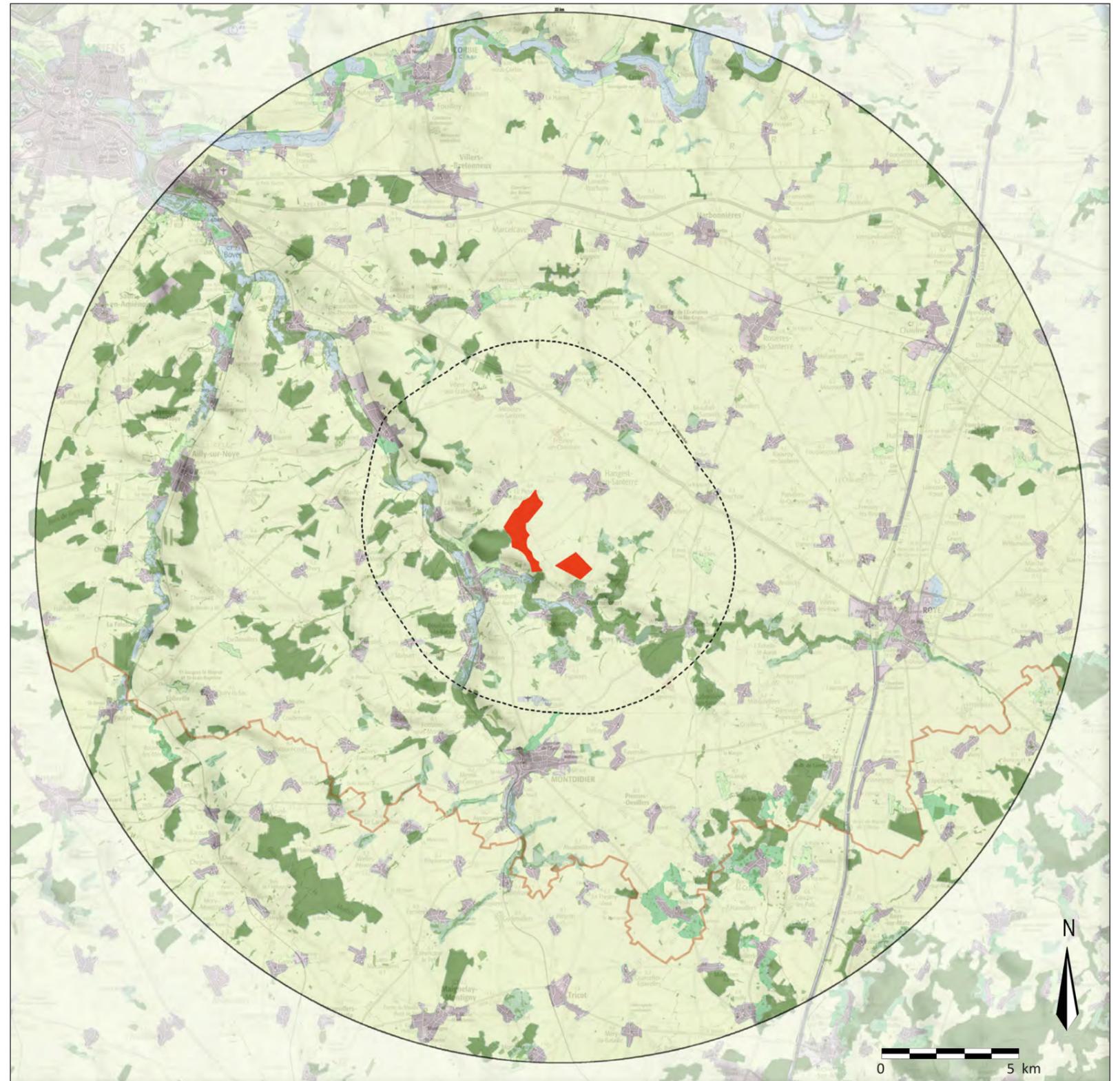
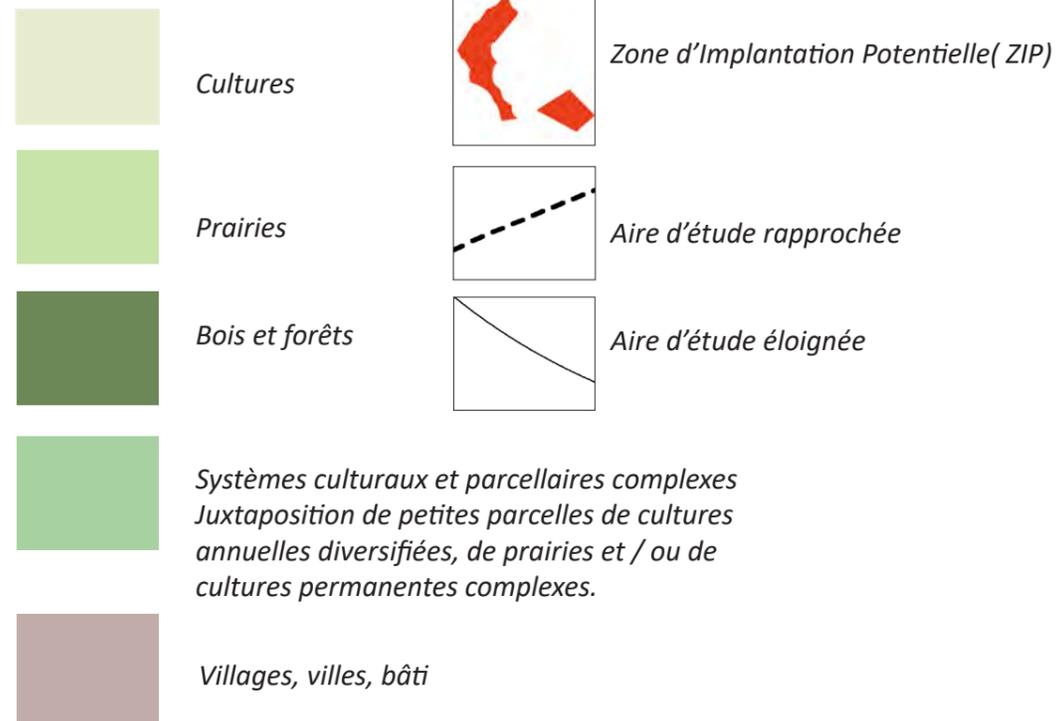
## I.1.2 L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS

Sur le vaste plateau limoneux du Santerre, les grandes cultures dominent. Les grands horizons sont parsemés de petits bois localisés sur des poches de résidus argileux, moins fertiles. Les quelques vallées qui découpent le plateau sont reconnaissables par les ripisylves (boisements qui accompagnent une rivière) et par leurs peupleraies.

Sur le plateau de l'Amiénois le paysage s'organise entre de grandes cultures sur les plateaux et des boisements positionnés sur les reliefs. La partie Sud du plateau est quant à elle assez boisée avec une succession de boisements liée au relief mouvant de cette partie du plateau.

La vallée de la Somme, par ses boisements humides de fond de vallée et ses ambiances naturelles cadrées par ses coteaux, contraste beaucoup avec le paysage environnant de plateaux cultivés du Santerre. De nombreux boisements sont présents en fond de vallée. En différents endroits, le fond de la vallée a été creusé par l'exploitation de la tourbe au XIX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui ces anciens lieux d'extraction se sont transformés en étangs boisés et sauvages.

### Légende



**Carte de l'agriculture et des boisements**

(source : IGN SCAN 100, BD ALTI, Corine Land Cover)

### I.1.3. L'URBANISATION, ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS

Le plateau du Santerre, mis à part deux petites villes Montdidier et Roye, est peu urbanisé. Le plateau est constitué d'un maillage de petits villages organisés suivant trois schémas : le village-rue (structuré suivant d'anciennes voies romaines), le village-croix (structuré suivant un croisement de routes) et le village-courtil (organisé suivant un tour de ville).

Dans l'Amiénois les villages se constituent souvent à la croisée des chemins, et autour des mares.

Dans la vallée de la Somme, un maillage important de villages s'égrène le long du fleuve côtier, souvent associés à des lieux de traversée. Il n'est pas rare que les villages se situent de part et d'autre de la vallée. Au Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée, Amiens est le pôle urbain d'importance régionale.

Au Sud de l'aire d'étude éloignée dans le département de l'Oise, sur le plateau picard, les villages sont implantés indifféremment sur le plateau ou dans les vallées.

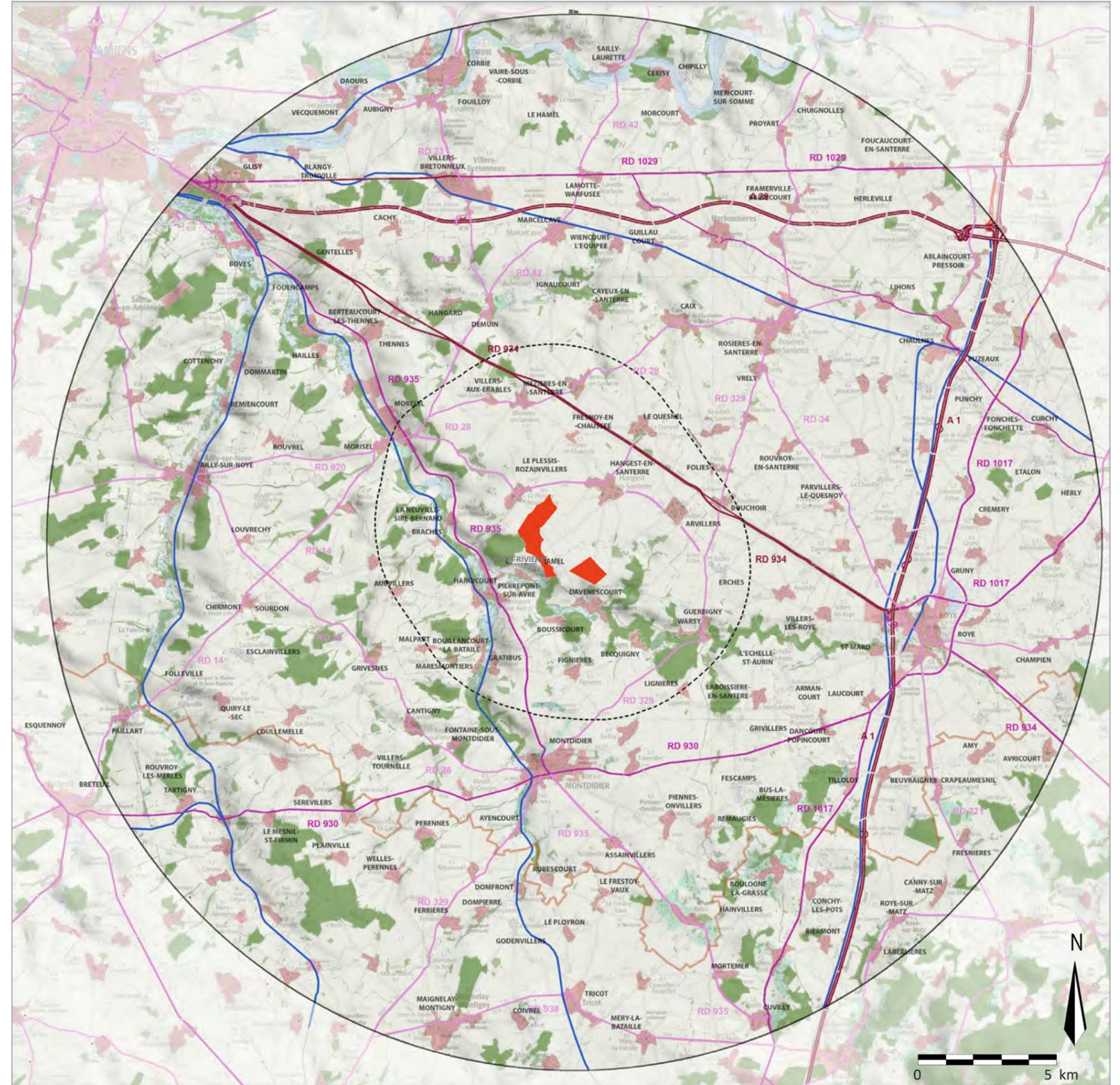
Les itinéraires routiers particulièrement fréquentés sont l'autoroute A 1, l'autoroute du Nord, reliant Paris à Lille, elle passe ici sur le plateau du Santerre à l'Est de l'aire d'étude éloignée, suivant une direction Nord/Sud. L'autre autoroute qui passe au Nord de l'aire d'étude éloignée est l'A 29, reliant Amiens à Saint-Quentin, suivant une direction Est-Ouest.

La RD 1029, ancienne voie romaine, traverse l'aire d'étude éloignée d'Est en Ouest de manière rectiligne.

La RD 934 traverse l'aire d'étude rapprochée avec une direction Nord-Ouest/Sud-Est et passe très près de la ZIP. Autres voies fréquentées de manière locale : la RD 935 qui relie Amiens à Montdidier suivant la vallée de l'Avre et la RD 930 qui relie Montdidier à Roye. Les voies ferrées, Amiens /Laon passe sur le plateau, Amiens / Compiègne passe dans la vallée de l'Avre et enfin Amiens / Creil passe dans la vallée de la Noye dans l'aire d'étude éloignée. Le TGV, reliant le Nord de l'Europe longe l'A1 et traverse l'aire d'étude éloignée suivant un axe Nord-Sud.

**Légende**

-  Autoroutes et nationales
-  Itinéraire routier principal
-  Voie ferrée
-  Itinéraire routier secondaire
-  Zone d'implantation potentielle ( ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude lointaine



**Carte de l'urbanisation et des réseaux**  
(source : IGN SCAN 100, BD ALTI, Corine Land Cover)

## I.2 LES ENTITÉS DE PAYSAGES : COMPOSANTES, ENJEUX PAYSAGERS

Le territoire étudié est situé principalement dans le département de La Somme et pour une petite partie, au Sud de l'aire d'étude éloignée, dans le département de l'Oise.

L'atlas des paysages de la Somme réalisé en 2006 par la DIREN Picardie et le Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables, définit dans l'aire d'étude plusieurs entités paysagères, elles-mêmes découpées en sous-entités paysagères :

- 1 - le Santerre et le Vermandois, entité découpée en plusieurs sous-entités : le plateau du Santerre, les vallées de l'Avre et des Trois Doms, la vallée de l'Ingon, la vallée de la Luce
- 2 - la vallée de la Somme et sa sous-entité les boucles de la Haute-Somme
- 3 - l'Amiénois et sa sous-entité la vallée de la Noye

Une partie de l'aire d'étude éloignée se situe dans le département de l'Oise.

L'atlas des paysages de l'Oise, réalisé en 2005 a été conçu par la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie et par la Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise. Il définit des grands paysages régionaux découpés en sous-entités :

- 4 - le Plateau Picard, avec sa sous-entité, le plateau du Pays de Chaussée
- 5 - le Noyonnais

**La zone d'implantation potentielle se situe dans l'entité de paysage - Le Santerre et le Vermandois. Dans cette entité, la ZIP appartient à la sous-entité de paysage "Le plateau du Santerre".**

**Pour résumer, l'aire d'étude éloignée se situe dans les entités de paysage et grands paysages régionaux :**

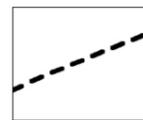
- 1- le Santerre et le Vermandois
- 2 - la vallée de la Somme
- 3 - l'Amiénois
- 4 - le Plateau Picard
- 5 - le Noyonnais

Chaque entité paysagère possède des caractéristiques paysagères singulières qu'il s'agit de présenter afin de comprendre le territoire dans lequel se situe le projet éolien.

### Légende



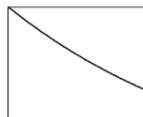
Limites d'entité de paysage



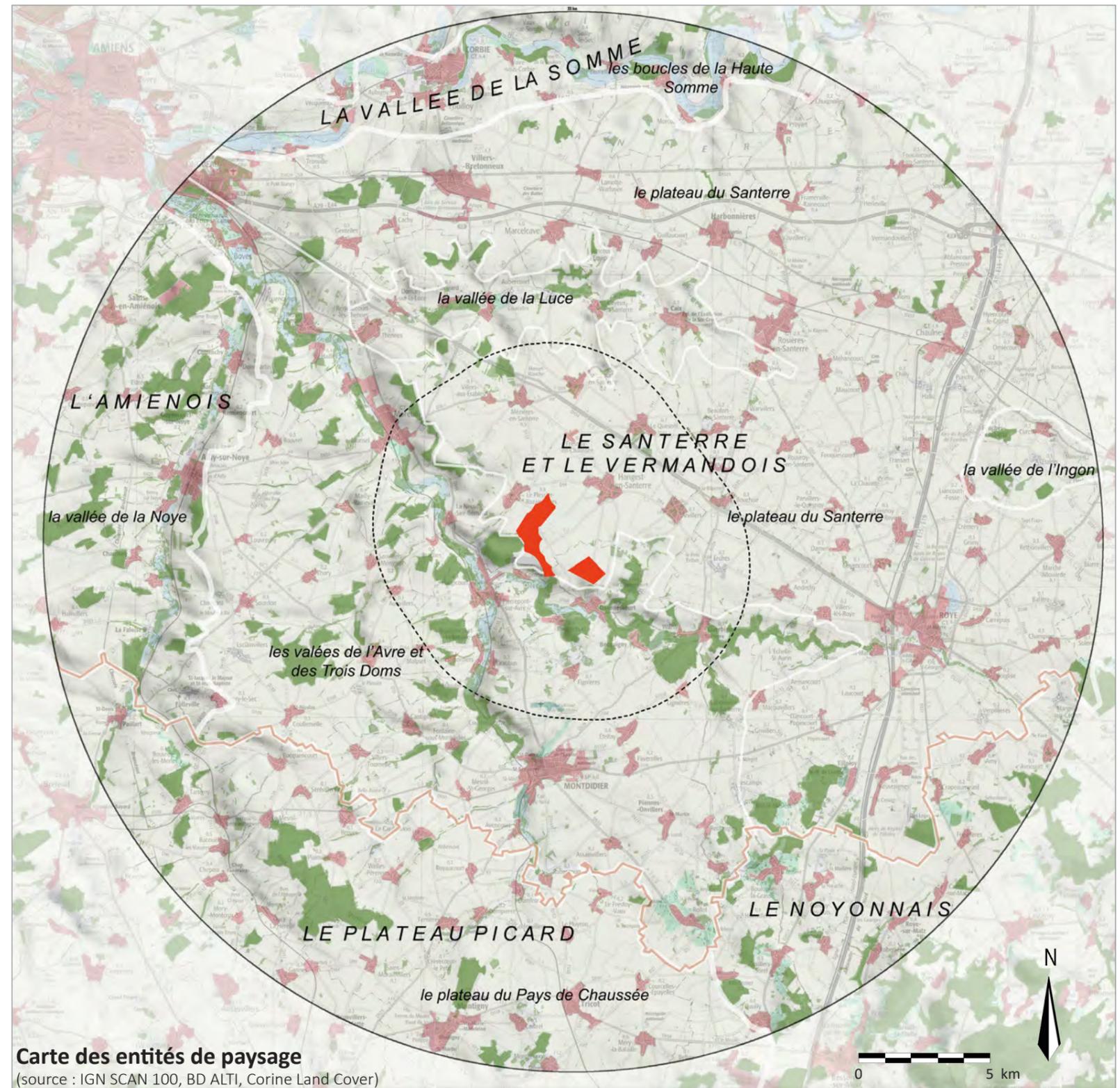
Aire d'étude rapprochée



Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude éloignée



## I.2.1 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE, LE PLATEAU DU SANTERRE

- La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe dans cette sous-entité de paysage.
- Le relief de cette sous-entité paysagère est un plateau limité au Nord et à l'Est par la vallée de la Somme et au Sud par la vallée de l'Avre. Le plateau se prolonge au Sud par le plateau Picard.

C'est un paysage d'openfields aux vastes horizons. L'épaisseur de limon fertile peut atteindre 80 cm d'épaisseur. Les grandes cultures occupent le plateau, essentiellement la betterave à sucre et le blé. Quelques petits boisements situés sur des résidus argileux ponctuent le paysage. Les quelques vallées qui entaillent le plateau sont soulignées par les ripisylves (boisements accompagnant une rivière) et les populicultures (cultures du peuplier).

- Des châteaux d'eau, doubles ou triples, émergent également de ce paysage plat.
- Les parcs éoliens sont présents dans le paysage et les pylônes des lignes haute-tension.
- Ce paysage est particulièrement propice au passage des grandes infrastructures : TGV, canal du Nord, l'auto-route du Nord, l'A1 reliant Paris à Lille, l'A 26 reliant Calais à Troyes, l'A29 reliant Saint-Quentin à Amiens.
- Les autres itinéraires routiers particulièrement fréquentés sont la RD 934, ancienne voie romaine qui relie Amiens à Roye ou la RD 1029 (ex RN 29), également ancienne voie romaine qui relie Amiens à Saint-Quentin.
- La ligne de front durant la première guerre mondiale, ayant traversé ce territoire, beaucoup de villages et de châteaux ont été touchés. Il existe cependant un patrimoine lié à la Première Reconstruction de qualité, dans les villages de Hamel, Méharicourt, Rosières-en-Santerre. On soulignera également un patrimoine religieux dans les communes de Roye et Lamotte-Warfusée.



Le plateau du Santerre et ses horizons très étirés, au Nord de Montdidier depuis la RD 935. A l'horizon, émergent les éoliennes et les boisements cadrant la vallée de l'Avre.



Le plateau est entrecoupé de vallées, dont la vallée de l'Avre qui bouleverse les lignes d'horizon. Ici depuis la RD 250 en allant sur Boussicourt.



Au Nord de Tilloloy, depuis la RD 133, un paysage d'openfields ponctué de boisements épars.

## LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La ZIP est composée de deux secteurs distincts, que l'on nommera A et B. Le secteur A de la ZIP est situé sur les communes de Davenescourt, Trois-Rivières, Le Plessier-Rozainvillers et Hangest-en-Santerre, il s'inscrit sur plusieurs secteurs nommés du Nord au Sud : les Champs des Gambards, la Fosse Jean Darras, le Buisson Loir, Au Gressier, les Noiriens Noirs, le Mont Blanc, Au Gardinet, le Fossé du Tremble, les Catelets, qui s'étendent sur le plateau, au Nord de Trois-Rivières et Davenescourt et à l'Est du Plessier-Rozainvillers. Il se situe également à proximité du parc éolien de la Sablière et du parc éolien de Champs Perdus I et II. Une route, la RD 83 E, traverse le secteur A, qui relie Contoire à Hangest-en-Santerre. Plusieurs chemins longent les différentes parcelles agricoles, le territoire est exclusivement dédié aux grandes cultures. Le secteur A occupe une partie du plateau au Nord de la vallée de l'Avre et jouxtant le Bois d'Hangest. Il mesure 2,1 km<sup>2</sup>, les altitudes s'échelonnent de 90 à 114 m au Sud du secteur. Les horizons du secteur A sont ouverts au Nord. Au Sud et à l'Ouest, ce sont les bois d'Hangest, du Parc du domaine de Davenescourt, du Bois de Cardonnois et celui situé au lieu-dit les Cambures qui fragmentent les horizons.

Le secteur B est situé sur la commune de Davenescourt, il s'inscrit sur plusieurs lieux dits : Au chemin de la Sablière, Au chemin d'Amiens, la Terrière, les Cailloux, A la Voie Dondaine. Il est positionné au Nord de Davenescourt et à l'Est du secteur A. Il se situe au Sud du parc éolien de la Sablière et de Champs Perdus II. Un réseau de chemins entoure chaque parcelle agricole. Le territoire est dédié exclusivement aux grandes cultures et mesure 0,9 km<sup>2</sup>. Les altitudes s'échelonnent entre 100 et 109 m.

Les horizons au Sud du secteur B sont bloqués par le bois, nommé le Parc, situé au Nord de Davenescourt, faisant partie du domaine de Davenescourt. A l'Est, ce sont le Bois Lecomte et Bois des Corettes qui constituent les horizons de ce secteur de la ZIP. Au Nord et à l'Ouest, les horizons sont plus ouverts.



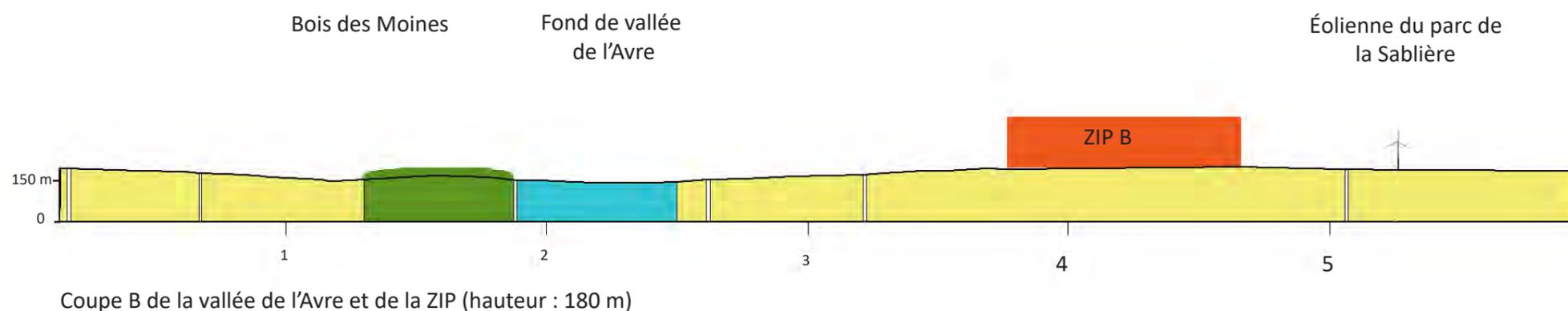
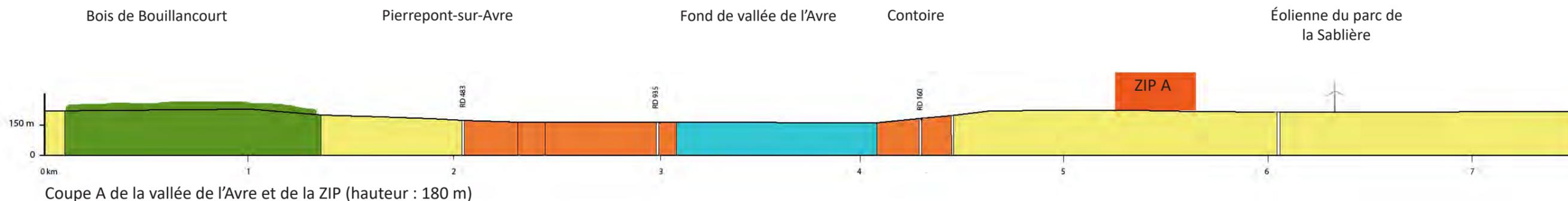
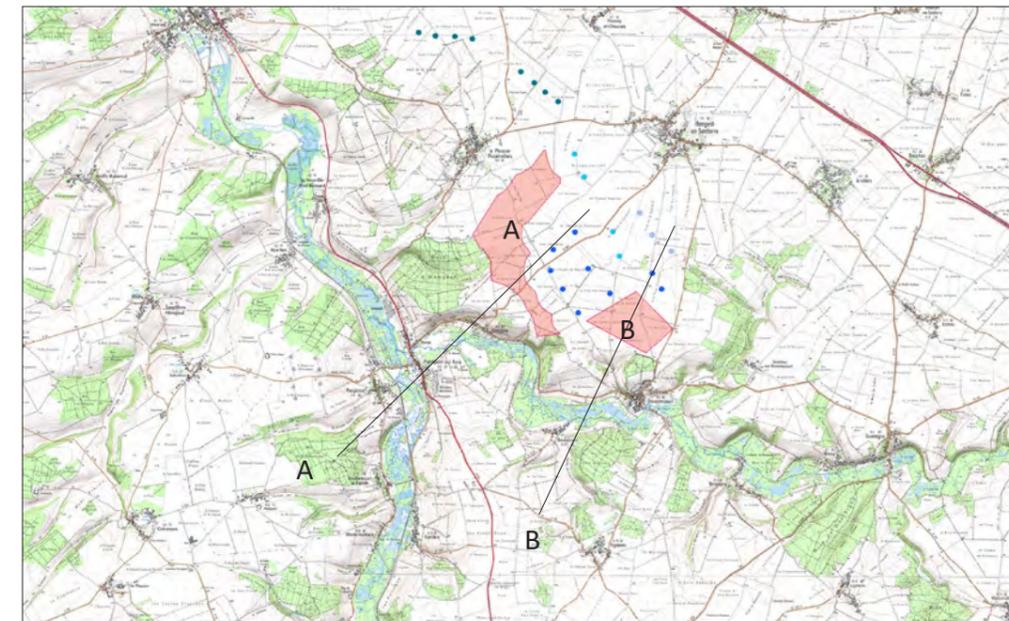
Vue, en direction du Nord-Est, depuis la RD 441 au Sud de la ZIP. Les vastes horizons s'ouvrent. On perçoit les éoliennes du parc de la Sablière de part et d'autre de la route.



Vue, en direction du Nord, depuis la RD 41, à la sortie de Davenescourt. Les boisements du domaine de Davenescourt sont visibles sur la gauche. Le parc éolien de la Sablière est présent au premier plan, celui de Champs Perdus I est à l'arrière plan. Depuis ce point de vue, le secteur B est perceptible au premier plan.

### L'IMPLANTATION DE LA ZIP DANS LE TERRITOIRE

La ZIP est localisée dans un secteur proche des parcs de la Sablière et des Champs Perdus I et II. Le projet de parc éolien est une extension du parc actuel de la Sablière. La ZIP est donc localisée aux abords de celui-ci. La densification des éoliennes dans ce secteur permet de ne pas disperser les éoliennes dans le paysage et de les concentrer visuellement dans un secteur. Les coupes permettent également de visualiser la localisation de la ZIP par rapport au plateau et à la vallée de l'Avre.



## LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE PLATEAU DU SANTERRE

Les paysages de plateaux cultivés ponctués par quelques petits bois présentent une bonne capacité à accueillir des parcs éoliens. Il n'y a pas de rupture d'échelle. Les horizons sont vastes. Les éoliennes déjà très présentes sur le territoire.

Sur le territoire les parcs éoliens sont nombreux, le projet éolien est une extension du parc éolien de la Sablière.

Les vallées de l'entité de paysage présentent une sensibilité plus importante, notamment parce que leurs paysages sont plus sensibles à de possibles ruptures d'échelles et effets de surplomb.

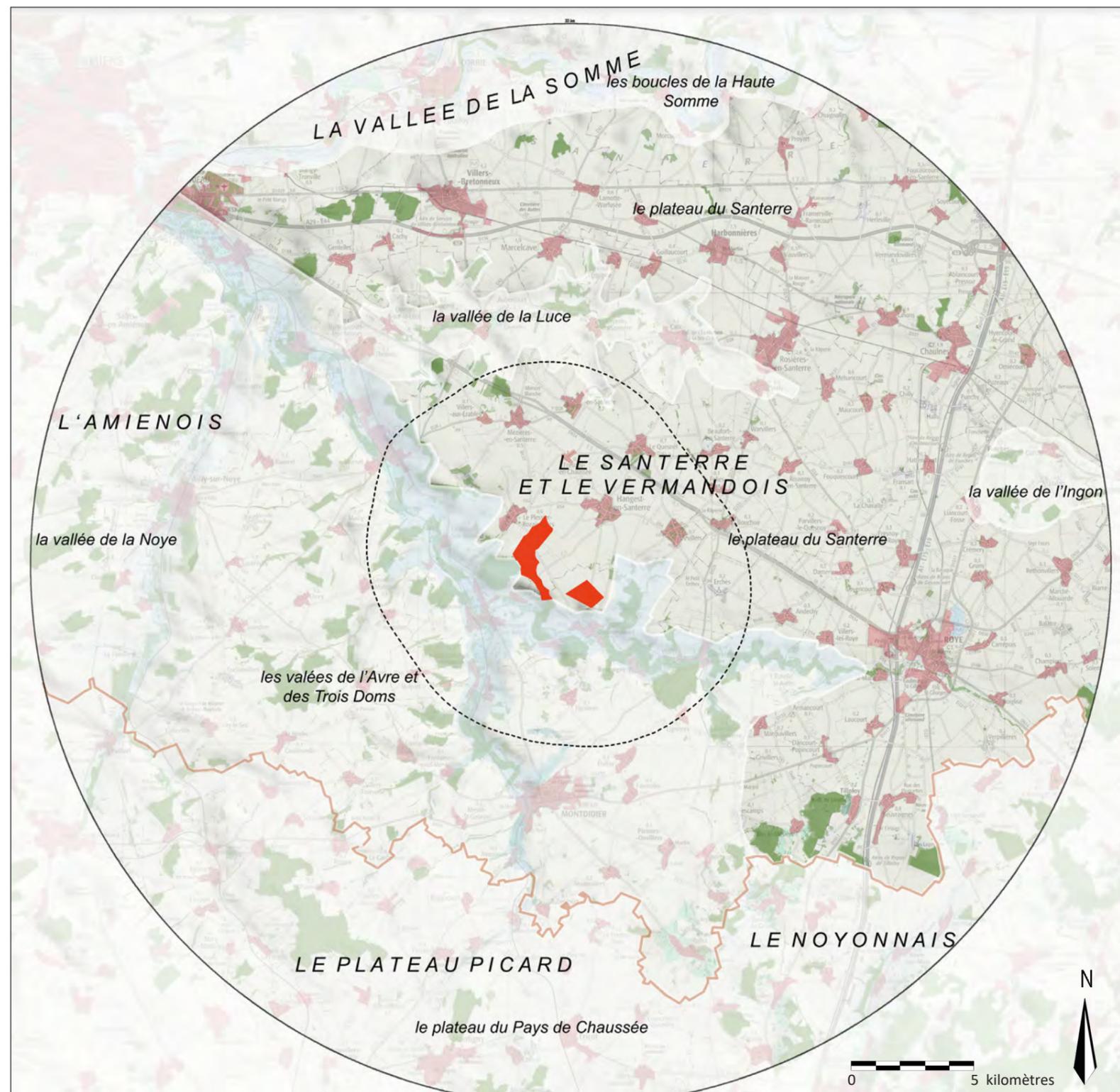
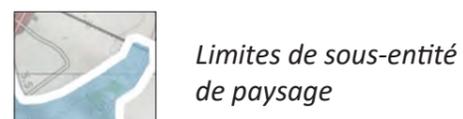
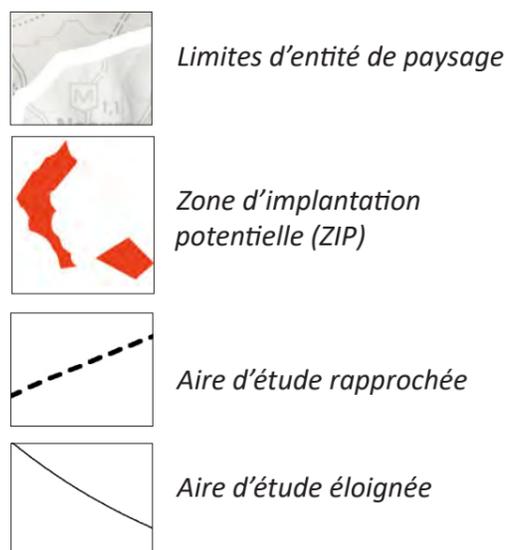
L'atlas des paysages de la Somme, indique des enjeux de protection sur les secteurs suivants :

- préservation des silhouettes emblématiques et préservées des villages mis en scène par les voies romaines, autour de la RD 934 et RN 29

- protection de la perspective du mémorial australien de Villers-Bretonneux

L'atlas des paysages de la Somme (Tome 2, page 136) définit également des axes de découverte que sont la RD 934 et la R 29.

### Légende



Carte de la sous-entité de paysage : le plateau du Santerre

## I.2.2 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES VALLÉES DE L'AVRE ET DES TROIS DOMS

- L'Avre et son affluent, la vallée des Trois Doms, constituent la limite Sud du plateau du Santerre. Les deux rivières se rencontrent à Pierrepont-sur-Avre. La vallée de l'Avre présente un profil dissymétrique. Le versant Nord est plus doux, le versant Sud plus abrupt et entaillé de plusieurs vallées sèches et profondes. Le fond de vallée se situe à environ 60 mètres en-dessous du plateau du Santerre. Dans la vallée on retrouve les paysages humides de fond de vallée, ripisylves, étangs, anciennes tourbières et peupleraies. Plusieurs petites villes occupent la vallée, comme Montdidier, Moreuil et Boves. Les structures urbaines s'implantent généralement au niveau de la traversée de la rivière.
- La RD 935 (ancienne voie romaine) irrigue la vallée de l'Avre et ses villages, elle permet également d'un point de vue paysager, la découverte de la vallée. C'est la route fréquentée de cette partie du territoire.
- On retrouve un patrimoine architectural médiéval au niveau à Moreuil et Boves et de l'architecture de Reconstruction à Moreuil, Montdidier et Grivesnes.
- Plusieurs sites, comme Montdidier, au relief singulier en promontoire, Boves et Grivesnes et sa vallée sèche peuvent également être mentionnés comme structure paysagère importante du territoire.



Le fond de la vallée de l'Avre à La Neuville-sur-Bernard et ses paysages, d'étangs et de boisements humides.



Le village de Becquigny inscrit dans la vallée de l'Avre.

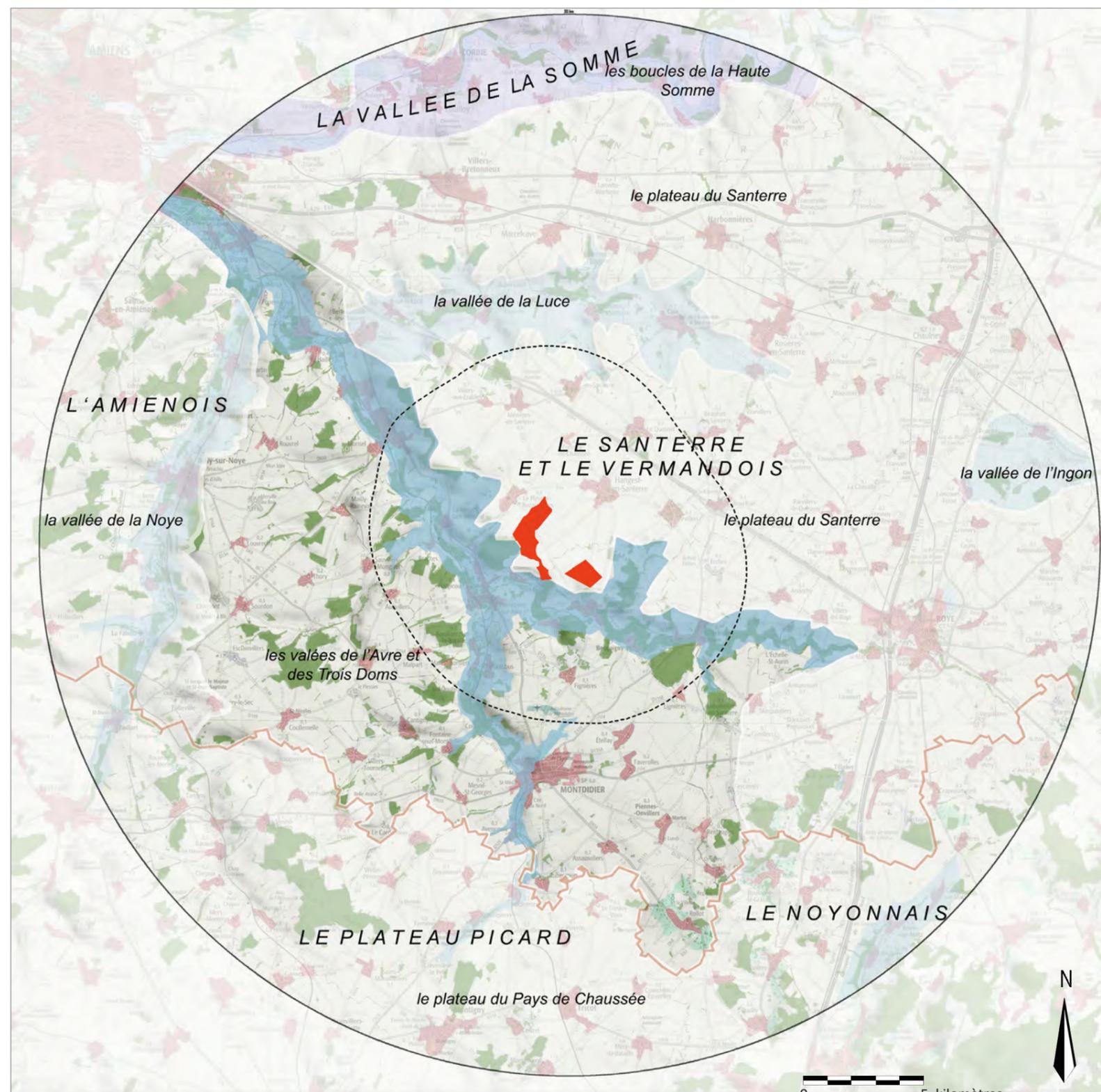
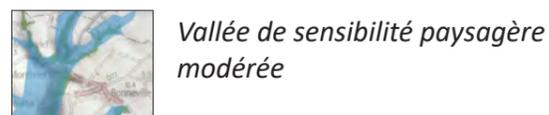
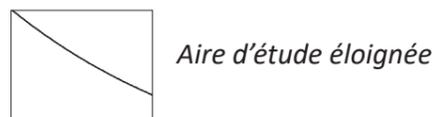
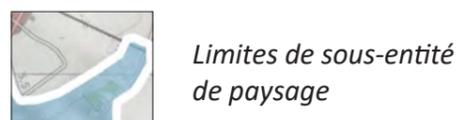
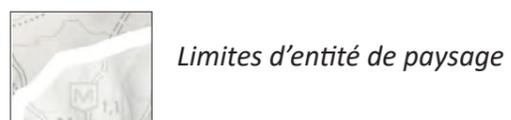
## LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES VALLÉES DE L'AVRE ET DES TROIS DOMS

Les paysages de vallées présentent une sensibilité plus importante vis à vis de l'implantation de parcs éoliens, notamment parce que leurs paysages sont plus sensibles à de possibles ruptures d'échelles et effets de surplomb qui seraient introduits par des éoliennes. Les vallées de l'Avre, des Trois Doms, ainsi que toutes les petites vallées affluentes qui font parties de l'entité de paysage du Santerre et du Vermandois, représentent des paysages de qualité, sensibles.

L'atlas des paysages de la Somme (tome 2, à la page 172) définit trois points de vue majeurs sur le paysage dans cette sous-entité de paysage :

- la RD 935 qui a une position de promontoire sur le paysage de la vallée dans certaines séquences.
- le GR 123
- les routes franchissant la vallée de l'Avre ou des Trois Doms et empruntant des cavées

### Légende



Carte de la sous-entité de paysage : les vallées de l'Avre et des Trois Doms

### I.2.3 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES BOUCLES DE LA HAUTE-SOMME

- Cette partie de la vallée de la Somme, nommée Haute-Somme, est située à 17 km environ de la ZIP. La vallée traverse l'aire d'étude éloignée entre Longueau, au Nord-Ouest et Chuignolles, au Nord-Est, avec une direction Est/Ouest. Contrairement aux autres sections de la Somme, la vallée n'a pas été un axe de communication important, jusqu'au creusement du canal en 1830. Dans cette portion, la Somme déploie de larges méandres, dont les versants concaves sont abrupts et les versants convexes forment des versants aux reliefs doux occupés par les cultures.

- La vallée de la Somme par sa végétation humide et ses ambiances paysagères cadrées par ses coteaux contraste beaucoup avec le paysage environnant de plateaux cultivés du Santerre. Le fond de la vallée a été creusé, par l'exploitation de la tourbe au XIX<sup>ème</sup> siècle, seul combustible alors présent dans la région. Aujourd'hui ces anciens lieux d'extraction se sont transformés en étangs boisés et sauvages. On retrouve dans cette sous-entité de paysage, une grande variété de milieux humides en fond de vallée prairies, roselières, boisements, marais tourbeux.

- La vallée de la Somme au niveau des boucles de la Haute-Somme, est un pôle touristique et de loisirs très important pour le département. La pêche de loisir est une des principales activités du secteur.

- La ville importante est Amiens au Nord-Ouest, mais elle ne fait pas partie de l'aire d'étude. Corbie, dans la vallée, est la ville la plus importante de l'aire d'étude éloignée. Une dizaine de petits bourgs s'égrènent, pour la plupart associés à des traversées de la vallée. Souvent des villages jumeaux s'établissent de part et d'autre de la vallée autour d'un franchissement.

- Les itinéraires routiers fréquentés sont les départementales qui irriguent le fond de la vallée et notamment la RD 233 dans l'aire d'étude éloignée. Le fond de la vallée est emprunté également par un itinéraire ferroviaire, la liaison Amiens/Arras sur une courte séquence aux environs de Blangy-Tronville et retraverse la vallée entre Corbie et Aubigny. Le vélo-route de la Somme passe également le long du canal de la Somme.



La canal de la Somme au niveau du village de Cerisy.



La vallée de la Somme depuis le coteau de la rive droite à Corbie.



Les boisements de la vallée de la Somme émergent des coteaux, depuis les environs du Hamel.

## LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES BOUCLES DE LA HAUTE-SOMME

Les paysages de cette vallée sont des sites à forte valeur paysagère. De part son histoire, la qualité de ses paysages, cet axe majeur du département présente une sensibilité importante à l'installation de parcs éoliens.

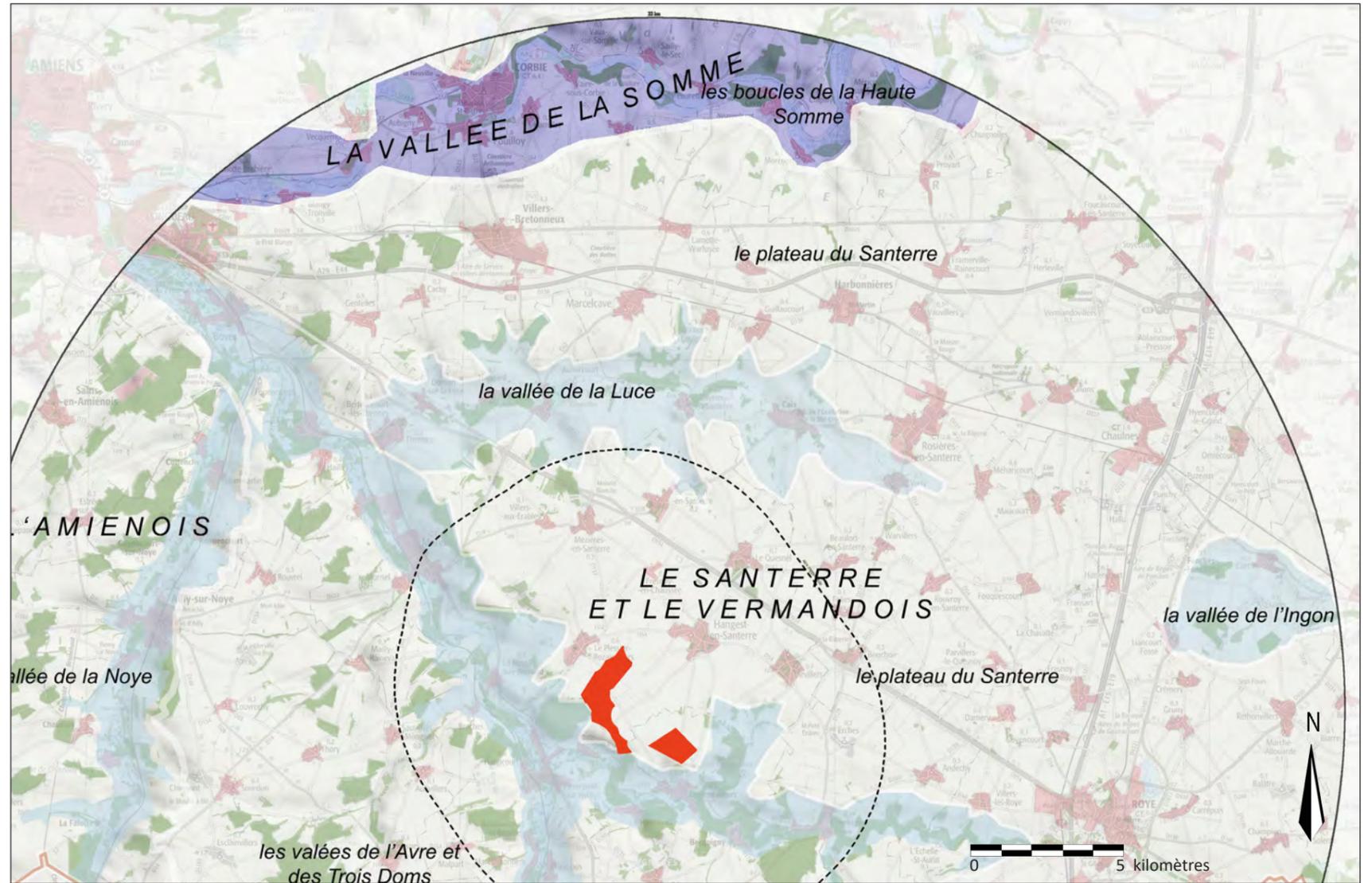
Les paysages de vallée sont en général plus sensibles à de possibles ruptures d'échelles et effets de surplomb qui seraient introduits par des éoliennes.

Les secteurs plus sensibles à d'éventuelles vues sur la ZIP, sont ceux situés sur le rebord du plateau, sur la rive gauche de la Somme. Le fond de la vallée, ainsi que les coteaux de la rive droite, ne sont pas exposés du fait de l'encaissement de la vallée. L'atlas des paysages de la Somme, indique des enjeux de protection et de gestion sur les secteurs suivants :

- patrimoine paysager des boucles de la Haute-Somme
- patrimoine des zones humides aux abords d'Amiens
- Oppida de la vallée de la Somme

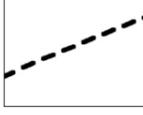
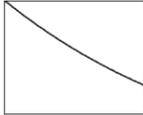


Le paysage d'étangs de Vaux-sur-Somme, dans la vallée de la Somme, est le résultat de l'extraction de la tourbe pendant des siècles.



Carte de la sous-entité de paysage : les boucles de la Haute-Somme.

### Légende

	Limites d'entité de paysage		Aire d'étude rapprochée		Vallées de sensibilité paysagère importante
	Zone d'implantation potentielle		Aire d'étude éloignée		

## I.2.4 LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES VALLÉES DE LA LUCE ET DE L'INGON

- Ces deux petites vallées qui ne sont pas géographiquement liées constituent toutes les deux une rupture dans le paysage de plateau aux horizons céréaliers du Santerre. La vallée de l'Ingon, est une vallée affluente à la Somme, avec une trajectoire Est-Ouest. La rivière prend sa source à Fonches-Fonchette. La vallée compte une ville, Nesle et plusieurs petits villages. Ses eaux sont pompées pour alimentées le canal du Nord.

La Luce, prend sa source à Caix et se jette à Thennes dans la rivière de l'Avre. Elle présente un profil dissymétrique. Les villages s'égrènent en fond de vallée, le village de Caix, à la source est le plus important installé sur le coteau le plus doux. On retrouve des paysages de fond de vallées inondables avec des prairies et des boisements humides, ou ripisylves. On assiste également à la progression des peupleraies.

- La RD 76 est la route qui relie les villages de la vallée de la Luce, passant tantôt en fond de vallée, tantôt sur le plateau. Pour la vallée de l'Ingon c'est la RD 937 qui passe sur le plateau au Nord, qui dessert les villages de la vallée.

- Quelques rares architectures rescapées des bombardement ont été préservées. Telle l'église de Caix, protégée au titre des monuments historiques, dépassant des coteaux de la vallée ainsi que le pigeonnier de Cayeux-en-Santerre. le château d'Hangard est également à noter dans la vallée de la Luce, comme patrimoine architectural important du secteur.

On notera à Domart-sur-la-Luce, le franchissement de la rivière, rectiligne, depuis l'ancienne voie romaine (RD 934). On notera également la présence de nombreux cimetières militaires comme à Manicourt ou à Hattencourt.



La rivière de la Luce à Thennes



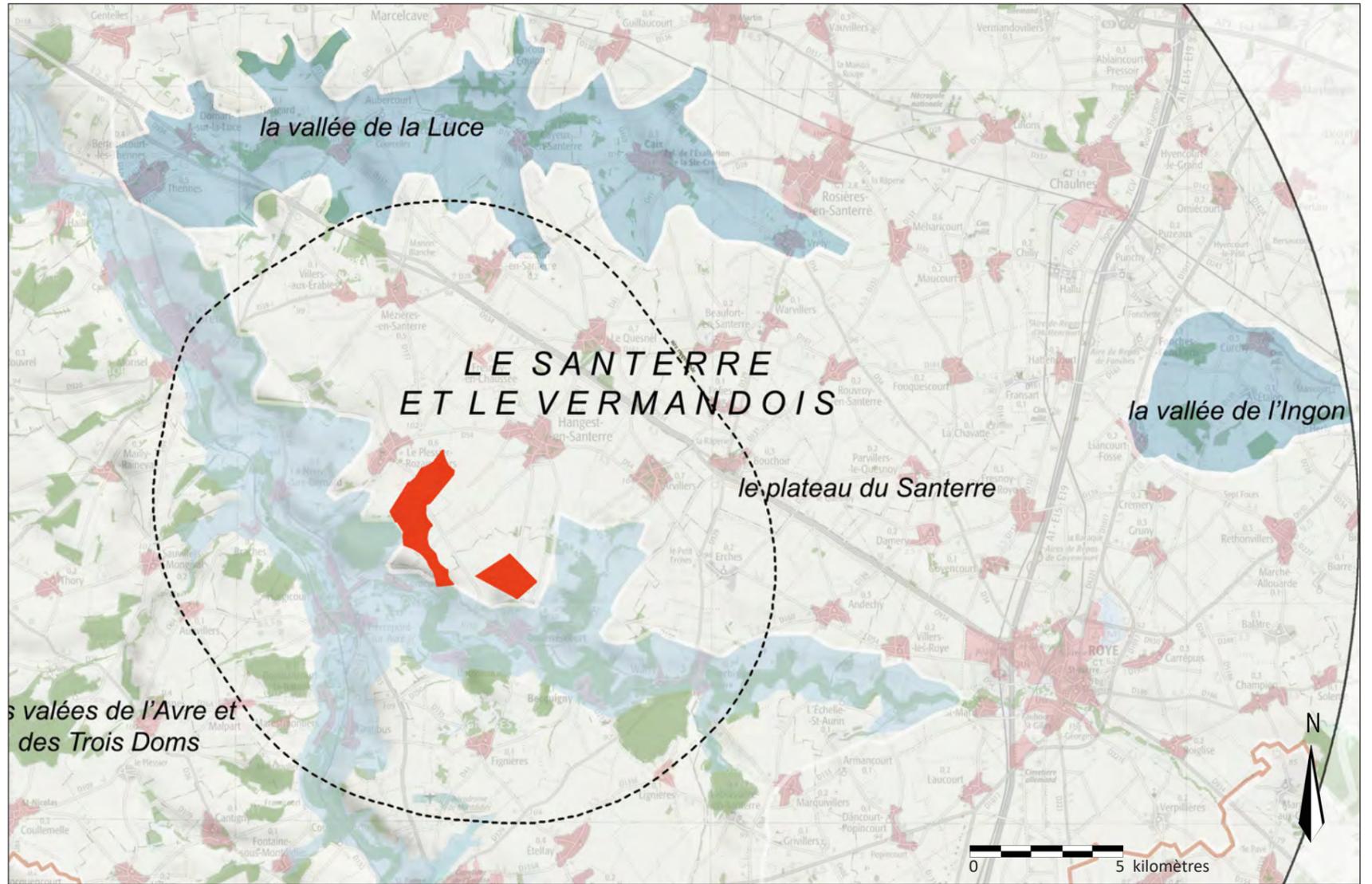
Berteaucourt-lès-Thennes dans la vallée de la Luce.



Les boisements de Morlemont de la vallée de l'Ingon près de Nesle.

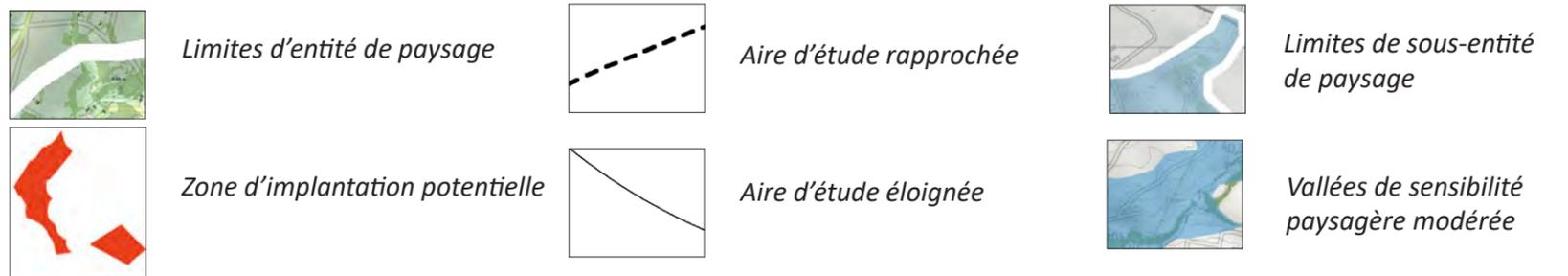
**LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LES VALLÉES DE LA LUCE ET DE L'INGON**

Les paysages de vallées présentent une sensibilité plus importante vis à vis de l'installation de parcs éoliens, notamment parce que leurs paysages sont plus sensibles à de possibles ruptures d'échelles et effets de surplomb qui seraient introduits par des éoliennes. Les vallées de la Luce et des Tois Doms ainsi que toutes les petites vallées affluentes font parties de l'entité de paysage du Santerre et du Vermandois, représentent des paysages de qualité, sensibles qui contrastent avec les paysages de plateaux céréaliers du Santerre.



Carte de la sous-entité de paysage : les vallées de la Luce et de l'Ingon.

*Légende*



## I.2.5 LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LA VALLÉE DE LA NOYE (ENTITÉ DE L'AMIÉNOIS)

- L'Amiénois est un plateau, qui est le point de confluence de plusieurs vallées. Le secteur de l'Amiénois concerné par l'étude est la sous-entité de paysage de la vallée de La Noye. Dans ce paysage, le relief s'organise autour de la rivière qui crée la limite entre l'Amiénois et le plateau du Santerre. Les versants sont dissymétriques, à l'Est, le versant est continu, marquant une limite franche avec l'entité de paysage voisine. A l'Ouest, le versant est découpé par de nombreuses vallées sèches.
- Les plateaux céréaliers sont ouverts et vallonnés. Les fonds de vallée sont occupés bien souvent par des ripisylves ou des populicultures à la suite des tourbières et des pâtures. A l'Ouest, les versants des vallées sèches sont boisés.
- Les villages sont de dimension modeste, à part Ailly-sur-Noye et Boves. A l'approche d'Amiens, ils ont tendance à s'agrandir, avec la présence de nombreux lotissements pavillonnaires. Ici aussi on retrouve, dans cette vallée, les villages jumeaux établis de part et d'autre des rives de La Noye, reliés par une route, comme à Ailly.
- Les points d'appel visuel : clochers et éoliennes.
- Les routes importantes de l'aire d'étude éloignée sont la RD 90, qui longe le fond de la vallée. La voie de chemin de fer Paris/Amiens passe à mi-pente sur le coteau Est de la vallée. L'axe de la Chaussée Brunehaut est toujours présent dans cette entité de paysage, traversant les aires d'étude suivant un axe Nord-Sud. On notera également les GR 123 et 124 qui traversent cette entité de paysage, à l'Ouest de la rivière.



Depuis la RD 112, à l'Est de Vignacourt, le plateau de l'Amiénois conjugue grandes cultures et boisements soulignant les vallées.



L'Amiénois, depuis la RD 920, à l'Ouest d'Ailly-sur-Noye, et ses grands plateaux investis par les parcs éoliens.

## LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LA VALLÉE DE LA NOYE

Les paysages de vallée, tels ceux de la vallée de la Noye, sont particulièrement sensibles de par leur dimension à l'implantation de parcs éoliens. L'échelle des paysages, leur caractère intimiste contrastent avec le paysage du plateau.

Leur sensibilité à l'installation de parcs éoliens à proximité est importante du fait de possibles effets de surplomb des coteaux et de possibles effets de rupture d'échelle.

L'atlas des paysages de la Somme, indique des enjeux de protection sur les secteurs suivants :

- patrimoine paysager de la vallée de la Noye



Depuis la RD 7 à Ailly-sur-Noye, le fond de vallée de La Noye et ses paysages de milieux humides.



Carte de la sous-entité de paysage : la vallée de la Noye.

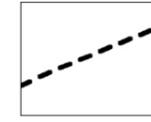
### Légende



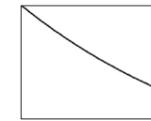
Limites d'entité de paysage



Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude lointaine



Vallées de sensibilité paysagère modérée

## I.2.6 LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE PLATEAU DU PAYS DE CHAUSSÉE (ENTITÉ DU PLATEAU PICARD)

Cette sous-entité paysagère concerne un secteur au Sud de l'aire d'étude éloignée. Le plateau Picard est un vaste plateau agricole ouvert et remembré, aux horizons dégagés. Il est délimité au Nord et à l'Ouest par la limite départementale avec La Somme, à l'Est par la vallée de l'Oise et les Monts du Noyonnais et au Sud par le rebord de la Boutonnière du Bray. La partie du plateau, concernée par l'étude est le plateau du Pays de Chaussée. C'est la partie la plus vallonnée du secteur. De nombreux vallons secs animent ce secteur du plateau.

- Les grandes cultures recouvrent indifféremment les replats et les vallonnements. Ils sont ponctués de bosquets, boisements et rideaux. Les bandes boisées soulignent les reliefs.
- Les villages sont implantés indifféremment dans les secteurs de plateau ou dans les vallons secs.
- Les points d'appel visuels : les parcs éoliens, les clochers, les châteaux d'eau.
- Les itinéraires routiers fréquentés sont la RD 929 et la RD 930. La Chaussée Brunehaut traverse aussi cette sous-entité de paysage au Sud-Ouest, suivant un axe Nord-Sud, en passant par Paillart.



Le plateau Picard, depuis la RD 929, au Sud de Royaucourt et ses vastes horizons.



Les vastes étendues d'openfields au Sud de Rocquencourt.



Vue depuis la RD 1017 aux environs de La Taule.



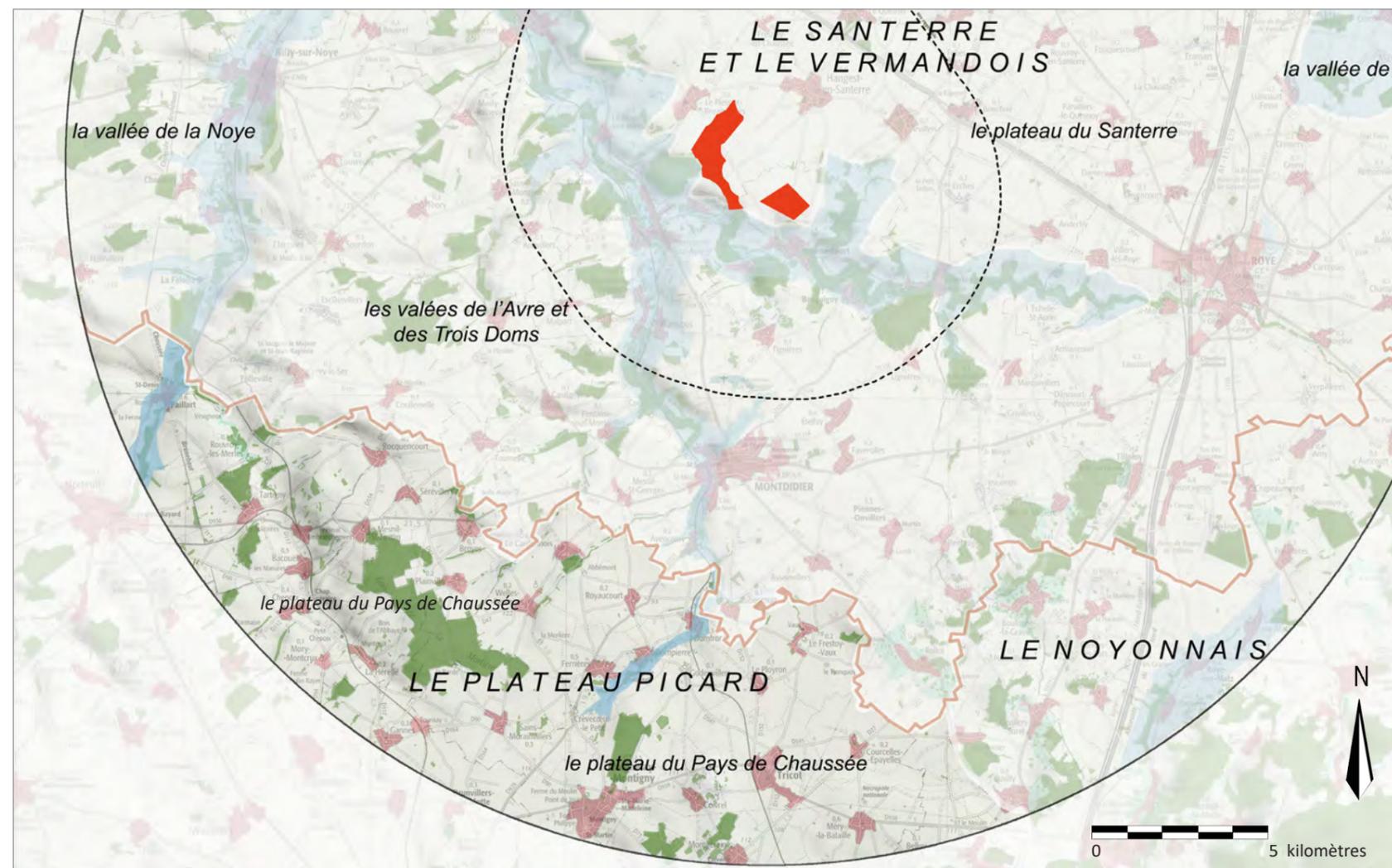
Le plateau du Pays de Chaussée, au Sud de Paillart.

## LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE PLATEAU DU PAYS DE CHAUSSÉE

Les vastes secteurs de plateaux agricoles du Plateau Picard, concernés par l'étude ne présentent pas d'enjeux paysagers particuliers.



Les paysages de plateaux cultivés depuis la RD 117 au Sud de Chepoix.



Carte de la sous-entité de paysage : le plateau du Pays de Chaussée

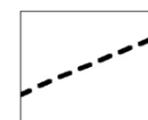
### Légende



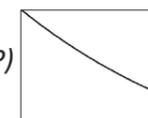
Limites d'entité de paysage



Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude éloignée

## I.2.7 LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE NOYONNAIS

- Le Noyonnais est un paysage de vallons et de collines, avec une partie de plaines au Nord de l'entité. Le relief est varié. L'occupation du sol est mixte et combine boisements, grandes cultures et pâtures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain et par les traces de la première guerre mondiale. La partie de l'entité paysagère concernée par l'étude est composée essentiellement de plaines cultivées. Seule une petite vallée, La Matz en limite de l'aire d'étude éloignée, découpe le plateau.
- La plaine cultivée est légèrement vallonnée. C'est un paysage ouvert de grandes cultures, on y retrouve aussi quelques pâtures. Le fond de la vallée de la Matz est occupé par les ripisylves (boisements accompagnant une rivière) ou les peupleraies.
- Les villages sont caractérisés par leur couronne de prairies qui s'adapte aux reliefs et aux situations.
- L'itinéraire routier principal sur la plaine est l'Autoroute A1 qui traverse une toute petite partie de l'entité de paysage et la RD 1017, toutes deux axées Nord-Sud.



Depuis la RD 938, à l'Est de Roye-sur-Matz, la ripisylve de la vallée de la Matz est lisible dans le paysage.



Depuis la RD 27, au Sud de Boulogne-la-Grasse, à l'arrivée de Conchy-les-Pots.



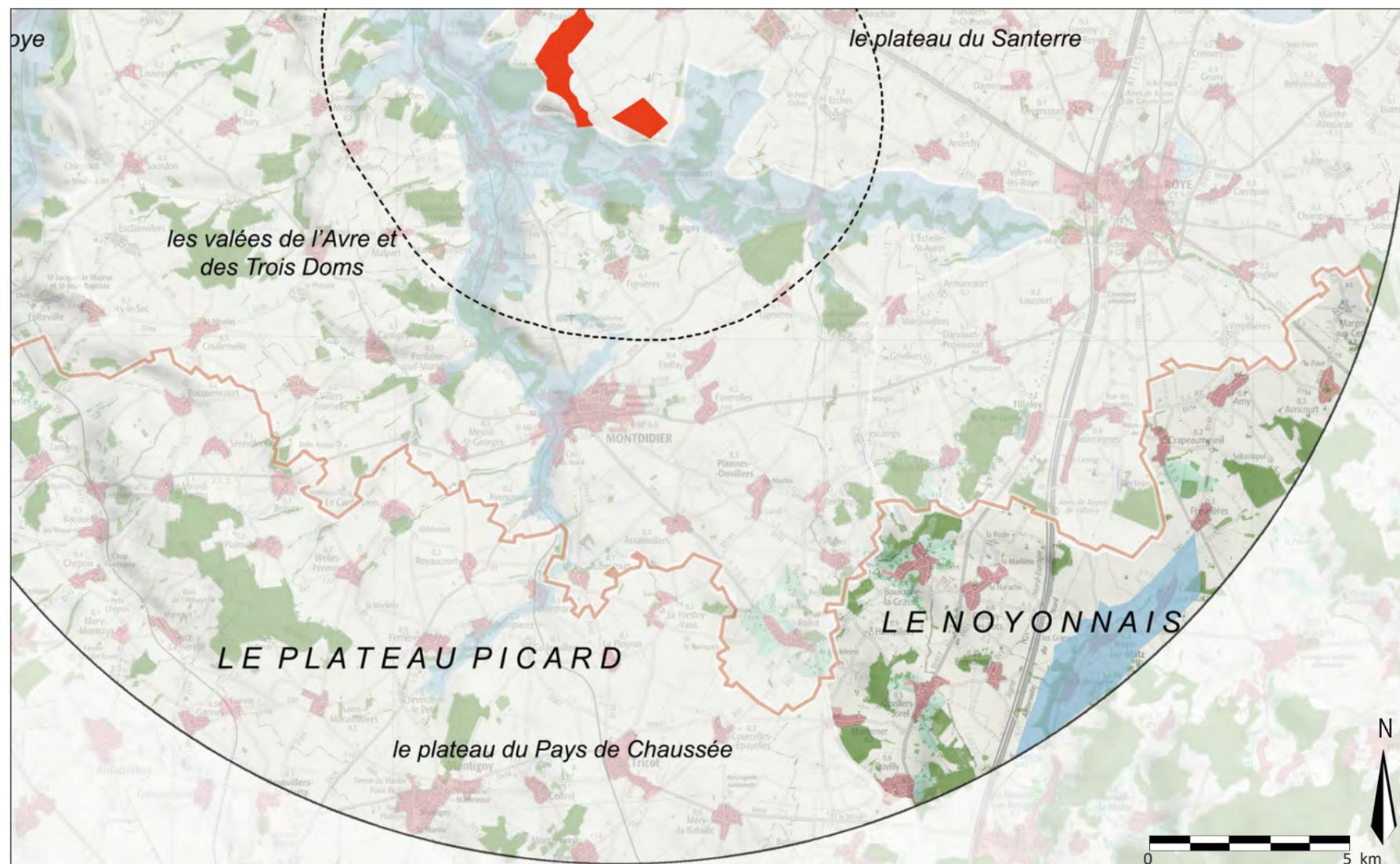
Depuis la RD 1017, près de Conchy-les-Pots, paysage composé de boisements et de grandes cultures.

### LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SOUS-ENTITÉ DE PAYSAGE : LE NOYONNAIS.

Les paysages de plaines cultivées, qui caractérisent la partie de la sous-entité de paysage du Noyonnais concernée par l'étude, ne présentent pas de sensibilités particulières à l'installation de parcs éoliens.

Les paysages de vallée sont plus sensibles à de possibles ruptures d'échelles et effets de surplomb qui seraient introduits par des éoliennes.

Seule la vallée de la Matz, peut présenter des sensibilités paysagères modérées. Le fond de la vallée n'est pas exposé du fait de l'encassement de la vallée et de la distance à la ZIP, plus de 15 km.



Carte de la sous-entité de paysage : le Noyonnais

#### Légende



Limites d'entité de paysage



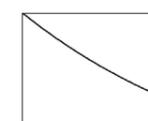
Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Vallée de sensibilité paysagère modérée



Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude éloignée

## I.3 LES MONUMENTS HISTORIQUES, LES SITES PROTÉGÉS, LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES, LE PATRIMOINE DE L'UNESCO

### I.3.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES, LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES, LE PATRIMOINE DE L'UNESCO

Dans l'aire d'étude éloignée, il y a 27 monuments historiques classés au titre de la loi de 1913 et 22 monuments historiques inscrits et un monument bénéficiant de la double protection : inscrit et classé. Ils sont présentés dans le tableau ci-contre qui est issu de données tirées de la base de données du ministère de la culture Mérimée. L'église Saint-Jacques-le-Majeur de Folleville (80) est inscrite depuis 1998 au patrimoine mondial de l'UNESCO, faisant partie des monuments situés sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. Elle est située à 17 km. Un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco est actuellement à l'étude "Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale (Front Ouest)". Parmi les 32 monuments, deux figurent dans le périmètre d'étude, le Parc Mémorial Terre-neuvien situé à Beaumont-Hamel et le Mémorial National Australien de Fouilloy et Villers-Bretonneux. Ces deux sites appartiennent au site classé au titre de la loi de 1930 et seront étudiés dans la suite du document.

Il n'y a pas de sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude.

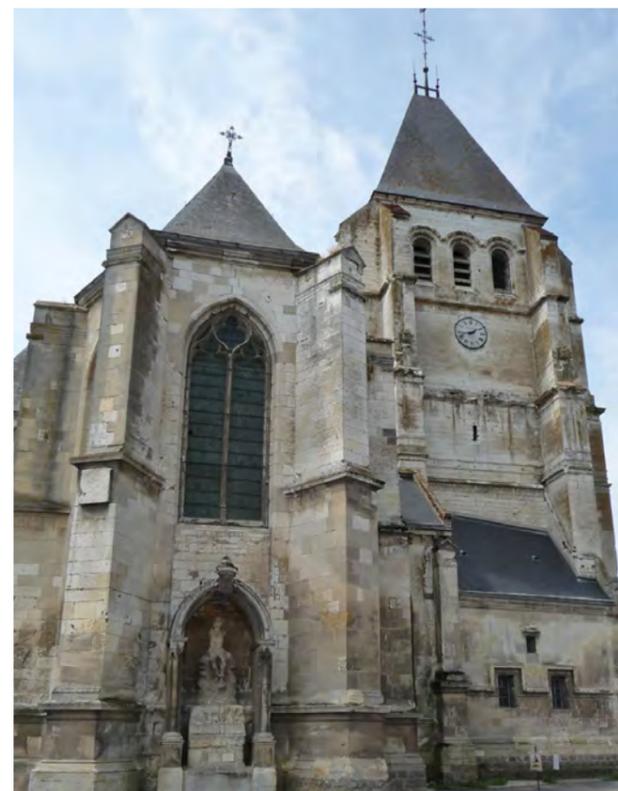
Dans l'aire d'étude rapprochée on compte 5 monuments historiques : le domaine de Davenescourt, ayant certaines parties inscrites et d'autres classées au titre des monuments historiques, l'église Saint-Martin de Davenescourt, monument historique classé, l'église Saint-Martin d'Hangest-en-Santerre, monument historique inscrit, l'ancienne église de Becquigny et l'église Saint-Pierre de Warsy, toutes deux classées au titre des monuments historiques.



Le domaine de Davenescourt, est le monument historique le plus proche de la ZIP. Le château et la chapelle (faisant partie du domaine) datent de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle sont classés au titre des monuments historiques. Le jardin, attribué au paysagiste Edouard André, ainsi que les boisements et la clôture du domaine sont inscrits au titre des monuments historiques.

Ci-contre, à gauche, l'église Saint-Martin d'Hangest-en-Santerre, dont seul le décor intérieur est inscrit au titre des monuments historiques.

Ci-contre, à droite, l'église de Beaufort-en-Santerre, inscrite au titre des monuments historiques, est située à 6,5 km de la ZIP.



L'église Saint-Martin de Davenescourt date du XVI<sup>ème</sup> siècle, et a été remaniée au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle.



L'église de Guerbigny, est un édifice classé au titre des monuments historiques, située à 4,2 km de la ZIP.



Dpt	Commune	N° sur la carte	Monument	Classement	Aire d'étude	Edifices nommés sur site internet Tourisme 80 ou 60	Distance à la ZIP
80	Davenescourt	1	Domaine de Davenescourt	Classé et inscrit	Rapprochée		0,07
80	Davenescourt	2	Eglise Saint-Martin	Classé	Rapprochée		0,9
80	Hangest-en-Santerre	3	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Rapprochée		2,1
80	Becquigny	4	Ancienne église	Classé	Rapprochée		3,2
80	Guerbigny	5	Eglise Saint-Pierre	Classé	Rapprochée		4,6
80	Moreuil	6	Eglise Saint-Vast	Inscrit	Eloignée		6,3
80	Beaufort-en-Santerre	7	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit	Eloignée		7,3
80	Grivesnes	8	Eglise Saint-Aignan	Inscrit	Eloignée		7,7
80	Montdidier	9	Eglise Saint-Pierre	Classé	Eloignée	x	7,9
80	Montdidier	10	Hôtel de ville	Inscrit	Eloignée	x	8,1
80	Montdidier	11	Eglise Saint-Sépulcre	Classé	Eloignée	x	8,2
80	Caix	12	Eglise Sainte-Croix	Classé	Eloignée		9
80	Piennes-Onvillers	13	Eglise de Piennes	Classé	Eloignée		10,3
80	Louvrechy	14	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Eloignée		11,5
80	Coullemelle	15	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Eloignée	x	12
80	Tilloloy et Laucourt	16	Domaine de Tilloloy	Classé	Eloignée		12,2
80	Fresnoy-lès-Roye	17	Croix en pierre	Classé	Eloignée		12,4
80	Harbonnières	18	Eglise	Classé	Eloignée		12,8
80	Tilloloy	19	Eglise	Classé	Eloignée	x	13,1

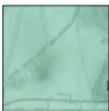
Dpt	Commune	N° sur la carte	Monument	Classement	Aire d'étude	Edifices nommés sur site internet Tourisme 80 ou 60	Distance à la ZIP
80	Tiloloy	19	Eglise	Classé	Eloignée	x	13,1
80	Roye	20	Anciens remparts	Inscrit	Eloignée		13,3
80	Lamotte-Warfusée	21	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Eloignée		13,5
80	Remiencourt	22	Château de Boufflers	Inscrit	Eloignée		13,5
80	Roye	23	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Eloignée	x	13,6
80	Guyencourt-sur-Noye	24	Château et ferme	Inscrit	Eloignée		14,2
80	Vauvillers	25	Eglise Saint-Eloi	Inscrit	Eloignée		14,3
80	Folleville	26	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur	Classé	Eloignée		15,3
80	Folleville	27	Château	Inscrit	Eloignée	x	15,3
80	Chaussoy-Epagny	28	Eglise	Inscrit	Eloignée	x	15,3
80	Chaussoy-Epagny	29	Château	Inscrit	Eloignée		16,4
80	Boves	30	Restes du château	Inscrit	Eloignée		17
80	Boves	31	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Eloignée		17
60	Tricot	32	Eglise	Classé	Eloignée		17,3
60	Tartigny	33	Château de Tartigny	Inscrit	Eloignée		17,8
80	Cerisy	34	Eglise Saint-Georges	Classé	Eloignée		18
80	Corbie	35	Eglise Saint-Pierre (ancienne abbatiale)	Classé	Eloignée	x	18,1
80	Corbie	36	Porte monumentale de l'ancienne abbaye	Classé	Eloignée		18,2
80	Corbie	37	Portail de l'ancienne église Saint-Etienne	Classé	Eloignée		18,2
60	Chepoix	38	Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère	Classé	Eloignée		18,2
60	Paillart	39	Eglise Saint-Denis	Classé	Eloignée		18,3
60	Maignelay-Montigny	40	Château et son enceinte	Inscrit	Eloignée		18,5
60	Roye-sur-Matz	41	Eglise	Classé	Eloignée		18,6
60	Maignelay-Montigny	42	Chapelle	Classé	Eloignée		18,6
80	Méricourt-sur-Somme	43	Château	Inscrit	Eloignée		18,7
60	Maignelay-Montigny	44	Eglise Sainte-Marie-Madeleine de Maignelay	Classé	Eloignée		18,9
80	Corbie	45	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Classé	Eloignée	x	19
80	Daours	46	Usine du Parquet Loutré	Inscrit	Eloignée		19,4
80	Maignelay-Montigny	47	Croix de chemin	Classé	Eloignée		19,4
60	Montgérain	48	Calvaire	Classé	Eloignée		20
60	Maignelay-Montigny	49	Eglise Saint-Martin de Montigny	Classé	Eloignée		20,1
80	Cagny	50	Gisement préhistorique	Classé	Eloignée		20,1

Légende

Monuments historiques

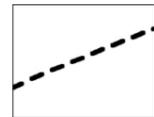
-  Monument historique classé avec numéro associé du tableau p.31 et 32
-  Monument historique inscrit avec numéro associé au tableau p.31 et 32
-  Secteur protégé au titre des Monuments Historiques

Site classé

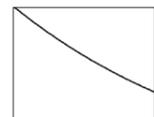
-  Site classé des Mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives



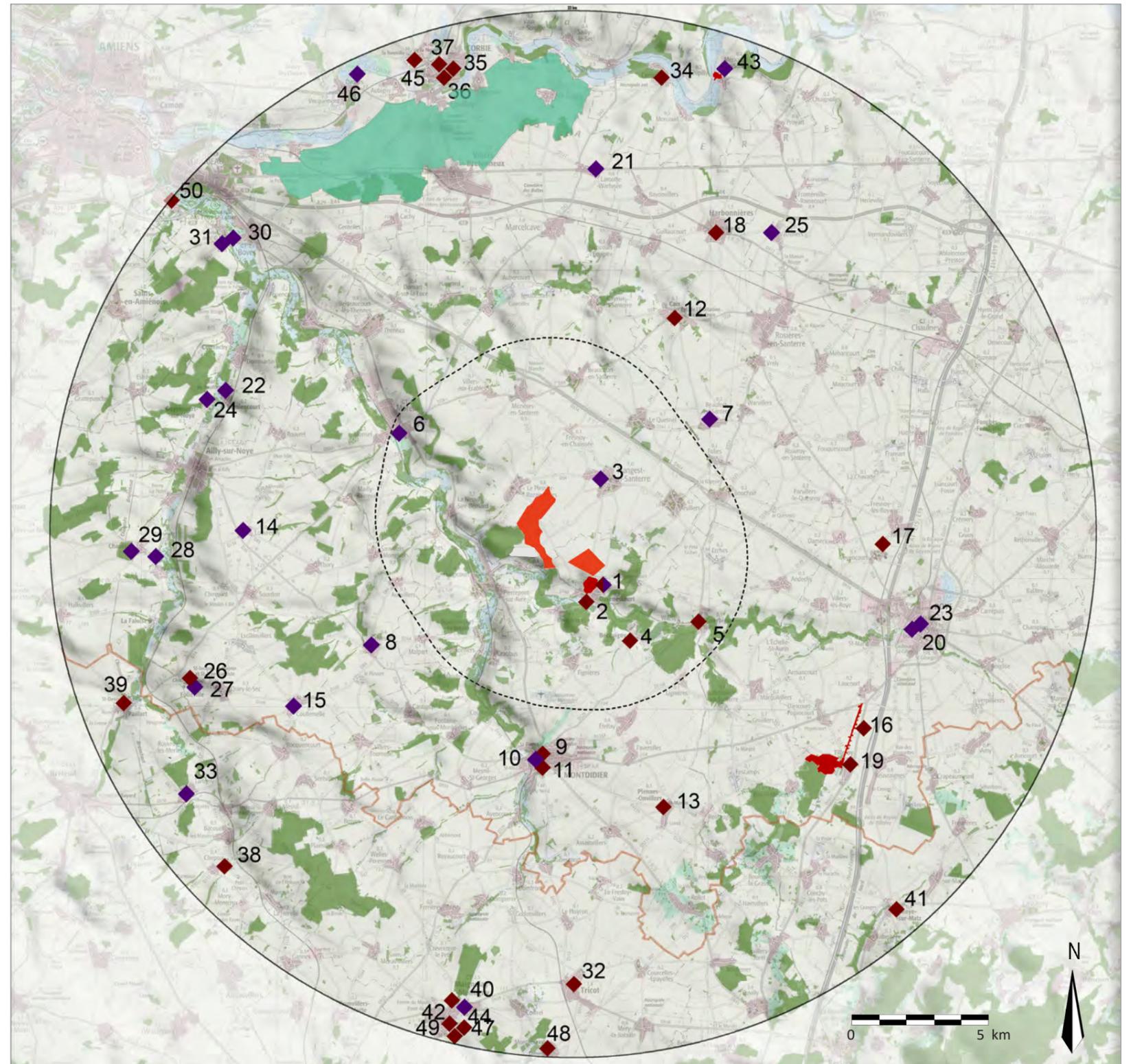
Zones d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude éloignée



Carte des éléments de patrimoine protégés

### I.3.2 LE SITE CLASSÉ

Dans l'aire d'étude éloignée, il y a un site classé au titre de la loi de 1930 dans le département de la Somme. Les données sur ce site sont tirées de la base de données de la DREAL des Hauts-de-France.

Il s'agit du site des Mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives, sur la commune de Villers-Bretonneux, Le Hamel, Blangy-Tronville sur 3 733 hectares à 13,6 km de la ZIP, récemment classé.

Les territoires du plateau du Santerre ont été des champs de bataille lors de la première guerre mondiale où se déroula l'une des plus sanglantes batailles lors de l'offensive allemande de 1918 notamment.

Les pays du Commonwealth décidèrent d'enterrer leurs soldats morts au combat sur les sites des champs de bataille, contrairement aux français qui regroupèrent leurs morts dans de grandes nécropoles nationales.

Ces lieux sont également des sites importants pour le tourisme du département et figurent sur le site du comité départemental de tourisme de La Somme.



Périmètre du site classé



Le Mémorial Australien de Le Hamel est composé d'une haute stèle et de tranchées reconstituées.



Le Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux, vu du haut de la tour.

### I.3.3 LE PATRIMOINE PROTÉGÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DES VILLAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Dans l'aire d'étude rapprochée, il y a 28 communes et chacune possède des documents d'urbanisme différents.

Plusieurs communes sont régies par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et ne possèdent pas d'éléments protégés dans leurs documents d'urbanisme. Il s'agit des communes de Contoire-Hamel (commune de Trois-Rivières) Le Plessier-Rozainvillers, Boussicourt, Hangest-en-Santerre, Fresnoy-en-Chaussée, Becquigny, Braches, Fignières, Warsy, Bouillancourt-la-Bataille, Guerbigny, Gratibus, Le Quesnel, Villers-aux-Érables, Maresmontiers, Bouchoir, Erches, Malpart, Lignières.

Pour Davenescourt il existe une carte communale. L'église Saint-Martin, le château de Davenescourt et le lavoir sont les seuls éléments protégés de la commune. L'église et le château sont des éléments protégés également au titre des monuments historiques et donc étudiés au chapitre précédent. Le lavoir, situé en fond de vallée ne présente pas de vues sur la ZIP depuis ses abords.

Pierrepont-sur-Avre (commune de Trois-Rivières) possède une PLU, mais aucun monument n'est recensé au titre de patrimoine communal.

Hargicourt (commune de Trois-Rivières) possède une carte communale qui identifie plusieurs éléments de patrimoine : un oratoire, un abreuvoir, une grille de château, un calvaire, des haies et des talus. Le calvaire et l'oratoire peuvent présenter des vues sur la ZIP.

La commune de La Neuville-Sire-Bernard possède un PLU mais pas de patrimoine communal protégé.

La commune d'Arvillers possède un PLU mais pas de patrimoine communal protégé.

La commune de Moreuil possède un PLU qui a des éléments remarquables protégés au titre de la loi paysage (article L 123-1) il s'agit de grandes haies arborées aux entrées de la ville.

La commune de Mézières-en-Santerre possède un PLU ayant des éléments remarquables protégés au titre de la loi paysage (article L 123-1). On dénombre 11 éléments il s'agit de calvaires, de jardins, d'arbres remarquables, un puits, une maison de maître, deux murs de clôture, de l'église. Un calvaire situé dans la rue du Moulin peut présenter des vues sur la ZIP.

La commune de Beaucourt-en-Santerre possède un PLU, mais aucun patrimoine communal n'est recensé.

La commune d'Aubvillers possède un PLU (avec d'autres communes du Val de Noye), avec des éléments de patrimoine à préserver au titre de l'article L. 151-19 du CU pour l'architecture. On note un puits, deux mares, un calvaire. Pas de vues sur la ZIP depuis ces éléments protégés du fait du contexte urbain.

### I.3.4 LES SITES MÉMORIAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

La Somme et plus largement la Picardie, furent le théâtre de nombreuses batailles sanglantes et destructrices au cours de la guerre 14-18. Nombre de lieux de mémoire ponctuent le territoire. On compte en particulier les cimetières militaires et les mémoriaux. Le site picardie1418 recense ces différents sites.

Dans l'aire d'étude rapprochée (ou en limite de cette aire d'étude), il y a 6 cimetières militaires et un mémorial :

- le Moreuil Communal Cemetery Allied extension, situé au cœur de la ville de Moreuil dans la rue du 8 mai 1945
- le New British Cemetery de Bouchoir est situé en-dehors du village sur la RD 934 et regroupe des tombes de soldats tués lors des combats de 1918 dont des Britanniques, des Canadiens, des Australiens et un Sud-Africain.
- le Hillside Cemetery, situé au Quesnel, le long de la RD 41, en dehors du village, accueille les corps de soldats Canadiens et Britanniques dont 3 inconnus. Il s'agit de soldats tombés en août 1918 lors de la contre-offensive alliée. Il existe également une extension militaire du cimetière communal, le Communal cemetery extension situé au Nord-Est du village le long de la RD 41 où soldats Canadiens et Britanniques reposent.
- le Communal cemetery extension à Mézières-en-Santerre est également une extension militaire du cimetière communal dans laquelle repose des soldats Britanniques, Canadiens et Australien tués en août 1918 et dont plusieurs n'ont pas été identifiés. Il est situé à la sortie Nord du village, le long de la RD 137, à proximité de la RD 934.
- le Beaucourt british cemetery de Beaucourt-en-Santerre contient les corps de soldats essentiellement Canadiens et aussi Britanniques. Il est situé à la sortie Est du village, le long de la rue de Quesnel.
- Le mémorial canadien du Quesnel situé au bord de la RD 934 est un monument érigé en l'honneur des soldats de l'armée canadienne ayant participé à la contre-offensive en août 1944



Plan de localisation des sites mémoriaux dans l'aire d'étude rapprochée et sa proche limite

## I.4 LES SITES ET ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES

De nombreuses routes fréquentées et deux autoroutes parcourent l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Elles sont donc sensibles en terme de perception des paysages et de vues éventuelles sur le parc éolien des Gressières.

La carte ci-contre assemble deux cartes, une réalisée en 2016 par le conseil général de la Somme, ainsi que celle réalisée par le conseil général de l'Oise en 2013, donnant des informations concernant l'état du trafic routier dans ces deux départements.

**Dans la Somme, les itinéraires les plus fréquentés situés dans l'aire d'étude rapprochée sont :**

- la RD 934, reliant Roye à Amiens, fréquentation supérieure à 8 000 véhicules/jour.
- la RD 935 entre Thennes et Montdidier : entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour.
- et dans une moindre mesure, la RD 54 et la RD 41 : entre 1 000 et 2 000 véhicules/jour.

**Dans la Somme, les itinéraires les plus fréquentés dans l'aire d'étude éloignée sont :**

- l'A 29, (qui n'est pas répertoriée sur la carte ci-contre) est l'autoroute qui relie Caen à Saint-Quentin. Dans l'aire d'étude éloignée il s'agira de la section entre Amiens et Saint-Quentin qui est concernée.

- l'A1, (qui n'est pas répertoriée sur la carte ci-contre) est l'autoroute qui relie Paris à Lille.
- la RD 934, reliant Roye à Amiens : trafic supérieur à 8 000 véhicules/jour.
- la RD 1029 à l'Est d'Amiens comporte une portion très fréquentée jusqu'à Villers-Bretonneux, plus de 8 000 véhicules par jour. Elle est ensuite moins fréquentée, entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour, entre Villers-Bretonneux et Saint-Quentin.
- la RD 935 entre Thennes et Montdidier : entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour.
- la RD 1013 entre Roye et Fonches-Fonchette : entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour.
- la RD 930 entre Roye et Marché-Allouarde : entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour.
- la RD 1017 entre Roye et Conchy-les-Pots : entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour.

**Dans l'Oise, les itinéraires les plus fréquentés situés dans l'aire d'étude éloignée sont :**

- la RD 1017 entre Conchy-les-Pots et Senlis (hors périmètre) : entre 7 000 et 15 000 véhicules/jour.
- la RD 930 entre Montdidier et Breteuil (hors périmètre) : entre 2 000 et 7 000 véhicules/jour.

### Légende carte du trafic routier de la Somme 2016

#### TRAFFIC MOYEN JOURNALIER ANNUEL, SENS CONFONDUS

(Véhicules = VL + PL)

- entre 500 et 1000 véhicules
- entre 1000 et 2000 véhicules
- entre 2000 et 4000 véhicules
- entre 4000 et 8000 véhicules
- supérieur à 8000 véhicules

#### POINT DE COMPTAGE

- Point de comptage permanent
- Point de comptage secondaire
- Trafic Moyen Journalier Annuel tous véhicules confondus (MJA)
- Pourcentage Poids-Lourds

### Légende carte du trafic routier de l'Oise 2013

- Catégorie des routes départementales de Février 2011
- > 15000 véhicules par jour
  - de 7000 à 15000 véhicules par jour
  - de 2000 à 7000 véhicules par jour
  - de 500 à 2000 véhicules par jour
  - ≤ 500 véhicules par jour

- Unité Territoriale Départementale
- Route nationale et autoroute
  - Agglomération
  - Zone d'activité

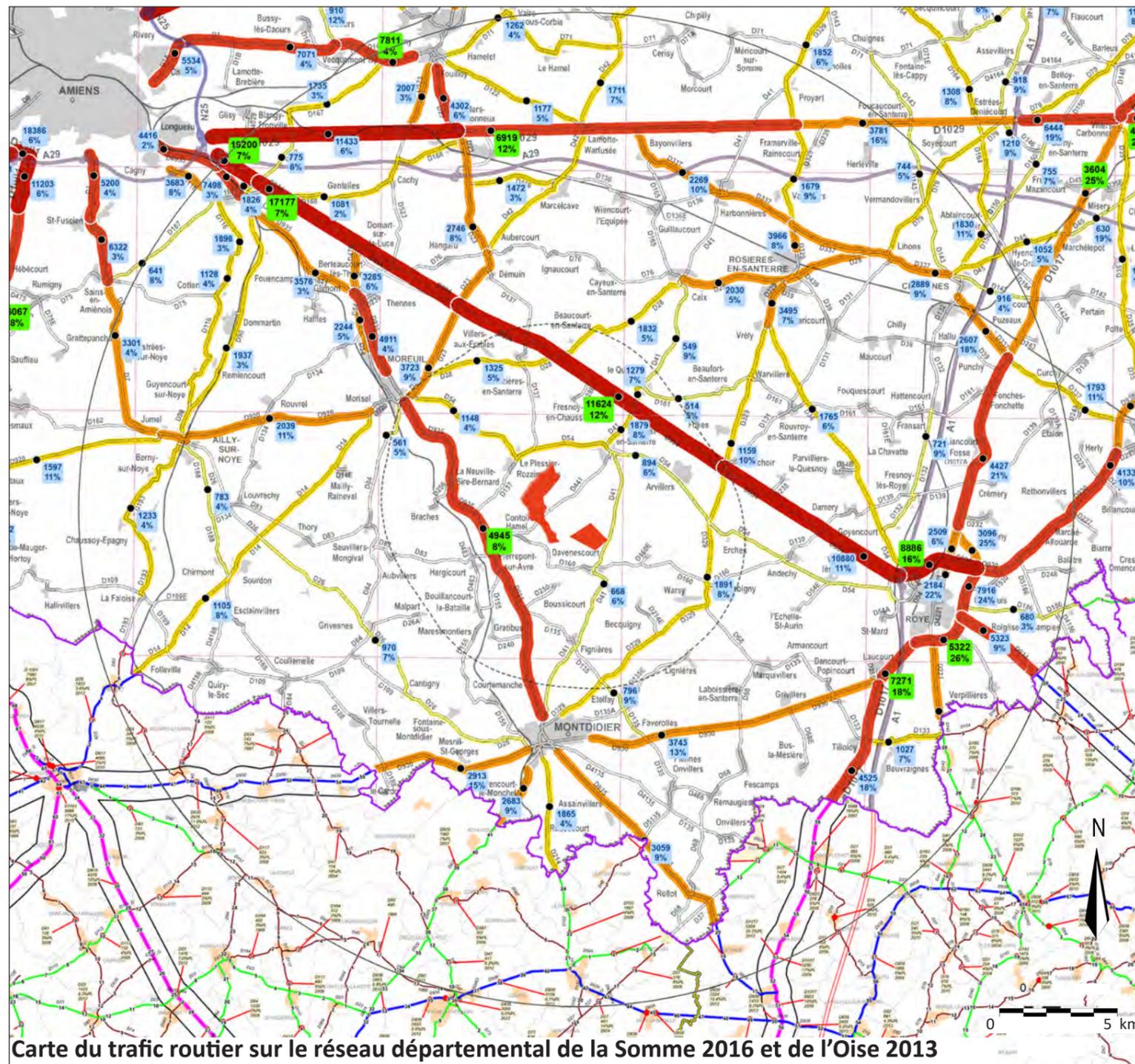
- Route en 2x2 voies
- Route classée à grande circulation (décret n°2010-575)

Comptage

0983 1767 2009

route départementale moyennant % de poids lourds

unité de comptage



Carte du trafic routier sur le réseau départemental de la Somme 2016 et de l'Oise 2013



Plusieurs itinéraires de Grande Randonnée traversent les aires d'étude :

- le GR 123, passe au Sud de la ZIP, dans la vallée de l'Avre, dans l'aire d'étude rapprochée
- le GR 124, passe au Nord et à l'Ouest de l'aire d'étude éloignée

Le site touristique d'importance du secteur est la vallée de la Somme et ses paysages naturels au Nord de l'aire d'étude éloignée.

La département de la Somme a été profondément touché par les combats de la première guerre mondiale avec l'invasion d'août et la « course à la mer » de septembre 1914, la bataille de la Somme de 1916 et les batailles de Picardie de 1918. Plusieurs lieux de mémoire s'inscrivent dans ce territoire :

- le Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux et Fouilloy, répertorié également comme site classé dans l'aire d'étude éloignée;
- le Centre Sir John Monash à Fouilloy;
- le patrimoine architectural de Montdidier, l'église Saint-Pierre, l'hôtel de ville, l'église de Saint-Sépulcre;
- le patrimoine religieux: l'église Saint-Nicolas de Coulemelle, l'église de Tilloloy, l'église Saint-Pierre de Roye, l'église Sainte-Marie Madeleine de Maignelay, l'église Saint-Pierre de Corbie;
- le château de Folleville, et le château de Chaussoy-Epagny.



Le Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux



L'église de Tilloloy



L'église Saint-Pierre de Roye



Le château de Chaussoy-Epagny



L'église Saint-Pierre de Corbie

Légende

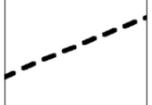
Itinéraires routiers fréquentés

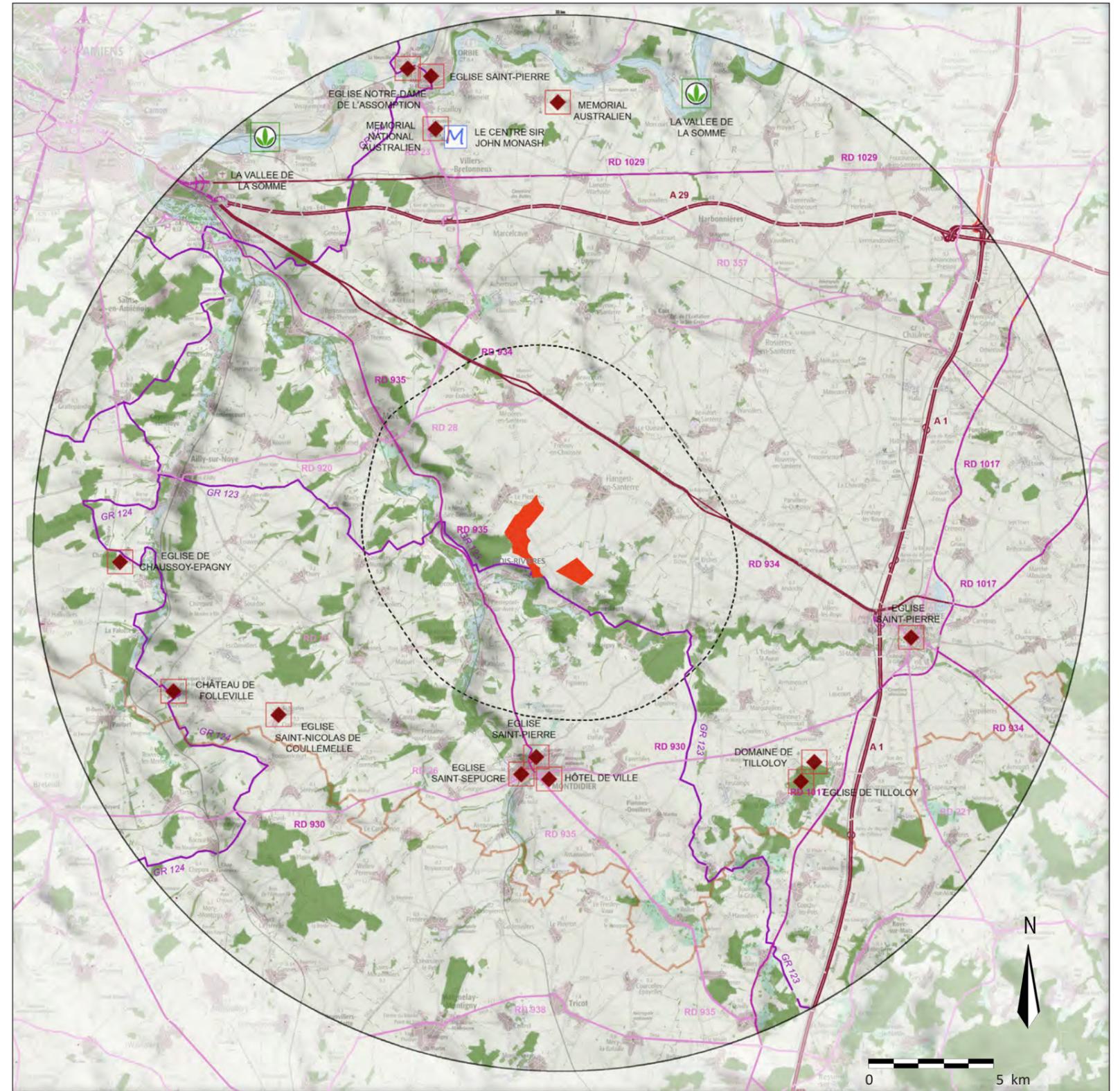
-  Autoroutes et itinéraires (RN et RD) (plus de 8 000 véhicules/jour)
-  Itinéraires très fréquentés (entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour)
-  Autres itinéraires fréquentés (entre 2 000 et 4 000 véhicules/jour)

Itinéraires de grande randonnée

-  GR

Sites et édifices touristiques

-  Site naturel
-  Monument mentionné sur le site du comité départemental de tourisme de la Somme ou de l'Oise.
-  Musée
-  Zones d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée



Carte des sites et itinéraires fréquentés ou touristiques.  
 (source : IGN et www.somme-tourisme.com)

## I.5. LES VILLAGES SITUÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Dans l'aire d'étude rapprochée on compte 21 villages : Davenescourt, Trois-Rivières, Le Plessier-Rozainvillers, Boussicourt, Pierrepont-sur-Avre, Hangest-en-Santerre, Fresnoy-en-Chaussée, Hargicourt, Becquigny, la Neuville-Sire-Bernard, Braches, Fignières, Warsy, Arvillers, Bouillancourt-la-Bataille, Mézières-en-Santerre, Guerbigny, Gratibus, Le Quesnel, Villers-aux-Erables, Maresmontiers. Le cadre de vie de ces villages est donc sensible à l'installation du parc éolien.

Tous se situent à moins de 5 km d'un parc en exploitation, 7 se situent à moins de 5 km d'un parc dont la demande d'autorisation d'exploiter a été déposée et 8 se situent à moins de 5 km d'un parc dont la demande d'autorisation d'exploiter a été accordée ou est en travaux. Le paysage autour de ces villages est donc susceptible d'évoluer ces prochaines années.

Très proches de la ZIP, à moins de 2 kilomètres, on compte les villages de Davenescourt, Trois-Rivières, Le Plessier-Rozainvillers, Boussicourt, Pierrepont-sur-Avre et deux hameaux :

- Hamel (commune de Contoire)
- Saulchoix-sur-Davenescourt (commune de Davenescourt)



La place d'Arvillers, et l'église Saint-Martin.



La place enherbée de Fignières et son mail de tilleuls.

Les villages situés à moins de 5 km de la ZIP								
Villes, village et hameaux	Nombre d'habitants	Distance de la ZIP au centre du village ou de la ville	Village ou ville très proche de la ZIP (moins de 2 km)	Parcs éoliens en service situés à moins de 5 km du centre du village ou de la ville	Parcs éoliens autorisés situés à moins de 5 km du centre du village ou de la ville	Projets éoliens en cours d'instruction situés à moins de 5 km du centre du village ou de la ville	Nombre total de parcs et projets éoliens situés à moins de 5 km (projet Les Gressières inclus)	Angle d'horizon (*) occupé par la ZIP depuis le village ou la ville (visible ou non)
Davenescourt	555	0,9	x	Parc de la Sablière Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	-	Parc du Mont de Treme	5	72°
Trois-Rivières	439	0,9	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	7	105°
Le Plessier-Rozainvillers	743	0,9	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	-	7	90°
Boussicourt	86	1,8	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus	-	-	4	70°
Pierrepont-sur-Avre	650	2	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	6	67°
Hangest-en-Santerre	1028	2,2		Parc de la Sablière Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	Parc du Mont de Treme Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel	7	90°
Fresnoy-en-Chaussée	150	2,5		Parc de la Sablière Parc de Santerre I Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	9	45°
Hargicourt	396	3		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	6	53°
Becquigny	106	3		Parc de la Sablière Parc de Champs Perdus	Parc du Mont de Treme	Parc du Moulin	5	30°
La Neuville-Sire-Bernard	278	3		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc du Bois de la Hayette Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	-	8	46°
Braches	254	3,4		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	-	6	38°
Fignières	153	3,7		Parc de la Sablière	-	Parc du Moulin	3	40°
Warsy	142	3,9		Parc de Roye II et III Parc de la Sablière	Parc du Mont de Treme Parc Les Tulipes	Parc du Moulin	6	27°
Arvillers	785	4		Parc de la Sablière Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus Parc de Roye II et III	Parc du Mont de Treme	Parc de Le Quesnel	7	50°
Bouillancourt-la-Bataille	146	4		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	5	45°
Mézières-en-Santerre	578	4,2		Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc des Terres de l'Abbaye Parc du Chêne Courteau Parc de l'Argillière Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	9	29°
Guerbigny	292	4,4		Parc de Roye II et III	Parc du Mont de Treme Parc Les Tulipes	Parc du Moulin	5	23°
Gratibus	184	4,4		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	5	40°
Le Quesnel	794	4,6		Parc de la Sablière Parc de Santerre I Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	-	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	7	41°
Villers-aux-Erables	126	4,7		Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc des Terres de l'Abbaye Parc du Chêne Courteau Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	8	25°
Maresmontiers	114	4,7		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	5	37°

## I.5.1 DAVENESCOURT

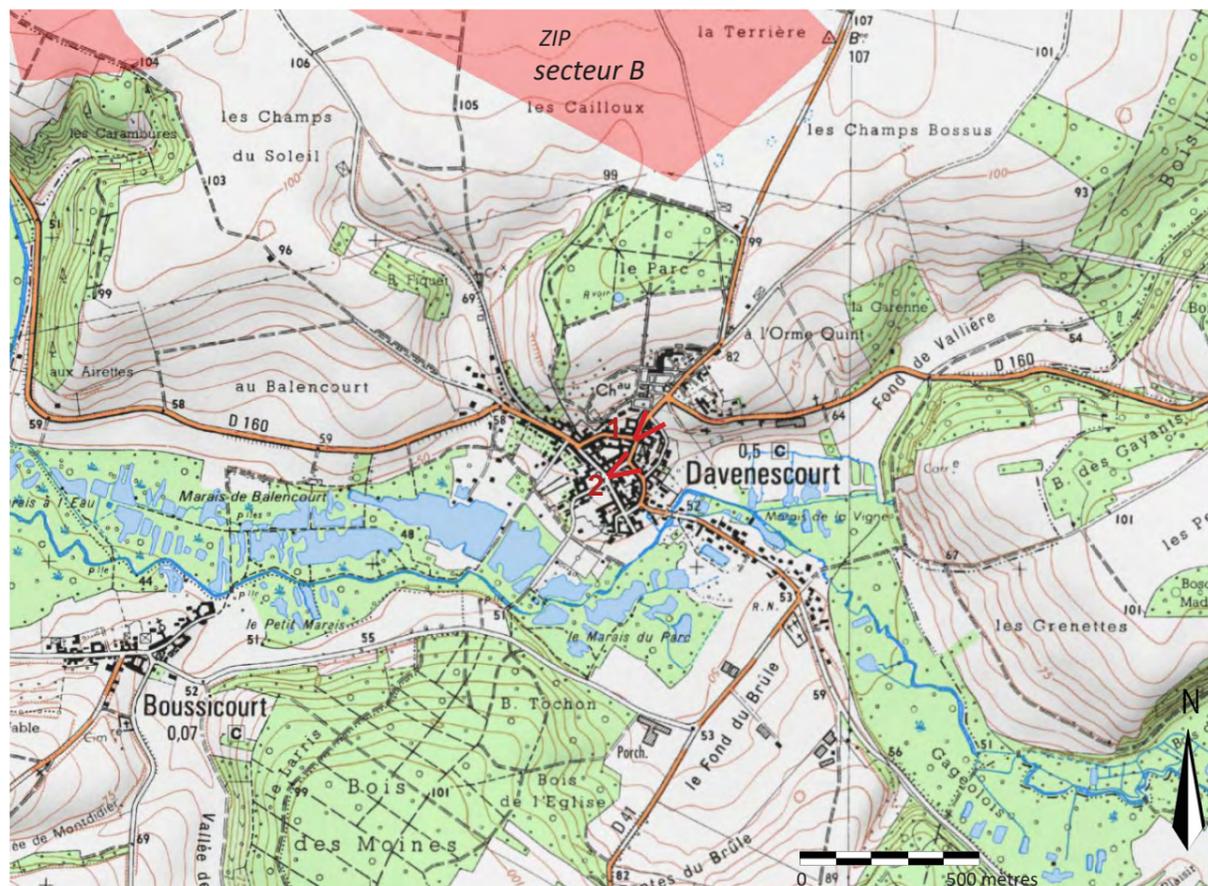
DISTANCE DU CENTRE DU VILLAGE À LA ZIP : 0,9 KM

NOMBRE D'HABITANTS : 555

**TOPOGRAPHIE :** Davenescourt se situe au Sud de la ZIP. Cette dernière se situe en partie sur son territoire. Le village se situe à la confluence d'une vallée sèche, le Fond de Vallière et de la vallée de l'Avre. Le village est dominé par une sorte de petit éperon sur lequel se situe le parc du domaine de Davenescourt. Le village est protégé des vues sur la ZIP par ses reliefs et par les masses boisées du parc du château.

**STRUCTURE VIAIRE :** Le cœur ancien du village est dense et épouse la géométrie du petit val formé par la confluence des deux vallées. Le village est traversé par la RD 160 qui longe le fond de la vallée de l'Avre. L'autre axe important est celui de la RD 41 qui remonte sur le plateau au Nord du village.

**STRUCTURE URBAINE :** Le village est composé d'un noyau plus ancien autour de l'église et de nombreux pavillons récents qui s'égrènent le long de l'axe principal. La placette associée au Monument aux Morts près de la mairie, est l'espace public du village.



Plan de situation du village et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Emplacement des points de vue présentés ci-contre.



Zone d'Implantation Potentielle



1. Vue du croisement de la Grande Rue et la RD 160, près de la mairie de Davenescourt.



2. Vue du croisement de la rue Saint-Martin et de la rue de l'Église.



Vue 3D du village de Davenescourt

## I.5.2 CONTOIRE-HAMEL (COMMUNE DE TROIS-RIVIÈRES)

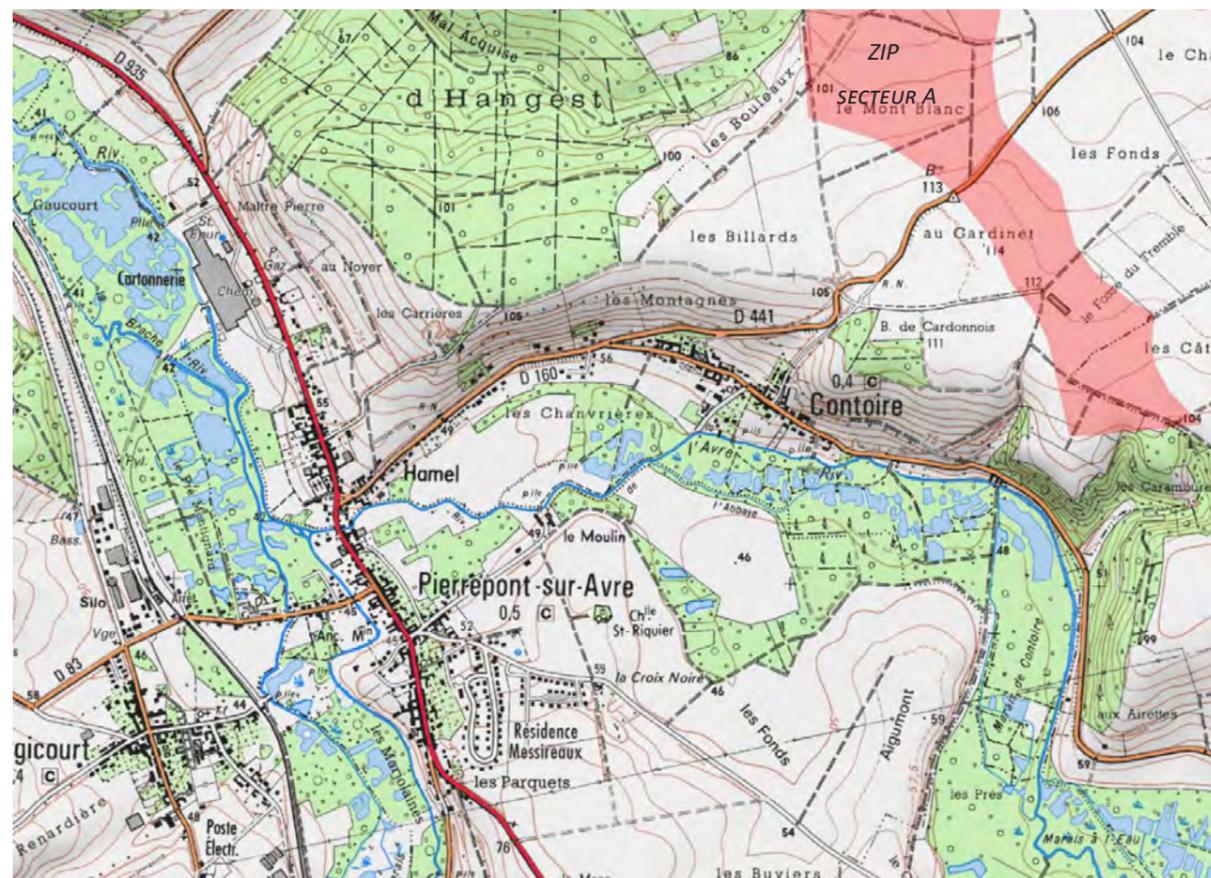
DISTANCE DU CENTRE DU VILLAGE À LA ZIP : 0,9 KM

NOMBRE D'HABITANTS : 439

TOPOGRAPHIE : Trois-Rivières est un village composé par la réunion de deux hameaux linéaires, situé au Sud-Ouest de la ZIP. Contoire, situé dans la vallée de l'Avre, en rive droite, est positionné en pied de coteau, il s'étire le long de la RD 160 qui longe le fond de vallée. Hamel est situé en rive droite également, au niveau de la confluence avec la rivière des Trois Doms. Le village est protégé en grande partie des vues sur la ZIP par les reliefs de la vallée.

STRUCTURE VIAIRE : Contoire s'étire le long de la RD 160 et Hamel, entre la RD 160 et la RD 935 qui forme un angle au niveau de la confluence avec la rivière des Trois Doms.

STRUCTURE URBAINE : Les maisons et les fermes sont situées à l'alignement sur rue dans les parties les plus anciennes du village, pour former une façade urbaine quasi continue le long de la rue principale dans les secteurs les plus anciens. En périphérie des secteurs anciens, le pavillonnaire est présent, avec un tissu moins dense notamment entre les deux noyaux urbains.



Plan de situation du village et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Zone d'Implantation Potentielle



Emplacement des points de vue présentés ci-contre.



1. Vue depuis la rue Bara (RD 160), à la sortie Est du village.



2. Depuis le hameau de Hamel, depuis la rue Marcel Thomas (RD 160), les éoliennes du parc de la Sablière sont visibles depuis ce point de vue.



Vue 3D du village de Trois-Rivières

### I.5.3 LE PLESSIER-ROZAINVILLERS

DISTANCE DU CENTRE DU VILLAGE À LA ZIP : 0,9 KM

NOMBRE D'HABITANTS : 743

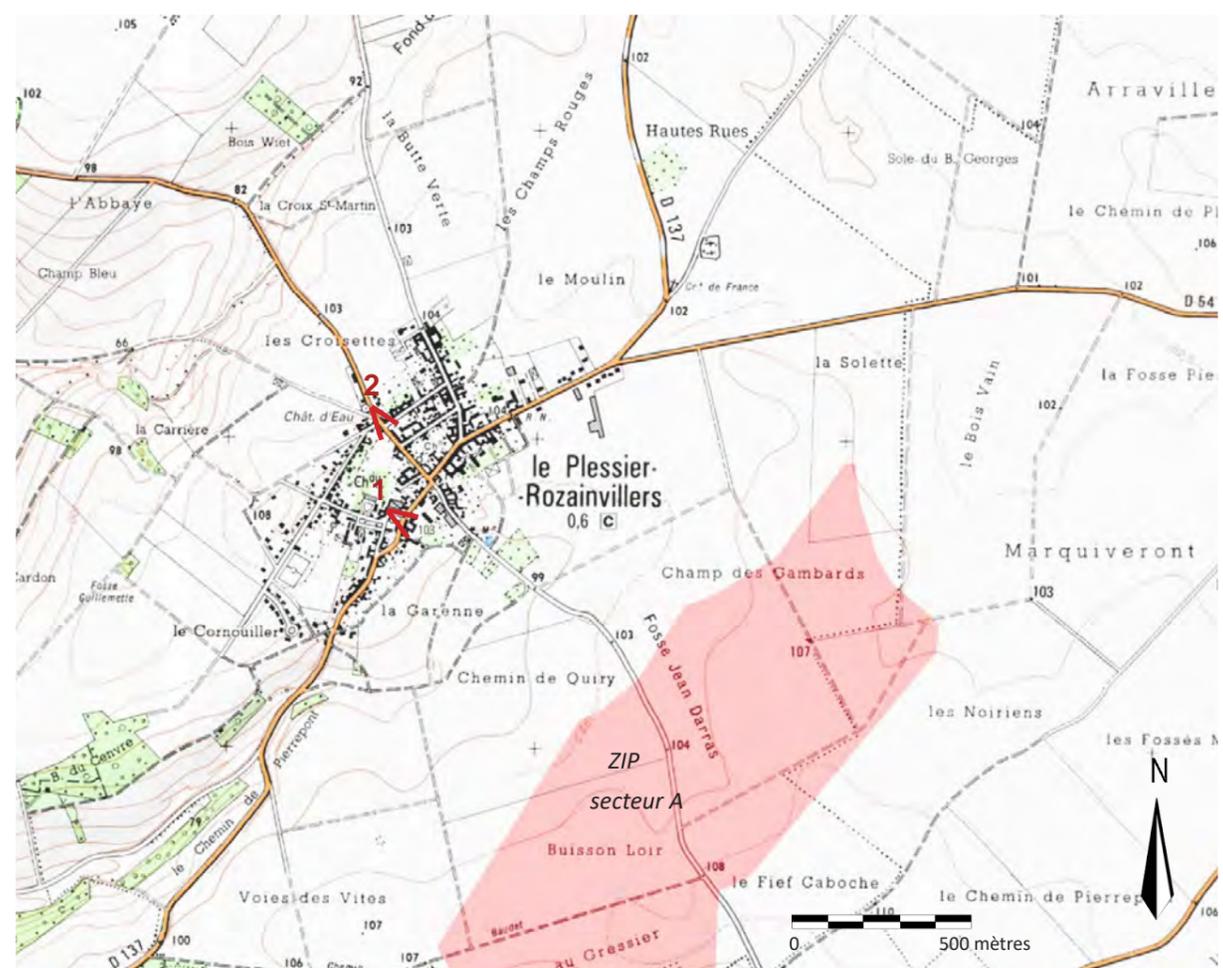
TOPOGRAPHIE : Le Plessier-Rozainvillers est situé sur le plateau au Nord-Ouest de la ZIP.

STRUCTURE VIAIRE : Le village est structuré par le croisement de la RD 54 et de la RD 137.

STRUCTURE URBAINE : Le village est composé d'un noyau plus ancien autour de l'église et du château avec maisons et fermes à l'alignement sur rue constituant une façade urbaine continue. De nombreux pavillons récents s'égrènent le long de l'axe principal, en périphérie du village. Deux lotissements composent la périphérie Ouest du village. La placette enherbée et goudronnée, entourée de tilleuls face à l'église est l'espace public du village.



1. Vue depuis l'arrière de l'église du Plessier-Rozainvillers et la rue passant devant la mairie.



Plan de situation du village et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Zone d'Implantation Potentielle



Emplacement des points de vue présentés ci-contre.



2. Vue depuis la rue du 8 mai 1945, près du calvaire et du château d'eau du village.



Vue 3D du village de Le Plessier-Rozainvillers

## I.5.4 BOUSSICOURT

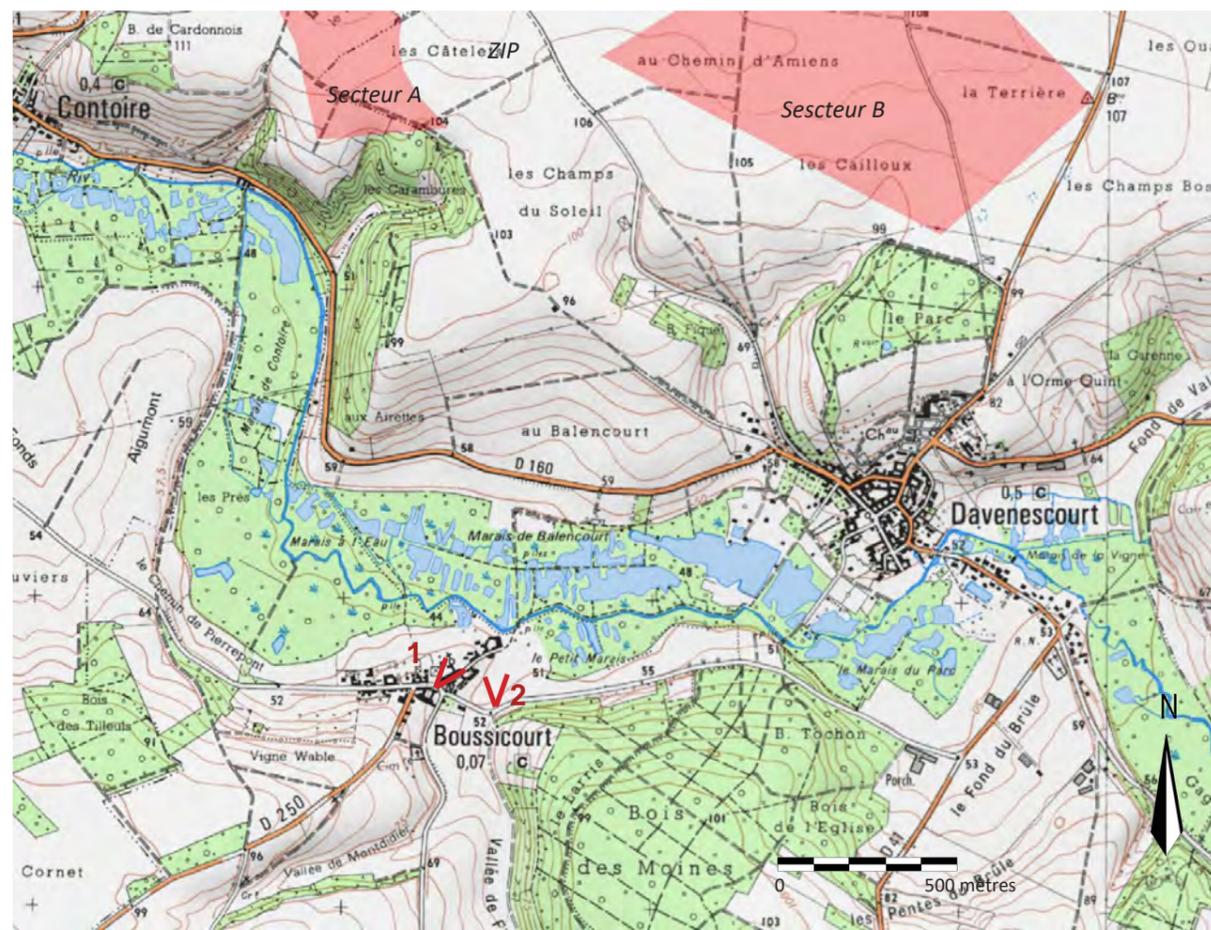
DISTANCE DU CENTRE DU VILLAGE À LA ZIP : 1,8 KM

NOMBRE D'HABITANTS : 86

TOPOGRAPHIE : Boussicourt est situé en pied de coteau Sud de la vallée de l'Avre, en rive gauche. Il est protégé des vues sur la ZIP par le relief et les masses boisées du fond de vallée de l'Avre où se situent de nombreux étangs et marais.

STRUCTURE VIAIRE : C'est un petit village se développant le long de la RD 250, de la Grande Rue d'en Bas et de la Grande Rue d'en Haut.

STRUCTURE URBAINE : Le village est composé de quelques fermes et maisons à l'alignement sur rue, autour du cœur ancien et de pavillons, en périphérie. La petite placette enherbée devant la mairie est l'espace public de la commune.



Plan de situation du village et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Zone d'Implantation Potentielle



Emplacement des points de vue présentés ci-contre.



1. Vue depuis la place de la mairie de Boussicourt.



2. Vue depuis l'entrée Sud-Est du village, la rue Le Lary.



Vue 3D du village de Boussicourt

## I.5.5 PIERREPONT-SUR-AVRE (COMMUNE DE TROIS-RIVIÈRES)

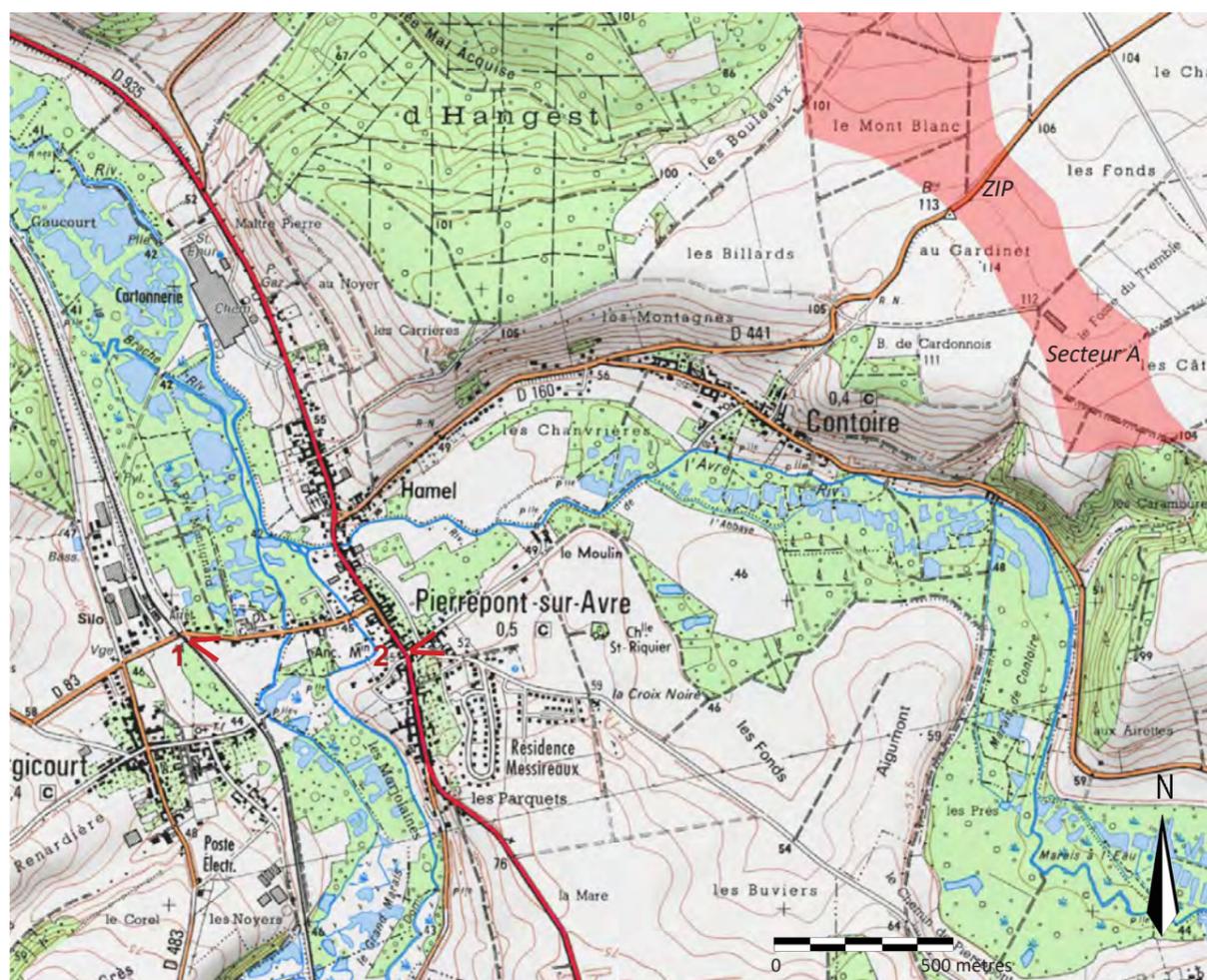
DISTANCE DU CENTRE DU VILLAGE À LA ZIP : 2 KM

NOMBRE D'HABITANTS : 650

**TOPOGRAPHIE :** Pierrepont-sur-Avre se situe à la confluence de la vallée des Trois Doms et de la vallée de l'Avre, en face de Hamel. Il se situe, pour sa partie plus ancienne dans le fond de la vallée des Trois Doms. Les extensions pavillonnaires au Sud-Est, plus récentes occupent les coteaux de la vallée de l'Avre.

**STRUCTURE VIAIRE :** C'est un village tout en longueur, s'étirant le long de la RD 935, assez densément urbanisé, dans sa partie centrale, avec des maisons à l'alignement sur rue.

**STRUCTURE URBAINE :** Il est composé dans sa partie centrale, de maisons à l'alignement sur rue et dans la périphérie de pavillons. Des lotissements récents se sont installés au Sud-Est du village.



Plan de situation du village et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Zone d'Implantation Potentielle



Emplacement des points de vue présentés ci-contre.



1. Vue depuis la rue de la Gare à Pierrepont-sur-Avre, à proximité du parking.



2. Vue depuis la rue du Marais.



Vue 3D du village de Pierrepont-sur-Avre

## I.5.6 HANGEST-EN-SANTERRE

DISTANCE DU CENTRE DU VILLAGE À LA ZIP : 2,2 KM

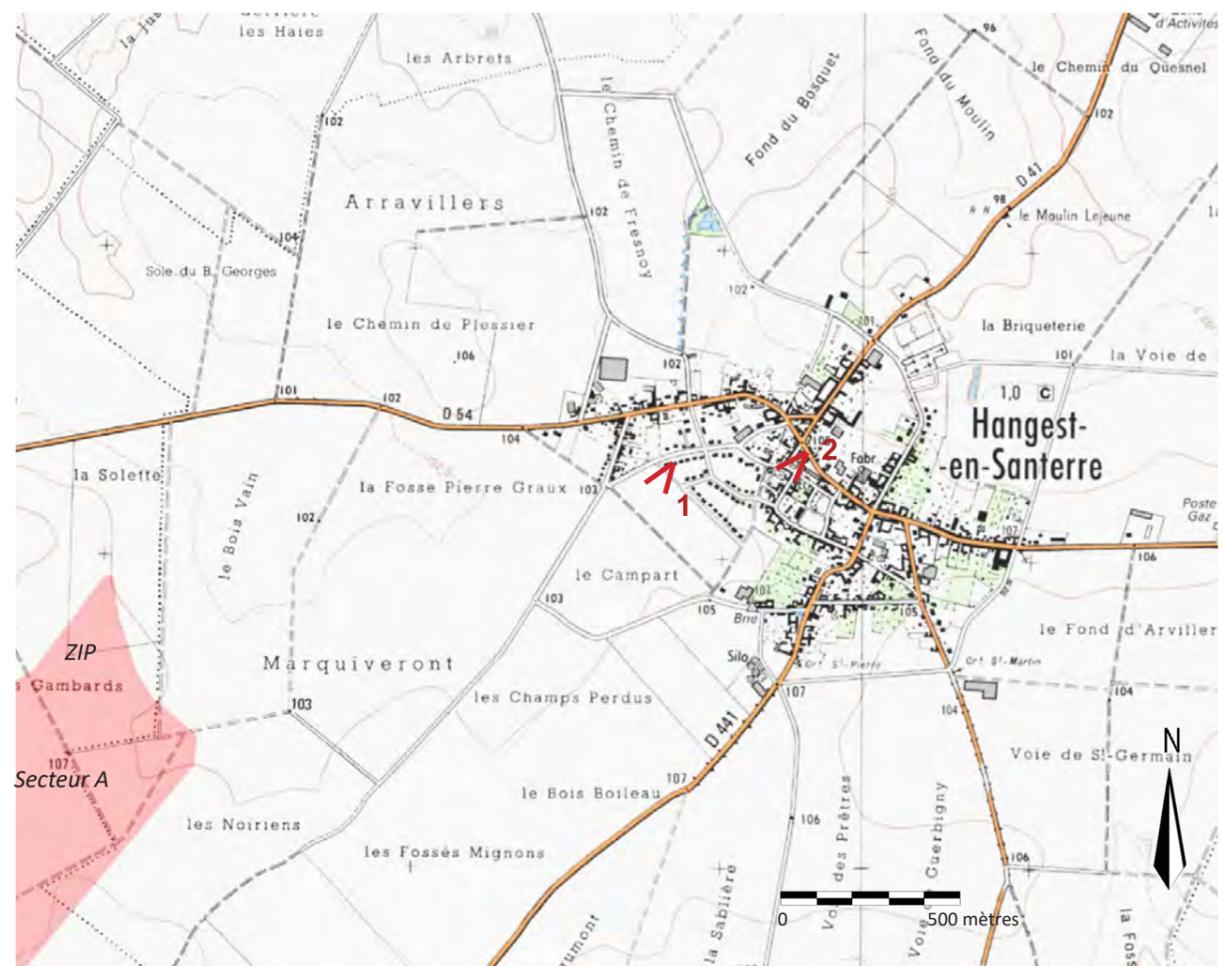
NOMBRE D'HABITANTS : 1028

HAMEAU : LE PETIT-HANGEST

TOPOGRAPHIE : Hangest-en-Santerre est situé au Nord-Est de la ZIP sur le plateau du Santerre.

STRUCTURE VIAIRE : C'est un village situé au croisement de la RD 54 (Est-Ouest) et de la RD 41 (Nord-Sud).

STRUCTURE URBAINE : Le village est composé d'un noyau plus ancien autour de l'église et de la mairie au croisement des deux axes. Un tissu pavillonnaire dense s'est constitué autour. Des lotissements récents ont investi les franges Sud-Ouest du village.



Plan de situation du village et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Zone d'Implantation Potentielle



Emplacement des points de vue présentés ci-contre.



1. Vue depuis la rue Simone Debailly, au niveau des franges Sud du village.



2. Vue depuis le croisement de la rue Paul Laurain et la rue de la Tour.

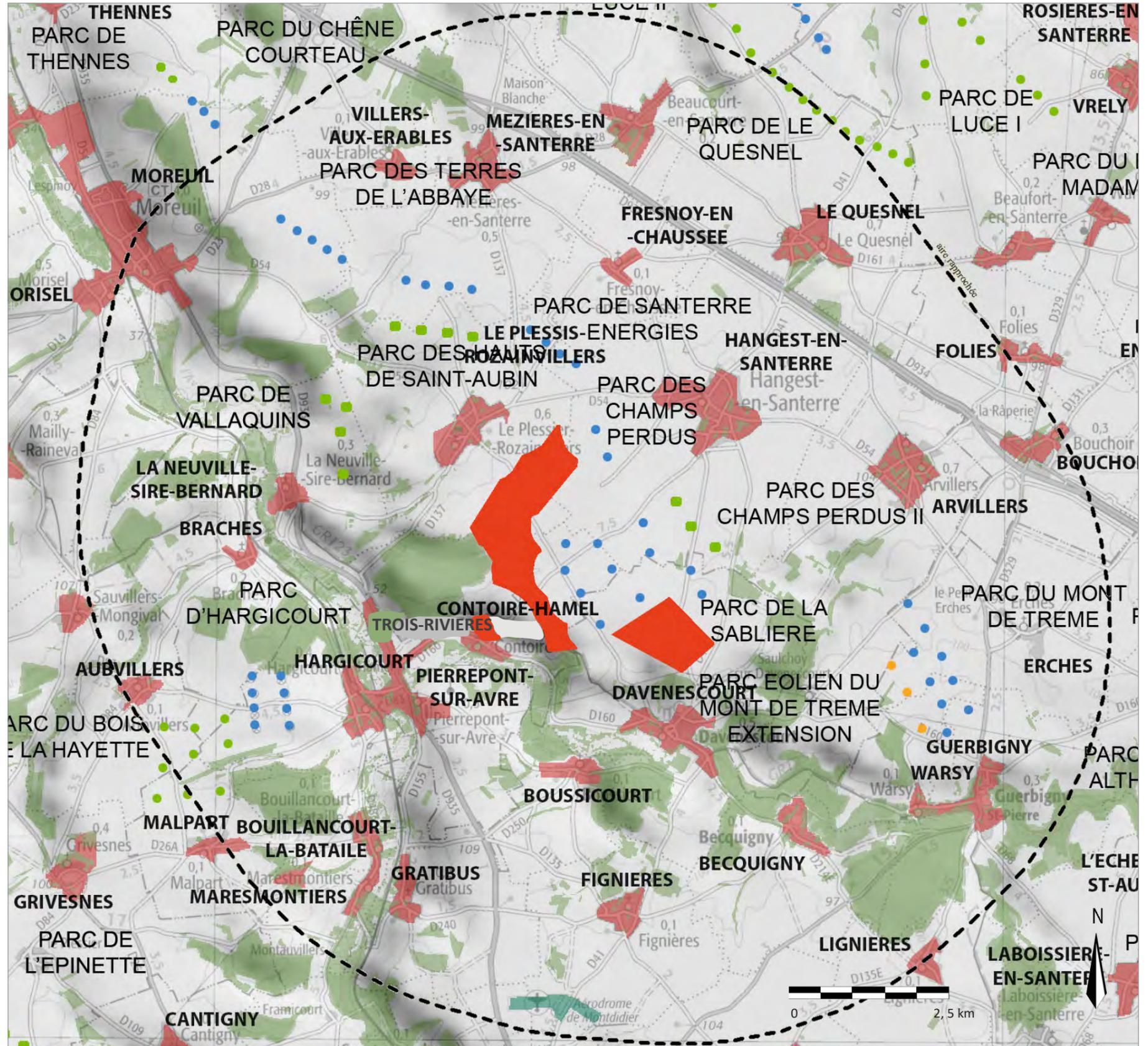


Vue 3D du village de Hangest-en-Santerre

Légende

- Éolienne d'un projet en cours d'instruction
- Éolienne d'un parc éolien accordé non construit
- Éolienne d'un parc éolien en exploitation

-  Zones d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Village



Carte des villages situés dans l'aire d'étude rapprochée  
 (source : IGN, scan 100, BD alti, bd topo)

## I.6 LES AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS

Dans l'aire d'étude éloignée, on dénombre 41 parcs éoliens en exploitation, 19 parcs dont la demande d'autorisation d'exploiter a été accordée et 14 projets dont la demande d'autorisation d'exploiter est en instruction. Géographiquement les parcs en exploitation sont répartis dans toute l'aire d'étude avec une concentration plus importante vers l'Est de l'aire d'étude éloignée.

Le projet éolien des Gressières est un projet d'extension du parc éolien de la Sablière, (9 éoliennes). Très proches, les parcs éoliens de Champs Perdus I (4 éoliennes) et II (3 éoliennes) sont situés sur les communes de Trois-Rivières, Davenescourt et Hangest-en-Santerre. L'ordonnement des lignes d'éoliennes de ces trois parcs est constante suivant une direction Nord-Ouest/Sud-Est.

On citera également proches, le parc de Santerre Energies également en exploitation à 0,9 km au Nord du secteur A de la ZIP. L'ordonnement des lignes d'éoliennes de ces parcs est variable suivant les parcs.

Le parc éolien Les Gressières en projet est une extension du parc éolien de La Sablière.

Le contexte éolien est relativement dense dans ce secteur de la Somme.

Le secteur A de la ZIP se situe au Sud/Sud-Ouest du projet existant, le secteur B au Sud-Est.

C'est deux secteurs sont en continuité du parc éolien de la Sablière.

Le contexte éolien général :

Le parc de la Sablière fait lui-même partie d'un "alignement" de parcs éoliens globalement orientés Nord-Ouest/Sud-Est, parallèle à la RD 934 et à l'axe de la vallée de l'Avre.

Cet alignement est constitué, du Nord au Sud, du parc du Chêne Courteau, du parc des Terres de l'Abbaye, du parc de Santerre Energies, du parc des Champs Perdus (I et II), parc de la Sablière, du parc du Mont de Treme et de son extension, du parc des Althéas, du parc de Vallaquins et du parc des Tulipes. Tous ces parcs se déploient dans la sous-unité de paysage du Cœur du plateau du Santerre.

Tous ces parcs ont des implantations suivant globalement cet axe Nord-Ouest/ Sud-Est. Ils sont situés en bordure du plateau du côté de la rive droite de la vallée de l'Avre. Les inter-distances entre ces parcs sont assez régulières.

Au Nord de ce secteur une autre concentration de parcs se déploie, moins formellement organisée autour des parcs de Luce, du Quesnel, de Caix, de Bois Madame (I et II), parc du Santerre, parc du Moulin Wable, parc de Sucrierie.

Les parcs de Roye se situent entre ces deux organisations spatiales appartenant d'avantage aux parcs qui se déploient de part et d'autre de l'autoroute A1.

Au Sud de l'alignement de parcs éoliens auquel appartient le parc éolien en projet, les parcs d'Hargicourt, du Bois de La Hayette sont situés de l'autre côté de la vallée de l'Avre et appartiennent à la sous-unité de paysage de la vallée de l'Avre et des Trois Doms.

Les parcs éoliens autour :

Le parc éolien de la Sablière et la partie Sud du parc éolien de Champs Perdus, ainsi que le parc éolien de Champs Perdus II (autorisé) forment un ensemble homogène. Les inter-distances entre les éoliennes sont régulières. Les éoliennes forment un groupe de 4 lignes alignées assez denses.

Les deux éoliennes de la partie Nord du parc de Champs Perdus sont isolées au Nord de cet ensemble.

Plus au Nord-Ouest, les parcs de Thennes, du Chêne Courteau, des Terres de l'Abbaye, des Hauts de Saint-Aubin, de Santerre Energies forment un alignement. Le parc de Vallaquins à la Neuville-Sire-Bernard suit la vallée de l'Avre et se positionne en bordure de plateau, en dehors de cet alignement précédemment présenté.

Il existe un espace de respiration inter-parcs entre le parc éolien du Mont de Treme et le groupe d'éoliennes des parcs de la Sablière, de Champs Perdus I et II au niveau du Fond de Vallière, vallée sèche perpendiculaire à la vallée de l'Avre. Il existe également un espace de respiration inter-parcs entre le parc éolien de Santerre Energies et le parc de Champs Perdus suivant la RD 54 entre le Plessier-Rozainvillers et Hangest-en-Santerre.



Le parc éolien de la Sablière, développé et exploité par Energie Team, dont le parc à l'étude est une extension, depuis la RD 441.



Le parc éolien d'Hargicourt sur la commune du même nom est situé à 3,5 km à l'Ouest de la ZIP.

LES PARCS ET PROJETS EOLIENS						
Nom	Statut	Nombre d'éoliennes	Hauteur des éoliennes en mètres (Bout de pale)	Commune (s)	Aire d'étude	Distance à la ZIP
Parc éolien de la Sablière	En exploitation	9	150	Davenescourt, Contoire-Hamel, Hangest-en-Santerre	Rapprochée	0,4 (secteur A)
Parc éolien de Champs Perdus	En exploitation	4	150	Hangest-en-Santerre	Rapprochée	0,4 (secteur A)
Parc éolien de Champs Perdus II	Accordé	3	185,5	Hangest-en-Santerre	Rapprochée	1 (secteur B)
Parc éolien de Vallaquins	Accordé	4		La Neuville-Sire-Bernard	Rapprochée	1,7 (secteur A)
Parc éolien des Hauts de Saint-Aubin	Accordé	4	150	Le Plessier-Rozainvillers	Rapprochée	1,9 (secteur A)
Parc éolien de Santerre Energies	En exploitation	8	150	Le Plessier-Rozainvillers, Hangest-en-Santerre, Mézières-en-Santerre	Rapprochée	2,4 (secteur A)
Parc éolien extension du Mont de Treme (du Champ Personette)	En instruction	3	164,5	Erches, Warsy	Rapprochée	2,7 (secteur B)
Parc éolien du Mont de Treme	En exploitation	9	150	Erches, Warsy et Guerbigny	Rapprochée	3 (secteur B)
Parc éolien d'Hargicourt	En exploitation	8	120	Hargicourt	Rapprochée	3,6 (secteur A)
Parc éolien des Terres de l'Abbaye	En exploitation	5	150	Moreuil	Rapprochée	4,1 (secteur A)
Parc éolien de la Hayette	Accordé	8	151	Hargicourt, Malpart, Aubvillers, Braches	Rapprochée	4,6 (secteur A)
Parc éolien de Le Quesnel	Accordé	9	150	Le Quesnel	Rapprochée	6,1 (secteur A)
Parc éolien de Luce I	Accordé	8	179,5	Caix, Cayeux-en-Santerre, Vrély	Eloignée	6,3 (secteur A)
Parc éolien de Luce II	Accordé	4	179,5	Caix, Cayeux-en-Santerre, Vrély	Eloignée	6,5 (secteur A)
Parc éolien des Althéas	En instruction	7	186	Dancourt-Popincourt, L'Echelle-Saint-Aurin, Marquivillers	Eloignée	6,7 (secteur B)
Parc éolien du Chêne Courteau	En exploitation	3	150	Moreuil	Eloignée	6,9 (secteur A)
Parc éolien de Piennes-Onvillers	En instruction	7	150	Piennes-Onvillers	Eloignée	7 (secteur B)
Parc éolien de Caix (Santerre I)	En exploitation	6	145	Caix	Eloignée	7 (secteur A)
Parc éolien Les Tulipes	En exploitation	10	150	L'Echelle-Saint-Aurin, Marquivillers, Dancourt-Popincourt, Armancourt	Eloignée	7,6 (secteur B)
Parc éolien de Roye II	En exploitation	4	140	Damery et Andechy	Eloignée	7,6 (secteur B)
Parc éolien de Thennes	Accordé	2	180	Thennes	Eloignée	7,8 (secteur A)
Parc éolien de l'Argillère	En exploitation	8	150	Rouvrel, Morisel, Dommartin	Eloignée	8,9 (secteur A)
Parc éolien de Roye IV	En exploitation	4	149	Damery et Goyencourt	Eloignée	9 (secteur B)
Parc éolien de Noye I	En exploitation	6	150	Louvrechy, Thory	Eloignée	9,6 (secteur A)
Parc éolien de Roye I	En exploitation	5	140	Villers-les-Roye et Goyencourt	Eloignée	9,6 (secteur B)
Parc éolien du Moulin à cheval	En exploitation	4	125	Montdidier	Eloignée	9,8 (secteur A)
Parc éolien de l'Épinette	Accordé	8	180	Villers-Tournelle, Coulemelle, Grivesnes	Eloignée	9,8 (secteur B)
Parc éolien Les Garaches	Accordé	5	198	Assainvillers	Eloignée	9,8 (secteur B)
Parc éolien de Bois Madame II	Accordé	2	165	Hargicourt, Rouvroy-en-Santerre, Warville	Eloignée	10,5 (secteur B)
Parc éolien de Roye III	En exploitation	3	140	Villers-les-Roye et Goyencourt	Eloignée	10,8 (secteur B)
Parc éolien de Noye II	En exploitation	6	150	Chirmont, Sourdon	Eloignée	10,8 (secteur A)
Parc éolien de Bois Madame	En exploitation	4	165	Méharicourt, Rouvroy-en-Santerre	Eloignée	10,9 (secteur A)
Parc éolien de Sucrierie	En instruction	6	200	Fresnoy-les-Roye, Liancourt-Fosse, Gruny	Eloignée	11 (secteur B)
Parc éolien de Frestoy	En instruction	5	180	Le Frestoy-Vaux, Assainvillers	Eloignée	11,5 (secteur B)
Parc éolien du Santerre	Accordé	4	136,5	Fouquescourt	Eloignée	11,5 (secteur B)
Parc éolien du Mont Aubin	Accordé	4	164,9	Serevillers, Rocquencourt	Eloignée	11,7 (secteur A)
Parc éolien du Tréfle	Accordé	6	150	Thézy-Glimont	Eloignée	11,7 (secteur A)
Parc éolien du Balinot	En instruction	6	165	Le Frestoy-Vaux, Rubescourt	Eloignée	12,1 (secteur A)
Parc éolien de Claville-Motteville	Accordé	2	164,9	Rocquencourt	Eloignée	12,3 (secteur B)
Parc éolien de Chilly Fransart	En exploitation	8	138,5	Chilly, Fransart	Eloignée	12,9 (secteur B)
Parc éolien du Moulin de Wable	En exploitation	3	149,9	Fresnoy-lès-Roye	Eloignée	12,9 (secteur B)
Parc éolien du Champ feuillant	Accordé	14	149,4	Royaucourt, Ferrières	Eloignée	13,1 (secteur A)
Parc éolien de Laucourt Energie	En exploitation	4	125	Laucourt, Beuvraignes	Eloignée	13,3 (secteur B)
Parc éolien Energie Les Trente	En exploitation	5	145	Beuvraignes, Laucourt, Amy, Crapeaumesnil	Eloignée	13,5 (secteur B)
Parc éolien VC1 et VC2 La Grande Sole	En exploitation	6	140	Vauvillers	Eloignée	13,7 (secteur A)
Parc éolien du Bois Masson (Rollot II)	Accordé	1	165	Rollot, Le Frestoy-Vaux	Eloignée	13,7 (secteur B)
Parc éolien du Bois Guillaume	En exploitation	6	150	Roye	Eloignée	13,9 (secteur B)
Parc éolien du chemin croisé	En instruction	10	158,5	Chilly, Maucourt	Eloignée	13,9 (secteur B)
Parc éolien Liancourt (Enerrag Santerre II)	En exploitation	3	156	Liancourt-Fosse	Eloignée	14 (secteur B)
Parc éolien de Beuvraigne Energie	En exploitation	4	125	Beuvraignes	Eloignée	14,2 (secteur B)
Parc éolien du Val de Gironde	En exploitation	6	150	Roye	Eloignée	14,5 (secteur B)
Parc éolien du Petit Arbre	En exploitation	6	140	Lihons et Herleville	Eloignée	14,6 (secteur A)
Parc éolien Les Rosières	Accordé	9	150	Lihons et Vermandovillers	Eloignée	14,7 (secteur B)
Parc éolien Les Vents du Santerre	En exploitation	7	150	Framerville-Rainecourt, Herleville, Lihons, Vauvillers	Eloignée	14,7 (secteur A)

LES PARCS ET PROJETS EOLIENS						
Nom	Statut	Nombre d'éoliennes	Hauteur des éoliennes en mètres (Bout de pale)	Commune (s)	Aire d'étude	Distance à la ZIP
Parc éolien de la Haute Borne	Accordé	4	150	Hallu	Eloignée	14,7 (secteur B)
Parc éolien du chemin Blanc	En exploitation	5	150	Roye	Eloignée	15 (secteur B)
Parc éolien des Trois-Rivières (Rollot III)	Accordé	3	165	Rollot, Mortemer	Eloignée	15 (secteur B)
Parc éolien d'Equinville (Rollot I)	Accordé	2	165	Rollot	Eloignée	15,5 (secteur B)
Parc éolien de la Croix Saint-Claude	En exploitation	6	141	Carrépus, Champien, Marché-Allouarde et Rethonvillers	Eloignée	16 (secteur B)
Parc éolien de Bois des Cholletz	En exploitation	5	130	Conchy-les-Pots	Eloignée	15,9 (secteur B)
Parc éolien du Champ Chardon	En exploitation	5	146,3	Courcelles-Epayelles et Mortemer	Eloignée	16,2 (secteur B)
Parc éolien de Vauvillers II	En exploitation	6	140	Lihons, Framerville-Rainecourt et Herleville	Eloignée	16,4 (secteur B)
Parc éolien de Crapeaumesnil	En instruction	6	165	Crapeaumesnil	Eloignée	16,5 (secteur B)
Parc éolien de la Haute Borne	En exploitation	2	150	Punchy	Eloignée	17,2 (secteur B)
Parc éolien de Bois Briffaut	En exploitation	4	151	Vermandovillers Chaulnes	Eloignée	17,2 (secteur B)
Parc éolien de Bois Lemaire	En exploitation	4	141	Balâtre et Marché-Allouarde	Eloignée	17,6 (secteur B)
Parc éolien de la vallée des Mouches	En instruction	5	180	Rethonvillers	Eloignée	17,9 (secteur B)
Parc éolien Les Kerles	En exploitation	2	121	Chaulnes	Eloignée	18,7 (secteur A)
Parc éolien Sole du Moulin Vieux	En exploitation	5	121	Ablaincourt-Pressoir	Eloignée	19 (secteur A)
Parc éolien de Grattepanche	En instruction	4	180	Grattepanche	Eloignée	19 (secteur A)
Parc éolien de Canny	En instruction	5	180	Canny-sur-Matz	Eloignée	19,1 (secteur B)
Parc éolien de Breteuil	En exploitation	5	150	Breteuil, Paillart	Eloignée	19,7 (secteur A)
Parc éolien de Falvieux	Accordé	6	177	Balatre, Biarre, Billancourt, Cressy-Omencourt et Solente	Eloignée	19,8 (secteur B)
Parc éolien de Croisette I	En exploitation	5	175	Ansauvillers et Gannes	Eloignée	19,9 (secteur A)
Parc éolien du Bois Ricart	Accordé	5	149,4	Esquennoy, Paillart et Breteuil	Eloignée	19,9 (secteur A)



Le parc éolien de Santerre Energies (communes de Mézières-en-Santerre, Hangest-en-Santerre et Le Plessier-Rozainvillers) au Nord de la ZIP.

Légende



Éolienne d'un projet en cours d'instruction



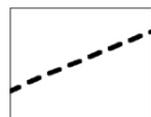
Éolienne d'un parc éolien accordé ou en travaux



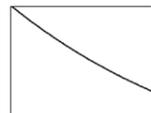
Éolienne d'un parc éolien en exploitation



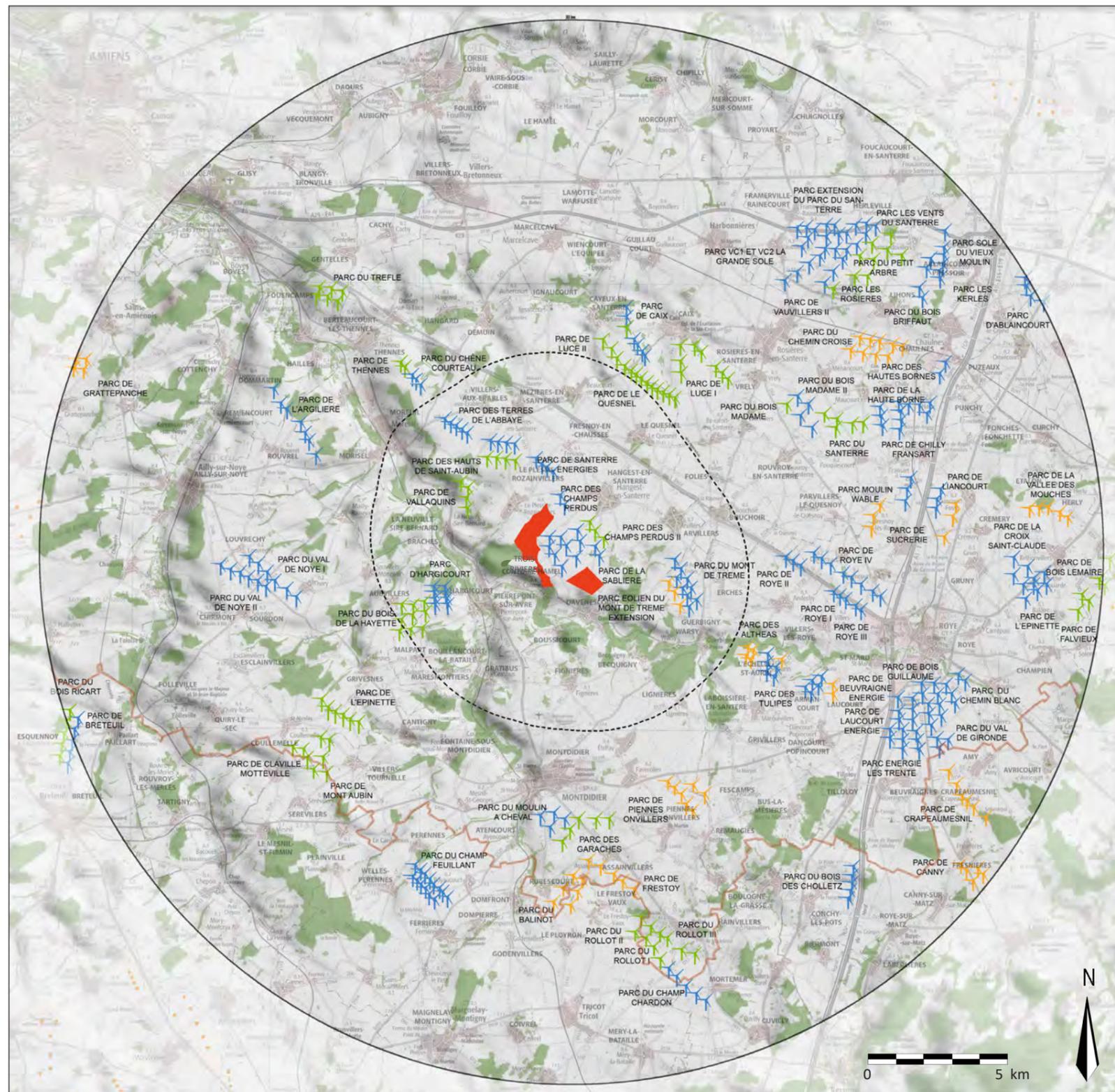
Zones d'implantation potentielle ( ZIP )



Aire d'étude rapprochée

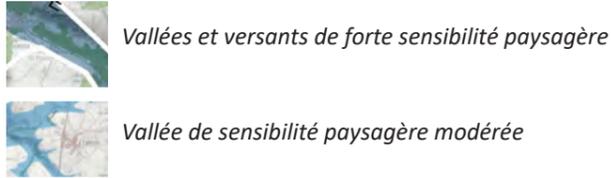


Aire d'étude éloignée



Carte des parcs et projets éoliens  
(sources : IGN et DREAL Haute-Normandie)

SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES



SITES ET ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES

Itinéraires routiers fréquentés

- Autoroutes et itinéraires (RN et RD) (plus de 8 000 véhicules/jour)
- Itinéraires très fréquentés (entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour)
- Autres itinéraires très fréquentés (entre 2 000 et 4 000 véhicules/jour)

Itinéraires de grande randonnée

- Itinéraire de Grande Randonnée

Sites et édifices touristiques

- Jardin et site naturel
- Monument
- Musée

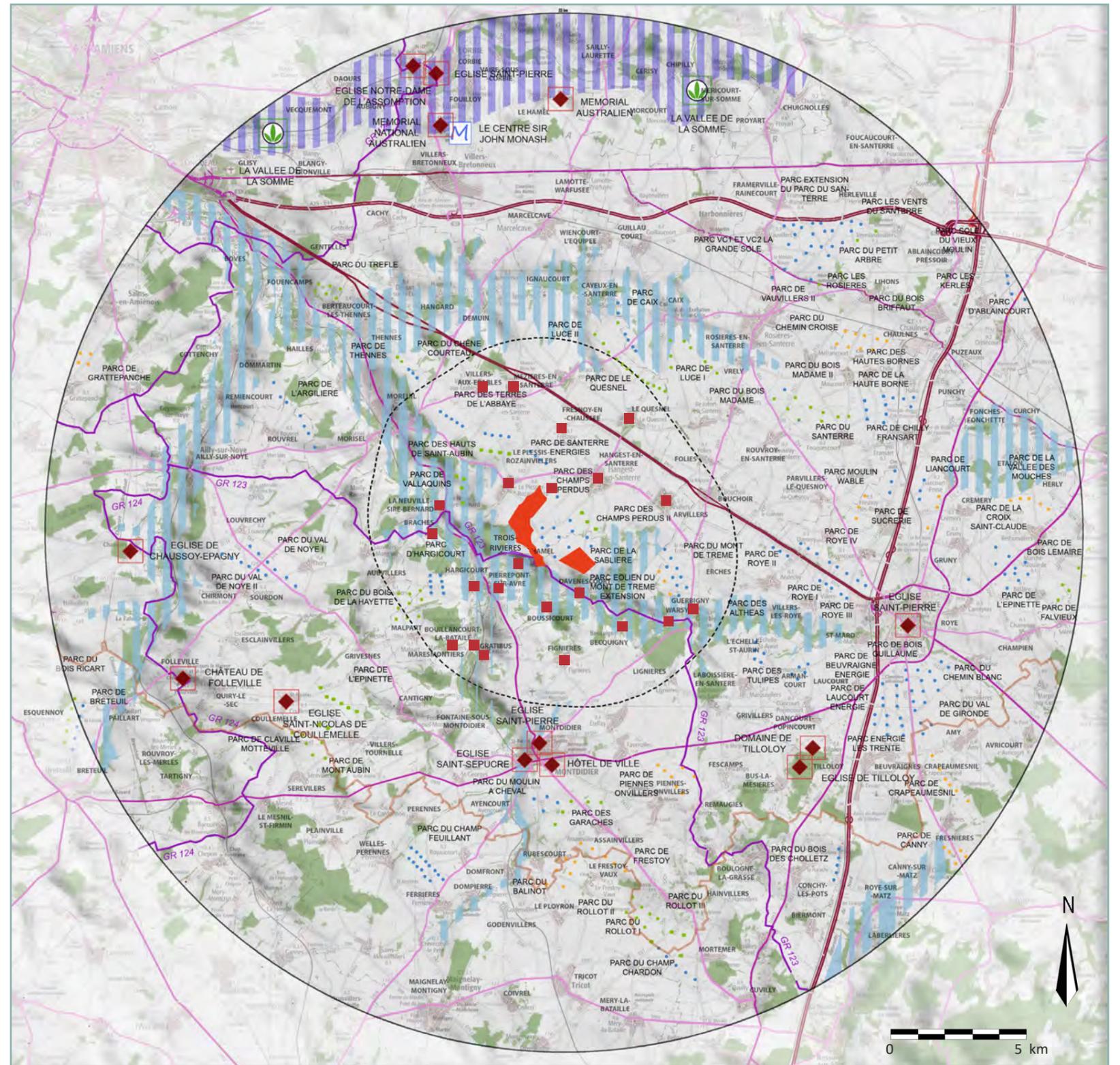
AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS

- Éolienne d'un parc éolien en exploitation
- Éolienne d'un projet éolien autorisé ou en travaux
- Éolienne d'un projet éolien en cours d'instruction

VILLAGES SITUÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

- Village situé à moins de 5 km de la ZIP
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

**I.7 CARTES DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES**



**Carte de synthèse des sensibilités paysagères.**

(source : IGN, scan 100, BD alti, bd topo)

**Légende**

**Monuments historiques**

-  Monument historique classé avec numéro associé du tableau p.31 et 32
-  Monument historique inscrit avec numéro associé au tableau p.31 et 32



Secteur protégé au titre des Monuments Historiques

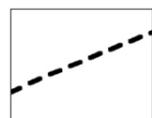
**Site classé**



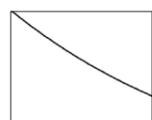
Site classé des Mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives



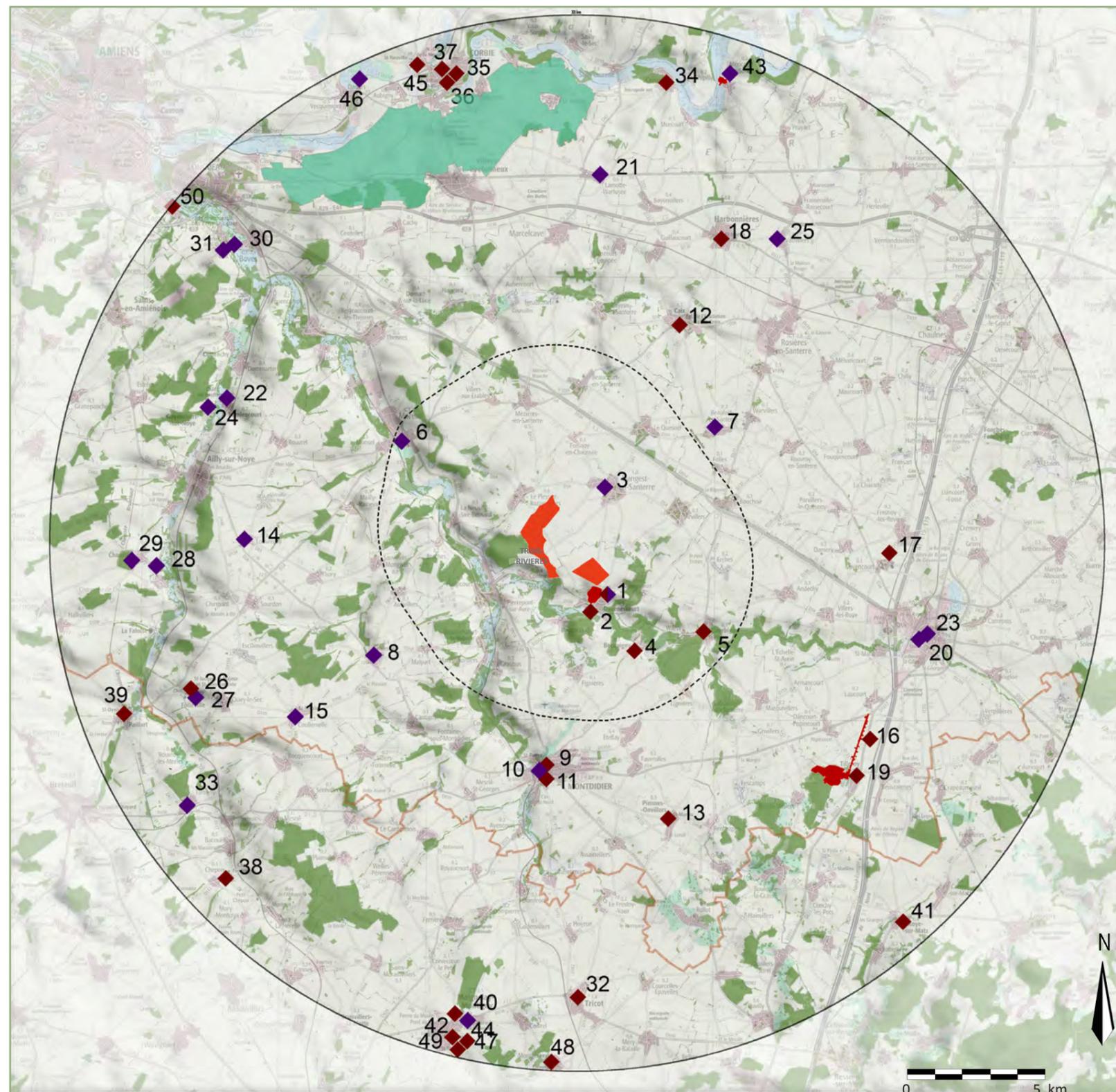
Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude éloignée



**Carte de synthèse des sensibilités patrimoniales.**  
 (source : IGN, scan 100, BD alti, BD topo)

*page blanche laissée libre pour la lecture en recto-verso du document papier*

## II . PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT DU PROJET

### II.1 ANALYSE DE LA PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

Il est important de noter que **c'est la perception de la zone d'implantation potentielle qui est évaluée dans ce chapitre**, et non celle des éoliennes du projet. Le positionnement définitif n'est pas encore déterminé à ce moment de l'étude. La zone d'influence visuelle (ZIV) de la zone d'implantation potentielle est susceptible d'être plus étendue que celle des éoliennes du projet, qui n'occuperont au final qu'une partie de ce périmètre. La perception du projet lui-même sera analysée dans la troisième et dernière partie de l'étude.

#### II.1.1 LA MÉTHODE D'ANALYSE DE LA PERCEPTION DE LA ZIP

L'analyse de la perception de la zone d'implantation potentielle (ZIP) est réalisée à l'aide de différents outils :

- Une zone d'influence visuelle de la zone d'implantation potentielle, calculée grâce au logiciel Global Mapper. La hauteur des éoliennes envisagées est de 180 m bout de pale, (hauteur maximale envisagée à ce stade du projet pour les éoliennes par le porteur du projet), et dont le socle correspond à la surface de la ZIP.
- Une analyse de terrain précise dans la détermination des points de vue à enjeux. Elles permettent de préciser et d'évaluer le contexte précis : micro-relief, végétation, volume bâti alentour, depuis les abords des monuments historiques, les sites classés ou inscrits, les villages proches.
- Des analyses réalisées grâce au logiciel Google-Earth et de sa fonction Street View, permettant de visualiser la position du volume virtuel de la ZIP dans des vues approximativement à hauteur d'homme.

#### II.1.2 LA ZONE D'INFLUENCE VISUELLE (ZIV) DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La zone d'influence visuelle de la ZIP a été calculée à l'aide du logiciel Global Mapper (système d'information géographique), sur la base du modèle numérique de terrain BD-Alti de l'IGN, ajusté afin de tenir compte de la présence des principales surfaces arborées (numérisées à partir des fonds Scan 25 et scan 100 de l'IGN).

Les éléments suivants ont été retenus pour calculer l'étendue de l'aire de perception de la zone d'implantation potentielle :

- Des éoliennes théoriques sont positionnées en 5 points, réparties de façon homogène dans l'ensemble de la zone d'implantation potentielle, notamment sur des points hauts, de manière à évaluer l'impact maximal théorique.
- Hauteur des points observés par rapport au sol : 180 m. La zone d'implantation potentielle est considérée comme perceptible dès lors que les calculs indiquent qu'au moins un des points analysés, situé à 180 mètres du sol, est visible.
- Hauteur des yeux de l'observateur : 1.70 m.
- Les secteurs bâtis (villes, villages et constructions isolées) sont exclus de l'analyse, la méthode de calcul étant inadaptée à leurs particularités (grande complexité des volumes pouvant masquer les deux zones d'implantation potentielle, étant donné la présence de constructions et de végétation arborée dans les jardins).
- Les « zones d'ombres » situées en arrière des principaux boisements sont prises en compte dans les calculs, sur la base d'une hauteur des arbres estimée à 15 mètres. Par ailleurs, on considère dans les calculs que les éoliennes théoriques, et donc la ZIP, n'est pas visible depuis les sous-bois.

La carte ci-contre figure la zone d'influence visuelle de la zone d'implantation potentielle, sur la base de 5 éoliennes théoriques, de 180 mètres de haut. Deux éoliennes sont positionnées dans le secteur B de la ZIP et trois éoliennes sont positionnées dans le secteur A de la ZIP. Elle permet de mesurer l'influence des boisements et des reliefs dans la perception de ce périmètre.

Dans l'aire d'étude rapprochée, l'aire de perception n'est pas continue autour de la ZIP. Le plateau agricole offre des zones de perception étendue, les masses boisées interrompent ponctuellement la perception de la ZIP.

Depuis la vallée de l'Avre, dans l'aire d'étude rapprochée, les vues sont fractionnées, surtout au Sud de la ZIP. La vallée des Trois Doms, est exempte de perception sur la ZIP.

Dans l'aire d'étude éloignée, les vues sont plus fractionnées et interrompues.

La vallée de La Luce est exempte de zones de perception sur la ZIP.

Au Nord, la vallée de la Somme est quasiment exempte de vues sur la ZIP. Au Sud de la vallée, la rencontre plus nette avec le plateau du Santerre du fait du versant plus abrupt induit des secteurs de perception le long du rebord de plateau.

A l'Ouest, les vues sont interrompues à partir de la vallée de la Noye, dans l'unité de paysage de l'Amiénois. Seuls quelques secteurs ponctuels de perception sont possibles sur le plateau à l'Ouest de la vallée.

Au Sud-Est, c'est tout le secteur de l'unité de paysage du Noyonnais qui est exempt de vues sur la ZIP. Les perceptions sont plus importantes sur le plateau Picard qui prolonge le plateau du Santerre au Sud. La vallée des Trois Doms qui entaille le plateau du Santerre, n'est pas axée sur la ZIP, elle est exempte de vues sur la ZIP.

**Légende**



Emplacement des éoliennes théoriques utilisées pour les calculs de visibilité de la ZIP. (NB : ces positions ne constituent en aucun cas une hypothèse d'implantation pour le projet.)



Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180 m situé dans la ZIP peut être visible sur plus des deux tiers de sa hauteur totale.



Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180 m situé dans la ZIP peut être visible sur plus d'un tiers et moins des deux tiers de sa hauteur totale.

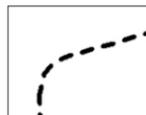


Secteurs depuis lesquels un objet haut de 180 m situé dans la ZIP ne peut être visible que sur moins d'un tiers de sa hauteur totale.

- Les boisements, les haies sont intégrés dans le modèle numérique de terrain, et donc leur effet occultant est pris en compte. La hauteur de référence de ces boisements est de 15 m.
- Le bâti n'est pas intégré dans le modèle numérique de terrain, et donc son effet occultant dans les villes, les villages et les hameaux n'est pas pris en compte.



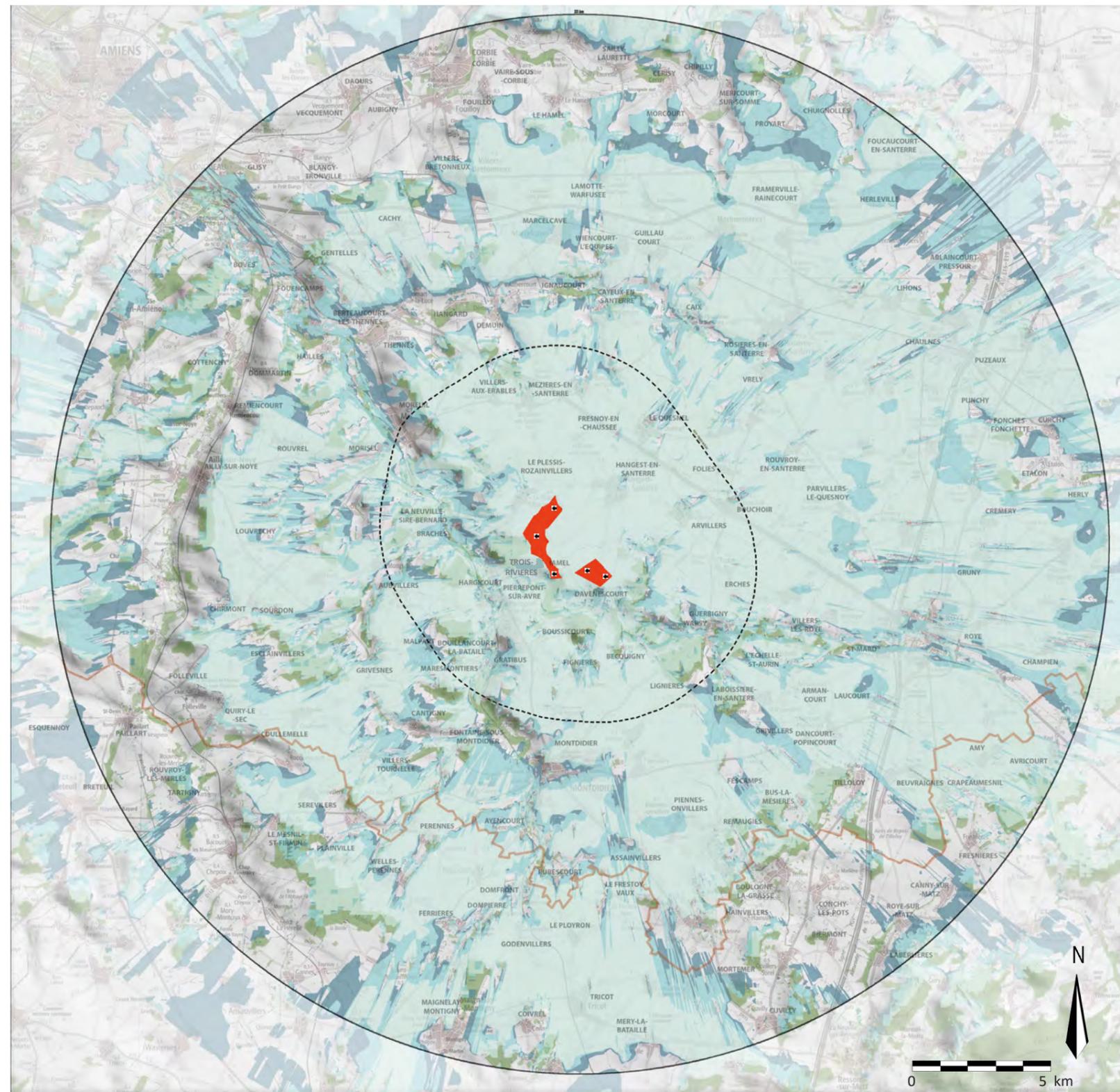
*La zone d'implantation potentielle (ZIP) avec les éoliennes théoriques*



*Aire d'étude rapprochée*



*Aire d'étude éloignée*



**Carte de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)**

(source : IGN, scan 100, scan 25, BD alti)

## II.1.3 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DEPUIS LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'analyse de la carte de la zone d'influence visuelle du projet a permis de déterminer les vues potentielles sur la zone d'implantation potentielle depuis les abords des monuments historiques. L'analyse de terrain a complété cette première approche. L'analyse du contexte, des premiers plans, de la végétation, des micro reliefs et du bâti alentour ont permis de conclure à une vision possible ou non de la ZIP depuis les abords des monuments historiques. Le tableau ci-contre présente un résumé des perceptions depuis les monuments historiques situés dans l'aire d'étude rapprochée et lointaine. Les covisibilités avec les monuments historiques sont également étudiés, c'est à dire la possibilité de voir depuis un point du territoire en même temps le parc éolien et un monument historique. Une analyse plus poussée et systématique sur les monuments historiques situés à moins de 10 kilomètres est réalisée par la suite.

En conclusion, il existe depuis les abords du domaine de Davenescourt, de l'église Saint-Martin de Davenescourt, du domaine de Tilloloy et sans doute depuis les abords de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Beaufort-en-Santerre, une perception d'un ou des deux secteurs de la zone d'implantation potentielle.

Il existe également une situation de covisibilité entre la ZIP et le domaine de Davenescourt et l'église Saint-Martin de Davenescourt.

Des covisibilités plus lointaines et partielles sont possibles entre la ZIP et l'église Saint-Aignan de Grivesnes, ainsi qu'entre les trois monuments historiques de Montdidier, l'église Saint-Sépulcre, l'hôtel de ville et l'église Saint-Pierre.

Dpt	Commune	N° sur la carte	Monument	Classement	Aire d'étude	Edifices nommés sur site internet Tourisme 80 ou 60	Distance à la ZIP	Perception directe de la ZIP depuis l'édifice ou ses proches abords	Obstacles visuels entre l'édifice et la ZIP	Perception distante et cumulée de la ZIP et de l'édifice (covisibilité directe ou indirecte)	Abords directs de l'édifice accessibles au public
80	Davenescourt	1	Domaine de Davenescourt	Classé et inscrit	Rapprochée		0,07	Oui, vue sur secteur A de la ZIP, depuis les abords du domaine et sans doute aussi depuis le château.	La butte boisée inclue dans le périmètre du monument historique.	Oui, depuis la RD 41 au Nord du monument protégé, depuis la rue Vallière (RD 160) à l'Est du domaine.	Oui
80	Davenescourt	2	Eglise Saint-Martin	Classé	Rapprochée		0,9	Oui, depuis la rue Saint-Martin, vues sur secteur A de la ZIP.	Contexte urbain et reliefs	Oui, depuis la RD 250 au Sud de Boussicourt.	Oui
80	Hangest-en-Santerre	3	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Rapprochée		2,1	Non pour le décor intérieur qui est la partie protégée du monument.	Contexte urbain	Non, pour la partie inscrite au titre des Monuments Historiques.	Oui
80	Becquigny	4	Ancienne église	Classé	Rapprochée		3,2	Non	Contexte arboré et boisements	Non	Oui
80	Guerbigny	5	Eglise Saint-Pierre	Classé	Rapprochée		4,6	Non	Contexte urbain et reliefs	Non	Oui
80	Moreuil	6	Eglise Saint-Vaast	Inscrit	Rapprochée		6,3	Non	Contexte urbain et reliefs	Non	Oui
80	Beaufort-en-Santerre	7	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit	Eloignée		7,3	Oui, certainement dans l'axe de la rue du château	Contexte urbain	Non	Oui
80	Grivesnes	8	Eglise Saint-Aignan	Inscrit	Eloignée		7,7	Non	Contexte urbain et boisements	Oui, depuis la RD 84 au Sud de Grivesnes	Oui
80	Montdidier	9	Eglise Saint-Pierre	Classé	Eloignée	x	7,9	Non	Contexte urbain	Oui, depuis la RD 26, au Sud de Montdidier	Oui
80	Montdidier	10	Hôtel de ville	Inscrit	Eloignée	x	8,1	Non	Contexte urbain	Oui, depuis la RD 26, au Sud de Montdidier	Oui
80	Montdidier	11	Eglise Saint-Sépulcre	Classé	Eloignée	x	8,2	Non	Contexte urbain	Oui, depuis la RD 26, au Sud de Montdidier	Oui
80	Caix	12	Eglise Sainte-Croix	Classé	Eloignée		9	Non	Contexte urbain et boisements	Non	Oui
80	Piennes-Onvillers	13	Eglise de Piennes	Classé	Eloignée		10,3	Non	Contexte urbain et boisements	Non	Oui
80	Louvrechy	14	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Eloignée		11,5	Non	Contexte urbain et boisements	Non	Oui
80	Coullemelle	15	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Eloignée	x	12	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Tilloloy	16	Eglise Notre-Dame de Lorette	Classé	Eloignée		12	Non	Boisements	Non	Oui
80	Tilloloy et Laucourt	16 bis	Domaine de Tilloloy	Classé	Eloignée		12,2	Non, depuis le monument ou le parc. Oui depuis les abords du domaine et depuis la route (RD 1017) longeant l'allée.	Boisements	Non	Oui
80	Fresnoy-lès-Roye	17	Croix en pierre	Classé	Eloignée		12,4	Non	Murs de clôture du cimetière	Non	Oui
80	Harbonnières	18	Eglise	Classé	Eloignée		12,8	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Tilloloy	19	Eglise	Classé	Eloignée	x	13,1	Non	Boisements	Non	Oui
80	Roye	20	Anciens remparts	Inscrit	Eloignée		13,3	Non	Contexte urbain et boisements	Non	Oui
80	Lamotte-Warfusée	21	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Eloignée		13,5	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Remiencourt	22	Château de Boufflers	Inscrit	Eloignée		13,5	Non	Relief	Non	Oui
80	Roye	23	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Eloignée	x	13,6	Non	Contexte urbain et boisements	Non	Oui
80	Guyencourt-sur-Noye	24	Château et ferme	Inscrit	Lointaine		14,2	Non	Relief	Non	Oui
80	Vauvillers	25	Eglise Saint-Eloi	Inscrit	Eloignée		14,3	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Folleville	26	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur	Classé	Eloignée		15,3	Non	Contexte urbain et boisements	Non	Oui
80	Folleville	27	Château	Inscrit	Eloignée	x	15,3	Non	Contexte urbain et boisements	Non	Oui
80	Chaussoy-Epagny	28	Eglise	Inscrit	Eloignée	x	15,3	Non	Relief et boisements	Non	Oui
80	Chaussoy-Epagny	29	Château	Inscrit	Eloignée		16,4	Non	Relief	Non	Non
80	Boves	30	Restes du château	Inscrit	Eloignée		17	Non	Contexte arboré	Non	Oui
80	Boves	31	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Eloignée		17	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Tricot	32	Eglise	Classé	Eloignée		17,3	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Tartigny	33	Château de Tartigny	Inscrit	Eloignée		17,8	Non	Reliefs et boisements	Non	Non
80	Cerisy	34	Eglise Saint-Georges	Classé	Eloignée		18	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Corbie	35	Eglise Saint-Pierre (ancienne abbatiale)	Classé	Eloignée	x	18,1	Non	Contexte urbain et reliefs	Non	Oui

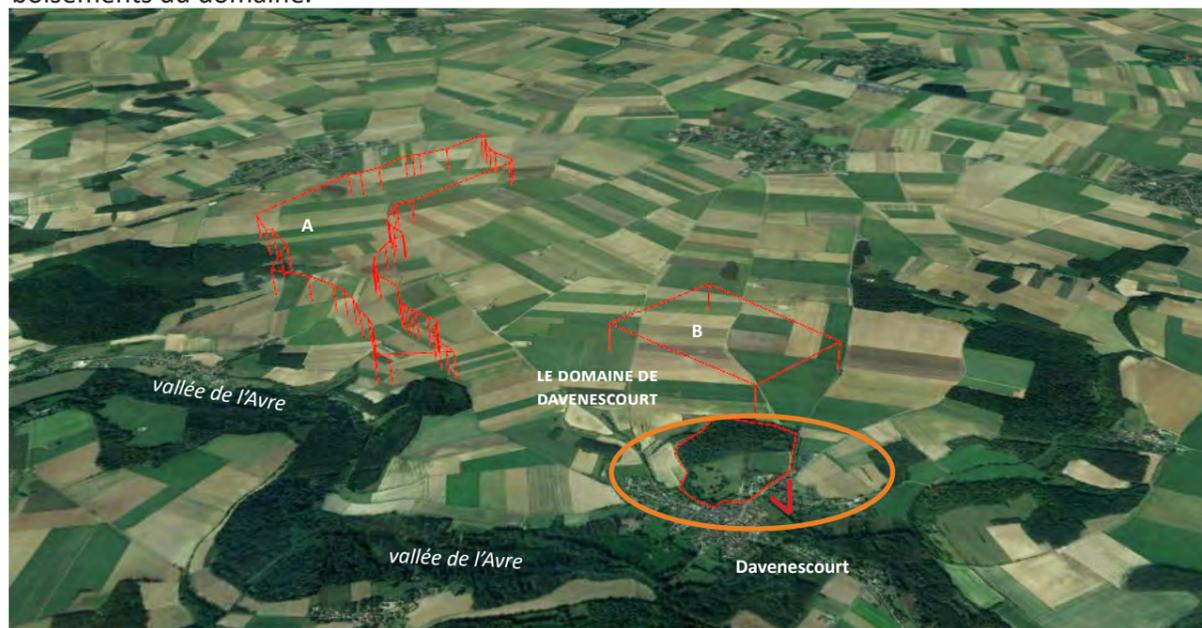
Dpt	Commune	N° sur la carte	Monument	Classement	Aire d'étude	Edifices nommés sur site internet Tourisme 80 ou 60	Distance à la ZIP	Perception directe de la ZIP depuis l'édifice ou ses proches abords	Obstacles visuels entre l'édifice et la ZIP	Perception distante et cumulée de la ZIP et de l'édifice (covisibilité directe ou indirecte)	Abords directs de l'édifice accessibles au public
80	Corbie	36	Porte monumentale de l'ancienne abbaye	Classé	Eloignée		18,2	Non	Contexte urbain et reliefs	Non	Oui
80	Corbie	37	Portail de l'ancienne église Saint-Etienne	Classé	Eloignée		18,2	Non	Contexte urbain et reliefs	Non	Oui
60	Chepoix	38	Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère	Classé	Eloignée		18,2	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Paillart	39	Eglise Saint-Denis	Classé	Eloignée		18,3	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Maignelay-Montigny	40	Château et son enceinte	Inscrit	Eloignée		18,5	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Roye-sur-Matz	41	Eglise	Classé	Eloignée		18,6	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Maignelay-Montigny	42	Chapelle	Classé	Eloignée		18,6	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Méricourt-sur-Somme	43	Château	Inscrit	Eloignée		18,7	Non	Relief	Non	Oui
60	Maignelay-Montigny	44	Eglise Sainte-Marie-Madeleine de Maignelay	Classé	Eloignée		18,9	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Corbie	45	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Classé	Eloignée	x	19	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Daours	46	Usine du Parquet Loutré	Inscrit	Eloignée		19,4	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Maignelay-Montigny	47	Croix de chemin	Classé	Eloignée		19,4	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Montgérain	48	Calvaire	Classé	Eloignée		20	Non	Contexte urbain	Non	Oui
60	Maignelay-Montigny	49	Eglise Saint-Martin de Montigny	Classé	Eloignée		20,1	Non	Contexte urbain	Non	Oui
80	Cagny	50	Gisement préhistorique	Classé	Eloignée		20,1	Non	Relief et boisements	Non	Oui

## 1. LE DOMAINE DE DAVENESCOURT (DAVENESCOURT/ MH CLASSÉ ET INSCRIT)

MONUMENT HISTORIQUE SITUÉ À 0,07 KM DE LA ZIP

Le domaine de Davenescourt possède plusieurs protections suivant les secteurs.

Le château, la chapelle et la grille d'entrée, qui datent de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, sont classés au titre des monuments historiques. La ferme, les communs, les serres, le pigeonnier, les jardins et le parc, ainsi que les parties boisées et le mur de clôture sont inscrits au titre des monuments historiques. Le jardin d'agrément est attribué au paysagiste Edouard André. Le château et la chapelle sont situés au pied du coteau, sont protégés en grande partie par les reliefs et les boisements. Des vues sur le secteur A de la ZIP sont sans doute possibles depuis le château. Des vues sur le secteur A de la ZIP sont également possibles depuis les abords du château et de la chapelle depuis la rue Vallière (RD 160), face à la grille d'entrée. Il existe des covisibilités depuis la RD 41, au Nord du village, avec les parties boisées du domaine, ainsi que depuis la rue du Plessier entre le secteur B de la ZIP et les boisements du domaine.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Depuis les abords du domaine de Davenescourt, au niveau de la route axée sur le château, la rue Vallière (RD 160). La partie Sud du secteur A de la ZIP est visible de ce point de vue, à l'arrière plan des boisements du domaine. La partie Sud du secteur B de la ZIP est visible de à travers les arbres d'alignement longeant les arbres de la perspective.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

## 2. L'ÉGLISE SAINT-MARTIN (DAVENESCOURT/ MH CLASSÉ)

ÉDIFICE SITUÉ À 0,9 KM DE LA ZIP

Le village de Davenescourt est situé au Sud de la ZIP. L'église Saint-Martin est positionnée au cœur du village, au croisement de la rue de l'Église et de la rue Saint-Martin, au pied du coteau de la vallée de l'Avre. Des vues sur le secteur A de la ZIP sont possibles depuis la rue Saint-Martin, qui longe l'édifice. Les reliefs et le contexte urbain ne permettent pas des vues sur le secteur B de la ZIP.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Depuis les abords de l'église Saint-Martin, dans la rue Saint-Martin, des vues sur le secteur A de la ZIP sont possibles dans la perspective de la rue.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### 3. L'ÉGLISE SAINT-MARTIN (HANGEST-EN-SANTERRE / MH INSCRIT)

ÉDIFICE SITUÉ À 2,1 KM DE LA ZIP

Hangest-en-Santerre est situé au Nord de la ZIP, sur le plateau. L'église Saint-Martin est située au cœur du village. Ce sont les décors intérieurs, datant du 2<sup>ème</sup> quart du XX<sup>ème</sup> siècle qui sont inscrits au titre des monuments historiques, mais pas l'édifice en lui-même. Donc aucune vue n'est possible entre la ZIP et la partie protégée, au titre des monument historiques, de l'église.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



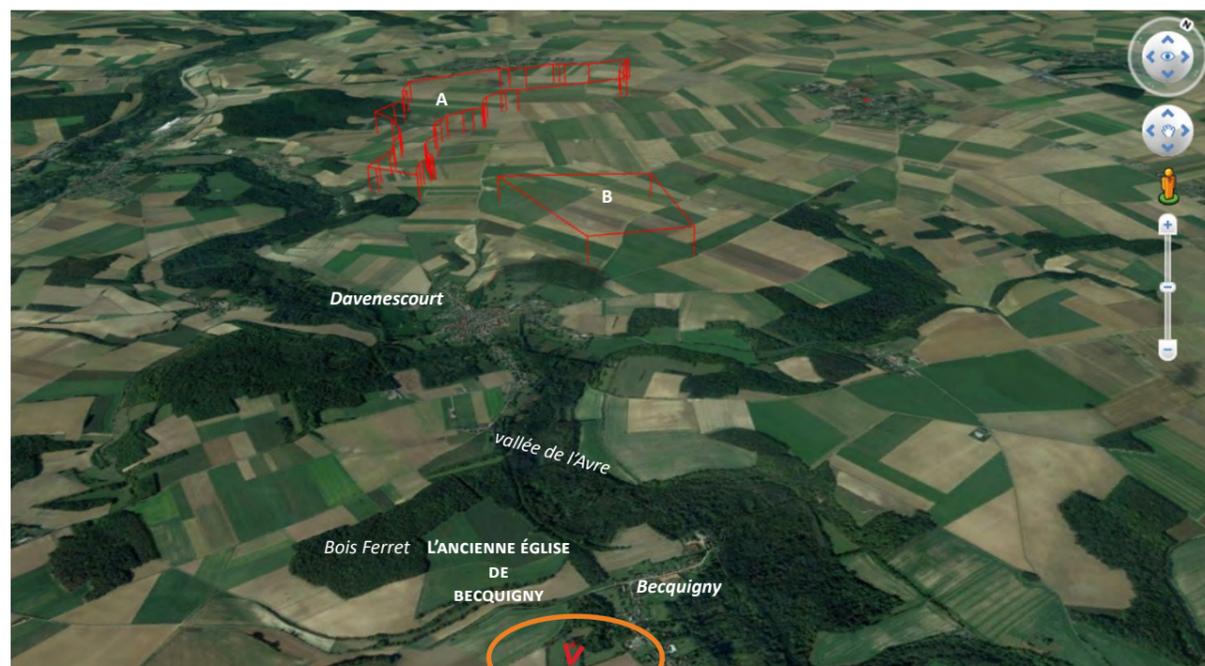
Cette vue est prise à l'angle de la rue Paul Laurain et la rue de la Tour. Le secteur A de la ZIP est visible de manière très partielle, entre les pignons des maisons.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

#### 4. L'ANCIENNE ÉGLISE (BECQUIGNY / MH CLASSÉ)

ÉDIFICE SITUÉ À 3,2 KM DE LA ZIP

Le village de Becquigny est situé dans la vallée de l'Avre. L'ancienne église de Becquigny est positionnée au Sud du village, un peu à l'écart du bourg, dans le cimetière, en hauteur sur le coteau, il s'agit essentiellement de ruines. Le portail de l'église est la partie classée au titre des monuments historiques. Des boisements s'intercalent entre le monument et la ZIP. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords du portail de l'église.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



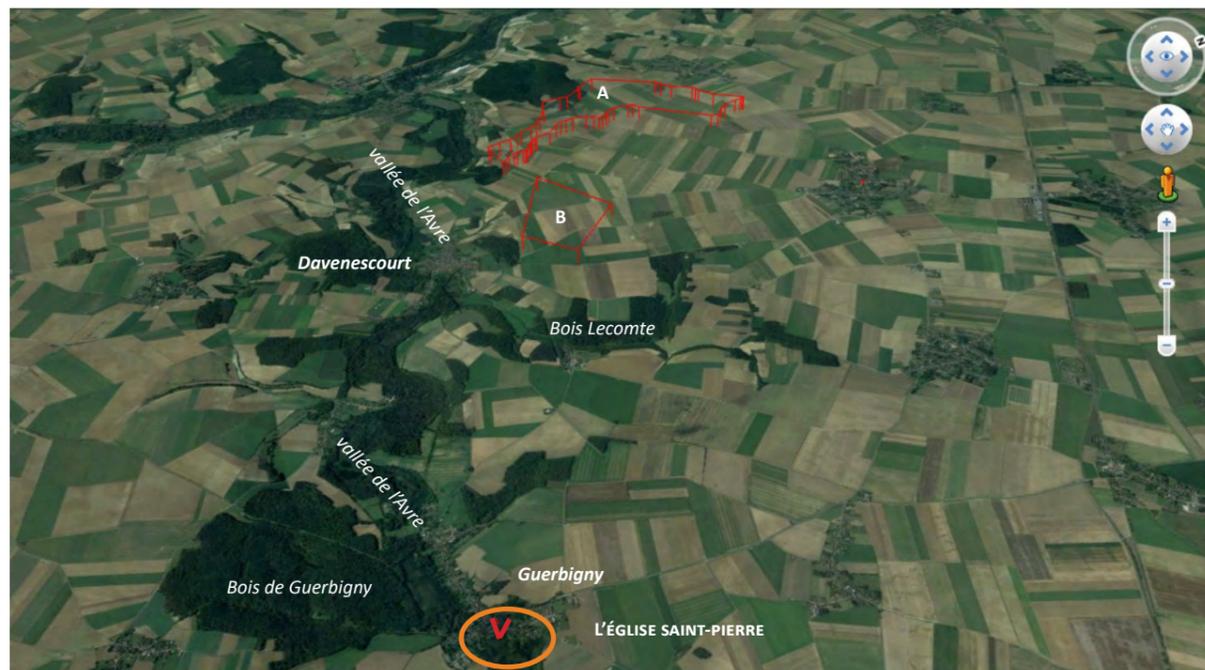
Aux abords des ruines de l'ancienne église de Becquigny, la ZIP n'est pas visible, du fait du contexte arboré et des boisement situés entre le secteur étudié et le monument protégé.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### 5. L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ( GUERBIGNY / MH CLASSÉ)

ÉDIFICE SITUÉ À 4,6 KM DE LA ZIP

Le village de Guerbigny est situé au Sud de la ZIP, dans la vallée de l'Avre. L'église Saint-Pierre de Guerbigny, datant du XIII<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle, est située au pied du coteau Nord de la vallée de l'Avre, à l'intersection de la rue de la Chaussée (RD 329) et de la rue de Warsy. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'édifice protégé du fait des reliefs.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Cette vue est située depuis la rue de la Chaussée (RD 329) devant l'église. La ZIP n'est pas visible du fait des reliefs et du contexte arboré des jardins à proximité du monument protégé.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

## 6. L'ÉGLISE SAINT-VAAST (MOREUIL / MH INSCRIT)

EDIFICE SITUÉ À 6,3 KM DE LA ZIP

Moreuil est situé au Nord-Ouest de la ZIP, dans la vallée de l'Avre. L'église Saint-Vaast est située dans le fond de vallée, dans la rue Gambetta (RD 920). Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'édifice. Les reliefs du coteau de la vallée de l'Avre et le contexte urbain s'intercalent entre la ZIP et l'édifice protégé.



Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).



Emplacement du monument historique protégé.



Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Depuis les abords de l'église Saint-Vaast de Moreuil, la ZIP n'est pas visible.

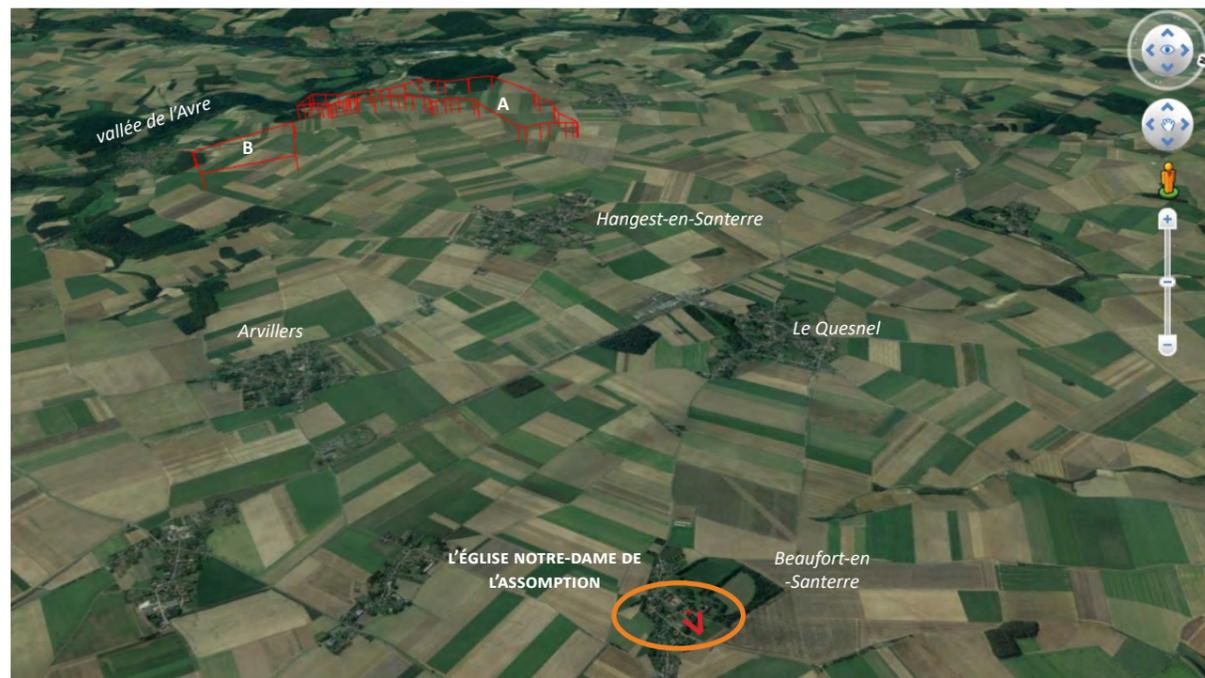


Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### 7. L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION (BEAUFORT-EN-SANTERRE / MH INSCRIT)

ÉDIFICE SITUÉ À 7,3 KM DE LA ZIP

L'église Notre-Dame-de-l'Assomption date du XII<sup>ème</sup> siècle. Elle est située au Nord du village de Beaufort-en-Santerre. Le village est situé sur le plateau au Nord-Est de la ZIP. L'édifice protégé donne sur la rue du château, qui est axée sur le secteur B de la ZIP. Des vues sur le secteur B de la ZIP, depuis les abords de l'église, sont peut-être possibles, ceci sera à vérifier avec un photomontage.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Depuis la rue du château, les abords de l'église de Beaufort-en-Santerre, le secteur B de la ZIP est sans doute perceptible de ce point de vue.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### 8. L'ÉGLISE SAINT-AIGNAN (GRIVESNES / MH INSCRIT)

ÉDIFICE SITUÉ À 7,7 KM DE LA ZIP

Le village de Grivesnes est situé sur le plateau au Sud-Ouest de la ZIP. L'église Saint-Aignan est positionnée au Nord du village de Grivesnes, dans la rue de l'Église, excentrée par rapport au cœur du village. Des boisements situés en périphérie du village s'intercalent entre la ZIP et le monument protégé. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'église. Par contre des covisibilités sont possibles entre l'édifice protégé et la ZIP depuis la RD 84 au Sud de Grivesnes, de manière ponctuelle.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Cette vue est située depuis la rue de l'Église. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'édifice du fait des boisements et du contexte urbain.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### 9. L'ÉGLISE SAINT-PIERRE (MONTDIDIER/ MH CLASSÉ)

ÉDIFICE SITUÉ À 7,9 KM DE LA ZIP

La ville de Montdidier est située au Sud de la ZIP. L'église Saint-Pierre est localisée au Nord de la ville, au milieu d'un contexte urbain assez dense. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'édifice protégé. Par contre une covisibilité très partielle est sans doute possible avec la ZIP depuis la RD 26, au Sud de Montdidier.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



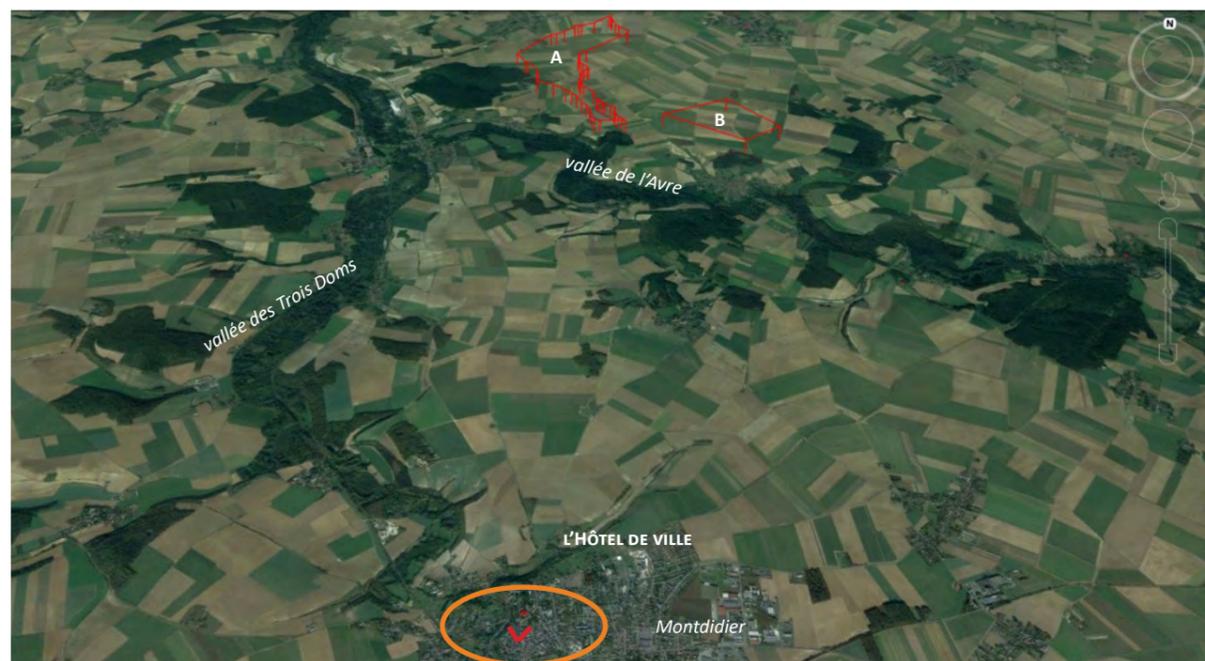
Cette vue est prise depuis les abords de l'église Saint-Pierre de Montdidier. La ZIP n'est pas perceptible depuis les abords de l'église du fait du relief et du contexte urbain.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

## 10. L'HÔTEL DE VILLE (MONTDIDIER /MH INSCRIT)

ÉDIFICE SITUÉ À 8,1 KM DE LA ZIP

La ville de Montdidier est située au Sud de la ZIP. L'hôtel de ville est localisé au cœur du centre-ville, au milieu d'un contexte urbain assez dense. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'édifice protégé. Par contre une covisibilité très partielle est sans doute possible avec la ZIP depuis la RD 26, au Sud de Montdidier.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Depuis les abords de l'Hôtel de ville de Montdidier, la ZIP n'est pas perceptible du fait contexte urbain et du relief.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### 11. L'ÉGLISE SAINT-SÉPULCRE (MONTDIDIER / MH CLASSÉ)

ÉDIFICE SITUÉ À 8,2 KM DE LA ZIP

La ville de Montdidier est située au Sud de la ZIP. L'église Saint-Sépulcre est localisée au Sud de la ville, au milieu d'un contexte urbain assez dense. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'édifice protégé. Par contre une covisibilité très partielle est sans doute possible avec la ZIP depuis la RD 26, au Sud de Montdidier.



 Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du monument historique protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



Depuis les abords de l'édifice protégé, la rue du Général de Gaulle, la ZIP n'est pas visible.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

## 12. L'ÉGLISE SAINTE-CROIX (CAIX / MH CLASSÉ)

ÉDIFICE SITUÉ À 9 KM DE LA ZIP

Le village de Caix est situé au Nord-Est de la ZIP, dans un talweg donnant naissance à la rivière de la Luce. L'église Sainte-Croix est localisée au cœur du village, au milieu d'un contexte urbain assez dense. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis les abords de l'édifice protégé.



Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).



Emplacement du monument historique protégé.



Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



A proximité de l'église Sainte-Croix, la ZIP n'est pas visible du fait du relief et de la végétation.

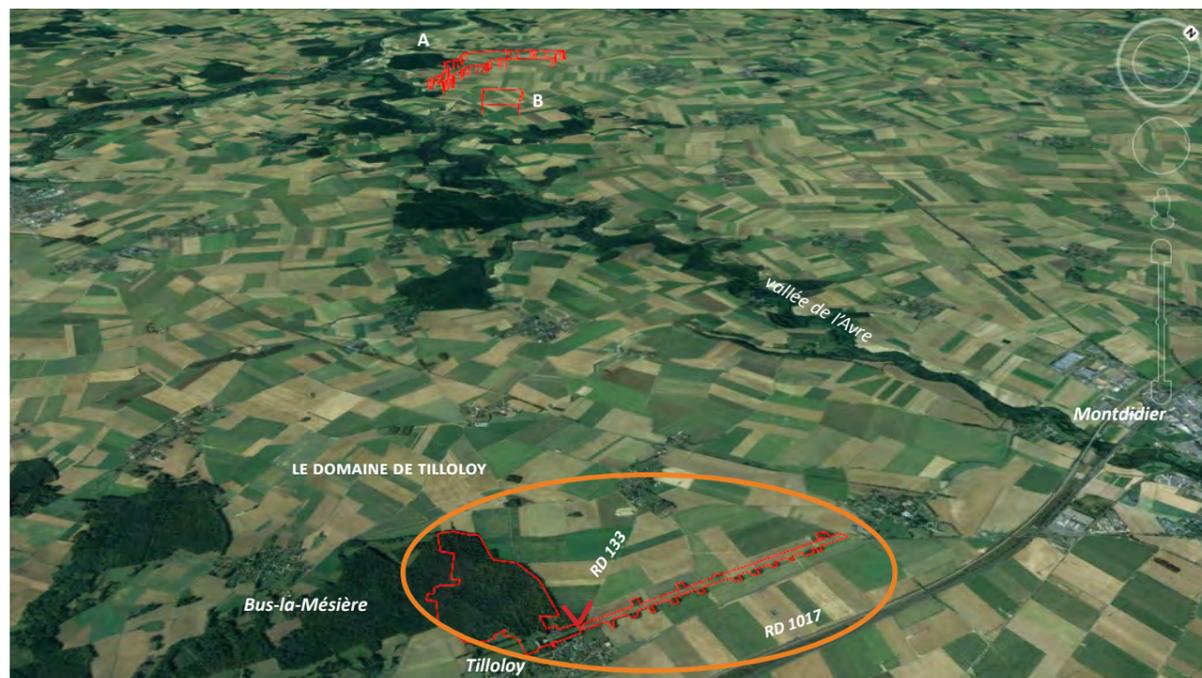


Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### 13. LE DOMAINE DE TILLOLOY (TILLOLOY ET LAUCOURT / MH CLASSÉ)

ÉDIFICE SITUÉ À 12,2 KM DE LA ZIP

Le domaine de Tilloloy est situé sur le plateau au Sud-Est de la ZIP. Les parties classées au titre des monuments historiques sont : le château, les communs et portails monumentaux, le parc, le jardin d'agrément, les douves sèches, l'allée et le portail. Des vues sont possibles depuis les abords du domaine : depuis la RD 133 et depuis la RD 1017. En revanche, aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis le domaine en lui-même car des boisements couronnent le Nord du domaine et s'intercalent entre la ZIP et le périmètre du domaine protégé. Par contre des vues sont possibles aux abords de l'allée qui s'inscrit dans la perspective du château, depuis la RD 1017.



-  Gabarit de la zone d'implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).
-  Emplacement du monument historique protégé.
-  Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l'édifice protégé et positionnement de la zone d'implantation potentielle (ZIP).



A proximité de l'entrée du domaine de Tilloloy, depuis la RD 133, la ZIP est masquée par les boisements.

 Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### II.1.4 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LE SITE PROTÉGÉ

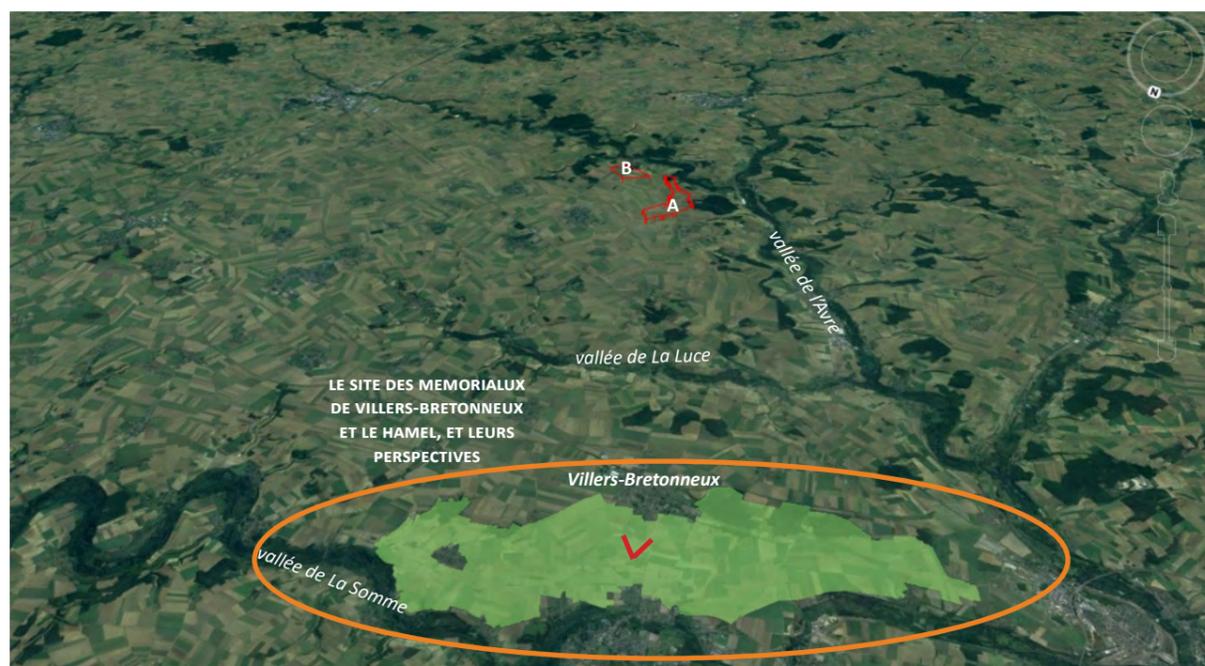
**LE SITE DES MÉMORIAUX DE VILLERS-BRETONNEUX ET LE HAMEL, ET LEURS PERSPECTIVES (LE HAMEL, VILLERS-BRETONNEUX, AUBIGNY, BLANGY-TRONVILLE, CACHY, FOUILLOY, HAMelet, LAMOTTE-WARFUSÉE ET VAIRE-SOUS-CORBIE/ SITE CLASSÉ)**  
 SITE SITUÉ À 13,3 KM DE LA ZIP

Le site des mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives est situé au Nord de la ZIP. Il a été classé au titre de la Loi de 1930, récemment en août 2018.

“Le périmètre de classement, d’une superficie d’environ 3 733 ha, se définit comme le « champ d’influence » des deux mémoriaux. Il s’étend, vers l’ouest, de manière à protéger la vue sur la ville d’Amiens. (...)Le mémorial de Villers-Bretonneux forme un ensemble monumental néo-classique de pierres blanches. Il s’inscrit de manière puissante dans le site du fait de son installation sur un point haut du plateau.”(Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)

La perception de la ZIP n’est peut-être possible qu’au sommet de la tour du Mémorial National Australien. Depuis le périmètre du Mémorial, du côté de la ZIP, des arbres et des arbustes longent l’enclos. De plus l’organisation spatiale du monument se fait suivant un axe Est/Ouest, opposé à l’axe de perception de la ZIP Nord/Sud.

Depuis le Sud du périmètre du site protégé, de nombreux boisements et la ville de Villers-le-Bretonneux créent des filtres à la perception de la ZIP. Les perceptions de la ZIP sont ponctuelles.



 Gabarit de la zone d’implantation potentielle (terrain naturel + 180 m).

 Emplacement du site protégé.

 Emplacement du point de vue présenté ci-contre.

Vue oblique en 3D des abords de l’édifice protégé et positionnement de la zone d’implantation potentielle (ZIP).

 Emplacement du site classé



Vue depuis le haut de la tour du Mémorial Australien de Villers-Bretonneux,  les deux secteurs de la ZIP sont peut-être visibles.

Gabarit approximatif en largeur de la zone d’implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l’extrémité haute des éoliennes.

## II.1.5 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES

### PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ROUTES TRÈS FRÉQUENTÉES : L' A 29, L' A 1, LA RD 934, LA RD 1017, LA RD 1029, LA RD 935

Cette analyse a été réalisée sur la base de la ZIV et d'observations de terrain.

L'A 29, l'A 1, la RD 934 et la section de la RD 1029, à la sortie Est d'Amiens, sont les axes les plus importants en terme de fréquentation de l'aire d'étude éloignée, supérieure à 8 000 véhicules par jour. La RD 1017, la RD 1029, dans la section comprise entre Villers-Bretonneux et Framerville-Rainecourt, ainsi que la RD 935 et la RD 930 et la RD 1013 ont une fréquentation comprise entre 4 000/8 000 véhicules par jour.

Depuis l' A 1, qui est au plus proche à 12 km de la ZIP, les perceptions sont très limitées du fait des talus continus et de la végétation qui bordent les voies. Sur la quasi totalité du linéaire de l'autoroute A1 du périmètre d'étude, l'infrastructure est longée par le TGV et des boisements ou des masses arbustives sont plantés entre les deux infrastructures. Seule une petite séquence de perception est possible, à l'Est de Goyencourt sur 1,5 km, avec des perceptions latérales et lointaines.

Depuis l' A 29, qui est au plus proche à 12 km de la ZIP, les perceptions sont plus fréquentes que sur l'A1, car il n'y a que quelques talus, côté rive Sud de l'infrastructure, présents sur le linéaire entre Amiens et le croisement avec l'A1. Du côté d'Amiens les boisements s'intercalent entre l'A 29 et la ZIP et ferment les perceptions sur cette dernière. Il existe deux séquences de perception possibles : au Sud de Villers-Bretonneux jusqu'au Sud de Bayonvillers et entre le Nord d'Harbonnières et le Sud d'Herleville. Le passage au-dessus du TGV étant le point de vue le plus important sur la ZIP.

La RD 934, entre Amiens et Roye, est un axe très fréquenté également, traversant le plateau du Santerre, elle s'approche au plus proche à 3,6 km de la ZIP au niveau de Fresnoy-en-Chaussée. La route départementale est plus proche du terrain que l'autoroute, il y a moins de talus le long de son tracé. Il existe une grande séquence de perception entre Mézières-en-Santerre et Roye d'environ 18 km. La ZIP est perceptible, bien souvent en arrière-plan de boisements ou de silhouettes de village. Les parcs éoliens des Terres de l'Abbaye, de Santerre Energies, de Champs Perdus I, sont perceptibles de manière cumulée bien souvent avec la ZIP, depuis cette route.

La RD 1029 est l'axe qui relie Amiens à Saint-Quentin orientée Est-Ouest. Elle n'est pas axée sur la ZIP et passe au plus proche à 13,5 km de cette dernière. Dans la portion entre Amiens et Villers-Bretonneux, cet axe est très fréquenté surtout aux heures de pointe (entre 4 000 et 8 000 véhicules par heure). La ZIP n'est pas visible depuis cette route du fait des boisements et du relief.

La RD 1017 est l'axe routier, qui relie Paris à Arras, orientée Nord-Sud, elle est parallèle à l'A1. Elle est très fréquentée également. Elle passe au plus proche à 12,5 km de la ZIP. Depuis cet itinéraire routier très emprunté, la ZIP est visible sur une première séquence, assez courte, de Tilloloy à Laucourt, puis sur une seconde entre Roye et Liancourt-Fosse. La distance importante, les boisements de la vallée de l'Avre qui s'intercalent entre la ZIP et la route, forment des filtres importants à la perception de la ZIP.

La RD 935 relie Thennes à Cuvilly. Cette route passe très proche de la ZIP, à 1,8 km à l'Ouest de celles-ci. Depuis cet itinéraire routier la ZIP est perceptible sur plusieurs séquences lorsque la route passe sur le plateau. Dès qu'elle descend dans la vallée de l'Avre au niveau de Pierrepont-sur-Avre, la ZIP n'est plus visible. Il existe donc une première séquence de perception de 7 km environ de Pierrepont-sur-Avre à l'entrée Nord de Montdidier, puis une seconde au Sud de Montdidier sur 2,5 km environ.

### PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ITINÉRAIRES LES PLUS FRÉQUENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : RD 329, RD 54, RD 28.

Cette analyse a été réalisée sur la base de la ZIV et d'observations de terrain. Depuis l'aire d'étude rapprochée, il existe plusieurs routes classées comme fréquentées (entre 2 000 et 4 000 véhicules par jour).

Depuis la RD 329, passant au Sud et à l'Est de l'aire d'étude rapprochée, il existe une séquence de perception sur le plateau entre la vallée des Trois Doms et la vallée de l'Avre, entre Montdidier et le Bois de Guerbigny, sur 5,5 km. Les boisements de la vallée de l'Avre s'intercalent et filtrent les perceptions sur la ZIP. Une autre séquence de perception entre Guerbigny et Bouchoir, située plus à l'Est de la ZIP, sur 6 km s'ouvre ensuite sur le plateau.

Depuis la RD 54, qui passe au Nord de l'aire d'étude rapprochée à 0,5 km, la ZIP est très proche et perceptible sur les séquences du plateau, (en dehors de son passage dans les villages), entre Le Plessier-Rozainvillers et Erches, sur 7 km environ. C'est une des route de découverte du parc éolien.

La RD 28 est une route qui passe au Nord de la ZIP sur le plateau entre Moreuil et Beaucourt-en-Santerre, au plus proche à 3,8 km de la ZIP. Des perceptions sont possibles le long de cet itinéraire sur 7 km environ, en dehors du passage dans les villages.

### PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ITINÉRAIRES DE GRANDE RANDONNÉE : GR 123, GR 124.

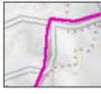
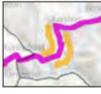
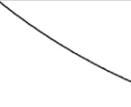
Cette analyse a été réalisée sur la base de la ZIV et d'observations de terrain.

Le GR 123 traverse au Sud le secteur A de la ZIP, à Davenescourt. Cet itinéraire de grande randonnée relie la forêt d'Hesdin dans le département du Pas-de-Calais à la forêt de Compiègne, dans le département de l'Oise en traversant le département de la Somme. Dans le périmètre étudié, il débute au Sud-Est de l'aire d'étude éloignée par la traversée de l'A 1 au niveau d'Orvillers-Sorel, traverse la plateau jusqu'à l'Est de Lignières et descend dans la vallée de l'Avre, qu'il suit jusque Braches. Il traverse ensuite le plateau vers l'Ouest jusque Ailly-sur-Noye, traverse la vallée de la Noye et continue vers le Nord jusque Amiens.

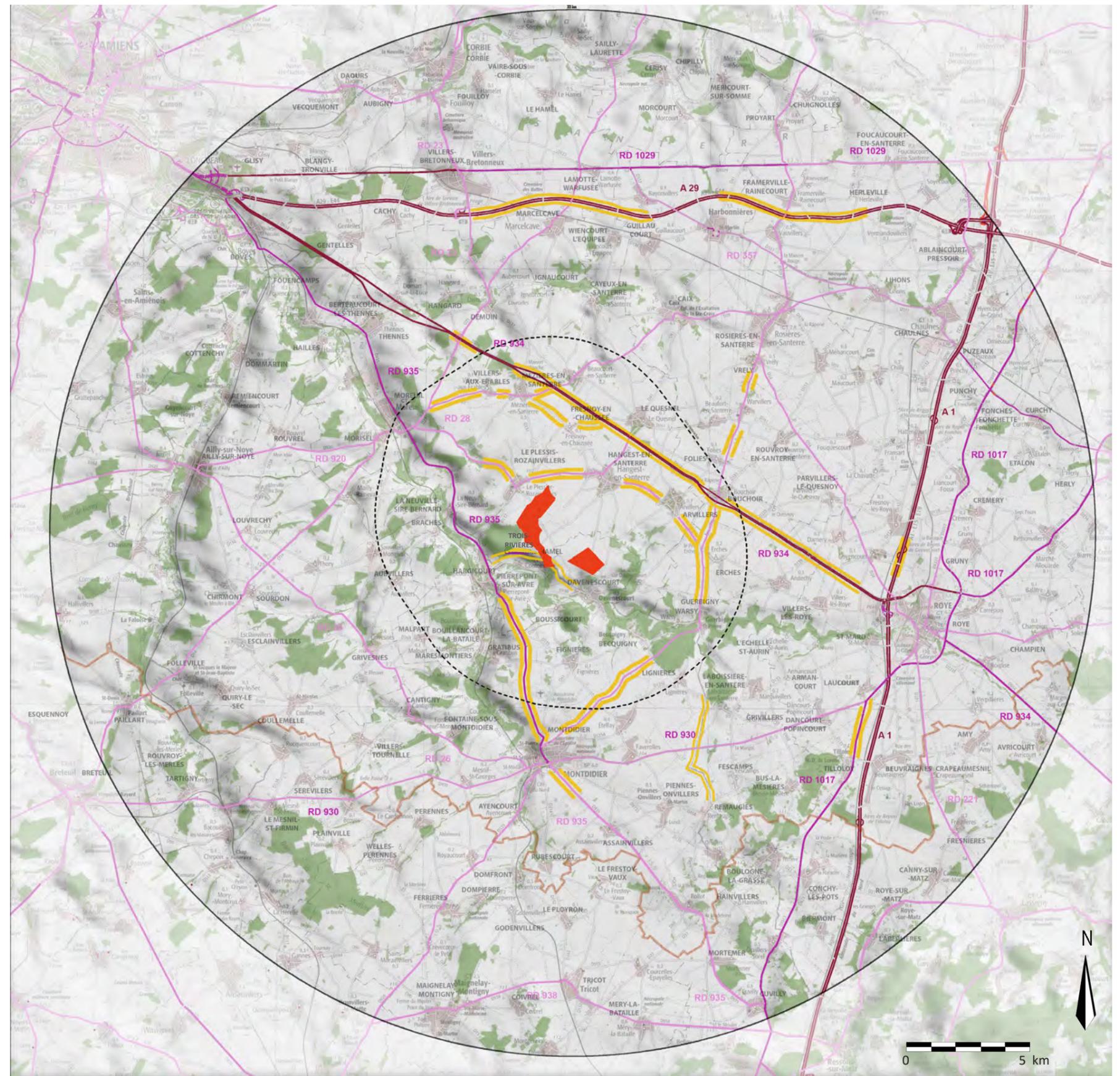
Les perceptions de la ZIP sont essentiellement liées aux séquences de plateau et ponctuellement à la traversée du secteur A de la ZIP, en elle-même. Il existe donc une première séquence de perception entre Remaugies et Lignières sur 5 km. Ici aussi les boisements du plateau et de la vallée de l'Avre fragmentent la perception des de la ZIP. Une seconde séquence de perception se situe entre Davenescourt et Trois-Rivières, à la confluence de la vallée de l'Avre et de la vallée des Trois Doms.

Le GR 124 relie Berny-sur-Noye dans la Somme à Rebreuviette dans le Pas-de-Calais. Dans l'aire d'étude éloignée, il passe à l'Ouest de la ZIP, dans des secteurs plutôt vallonnés autour des affluents de la rivière la Noye. Le chemin de grande randonnée passe au plus proche à 15 km. Aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis le chemin du fait du relief et des nombreux petits boisements positionnés sur les micro-reliefs.

**Légende**

-  Autoroute et itinéraire (RN et RD)  
(plus de 8 000 véhicules/jour)
-  Itinéraire très fréquenté (entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour)
-  Autre itinéraire fréquenté (entre 2 000 et 4 000 véhicules/jour)
-  Séquence de route exposée à des perceptions de la zone d'implantation potentielle
-  Chemin de grande randonnée
-  Séquence de chemin de grande randonnée exposée à des perceptions de la zone d'implantation potentielle
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

NB : Cette carte a été réalisée sur la base de données de la ZIV et d'observation de terrain.



Carte de la perception de la zone d'implantation potentielle depuis les itinéraires fréquentés ou touristiques

*page blanche laissée libre pour la lecture en recto-verso du document papier*

## II.1.6 PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES VILLAGES SITUÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'analyse de la perception de la ZIP depuis les villages situés dans l'aire d'étude rapprochée est résumée dans le tableau ci-contre. La carte des villages situés dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en page 35.

L'analyse de la zone d'influence visuelle (ZIV) de la ZIP permet d'identifier les secteurs potentiellement soumis à des vues sur la ZIP, si l'on ne prend en compte que le relief, les boisements et les haies.

En effet les paramètres de création de cette ZIV, ne prennent pas en compte les volumes complexes du bâti des villes, villages, hameaux.

L'analyse de terrain a donc permis de vérifier les perceptions à l'intérieur des villages en définissant si, depuis les rues et places principales du village, une vue sur la ZIP était possible.

Puis une analyse est réalisée à la sortie des villes et villages, où le bâti est moins dense, les jardins plus grands, les parcelles vides pouvant laisser passer des vues, plus nombreuses.

Pour plus de précision, il faudra se reporter à la carte de la ZIV (Zone d'Influence Visuelle) en page 43.

Villes, village et hameaux	Nombre d'habitants	Distance de la ZIP au centre du village ou de la ville	Village ou ville très proche de la ZIP (moins de 2 km)	Parcs éoliens en service situés à moins de 5 km du centre du village ou de la ville	Parcs éoliens autorisés situés à moins de 5 km du centre du village ou de la ville	Projets éoliens en cours d'instruction situés à moins de 5 km du centre du village ou de la ville	Nombre total de parcs et projets éoliens situés à moins de 5 km (projet Les Gressières inclus)	Angle d'horizon (°) occupé par la ZIP depuis le village ou la ville (visible ou non)	Places ou voies principales ouvrant des vues sur la ZIP depuis l'intérieur du village	Voies ouvrant des vues sur la ZIP à la sortie/entrée du village	Perception de la ZIP depuis les habitations situées aux limites du village	Superposition de la ZIP et de la silhouette du village ou de la ville dans des vues depuis les alentours
Davenescourt	555	0,9	x	Parc de la Sablière Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	-	Parc du Mont de Treme	5	72°	Perception du secteur B de la ZIP, depuis la rue de l'abreuvoir (RD 41) dans sa portion axée Nord-Sud, et également depuis la Grande Rue, près de la mairie. Vues sur le secteur A de la ZIP possibles depuis la rue Saint-Martin.	Perception du secteur B depuis la rue de la gare à l'entrée Sud-Est du village. Depuis la RD 160 à la sortie du village à l'Ouest. Vues ouvrant sur la ZIP, à l'entrée et sortie Nord, depuis la RD 41.	Vue du secteur B de la ZIP depuis les franges Nord-Ouest du village. Le village est protégé des vues sur la ZIP par les reliefs et	Non
Trois-Rivières	439	0,9	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	7	105°	Perception du secteur A de la ZIP, depuis la rue Bara (RD 160) lorsque le bâti est en retrait. La rue de l'abreuvoir est axée sur la ZIP.	Perception du secteur A de la ZIP partielle, à la sortie Est du village et à l'entrée Ouest.	Perception de la ZIP depuis les franges Est et Ouest du village.	Oui, depuis la RD 160, à l'Ouest du village.
Le Plessis-Rozainvillers	743	0,9	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	-	7	90°	Pas de vues sur la ZIP dans l'axe de la rue de l'Eglise et la rue d'Hangest, par contre des vues latérales possibles lorsque le tissu urbain est moins dense. Vues depuis la rue du 8 mai 1945. Vues partielles et ponctuelles depuis la place de l'allée des Tilleuls et depuis les abords de la mairie et de l'église.	Vues sur la ZIP depuis toutes les entrées et sorties du village.	Depuis les franges Sud, Est et Ouest du village.	Oui depuis la RD 54 au Nord du village.
Boussicourt	86	1,8	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus	-	-	4	70°	Pas de vues sur la ZIP depuis l'axe principal (la Grande Rue d'En-Bas et la Grande Rue d'En-Haut), excepté de manière ponctuelle, depuis une parcelle non bâtie. Vue sur la ZIP depuis la rue de Bouillancourt (RD 250).	Perception de la ZIP, à l'entrée Sud du village depuis la rue de Bouillancourt (RD 250) et à l'entrée Est du village, depuis la rue Le Lary.	Perception de la ZIP depuis les franges Sud du village.	Oui, depuis la RD 250, au Sud du village.
Pierrepont-sur-Avre	650	2	x	Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	6	67°	Pas de vues depuis la rue Nationale (RD 935). Vues depuis la rue du Marais axée sur la ZIP.	Oui depuis l'entrée Sud du village, la RD 935, ainsi que depuis les sorties Est du village, la rue du Marais et la rue de Boussicourt.	Perception de la ZIP depuis les franges Est du village, les nouveaux lotissements.	Oui, depuis la RD 935 au Sud du village.
Hangest-en-Santerre	1028	2,2		Parc de la Sablière Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus	Parc du Mont de Treme Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel	7	90°	Perception de la ZIP depuis la rue du Quesnel (RD 41), mais pas depuis la place de la mairie au centre du village. Perception du secteur B depuis les abords de la place du Jeu de Paume mais filtrée par la végétation.	Vues sur la ZIP depuis la RD 54, à l'entrée et la sortie Ouest, depuis la RD 441, la sortie Sud et depuis la RD 54, à l'entrée Est.	Essentiellement depuis les franges Sud du village.	Oui, depuis la RD 41 au Nord du village.
Fresnoy-en-Chaussée	150	2,5		Parc de la Sablière Parc de Santerre I Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	9	45°	-	Vues sur la ZIP à l'entrée Nord et à la sortie Sud du village, depuis la RD 28 E.	Depuis les franges Sud du village.	Oui, depuis la RD 934, au Nord du village.
Hargicourt	396	3		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	6	53°	Pas de vues depuis la RD 483 ni depuis la place de la Mairie.	Oui, depuis la rue de la Libération, entrée Ouest du village, ainsi que depuis la RD 483 à l'entrée Sud.	Depuis les franges Ouest du village.	Oui, depuis la rue de la Libération, à l'Ouest du village.
Becquigny	106	3		Parc de la Sablière Parc de Champs Perdus	Parc du Mont de Treme	Parc du Moulin	5	30°	Vues partielles et latérales depuis la rue du Moulin.	Depuis la rue de Davenescourt (RD 214) à l'entrée Sud-Ouest du village.	Depuis les franges Ouest du village.	-
La Neuville-Sire-Bernard	278	3		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc du Bois de la Hayette Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	-	8	46°	Pas de vues sur la ZIP depuis la RD 935 ni depuis la RD 236, les rues ne sont pas axées sur la ZIP.	Vues depuis la sortie Est du village, la route du Plessier.	Depuis les franges Est du village	Non
Braches	254	3,4		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc des Terres de l'Abbaye Parc de Vallaquins	-	6	38°	La rue Parmentier est axée sur la ZIP, des vues sur la ZIP sont possibles, mais très partielles.	Oui, depuis l'entrée du village à l'Ouest, la RD 256.	Depuis les franges Ouest du village.	Oui depuis la RD 256 à l'Ouest du village.
Figinières	153	3,7		Parc de la Sablière	-	Parc du Moulin	3	40°	-	Vues sur la ZIP depuis l'entrée Ouest du village, la rue du Moulin, ainsi que depuis la rue Marecoix (RD 135) l'entrée Sud du village.	Depuis les franges Nord du village.	Oui, depuis l'entrée Sud du village, la RD 135.
Warsy	142	3,9		Parc de Roye II et III Parc de la Sablière	Parc du Mont de Treme Parc Les Tulipes	Parc du Moulin	6	27°	-	vue ponctuelle depuis la rue du Moulin, à la sortie Nord-Ouest du village.	-	-
Arvillers	785	4		Parc de la Sablière Parc de Santerre Energies Parc de Champs Perdus Parc de Roye II et III	Parc du Mont de Treme	Parc de Le Quesnel	7	50°	Vues partielles depuis la place de l'église au centre du village, filtrées par des masses arborées. Vues depuis la rue des Vergeaux ou depuis la rue Tourniche, axées sur la ZIP.	Vues sur la ZIP aux entrées Nord-Ouest et Sud-Est du village depuis la RD 54. Vues possibles depuis la rue Là Haut, l'entrée Nord du village.	Essentiellement depuis les franges Sud du village.	Oui, depuis le lieu-dit La Raperie au Nord du village
Bouillancourt-la-Bataille	146	4		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	5	45°	-	-	-	non
Mézières-en-Santerre	578	4,2		Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc des Terres de l'Abbaye Parc du Chêne Courteau Parc de l'Argillère Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	9	29°	-	Vues sur la ZIP depuis la sortie Sud du village, depuis la RD 137 et depuis la rue du 8 mai 1945, ainsi que depuis la rue Joly, à l'entrée Ouest du village.	Depuis les franges Sud du village	Oui, depuis la RD 934 au Nord du village
Guerbigny	292	4,4		Parc de Roye II et III	Parc du Mont de Treme Parc Les Tulipes	Parc du Moulin	5	23°	-	Vue ponctuelle sur la ZIP depuis l'entrée du village au Nord, au croisement de la RD 329 et de la RD 160.	-	-
Gratibus	184	4,4		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	5	40°	-	-	-	non
Le Quesnel	794	4,6		Parc de la Sablière Parc de Santerre I Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	-	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	7	41°	Vues probables depuis la RD 41, la rue des Buttes.	Vues depuis la sortie Sud, la rue d'Hangest, ainsi que depuis la rue du Fresnoy, à la sortie Ouest du village.	Depuis les franges Sud du village	Non
Villers-aux-Erables	126	4,7		Parc de Champs Perdus Parc de Santerre Energies	Parc des Terres de l'Abbaye Parc du Chêne Courteau Parc de Vallaquins	Parc de Le Quesnel Parc de Luce	8	25°	Vue probable depuis le centre du village, au croisement de la RD 28 et du chemin Le Plessier.	Vues sur la ZIP depuis l'entrée Ouest du village, la rue de Moreuil (RD 28).	Depuis les franges Sud du village	non
Maresmontiers	114	4,7		Parc de la Sablière Parc d'Hargicourt	Parc du Bois de la Hayette Parc de Vallaquins	-	5	37°	-	-	-	non









**DEPUIS PIERREPONT-SUR-AVRE**

VILLAGE DONT LE CENTRE SE SITUE À 2 KM DE LA ZIP

Le village de Pierrepont-sur-Avre est situé à la confluence de l'Avre avec la rivière des Trois Doms. Sa partie Nord est située dans le fond de vallée alors que sa partie Sud est positionnée à flanc de coteau. Le village se développe autour de la rue nationale (RD 935) qui irrigue le fond de la vallée de l'Avre dans le secteur. Deux lotissements se sont implantés à l'Est du village.

La rue principale n'est pas axée sur la ZIP, aucune vue sur la ZIP n'est possible. Les secteurs de lotissements à l'Est du village, plus récents, sont plus exposés de part leur positionnement géographique.

L'entrée Sud-Est (RD 935) du village est concernée par des vues sur la ZIP, ainsi que la sortie Est.



Vue depuis la rue de la Gare à Pierrepont-sur-Avre, à proximité du parking, le secteur A de la ZIP est visible très partiellement depuis ce point de vue.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue du Marais. Le secteur A de la ZIP est visible depuis ce point de vue, émergeant des pignons des plans intermédiaires.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue Nationale (RD 935) à l'entrée Sud-Est du village, les secteurs A et B de la ZIP sont visibles ainsi que les éoliennes des parcs de la Sablière et de Champs Perdus, de manière cumulée.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue de Boussicourt, près des nouveaux lotissements. Les secteurs A et B de la ZIP sont visibles au dessus de la ligne d'horizon.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

**DEPUIS HANGEST-EN-SANTERRE**

VILLE DONT LE CENTRE SE SITUE À 2,2 KM DE LA ZIP

Le village d'Hangest-en-Santerre se situe sur le plateau, au Nord de la ZIP, sur la même entité topographique que ces dernières. Il est constitué du croisement de trois rues, la rue du Quesnel (RD 41) au Nord, la rue du Plessier (RD 54) à l'Ouest et la rue de la Tour (RD 441) à l'Est. Au cœur du village, l'église et la mairie sont juxtaposées. Le bâti ancien au centre du village est plutôt continu, au fur et à mesure que l'on s'en éloigne, le pavillonnaire apparaît. Des vues sont possibles depuis la rue du Quesnel qui est axée sur la ZIP, mais pas depuis la place de la mairie. Des vues sont possibles sur la ZIP, depuis les lotissements récents au Sud du village, très exposés du fait



Vue depuis la rue Simone Debailly, au niveau des franges Sud du village. La ZIP est visible depuis ce point de vue de manière cumulée avec les éoliennes des parcs de la Sablière et de Champs Perdus.

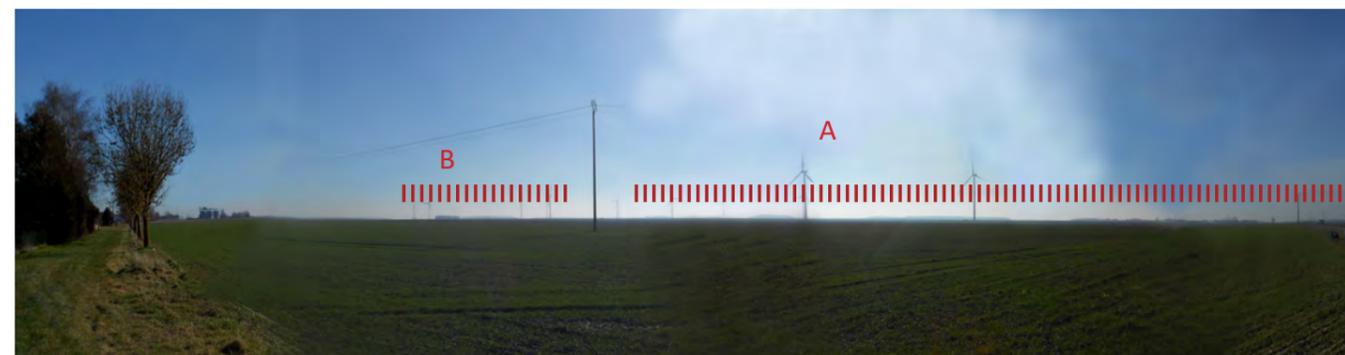
▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis le croisement de la rue Paul Laurain et la rue de la Tour. Le secteur A de la ZIP est visible de ce point de vue de manière très partielle.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

des jardins encore peu plantés et de la structure urbaine ouverte sur le plateau. La frange Sud du village est la plus exposée à des vues sur la ZIP. Des vues de la silhouette du village superposée à la ZIP sont possibles depuis la RD 41 au Nord du village.



Vue depuis la sortie Sud du village, la RD 54, la ZIP est visible de manière cumulée avec les éoliennes des parcs de la Sablière et de Champs Perdus.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue du Quesnel (RD 41), à l'entrée Nord d'Hangest-en-Santerre. Le secteur A de la ZIP est visible dans la perspective de la rue.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.





**DEPUIS BECQUIGNY**

VILLAGE DONT LE CENTRE SE SITUE À 3 KM DE LA ZIP

Le village de Becquigny est situé dans la vallée de l'Avre, entre le fond de vallée et le flanc du coteau Sud, au Sud-Est de la ZIP. Le village s'étire le long de la rue d'En-Haut (RD 214 E), de la rue du Centre (RD 214 E) et de la rue du Moulin. Ces trois rues constituent la structure viaire du village. Les boisements du fond de la vallée de l'Avre s'intercalent entre la ZIP et le village. Le village est par ailleurs situé en contrebas du plateau et de la ZIP. Les perceptions sur la ZIP sont donc très réduites. La rue du Moulin est concernée par des vues sur la ZIP de

manière très ponctuelle. Seule l'entrée Sud du village, depuis la rue de Davenecourt (RD 214E), est concernée par des vues sur la ZIP.



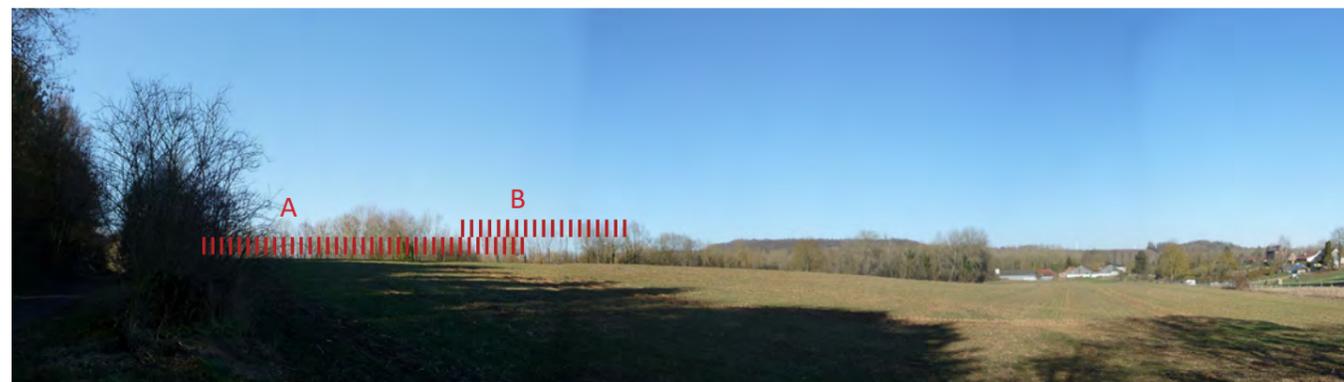
Vue depuis le croisement entre la rue de Davenecourt et la rue du Moulin. La ZIP est visible de ce point de vue, de manière partielle.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue du Moulin. La ZIP n'est pas visible depuis ce point de vue.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue de Davenecourt à l'entrée Sud-Ouest du village. Le secteur B de la ZIP émerge des boisements des coteaux.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue du Centre de Becquigny. La ZIP n'est pas visible depuis ce point de vue, du fait du relief et du contexte urbain.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

**DEPUIS LA-NEUVILLE-SIRE-BERNARD**

VILLAGE DONT LE CENTRE SE SITUE À 3 KM DE LA ZIP

Le village de La Neuville-Sire-Bernard est situé dans la vallée de l'Avre. Il s'inscrit sur le coteau Est de cette vallée après sa confluence avec la rivière des Trois Doms. Il est donc protégé des vues sur la ZIP par les reliefs, une butte s'inscrit entre le village et la ZIP, ainsi que le Bois du Centre. Peu de vues sur la ZIP sont possibles depuis le village, excepté à la sortie Sud-Est du village, depuis la route du Plessier.



Vue de La Place, depuis la Grande Rue (RD 935). La ZIP n'est pas visible de ce point de vue.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



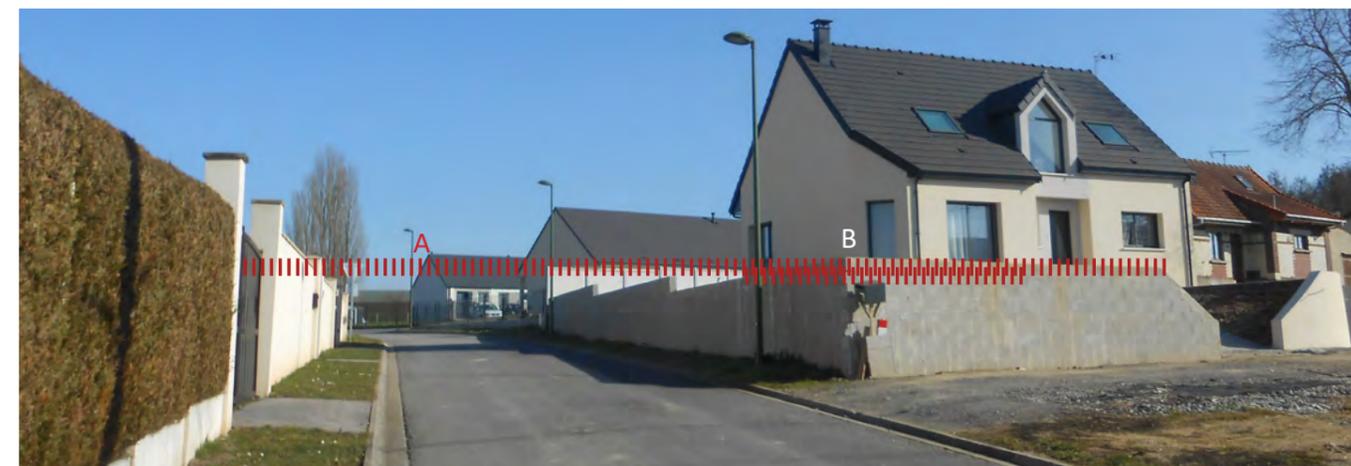
Vue depuis la Grande Rue (RD935) à la sortie Sud de La Neuville-Sire-Bernard. La ZIP n'est pas visible.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la route du Plessier, à la sortie Est de La Neuville-Sire-Bernard. La ZIP est visible émergeant des Bois d'Hangest.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis l'angle du chemin de Saint-Aubin et de la Grande Rue (RD 935). Le secteur A de la ZIP est visible dans la perspective du chemin.

▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄▄ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

**DEPUIS BRACHES**

VILLAGE DONT LE CENTRE SE SITUE À 3,4 KM DE LA ZIP

Le village de Braches est situé dans la vallée de l'Avre, dans le fond de vallée, au Sud-Ouest de la ZIP. Le village se déploie dans le fond de la vallée de l'Avre (rue du Marais et rue de la Gare) et dans la vallée de Sauvillers, perpendiculaire à la première, sur une petite butte. Quelques vues partielles sur la ZIP sont possibles depuis l'entrée du village à l'Ouest, la rue Parmentier (RD 256) qui est axée sur la ZIP, ainsi que depuis les abords du boulodrome, rue de la Neuville. Le reste du village est protégé par le relief et les boisements de vues potentielles sur la ZIP.



Vue depuis la rue Parmentier (RD 256). Aucune vue sur la ZIP n'est possible du fait du relief, à cet endroit. Quelques vues partielles sur la ZIP sont possibles un peu plus haut dans cette rue.

■■■■■■■■■■■ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue d'Hargicourt, dans le centre de Braches. La ZIP n'est pas visible du fait du relief et du contexte arboré des jardins.

■■■■■■■■■■■ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis le boulodrome de Fignières, près de la voie ferrée. La ZIP est très partiellement visible de ce point de vue, du fait du relief et de la végétation.

■■■■■■■■■■■ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis les abords du Monument aux Morts, la ZIP est très partiellement perceptible à l'arrière plan des boisements du fond de la vallée de l'Avre.

■■■■■■■■■■■ Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.







### DEPUIS MÉZIÈRES-EN-SANTERRE

VILLAGE DONT LE CENTRE SE SITUE À 4,2 KM DE LA ZIP

Le village de Mézières-en-Santerre se situe sur le plateau au Nord de la ZIP. Il est structuré par le croisement de deux axes, la rue de la Ville (RD 137) orienté approximativement Nord-Sud et la rue Joly ou rue du Moulin (RD 28) orientée Est-Ouest. Depuis les rues principales du village, aucune vue n'est possible sur la ZIP.

La ZIP est visible principalement depuis la sortie Sud du village, la route de Montdidier (RD 137), ainsi que depuis la rue du 8 mai 1945. Elle est visible également depuis l'entrée Ouest du village, la rue Joly. La silhouette du village et la ZIP sont perceptibles, de manière superposée, depuis la RD 934 au Nord du village.



Vue depuis la rue de Montdidier, au cœur du village. La ZIP n'est pas visible du fait du contexte urbain.

||||| Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la rue Mondidier (RD 137) à la sortie Sud de Mézières-en-Santerre. La ZIP est visible depuis ce point de vue ainsi que les parcs de la Sablière et de Champs Perdus.

||||| Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.

### DEPUIS GUERBIGNY

VILLAGE DONT LE CENTRE SE SITUE À 4,4 KM DE LA ZIP

Le village de Guerbigny se situe dans la vallée de l'Avre, au Sud-Est de la ZIP. Il est constitué principalement de deux axes, un Nord-Sud qui traverse la vallée, la rue de la Cavée et la rue de la Chaussée (RD 329) et un autre qui longe le pied du coteau Nord de la vallée, la rue de Warsy. Le village est protégé des vues sur la ZIP par le relief et les boisements alentours. Seules quelques vues partielles sont possible à la sortie Nord depuis la RD 160.



Vue depuis la rue de la Cavée (RD 329) près de l'église. La ZIP n'est pas visible du fait du relief.

||||| Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.



Vue depuis la sortie Nord de Guerbigny, depuis la RD 160. La ZIP est visible à l'horizon, ainsi que le parc de Trême, actuellement en construction.

||||| Gabarit approximatif en largeur de la zone d'implantation potentielle (ZIP). La hauteur du trait est standard et ne donne aucune indication sur la hauteur des éoliennes. La position du trait correspond approximativement à l'extrémité haute des éoliennes.







## II.1.8 SYNTHÈSE DES ANALYSES CONCERNANT LA PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

### PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Concernant les enjeux liés aux monuments historiques, le domaine de Davenescourt est le monument protégé le plus proche de la ZIP, la partie Nord de la partie boisée inscrite au titre des monuments historiques est située à 70 m seulement du secteur B de la ZIP. Le château, la chapelle et la grille d'entrée, sont classés au titre des monuments historiques. La ferme, les communs, les serres, le pigeonnier, les jardins, le parc, ainsi que les parties boisées et le mur de clôture sont inscrits au titre des monuments historiques. Le château et la chapelle sont situés au pied du coteau et sont protégés en grande partie par les reliefs et les boisements du domaine situés plus au Nord. Des vues sur le secteur A de la ZIP sont sans doute possibles depuis le château. Des vues sur le secteur A de la ZIP sont également possibles depuis les abords du château et de la chapelle depuis la rue Vallière (RD 160), face à la grille d'entrée. Il existe également des covisibilités possibles avec la ZIP depuis la RD 41, au Nord du village, avec les parties boisées du domaine, ainsi que depuis la rue du Plessier entre le secteur B de la ZIP et les boisements du domaine.

Depuis les abords de l'église Saint-Martin de Davenescourt, classée au titre des monuments historiques, située à 900 m du secteur B de la ZIP, des perceptions du secteur A de la ZIP sont possibles dans la perspective de la rue Saint-Martin, qui longe l'édifice.

Depuis l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, de Beaufort-en-Santerre, inscrite au titre des monuments historiques, située à 7,3 km de la ZIP, des vues sur le secteur B de la ZIP, sont peut-être possibles depuis la rue du château qui longe l'édifice.

Depuis les abords du domaine de Tilloloy, des vues sur la ZIP sont possibles depuis la RD 1017 et depuis la RD 133. En revanche, aucune vue sur la ZIP n'est possible depuis le domaine en lui-même car des boisements couronnent le Nord du domaine et s'intercalent entre la ZIP et le périmètre du domaine protégé. Par contre des vues sont possibles aux abords de l'allée qui s'inscrit dans la perspective du château, depuis la RD 1017.

Une attention particulière sera donnée lors de l'élaboration du projet pour minimiser les impacts depuis ces points singuliers. Des photomontages du projet éolien, depuis ces monuments historiques, seront proposés au chapitre 3.

Des covisibilités plus lointaines et partielles sont possibles entre la ZIP et l'église Saint-Aignan de Grivesnes, ainsi qu'entre les trois monuments historiques de Montdidier, l'église Saint-Sépulcre, l'hôtel de ville et l'église Saint-Pierre.

### PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LE SITE PROTÉGÉ

Depuis le site protégé des mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives situé à 13,3 km, la ZIP n'est que très ponctuellement perceptible. La perception de la ZIP est possible au sommet de la tour du Mémorial National Australien. Depuis le périmètre du Mémorial Australien de Villers-Bretonneux, du côté de la ZIP, des arbres et des arbustes longent le site. De plus l'organisation spatiale du monument se fait suivant un axe Est/Ouest, opposé à l'axe de perception de la ZIP Nord/Sud.

### PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES

Les sites touristiques importants de la région, concernent souvent des monuments ou des sites patrimoniaux protégés. La perception de la ZIP depuis leurs abords y est étudiée dans les paragraphes précédents. Concernant la perception depuis les itinéraires routiers les plus empruntés:

Depuis l' A 1, qui est au plus proche à 12 km de la ZIP, les perceptions sont très limitées du fait des talus continus et de la végétation qui bordent les voies. Sur la quasi totalité du linéaire de l'autoroute A1 de l'aire d'étude, l'infrastructure est longée par le TGV et par des boisements ou des masses arbustives plantées entre les deux infrastructures. Seule une petite séquence de perception est possible, à l'Est de Goyencourt sur 1,5 km, avec des perceptions latérales et lointaines.

Depuis l' A 29, qui est au plus proche à 12 km de la ZIP, les perceptions sont plus fréquentes que sur l'A1. Il existe deux séquences de perception possibles : au Sud de Villers-Bretonneux jusqu'au Sud de Bayonvillers et entre le Nord d'Harbonnières au Sud d'Herleville. Le passage au-dessus du TGV étant le point de vue le plus important sur la ZIP.

La RD 934, entre Amiens et Roye, s'approche au plus proche à 3,6 km de la ZIP au niveau de Fresnoy-en-Chaussée. Il existe une grande séquence de perception entre Mézières-en-Santerre et Roye d'environ 18 km. La ZIP est perceptible, bien souvent en arrière plan de boisements ou de silhouettes de village.

La RD 1017, passe au plus proche à 12,5 km de la ZIP. Depuis cet itinéraire routier très emprunté, la ZIP est visible sur une séquence assez courte de Tilloloy à Laucourt, puis une seconde entre Roye et Liancourt Fosse. La distance importante, les boisements de la vallée de l'Avre qui s'intercalent entre la ZIP et la route, forment des filtres importants à la perception de la ZIP.

La RD 1029, reliant Amiens à Saint-Quentin, passe au plus proche à 13,5 km de la ZIP. Elles ne seront pas visibles depuis cette route du fait des boisements et du relief.

La RD 935 passe très proche de la ZIP, à 1,8 km à l'Ouest de celle-ci. Depuis cet itinéraire routier, la ZIP est perceptible sur plusieurs séquences lorsque la route passe sur le plateau. Dès qu'elle descend dans la vallée de l'Avre au niveau de Pierrepont-sur-Avre, la ZIP n'est plus visible. Il existe donc une première séquence de perception de 7 km environ de Pierrepont-sur-Avre à l'entrée Nord de Montdidier, puis une seconde au Sud de Montdidier sur 2,5 km environ.

Depuis les itinéraires routiers fréquentés dans l'aire d'étude rapprochée :

Depuis la RD 329, il existe une séquence de perception sur le plateau entre la vallée des Trois Doms et la vallée de l'Avre, entre Montdidier et le Bois de Guerbigny, sur 5,5 km. Les boisements de la vallée de l'Avre s'intercalent et filtrent les perceptions sur la ZIP. Une autre séquence de perception entre Guerbigny et Bouchoir, située plus à l'Est de la ZIP, sur 6 km s'ouvre ensuite sur le plateau.

Depuis la RD 54, qui passe à 500 m de la ZIP, cette dernière est perceptible sur les séquences du plateau, (en dehors de son passage dans les villages), entre Le Plessier-Rozainvillers et Erches, sur 7 km environ. C'est une des routes de découverte du parc éolien.

La RD 28 qui passe entre Moreuil et Beaucourt-en-Santerre, au plus proche à 3,8 km de la ZIP. Des perceptions sont possibles le long de cet itinéraire sur 7 km environ, en dehors du passage dans les villages.

Le GR 123 traverse le Sud du secteur A de la ZIP, à Davenescourt. Les perceptions de la ZIP sont essentiellement liées aux séquences sur le plateau et ponctuellement à la traversée du secteur A de la ZIP en elle-même. Il existe donc une première séquence de perception entre Remaugies et Lignières sur 5 km. Ici aussi les boisements du plateau et de la vallée de l'Avre fragmentent la perception de la ZIP. Une seconde séquence de perception se situe entre Davenescourt et Contoire, à la confluence de la vallée de l'Avre et de la vallée des Trois Doms. Dans cette séquence de 2,5 km qui traverse le Sud du secteur A de la ZIP, cet itinéraire offre un panorama entre la vallée de l'Avre et le plateau occupé par la ZIP.

Depuis le GR 124 qui passe à l'Ouest de la ZIP, à plus de 15 km, aucune vue sur la ZIP n'est possible.

## **PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DEPUIS LES VILLAGES SITUÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE**

Vingt et un villages sont situés à moins de 5 km de la zone d'implantation potentielle, et tous sont déjà concernés par des perceptions de parcs éoliens à l'étude ou existants.

Trois-Rivières, Davenescourt, Le Plessier-Rozainvillers, Boussicourt, Pierrepont-sur-Avre, Hangest-en-Santerre, Becquigny, Arvillers, Le Quesnel, Villers-aux-Erables, Maresmontiers, Lanches-Saint-Hilaire, Épécamps et Domesmont présentent des possibilités de percevoir la zone d'implantation potentielle depuis l'intérieur du village, sur certaines séquences, depuis la rue principale axée ou non sur la ZIP.

Ces secteurs nécessiteront une vigilance particulière lors de l'élaboration plus précise du projet.

Depuis certaines entrées ou sorties de tous les villages des perceptions de la ZIP sont possibles.

Depuis certains hameaux situés très près de la zone d'implantation potentielle notamment Hamel (commune de Trois-Rivières), les perceptions de la ZIP sont importantes du fait de la grande proximité. Les villages situés sur le plateau, peuvent également être soumis plus fortement à des vues sur la ZIP.

Ces villages et hameaux feront l'objet également d'une attention singulière lors de l'élaboration plus précise du projet, afin de minimiser au maximum l'impact visuel du projet.

## **PERCEPTION CUMULÉE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE AVEC LES PARCS ÉOLIENS EN SERVICE OU AUTORISÉS**

Les interactions visuelles entre la zone d'implantation potentielle et les projets ou parcs éoliens existants concernent essentiellement les parcs de la Sablière, dont le parc à l'étude constitue l'extension et les parcs de Champs Perdus I et II. Des interactions visuelles importantes ont lieu également avec le parc de Santerre Energies, situé à 0,9km sur le plateau plus au Nord, (Le Plessier-Rozainvillers, Hangest-en-Santerre, Mézières-en-Santerre). Le parc de Vallaquins récemment accordé sur la commune de La Neuville-Sire-Bernard, présentera également des perceptions cumulées avec le parc éolien à l'étude. La RD 934 essentiellement, la RD 28, ainsi que la RD 54 présenteront des perceptions cumulées de ces quatre parcs.

## II.2 PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET ÉOLIEN DES GRESSIÈRES

Suite aux analyses de perception de la zone d'implantation potentielle, des secteurs présentant des sensibilités paysagères et patrimoniales, des préconisations peuvent être formulées quant à l'aménagement et l'ordonnement du parc éolien des Gressières.

Le secteur A de la ZIP mesure 2,1 km<sup>2</sup> environ et le secteur B de la ZIP mesure 0,9 km<sup>2</sup>. Le secteur A de la ZIP mesure, dans sa plus grande longueur environ 3,4 km et dans sa plus grande largeur 900 m. Le secteur B de la ZIP, mesure, dans sa plus grande longueur environ 1,6 km et dans sa plus grande hauteur 1,1 km.

### MINIMISER L'IMPACT VISUEL DEPUIS LES ABORDS DU DOMAINE DE DAVENESCOURT

Minimiser l'impact visuel depuis les abords du domaine de Davenescourt, dont une partie est classée et l'autre inscrite, au titre des monuments historiques est un objectif important pour le projet éolien. Il est proposé de travailler à l'organisation des éoliennes du projet afin de réduire au maximum l'emprise visuelle du projet depuis les abords du monument historique et notamment depuis la partie Sud du domaine qui touche le village de Davenescourt. La partie Nord du périmètre du monument protégé est composée des bois du domaine qui créent un obstacle visuel à la perception du secteur B de la ZIP.

### MINIMISER L'IMPACT VISUEL DEPUIS L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE DAVENESCOURT

Le projet devra s'organiser afin de limiter les impacts visuels depuis les abords de l'église Saint-Martin de Davenescourt, classée au titre des monuments historiques et très proche du secteur A de la ZIP, notamment (0,9 km). Le projet devra réduire la perception d'éoliennes dans l'axe de la rue Saint-Martin de Davenescourt. Il est proposé de limiter la possibilité d'implantation d'éoliennes dans une partie du secteur A de la ZIP.

### MINIMISER L'IMPACT VISUEL DEPUIS LA VALLÉE DE L'AVRE

Le projet devra s'organiser afin de limiter les impacts visuels vis à vis de la vallée de l'Avre, paysage de vallée qui par sa dimension et son échelle forme un paysage sensible à l'installation de parcs éoliens.

Le Sud de la ZIP est donc sensible, il est proposé de limiter la possibilité d'implantation d'éoliennes dans cette partie.

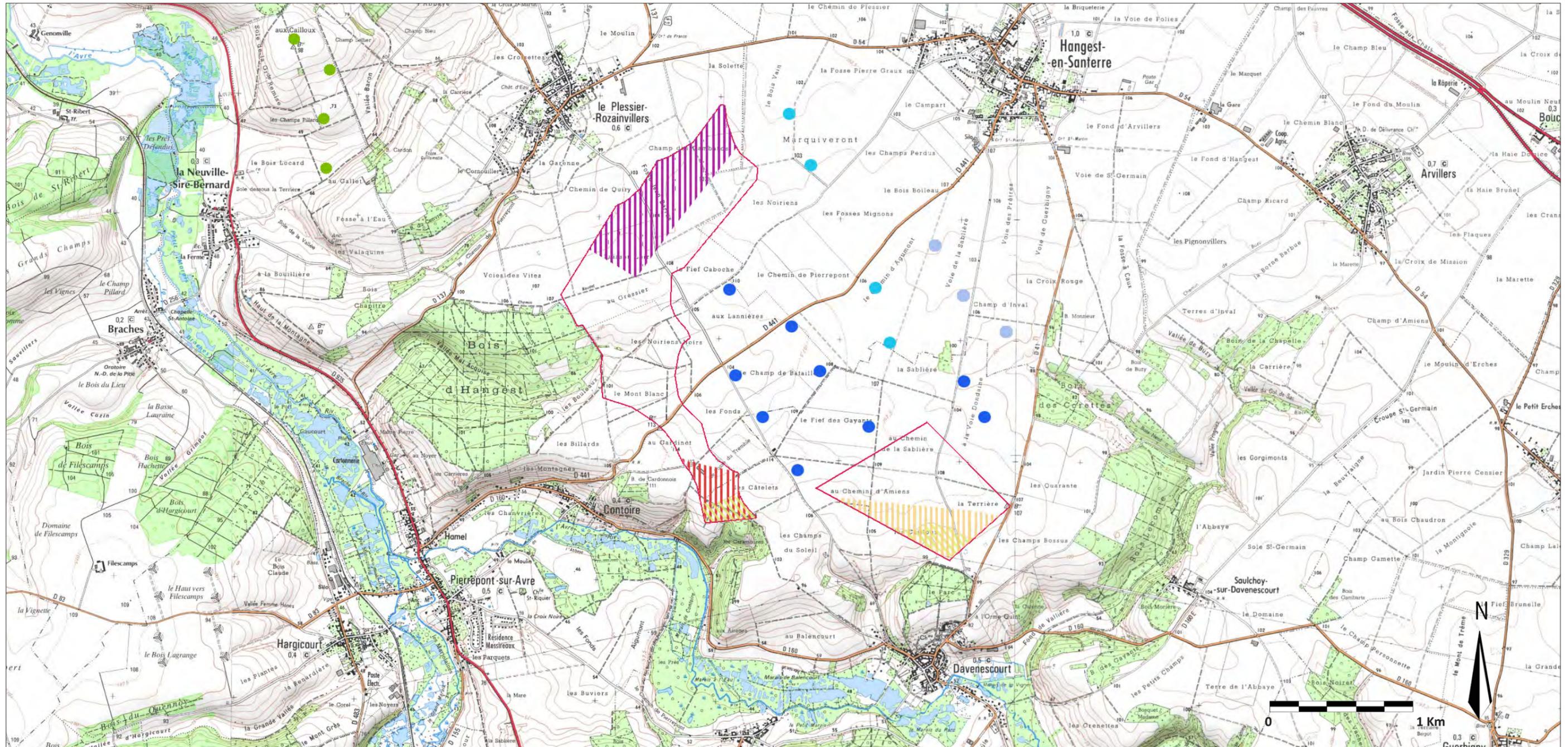
### MINIMISER L'IMPACT VISUEL DEPUIS LE PLESSIER-ROZAINVILLERS

Le village du Plessier-Rozainvillers est situé sur le plateau, proche de la ZIP. Le parc en projet devra se positionner en retrait par rapport à une marge définie au droit du Plessier-Rozainvillers. Le projet éolien devra s'écarter des abords du village, afin de diminuer les possibles effets de surplomb des éoliennes et les ruptures d'échelle entre les éoliennes et les habitations.

### ORDONNANCEMENT DES ÉOLIENNES PAR RAPPORT AUX PARCS ÉOLIENS ALENTOUR

Afin de maintenir une cohérence à l'échelle du grand paysage et des points de vue éloignés et proches, il serait préférable d'organiser le parc éolien des Gressières de manière continue avec les parcs de la Sablière et de Champs Perdus.

Le parc éolien s'appuiera sur la géométrie de ces deux parcs, en terme d'alignement et d'orientation. Il est important également de maintenir l'équidistance entre les éoliennes afin de ne pas introduire de confusion et de dispersion visuelle.



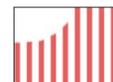
PRÉCONISATIONS POUR L'ORDONNANCEMENT DU PARC ÉOLIEN DES GRESSIÈRES



Cône de vue à maintenir libre d'éoliennes (réduction des impacts visuels par rapport au Plessier-Rozainvillers)



Cône de vue à maintenir libre d'éoliennes (réduction des impacts visuels par rapport au domaine et au village de Davenescourt)



Cône de vue à maintenir libre d'éoliennes (réduction des impacts visuels par rapport à l'église de Davenescourt et au village de Davenescourt)



Cône de vue à maintenir libre d'éoliennes (réduction des impacts visuels par rapport à la vallée de l'Avre)



Eolienne du parc de Champs Perdus I



Eolienne du parc de la Sablière



Eolienne du parc de Champs Perdus II



Eolienne du parc de Vallaquins

# III. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES IMPACTS VISUELS DU PROJET

## III.I PRÉSENTATION ET JUSTIFICATION DU PLAN D'IMPLANTATION RETENU

### ORDONNANCEMENT DU PROJET

Le projet est une extension du parc éolien de la Sablière, mis en service en décembre 2017 et exploité par Energie Team.

L'ordonnement du projet éolien des Gressières, composé de 6 éoliennes, suit celui du parc de la Sablière. Le parc éolien s'installe sur la même entité topographique que le parc dont il forme l'extension, la grande plaine appartenant au plateau du Santerre comprise entre le Plessier-Rozainvillers, Hangest-en-Santerre, jusqu'au rebord du plateau basculant vers la vallée de l'Avre. Il s'organise, dans la partie Sud du secteur A de la ZIP et dans la partie Nord du secteur B.

Par rapport au parc éolien de la Sablière, il s'organise à l'Ouest de celui-ci et au Sud-Est.

Les éoliennes E1, E2 et E3 forment une nouvelle ligne souple d'éoliennes à l'Ouest du parc de la Sablière. L'éolienne E3 est également alignée suivant les deux éoliennes du parc de la Sablière qui suivent la RD 441. Les éoliennes E4 et E5 s'organisent avec les deux éoliennes les plus à l'Est du parc de la Sablière.

On peut lire l'organisation des deux parcs dans les deux sens.

En effet, l'éolienne E4 complète la ligne la plus à l'Ouest du parc existant de la Sablière.

Les éoliennes E5 et E6 complètent la seconde ligne (Nord-Ouest/Sud-Est), plus à l'Est.

Les éoliennes ne forment pas un ordonnancement rectiligne, à la symétrie rigoureuse. Les lignes des éoliennes forment une certaine souplesse. D'ailleurs le parc éolien de la Sablière, le parc à l'étude des Gressières et les parcs des Champs perdus I et II forment un ensemble dont quelques lignes directrices sont visibles, mais toutes les éoliennes ne suivent pas des alignements rigoureux.

Les préconisations énoncées au chapitre II.2 ont été respectées, concernant les différentes préconisations énoncées :

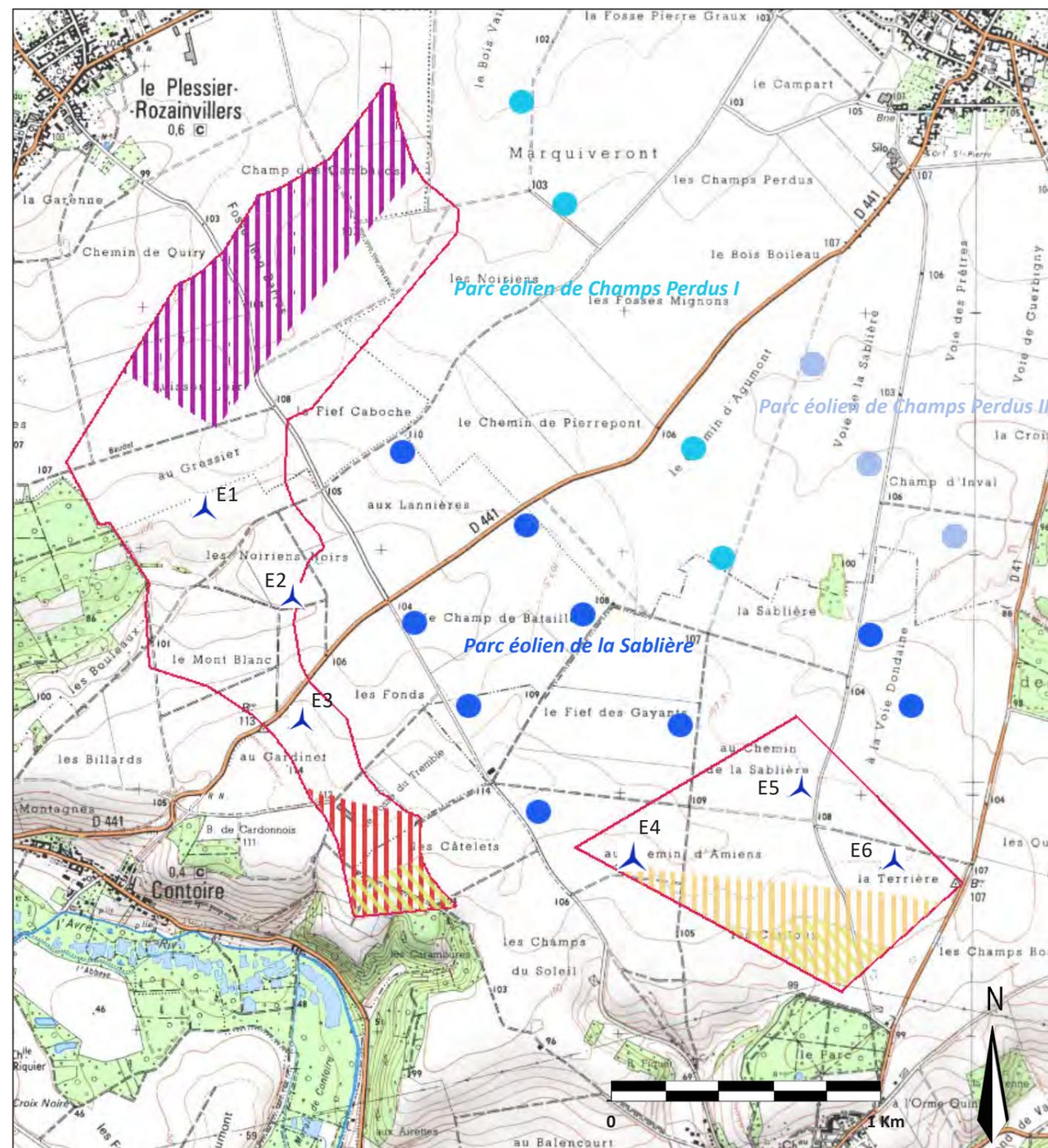
- les éoliennes du parc sont en dehors du cône de vue à maintenir libre d'éoliennes (secteur hachuré orange) afin de minimiser l'impact visuel depuis les abords du domaine de Davenescourt. Plusieurs photomontages (n°3,4,5) ont été réalisés depuis le village et ses abords, afin de présenter l'impact paysager du parc éolien des Gressières depuis les rues limitrophes au domaine : la rue de Valière (RD 160), la Gande Rue (RD 41).

- les éoliennes du parc sont en dehors du secteur proche de Davenescourt (secteur hachuré rouge) afin de réduire les impacts visuels par rapport au village et à l'église Saint-Martin, située au cœur du centre-ancien. Les photomontages n° 7, 9 et 10, permettent de mesurer les impacts depuis ce secteur.

- les éoliennes du parc sont en dehors du secteur proche du Plessier-Rozainvillers (secteur hachuré violet) afin de réduire les impacts visuels par rapport au village. Les photomontages n° 8, 11, 14 et 15, permettent de mesurer les impacts depuis ce secteur.

- les éoliennes du parc sont en dehors du secteur proche de la vallée de l'Avre (secteur hachuré vert) afin de réduire les impacts visuels par rapport à la vallée. Le photomontage n°20 permet de mesurer les impacts depuis ce secteur.

Un espacement régulier est proposé, environ 500 m, entre chaque éolienne, équivalent aux distances entre les éoliennes du parc de la Sablière.



Préconisations paysagères et parti d'implantation choisi

## AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES CONNEXES

La création du parc éolien des Gressières s'accompagnera de la création d'un certain nombre d'équipements et d'aménagements techniques.

- Une plate-forme (ou aire de grutage) sera réalisée d'environ 2 100 m<sup>2</sup> pour chaque éolienne.

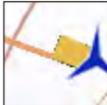
- Deux postes de livraison seront installés. Le premier, situé à proximité de la plate-forme de l'éolienne E1, sera desservi par des chemins depuis la RD 441. Le deuxième, situé à proximité de la plateforme de l'éolienne E5, est desservi par des chemins depuis la RD 41.

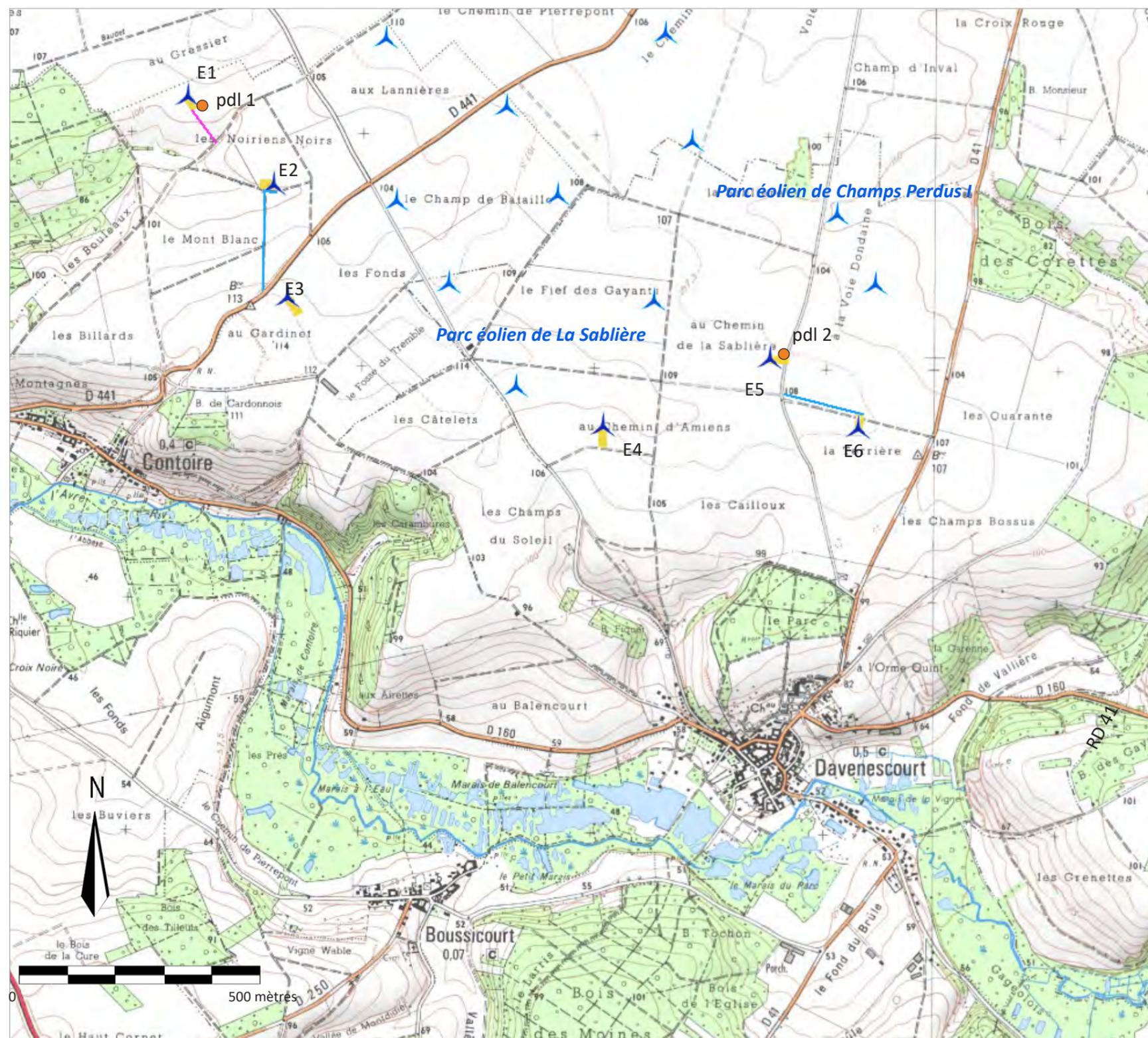
- Une seule nouvelle piste de 166 m de long et large de 4,5 m sera créée pour donner accès à la plate-forme de l'éolienne E1.

- Un total de 870 ml de chemins seront rénovés et renforcés pour le passage des engins en phase chantier. Ils seront utilisés pour la maintenance en phase d'exploitation.

Les plate-formes des éolienne E1, E2 et E3 seront accessibles par la RD 441 qui relie Trois-Rivières à Hangest-en-Santerre. Les plate-formes des éolienne E4, E5 et E6 seront accessibles par la RD 41 qui relie Davenescourt à Hangest-en-Santerre. Au total, seront créés 166 ml de nouvelles pistes.

### Légende

	Éolienne du parc éolien les Gressières		Plate-forme des éoliennes
	Piste à créer		Poste de livraison
	Piste à rénover		Éolienne du parc éolien de La Sablière ou du parc éolien de Champs Perdus I



Plan d'aménagement du parc éolien les Gressières (source : IGN)

## III.2 ÉVALUATION DE L'IMPACT VISUEL DU PARC ÉOLIEN DES GRESSIÈRES

### III.2.1 LA ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET ÉOLIEN

La carte de la Zone d'Influence Visuelle du projet éolien des Gressières, cartographie les secteurs à partir desquels le projet éolien sera visible, en prenant en compte le relief et les boisements. Elle a été établie à l'aide du logiciel Global Mapper en utilisant le modèle numérique de terrain IGN BD alti et les implantations des éoliennes du projet.

Les calculs ont été réalisés avec les données suivantes :

- hauteur de l'oeil : 1,70 m
- hauteur des boisements : 15 m
- hauteur des éoliennes : 180 m

Les espaces bâtis villes et villages ne sont pas pris en compte du fait de la trop grande complexité des volumes pouvant masquer les éoliennes et aussi du fait de la végétation des jardins accompagnant le bâti.

Les « zones d'ombres » situées en arrière des principaux boisements sont prises en compte dans les calculs, sur la base d'une hauteur des arbres estimée à 15 mètres (souvent plus importante dans la réalité). On considère dans les calculs que les éoliennes ne sont pas visibles depuis les sous-bois.

Les effets masquants du bâti et des arbres isolés (hors masses boisées géoréférencées), ne sont pas restitués. La carte de la Zone d'Influence Visuelle ne peut suffire seule à apprécier les effets visuels du projet dans les paysages et doit être complétée par des analyses paysagères plus qualitatives, les photomontages présentés plus loin. Elle permet d'apprécier l'étendue des bassins visuels depuis lesquels le projet éolien est susceptible d'être perçu.

**Au sein de l'aire d'étude rapprochée**, la ZIV est continue à proximité immédiate du parc éolien des Gressières côté plateau, donc plutôt au Nord. Du côté de la vallée de l'Avre, les perceptions sont plus fragmentées par les reliefs ainsi que dans la vallée de la rivière des Trois Doms. Les boisements dans la vallée et ceux du coteau de la vallée ont un rôle important dans la perception du projet et fragmentent les perceptions.

**Dans l'aire d'étude éloignée**, la ZIV est beaucoup plus morcelée. Les perceptions du parc se font essentiellement dans la sous-entité de paysage du Plateau du Santerre au Nord de la ZIV. La perception est fragmentée par les micro-reliefs du plateau et les petites vallées qui le traverse comme la vallée de la Luce.

Au niveau de la sous-entité de paysage les boucles de la Haute-Somme, aucune vue n'est possible, du fait du relief et des boisements. Dans la sous-entité de paysage, la vallée de l'Avre et des Trois Doms, située au Sud, les vues sont fragmentées par les reliefs. Au niveau de la sous-entité de paysage du Noyonnais, au Sud-Ouest, aucune vue sur le projet n'est possible.

## Légende



Éoliennes du parc éolien Les Gressières



Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)



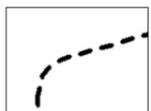
Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse le tiers sans excéder les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)



Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet n'excède pas le tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

- Les boisements et les haies bocagères sont intégrés dans le modèle numérique de terrain, et donc leur effet occultant est pris en compte.

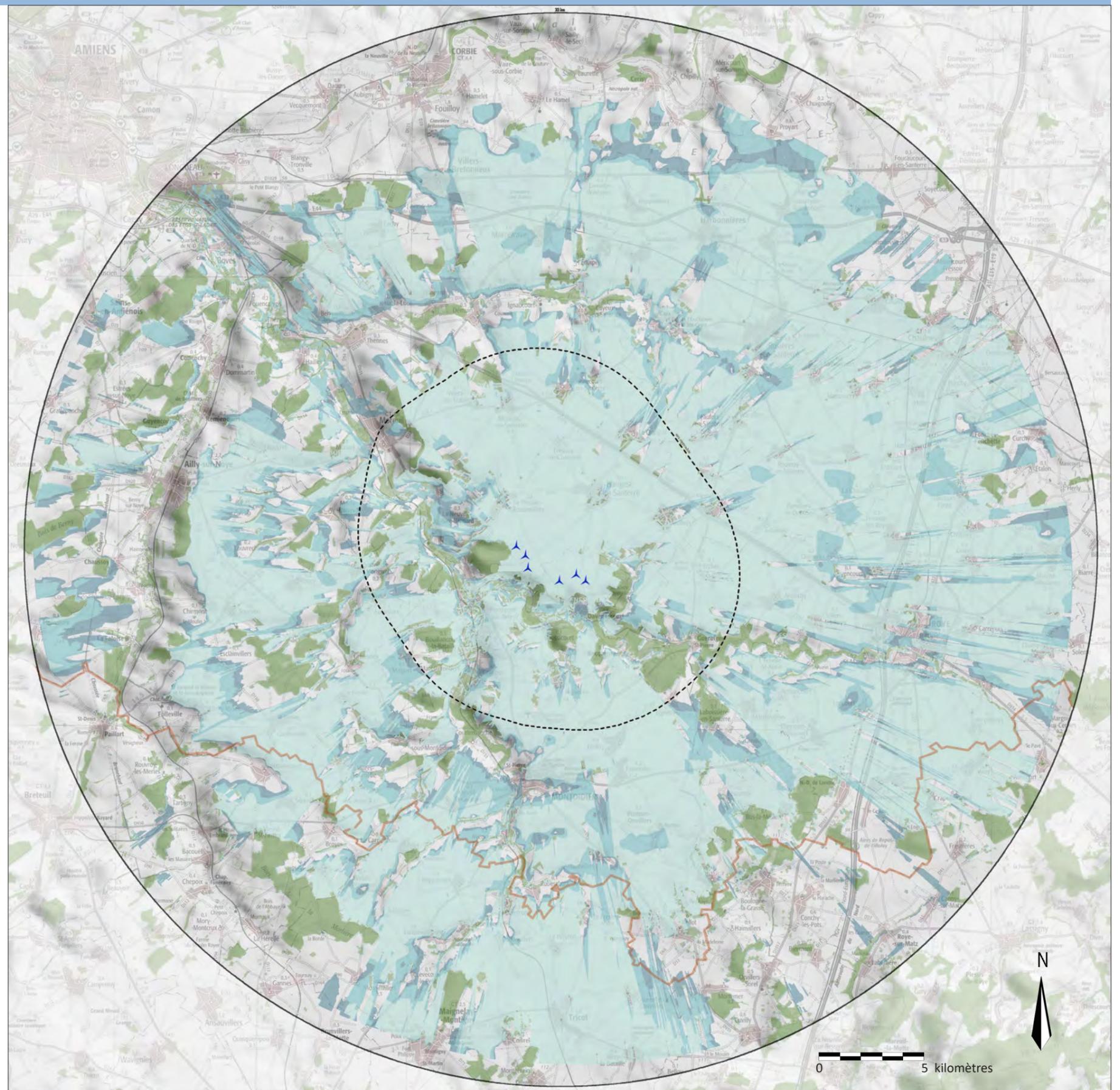
- Le bâti n'est pas intégré dans le modèle numérique de terrain, et donc son effet occultant dans les villes, les villages et les hameaux n'est pas pris en compte.



Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude éloignée



Carte de la zone d'influence visuelle du projet éolien Les Gressières

Légende



Éoliennes du parc éolien des Gressières



Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)



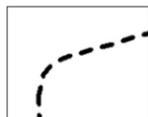
Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse le tiers sans excéder les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)



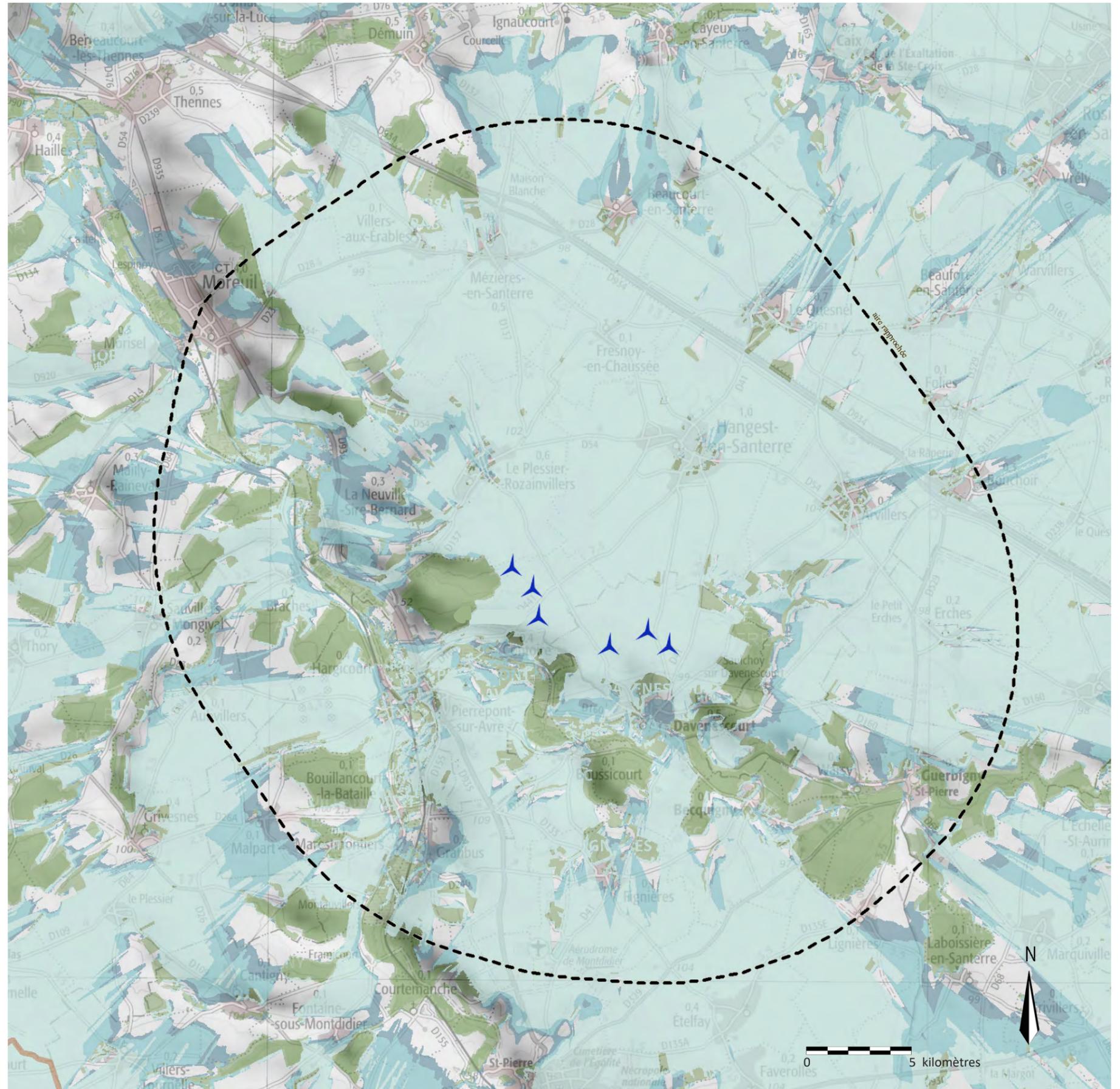
Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet n'excède pas le tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

- Les boisements et les haies bocagères sont intégrés dans le modèle numérique de terrain, et donc leur effet occultant est pris en compte.

- Le bâti n'est pas intégré dans le modèle numérique de terrain, et donc son effet occultant dans les villes, les villages et les hameaux n'est pas pris en compte.



Aire d'étude rapprochée



Zoom sur l'aire d'étude rapprochée de la zone d'influence visuelle du projet éolien Les Gressières

### III.2.2 LOCALISATION ET JUSTIFICATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOMONTAGES

L'étude de l'impact du projet éolien des Gressières sur le paysage a été réalisée grâce à 50 photomontages. Ils permettront de visualiser l'impact au niveau des points de vue à enjeux qui ont été déterminés suite à l'état initial du paysage. Certains photomontages ont été réalisés à 360° en plus du photomontage initial à 120°.

Des photomontages supplémentaires ont été réalisés afin de répondre aux demandes des services de l'État. Ils sont regroupés dans le dossier photomontages complémentaires annexé au présent dossier.

#### Sensibilités liées à la proximité au projet éolien :

- Très proche du projet éolien, moins de 2 km : 11 photomontages
- Proche du projet éolien, moins de 5 km : 23 photomontages

#### Sensibilités patrimoniales :

- Monuments historiques : 13 photomontages
- Sites classés ou inscrits : 1 photomontage

#### Sensibilités paysagères :

- Vallées et versants aux paysages sensibles : 9 photomontages

#### Sensibilités liées à la reconnaissance sociale et à la fréquentation des sites ou des paysages :

- Itinéraires routiers fréquentés : 5 photomontages
- Itinéraires de randonnée : 1 photomontage
- Villages situés à moins de 5 km du projet : 14 photomontages
- Hameaux, fermes, villages situés à moins de 2 km du projet : 16 photomontages

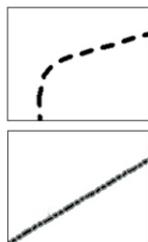
#### Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens : 34 photomontages

N° point de vue	Point de vue	Distance à l'éolienne la plus proche (mètres)	Très proche, distance au parc éolien, moins de 2 km	Proche, distance au parc éolien moins de 5 km	monuments historiques (perception du projet depuis leurs abords/ perception cumulée à distance)	Sites classés ou inscrits	Vallées et versants aux paysages sensibles	Itinéraires routiers fréquentés ou touristiques	Itinéraires de grande randonnée	Villages situés à moins de 5 km du projet	villages, hameaux ou fermes situées à moins de 2 km du projet	Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens	Enjeu du point de vue	Impact généré par le projet éolien depuis le point de vue
1	Depuis la RD 41, au Nord de Trois-Rivières et GR 123	550	x		x							x	fort	faible
2	Depuis la RD 441 au Nord de Contoire et GR 123	550	x						x			x	fort	fort
3	Depuis les abords du domaine de Davenescourt	650	x		x						x	x	fort	faible à nul
4	Depuis les abords du château et de la chapelle du domaine de Davenescourt	1250	x		x						x		fort	faible
5	Dans la perspective du château de Davenescourt	1300	x		x						x		fort	nul
6	Depuis la rue Bara (RD 160) à l'entrée Ouest de Contoire	1300	x				x				x		modéré	modéré
7	Depuis la Grande Rue, près de la mairie de Davenescourt	1400	x								x		fort	nul
8	Depuis la rue de Pierrepont ( RD 137), à l'entrée Sud- Ouest du Plessier-Rozainvillers	1500	x								x		modéré	faible
9	Depuis la rue Saint-Martin, près de l'église Saint-Martin à Davenescourt	1550	x		x						x		fort	nul
10	Depuis la rue de l'abreuvoir à Davenescourt	1600	x								x		fort	faible
11	Depuis le chemin de Croix Sire au Plessier-Rozainvillers	1850	x								x	x	modéré	modéré
12	Depuis la rue Marcel Thomas, dans le hameau de Hamel	2050		x						x			modéré	modéré
13	Depuis la rue de Boussicourt à Pierrepont-sur-Avre	2050		x			x				x	x	modéré	faible
14	Depuis la rue d'Hangest, à la sortie Est du Plessier-Rozainvillers	2100		x							x		modéré	faible
15	Depuis la rue du 8 mai 1945, à l'entrée Nord du Plessier-Rozainvillers	2100		x							x		fort	modéré
16	Depuis la Rue d'En Bas à Boussicourt	2200		x							x	x	modéré	faible
17	Depuis la rue du Marais à Pierrepont-sur-Avre	2300		x			x				x	x	modéré	modéré
18	Depuis la RD 935, à l'entrée Sud de Pierrepont-sur-Avre	2550		x			x	x			x	x	modéré	fort
19	Depuis la RD 41 entre Fignières et Davenescourt	2550		x								x	modéré	modéré
20	Depuis la RD 250 au Sud de Boussicourt	2600		x			x					x	modéré	modéré
21	Depuis la rue de Davenescourt, à la sortie d'Hangest-en-Santerre	2800		x						x		x	modéré	faible
22	Depuis la route du Plessier, à la sortie Est de La Neuville-Sire-Bernard	3100		x			x			x		x	modéré	faible
23	Depuis la rue Simone Debailly à Hangest-en-Santerre	3200		x							x	x	modéré	modéré
24	Depuis la rue du Moulin à Becquigny	3200		x			x			x			modéré	faible
25	Depuis la RD 483, à l'entrée Sud d'Hargicourt	3350		x			x			x		x	modéré	modéré
26	Depuis l'église de Becquigny	3550		x	x								fort	nul
27	Depuis la rue d'Hangest (RD 54) à la sortie Ouest d'Arvillers	3700		x						x		x	modéré	faible
28	Depuis la RD 41, à l'entrée Est de Fignières	4250		x						x		x	modéré	faible
29	Depuis la place de l'église à Arvillers	4250		x						x			modéré	nul
30	Depuis la rue Haute à Fresnoy-en-Chaussée	4350		x								x	modéré	modéré
31	Depuis la RD 83 à l'Ouest d'Hargicourt	4350		x			x					x	modéré	modéré
32	Depuis la RD 41 au Nord d'Hangest-en-Santerre	4450		x								x	modéré	modéré
33	Depuis la RD 160, à la sortie Nord de Guerbigny	4650		x						x		x	modéré	faible
34	Depuis l'église Saint-Pierre de Guerbigny	4950		x	x					x			fort	nul
35	Depuis la rue de Montdidier, à Mézières-en-Santerre	5300								x		x	modéré	faible

N° point de vue	Point de vue	Distance à l'éolienne la plus proche (mètres)	Très proche, distance au parc éolien, moins de 2 km	Proche, distance au parc éolien moins de 5 km	monuments historiques (perception du projet depuis leurs abords/ perception cumulée à distance)	Sites classés ou inscrits	Vallées et versants aux paysages sensibles	Itinéraires routiers fréquentés ou touristiques	Itinéraires de grande randonnée	Villages situés à moins de 5 km du projet	villages, hameaux ou fermes situées à moins de 2 km du projet	Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens	Enjeu du point de vue	Impact généré par le projet éolien depuis le point de vue
36	Depuis la rue d'Hangest à Le Quesnel	5550								x		x	modéré	faible à nul
37	Depuis la rue de Moreuil à Villers-les-Erables	6150								x		x	modéré	faible
38	Depuis la RD 28, au Sud de Beaucourt-en-Santerre	6150								x		x	modéré	modéré
39	Depuis les abords de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Beaufort-en-Santerre	7700			x								modéré	faible
40	Depuis la RD 84, au Sud de Grivesnes	8950			x								modéré	faible
41	Depuis la RD 934, au Nord de Roye	9000						x				x	modéré	faible
42	Depuis la RD 26, étude de la covisibilité avec les monuments historiques de Montdidier	9150			x							x	modéré	faible à nul
43	Depuis la RD 935, au Sud de Montdidier	9900						x				x	modéré	faible
44	Depuis la route entre Cayeux-en-Santerre et Wiencourt-l'Equipée	11400										x	modéré	faible
45	Aux abords du domaine de Tilloloy	13100			x							x	modéré	faible
46	Depuis le lieu-dit la Croix Masson, au Sud de Coullemelle	13100										x	modéré	faible
47	Depuis la RD 935, au Nord de Rollot	13750			x			x				x	modéré	faible
48	Depuis les abords de la nécropole nationale de Maucourt	14000						x				x	modéré	faible
49	Depuis la RD 28, au Nord de Rosières-en-Santerre	15000										x	modéré	faible
50	Depuis le mémorial australien de Villers-Bretonneux	17300			x	x						x	fort	nul

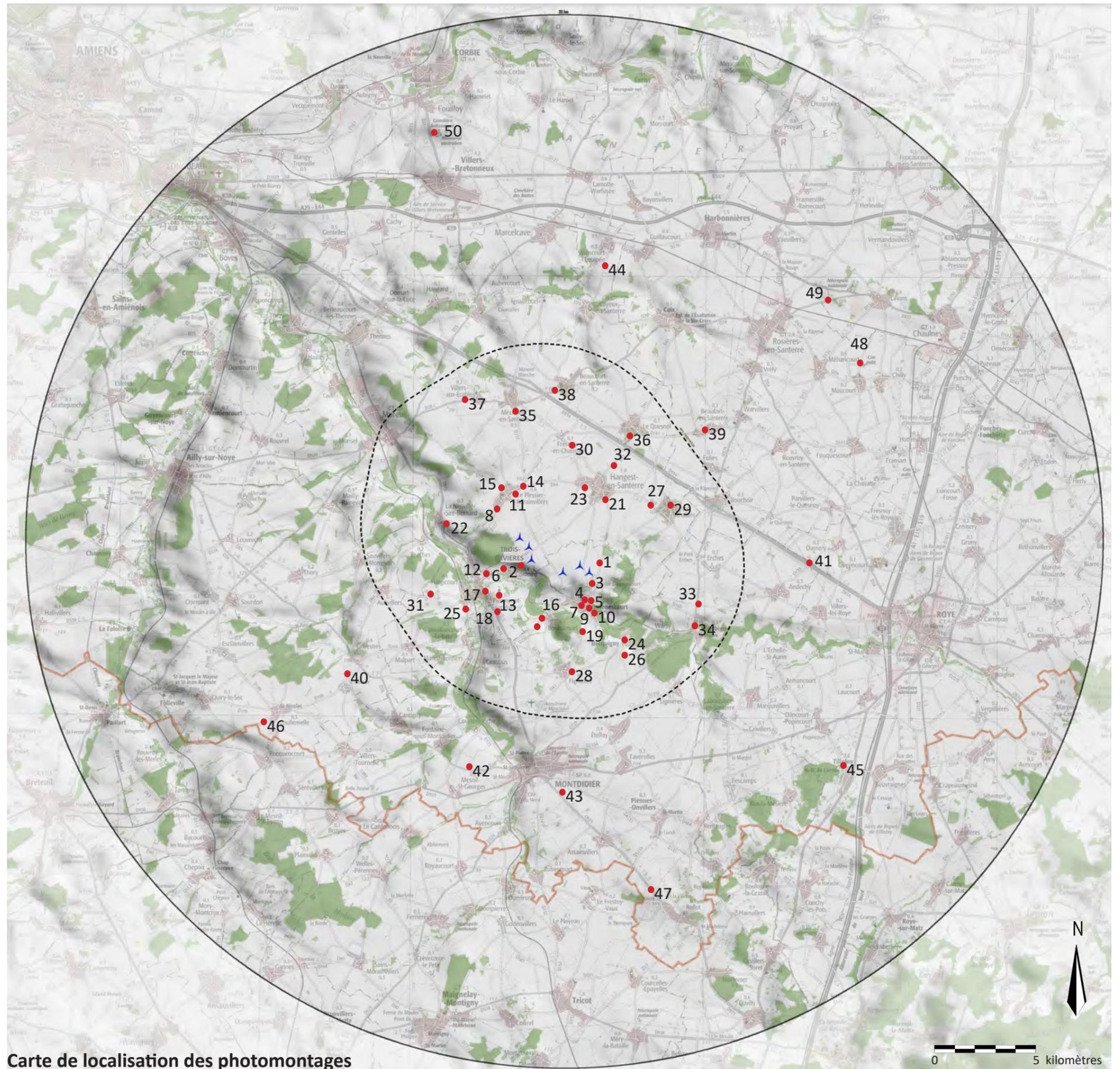
Légende

● 26 Point de vue du photomontage et numéro associé



Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

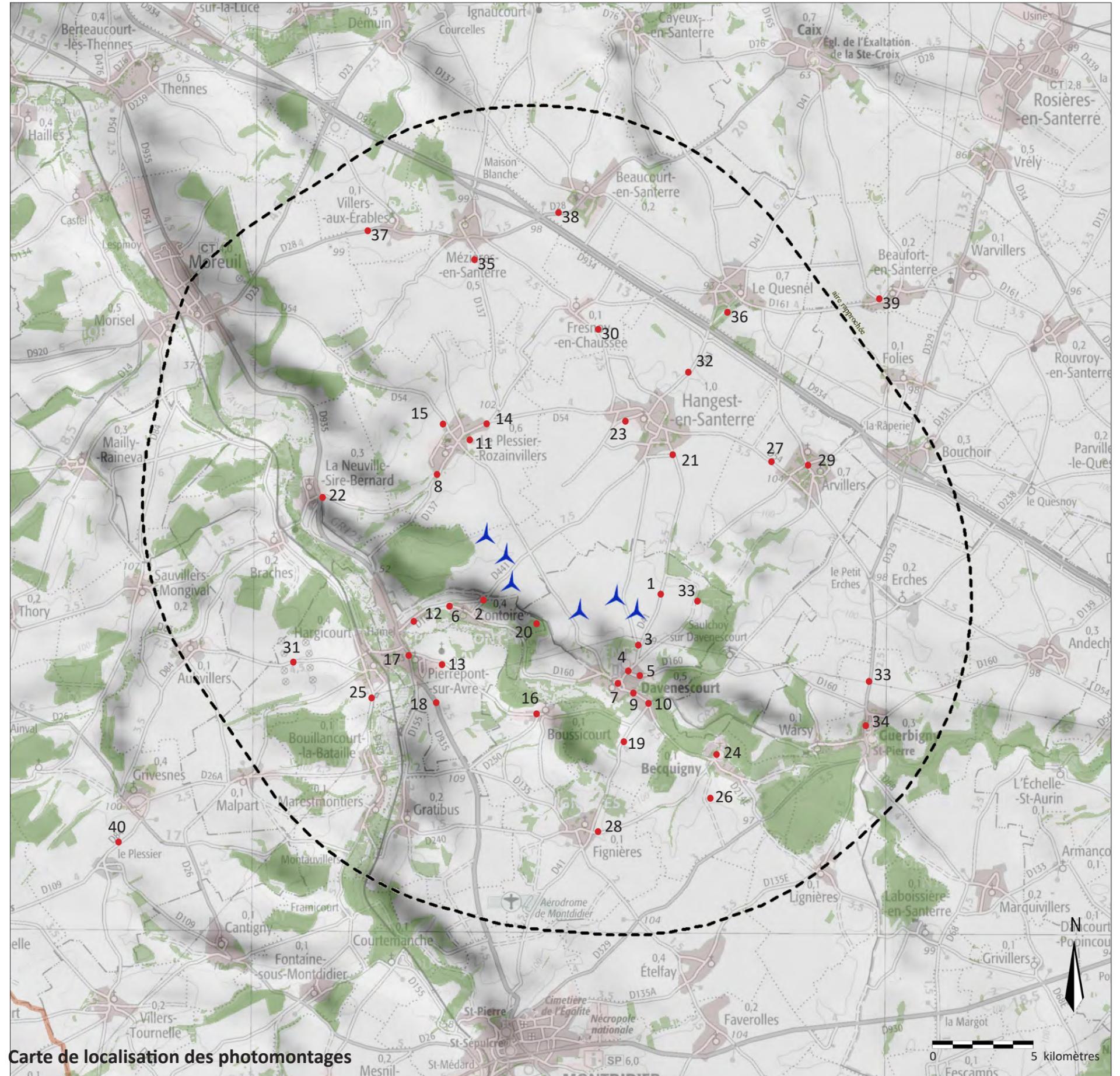


Carte de localisation des photomontages

Légende

● 26 Point de vue du photomontage et numéro associé

 Aire d'étude rapprochée



Carte de localisation des photomontages

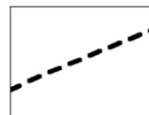
**Légende**

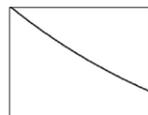
**Monuments historiques**

-  Monument historique classé avec numéro associé du tableau p.31 et 32
-  Monument historique inscrit avec numéro associé au tableau p.31 et 32

**Sites classés et inscrits**

-  Site classé avec numéro associé au tableau p.34

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée

**ZIV**

 Éoliennes du parc éolien des Gressières

Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)



Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse le tiers sans excéder les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

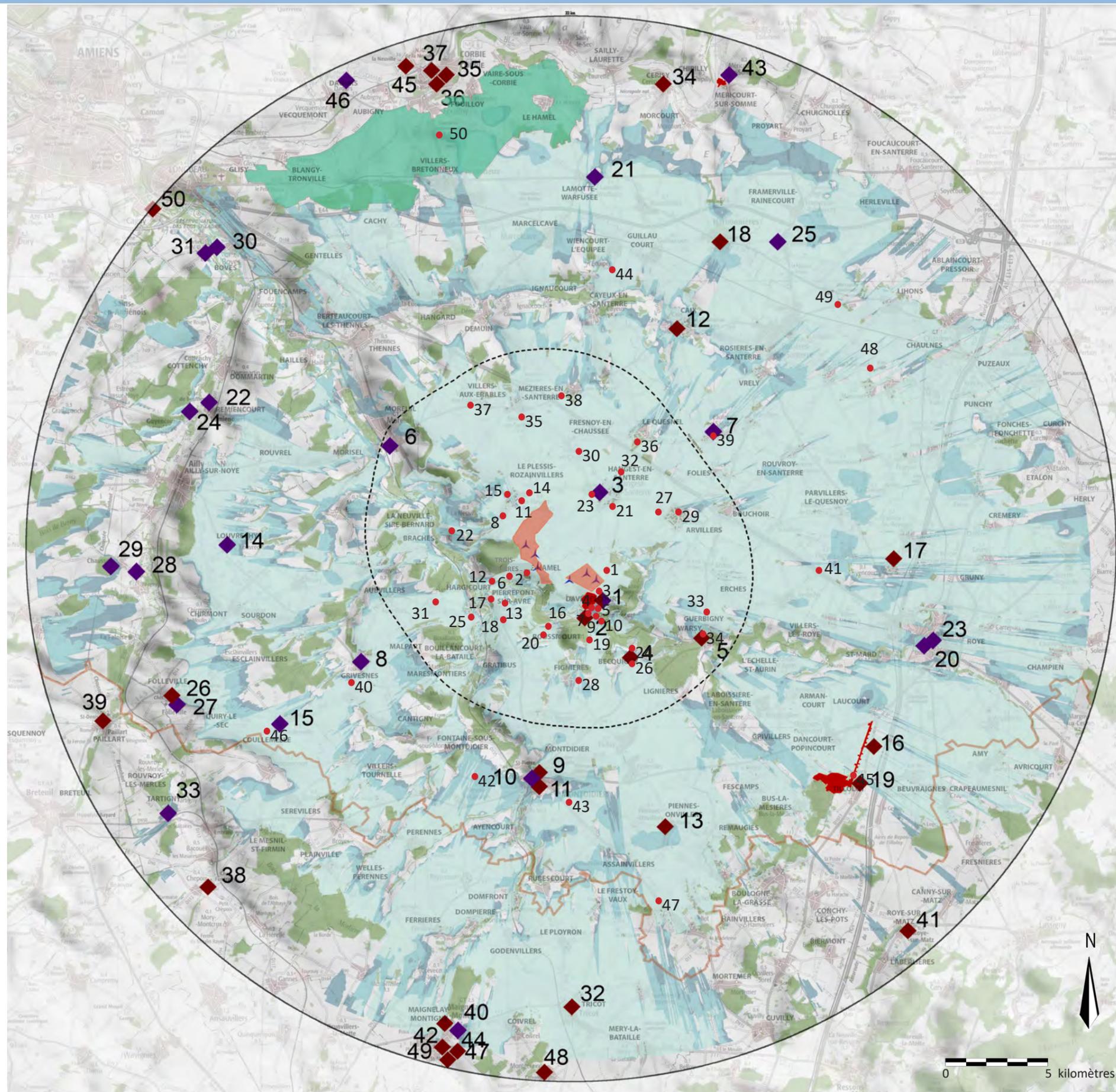


Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet n'excède pas le tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)



- Les boisements et les haies bocagères sont intégrés dans le modèle numérique de terrain, et donc leur effet occultant est pris en compte.

- Le bâti n'est pas intégré dans le modèle numérique de terrain, et donc son effet occultant dans les villes, les villages et les hameaux n'est pas pris en compte.



Carte de localisation des photomontages, de la ZIV du projet et des enjeux patrimoniaux

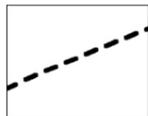
**Légende**

**Monuments historiques**

-  Monument historique classé avec numéro associé du tableau p.31 et 32
-  Monument historique inscrit avec numéro associé au tableau p.31 et 32

**Sites classés et inscrits**

-  Site classé avec numéro associé au tableau p.34

-  Aire d'étude rapprochée

**ZIV**

-  Éoliennes du parc éolien Les Gressières

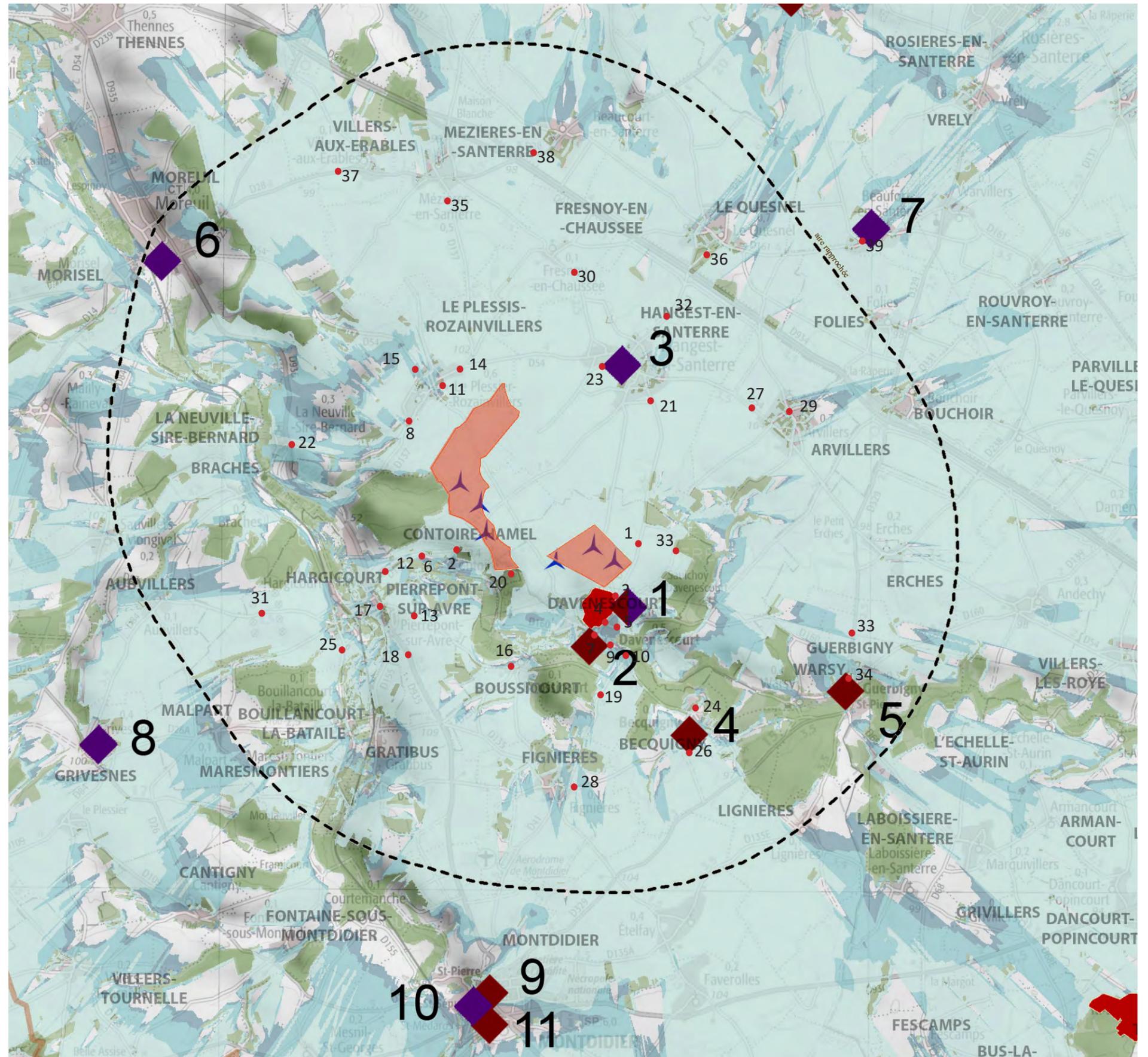
Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse le tiers sans excéder les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet n'excède pas le tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

- Les boisements et les haies bocagères sont intégrés dans le modèle numérique de terrain, et donc leur effet occultant est pris en compte.

- Le bâti n'est pas intégré dans le modèle numérique de terrain, et donc son effet occultant dans les villes, les villages et les hameaux n'est pas pris en compte.



Carte de localisation des photomontages, de la ZIV du projet et des enjeux patrimoniaux, dans l'aire d'étude rapprochée

**SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES**

 Vallée et versant de forte sensibilité paysagère

 Vallée de sensibilité paysagère modérée

**ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES**

*Itinéraires routiers fréquentés*

 Autoroutes et itinéraires (RN et RD) (plus de 8 000 véhicules/jour)

 Itinéraires très fréquentés (entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour)

 Autres itinéraires très fréquentés (entre 2 000 et 4 000 véhicules/jour)

**Itinéraires de grande randonnée**

 Itinéraire de Grande Randonnée et Voie verte (piste cyclable)

**Sites et édifices touristiques**

 Jardin et site naturel

 Monument

 Musée

**ZIV**

 Éoliennes du parc éolien des Gressières

 Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

 Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse le tiers sans excéder les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

 Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet n'excède pas le tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

**AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS**

 Éolienne d'un parc éolien en exploitation

 Éolienne d'un projet éolien autorisé ou en travaux

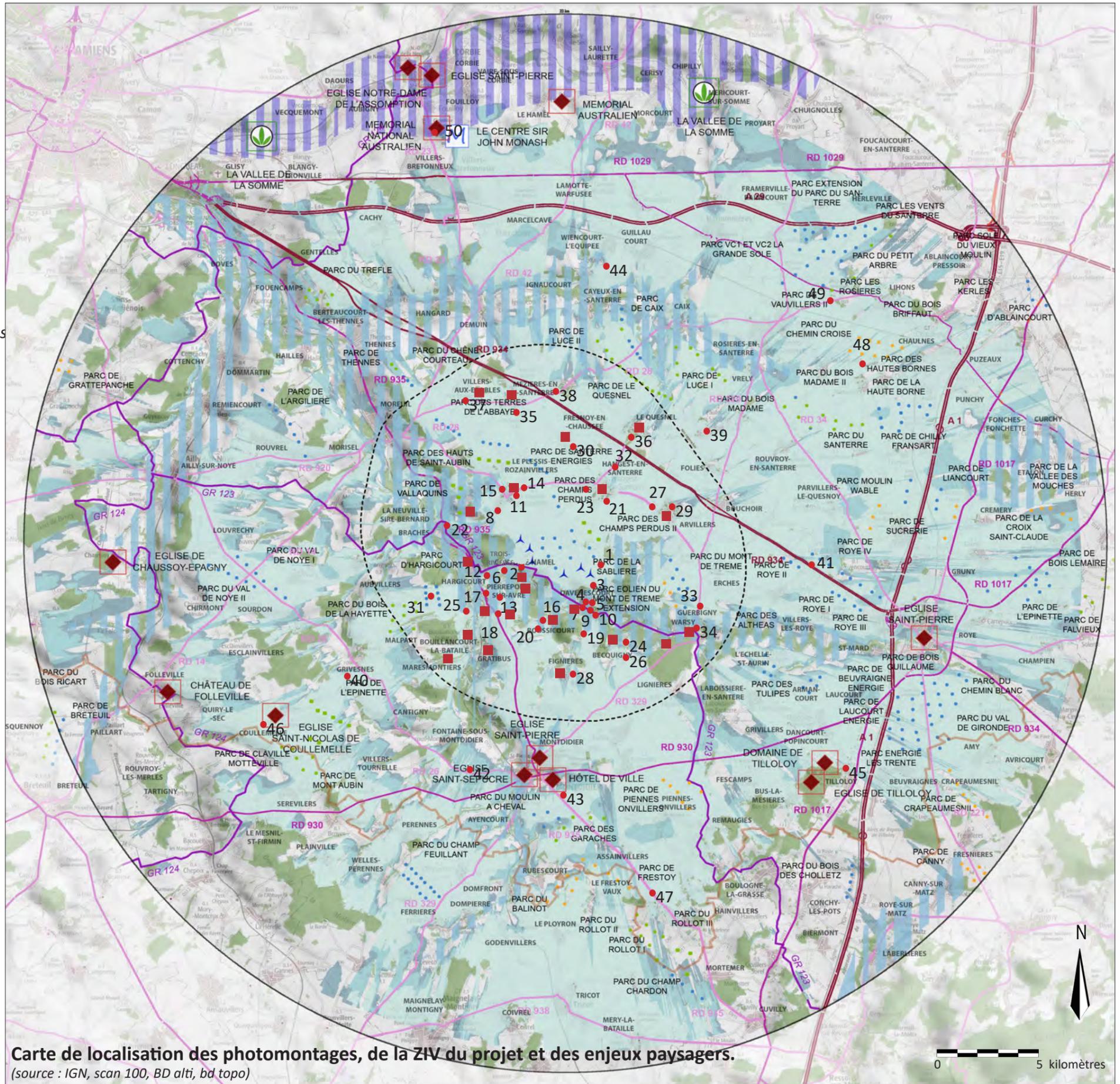
 Éolienne d'un projet éolien en cours d'instruction

**VILLAGES SITUÉS À MOINS DE 5 Km DE LA ZIP**

 Village situé à moins de 5 km de la ZIP

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée



**SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES**

 Vallée et versant de forte sensibilité paysagère

 Vallée de sensibilité paysagère modérée

**ITINÉRAIRES FRÉQUENTÉS OU TOURISTIQUES**

*Itinéraires routiers fréquentés*

 Autoroutes et itinéraires (RN et RD) (plus de 8 000 véhicules/jour)

 Itinéraires très fréquentés (entre 4 000 et 8 000 véhicules/jour)

 Autres itinéraires très fréquentés (entre 2 000 et 4 000 véhicules/jour)

*Itinéraires de grande randonnée*

 Itinéraire de Grande Randonnée et Voie verte (piste cyclable)

*Sites et édifices touristiques*

 Jardin et site naturel

 Monument

 Musée

**ZIV**

 Éoliennes du parc éolien des Gressières

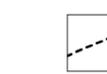
 Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

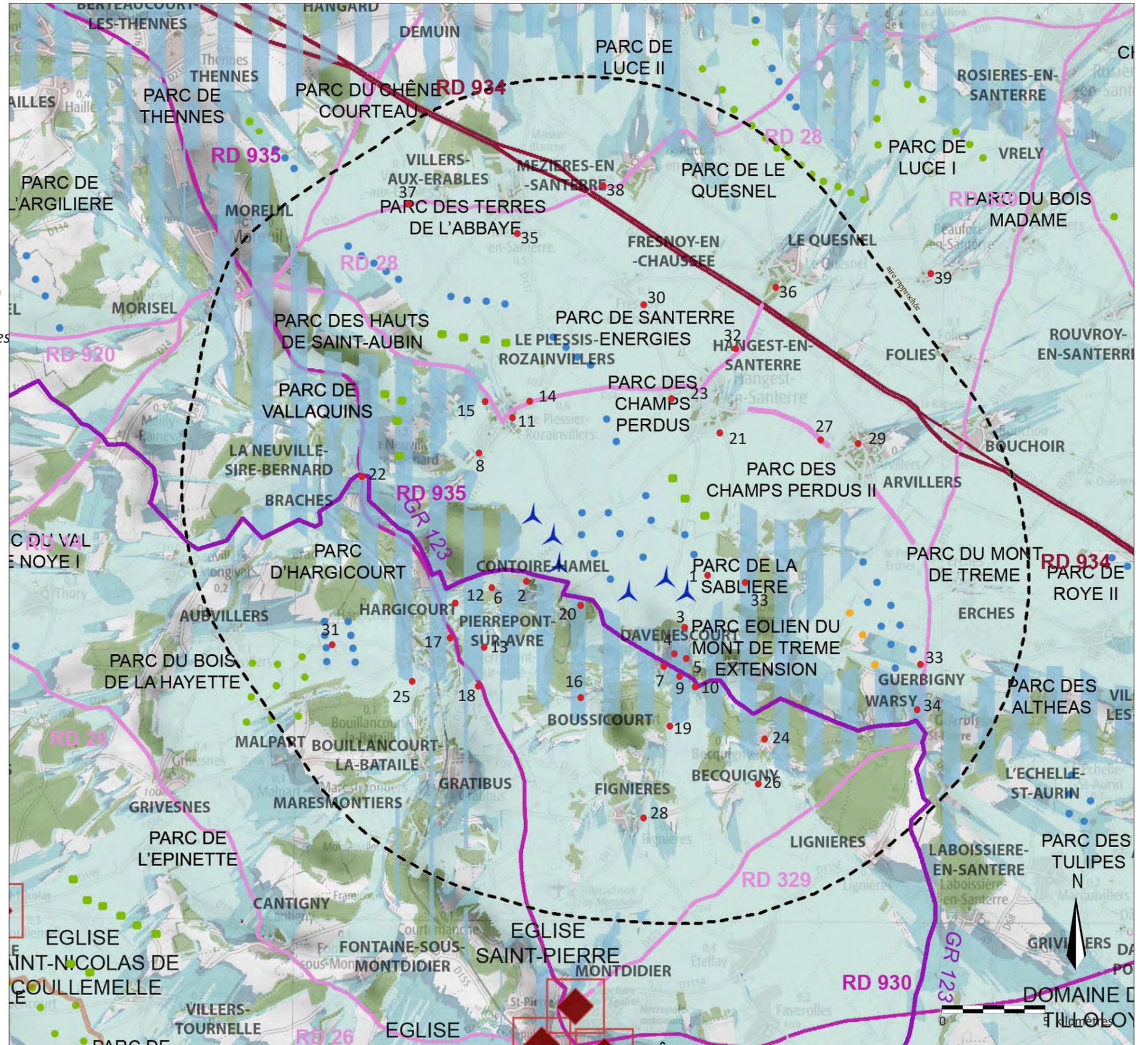
 Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet dépasse le tiers sans excéder les deux tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

 Secteurs depuis lesquels la partie visible des éoliennes du projet n'excède pas le tiers de leur hauteur totale. (au moins une des éoliennes du projet est visible dans ces proportions)

**VILLAGES SITUÉS À MOINS DE 5 Km DE LA ZIP**

 Village situé à moins de 5 km de la ZIP

 Aire d'étude rapprochée



Carte de localisation des photomontages, de la ZIV du projet et des enjeux paysagers.

(source : IGN, scan 100, BD alti, bd topo)



### III.2.3 PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES ET ÉVALUATION DES EFFETS VISUELS DU PROJET ÉOLIEN DES GRESSIÈRES

Les vues ont été effectuées avec un appareil NIKON D 3100 d'une focale de 35 mm. Les photos ont été ensuite assemblées à l'aide du logiciel Photoshop pour obtenir des vues panoramiques.

Les photosimulations ont ensuite été réalisées avec le logiciel spécialisé WIND PRO 3.0.

La position des points de vue est donnée par GPS. Le calage des éoliennes sur le logiciel s'est fait à l'aide d'éléments aisément repérables dans le paysage (clocher d'église, châteaux d'eau, monuments, bois) et aisément repérables sur des cartes IGN géoréférencées. Dans certains cas des éléments supplémentaires ont été relevés par GPS afin d'assurer un meilleur calage des photos.

Afin de donner un meilleur aperçu de l'impact visuel du parc éolien, nous avons réalisé des simulations montrant ce que percevra l'observateur en

réalité. Ces photosimulations ont été réalisées suivant la méthode suivante.

Un observateur se trouvant à une distance  $d$  d'une éolienne percevra une hauteur  $P$ . En appliquant le théorème de Thalès, on considère que l'équivalent de ce que le lecteur doit percevoir en se trouvant à une distance  $d'$  du projet est la hauteur  $P'$ . L'angle de perception est ainsi conservé.

On obtient la hauteur  $P'$  par le rapport suivant  $P' = P \times d' / d$

avec  $P$  = la hauteur réelle de l'éolienne

$P'$  = la hauteur de l'éolienne sur la photosimulation

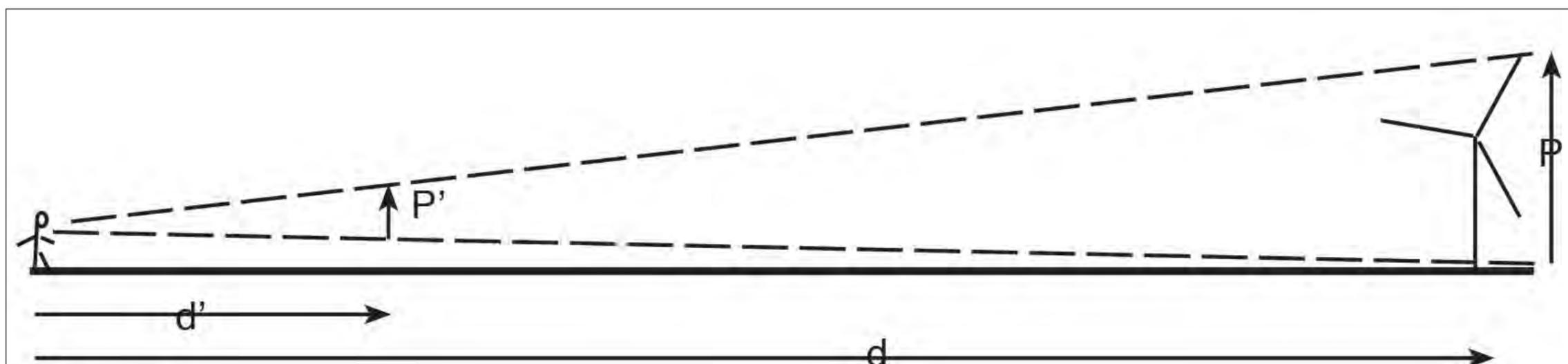
$d'$  = la distance du lecteur par rapport au dossier d'étude d'impact (50 cm)

$d$  = la distance réelle entre l'observateur et l'éolienne

Dans l'étude d'impact pour les photosimulations montrant l'impact réel, la taille des images a été définie de manière à ce que la taille des éo-

liennes de l'image correspondent aux valeurs  $P'$  obtenues par le calcul exposé ci-dessus.

Les conditions retenues pour la visibilité des éoliennes ont toujours été les conditions de visibilité maximales, même quand les conditions de prise de vue n'étaient pas excellentes. De ce fait, l'impact visuel des éoliennes simulées est toujours plus fort, car le contraste est maximal, que ce qu'un observateur pourrait observer dans des conditions réelles.



Croquis schématique présentant les différentes composantes de la méthode de réalisation des photomontages.

## Photosimulation 1:

### Depuis la RD 41, au Nord de Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : faible*

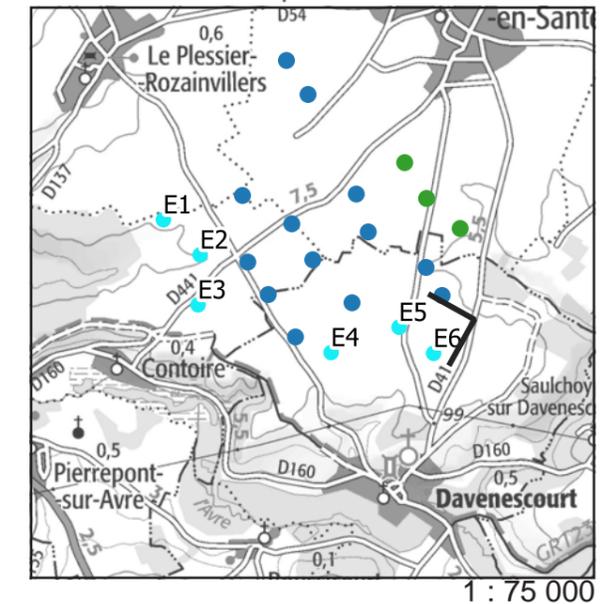
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche par rapport au parc éolien, à moins de 2 km
- Monument historique (analyse de covisibilité)
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 550 m (E6)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 450 m (E1)  
 Azimut : 254°  
 Position : X=671699 Y=6958565 Z=100 m  
 Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris au Nord de Davenescourt depuis la RD 41, à proximité du Bois des Corettes.

Ce point de vue a été choisi afin de visualiser la covisibilité entre le parc en projet et le domaine de Davenescourt, protégé au titre des monuments historiques.

Le boisement du domaine est visible à l'arrière plan, ce boisement entoure le domaine et le protège des vues sur le plateau.

Toutes les éoliennes du parc des Gressières sont perceptibles de ce point de vue.

De ce point de vue, les éolienne E5 et E6 ont une hauteur relative supérieures aux autres éoliennes du secteur. Les autres éoliennes du projet s'organisent avec celles du parc de la Sablière de manière ordonnancée.

L'impact sur le domaine de Davenescourt est faible de ce point de vue. En effet il n'y a pas d'effet d'écrasement, ni d'effet de surplomb, la lisière des boisements du domaine apparaît comme une ligne plus foncée, un épaississement de l'horizon, à cette distance.

L'impact du projet éolien est faible de ce point de vue.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 2:

---

### Depuis la RD 441 au Nord de Trois-Rivières et GR 123

*Niveau d'impact du projet éolien : fort*

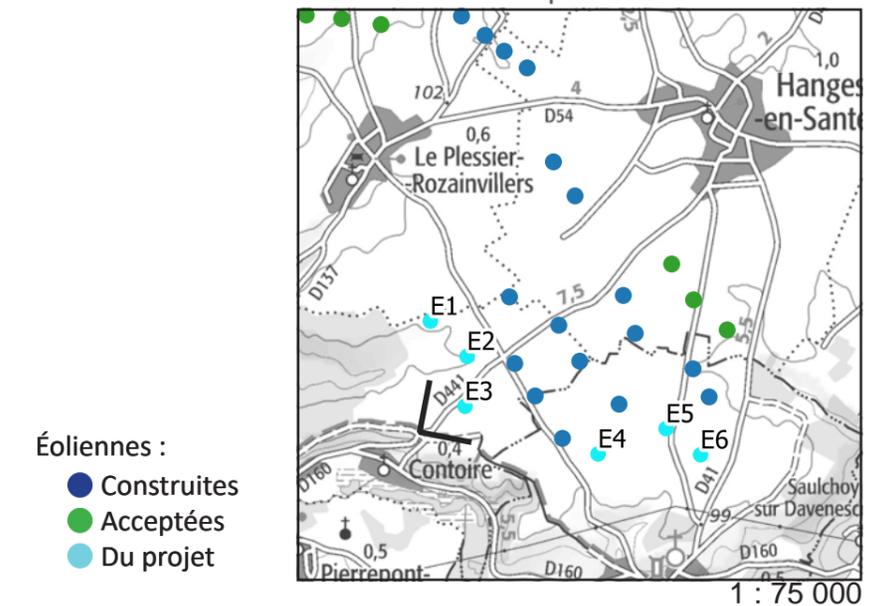
*Critère de sélection du point de vue :*

- Itinéraire de grande randonnée
- Très proche du parc éolien à l'étude, moins de 2 km
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 550 m (E3)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 000 m (E6)  
 Azimut : 56°  
 Position : X=668284 Y=6958445 Z=106 m  
 Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la RD 441 au Nord de Trois-Rivières, passage également du GR 123.  
 Les parcs éoliens de La Sablière et de Champs Perdu I et II, présents sur le plateau, sont perceptibles de ce point de vue.  
 Le parc éolien des Gressières est visible partiellement de ce point de vue.

Les éoliennes E1, E2 et E3 sont visibles. Les autres éoliennes du projet sont également présentes, mais à l'arrière plan des bosquets des premiers plans et du relief. Cette route est la route de découverte du parc éolien à l'étude. L'impact du projet éolien est fort de ce point de vue, les éoliennes sont présentes et prégnantes dans le paysage.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 3:

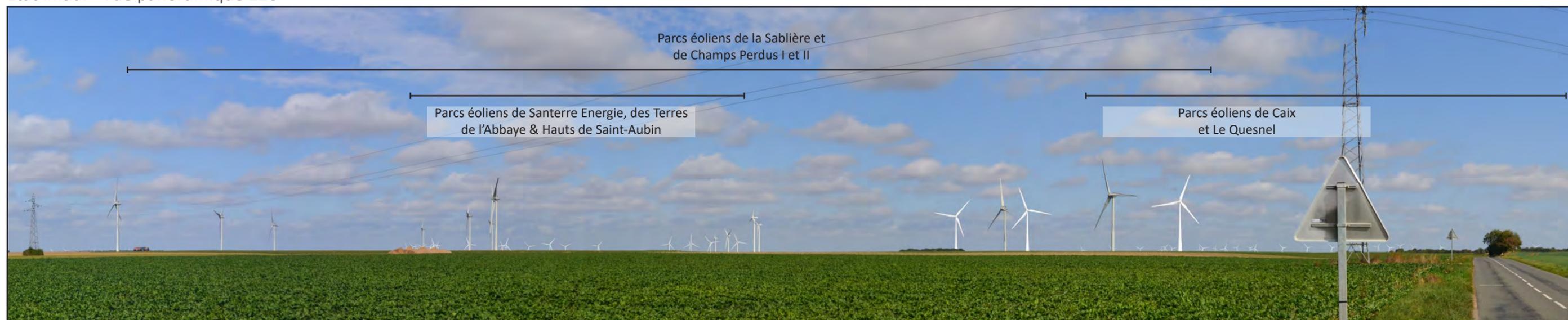
### Depuis les abords du domaine de Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : fort*

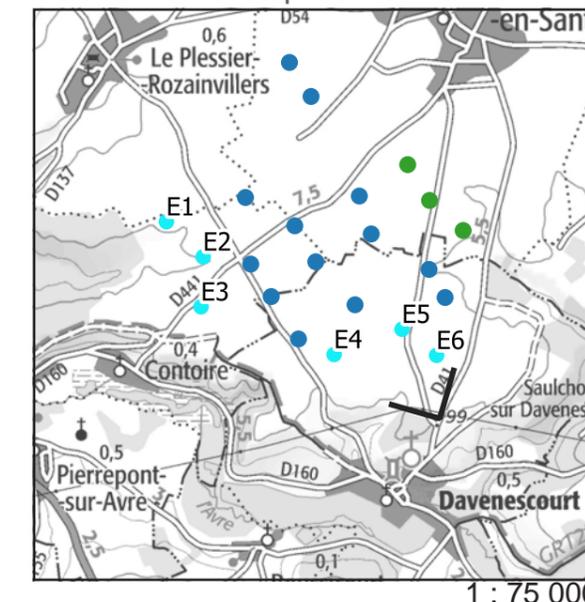
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche par rapport au parc éolien, à moins de 2 km
- Villages, hameaux ou fermes situés à moins de 2 km du projet
- Monument historique
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



Éoliennes :

- Construites
- Acceptées
- Du projet

## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 650 m (E6)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 550 m (E1)  
 Azimut : 331°  
 Position : X=671300 Y=6957536 Z=99 m  
 Date de prise de vue : 17 septembre 2018

Le point de vue est pris depuis la RD 41 à la sortie Nord de Davenescourt, à proximité du domaine de Davenescourt, protégé au titre des monuments historiques.

La vaste plaine agricole aux horizons linéaires, caractéristique du plateau du Santerre, s'ouvre. Seules les éoliennes animent cette horizontalité.

Le contexte éolien est dense. On perçoit nombre de parcs éoliens qui se déploient sur le plateau, et notamment sur les plans intermédiaires les parcs éoliens de la Sablière et de Champs Perdus I et II. Sur les plans éloignés, on

perçoit les parcs éoliens de Caix, Le Quesnel, Santerre Energies, des Terres de l'Abbaye et des Hauts de Saint-Aubin.

Les six éoliennes du projet éolien des Gressières sont perceptibles de ce point de vue. Les éoliennes sont prégnantes dans le paysage, mais participent à ce paysage éolien qui se déploie sur la plaine agricole.

L'ordonnement de cette extension n'est pas forcément lisible. De ce point de vue, les éoliennes E4, E5 et E6 sont plus présentes que les éoliennes E1, E2 et E3 qui par leur échelle participent au parc éolien de La

Sablière.

Le parc éolien est donc visible depuis les abords du domaine de Davenescourt, mais ne crée pas d'impact supplémentaire sur le monument du fait du contexte éolien dense.

L'impact du parc éolien de ce point de vue est fort.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

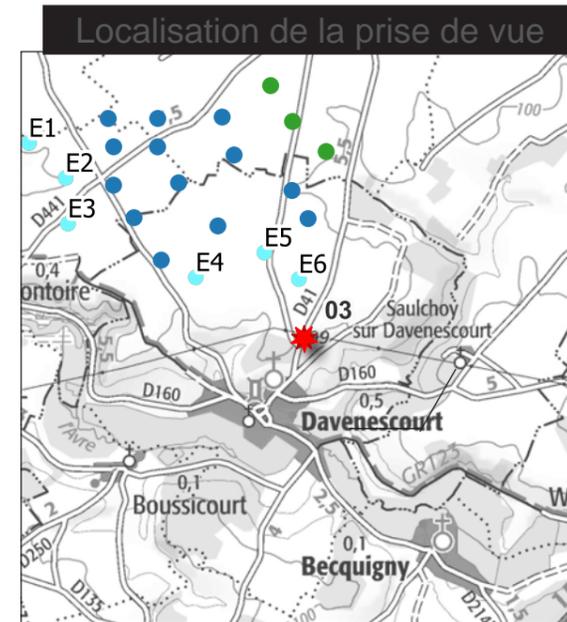
## Photosimulation 3 (360°) :

Le photomontage à 360° montre la perception de l'autre côté de la départementale des plusieurs autres parcs éoliens, il s'agit des parcs Les Garaches, Les Tulipes et du Mont de Treme. Ces parcs émergent des masses boisées et sont beaucoup moins visibles que celui en projet et ceux qui l'accompagnent la Sablière, les Champs Perdus I et II et de Vallaquins, aux premiers plans.

Néanmoins, l'emprise des éoliennes sur les horizons n'est que très peu augmentée par le parc à l'étude. L'emprise des éoliennes sur les horizons reste identique avec le projet éolien à l'étude. Toutes les éoliennes sont incluses dans l'emprise d'autres parcs éoliens notamment les Champs Perdus et La Sablière.

Il n'y a donc pas d'effet d'encerclement induit par le projet éolien Les Gressières.





- Éoliennes :
- Construites
  - Acceptées
  - Du projet



## Photosimulation 4:

### Depuis les abords du château et de la chapelle du domaine de Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : faible à nul*

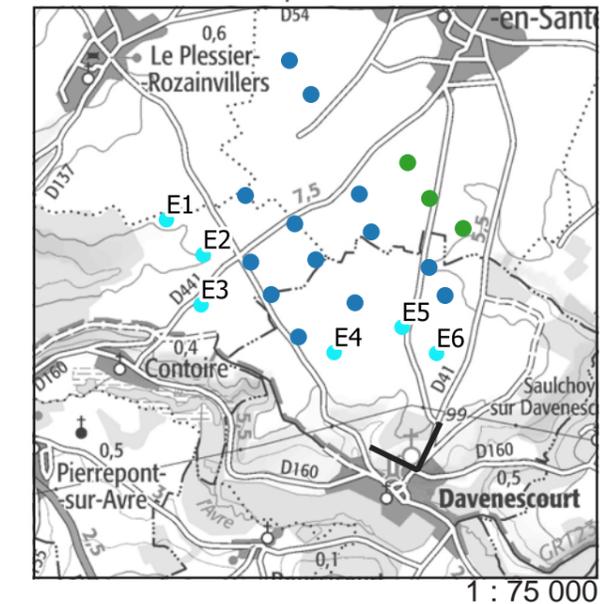
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche par rapport au parc éolien, à moins de 2 km
- Villages, hameaux ou fermes situés à moins de 2 km du projet
- Monument historique

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



Éoliennes :

- Construites
- Acceptées
- Du projet

## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 1 250 m (E6)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 750 m (E1)  
 Azimut : 341°  
 Position : X=671062 Y=6956968 Z=76 m  
 Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la Grande Rue à l'entrée du domaine de Davenescourt, protégé au titre des monuments historiques.  
 Les éoliennes du projet éolien des Gressières ne sont pas visibles de ce point de vue. Seule une pale de E6 transparaît à travers les boisements de manière partielle, qui ne sera plus visible lorsque les houppiers des arbres seront regarnis au printemps.  
 L'impact du projet éolien est faible à nul.

## Photosimulation 5:

### Dans la perspective du château de Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : nul*

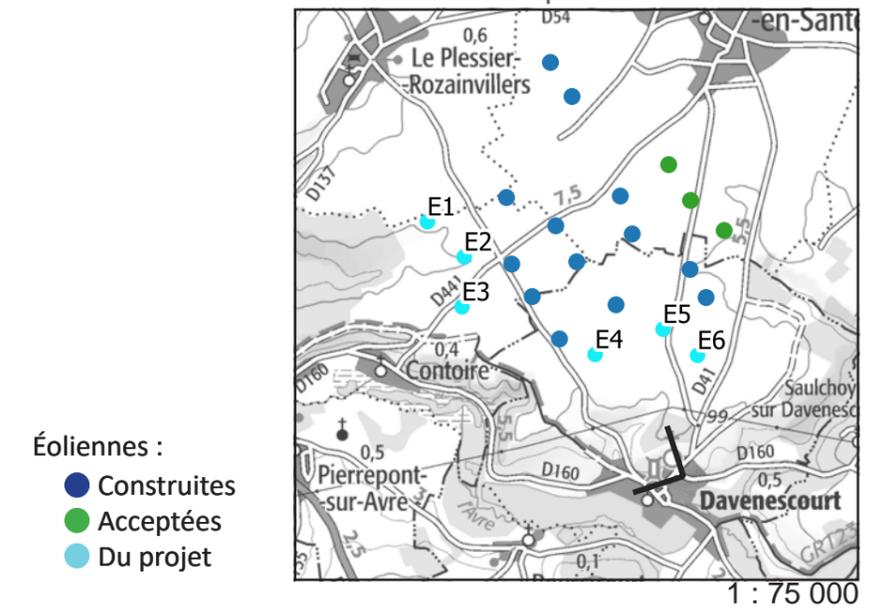
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche par rapport au parc éolien, à moins de 2 km
- Monument historique
- Village situé à moins de 2 km du parc éolien

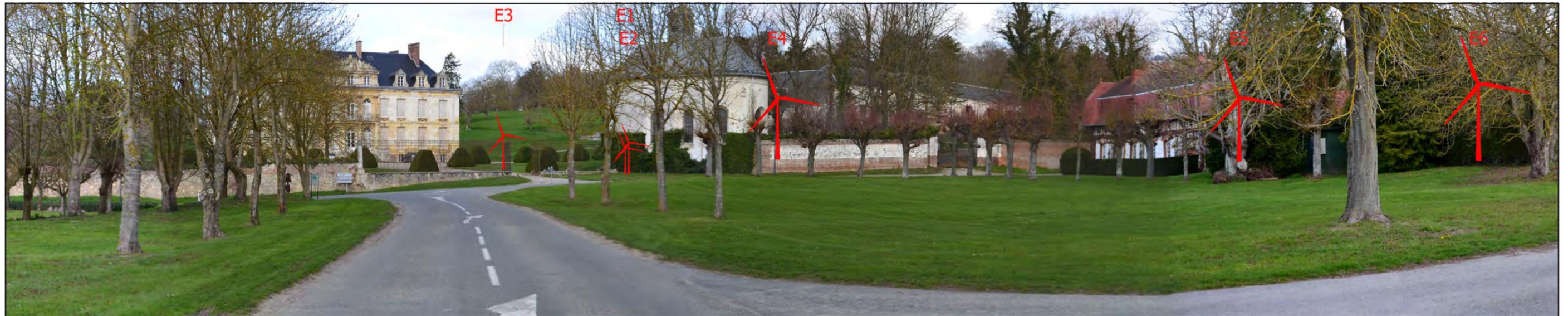
État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 1 300 m (E6)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 850 m (E1)  
 Azimut : 297°  
 Position : X=671115 Y=6956923 Z=72 m  
 Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la rue de Vallière qui est face à l'entrée du domaine de Davenescourt, protégé au titre des monuments historiques.  
 Le projet éolien n'est pas perceptible de ce point de vue, du fait des reliefs et des boisements.  
 L'impact du projet éolien de ce point de vue est nul.

## Photosimulation 6:

### Depuis la rue Bara (RD 160) à l'entrée Ouest de Trois-Rivières

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

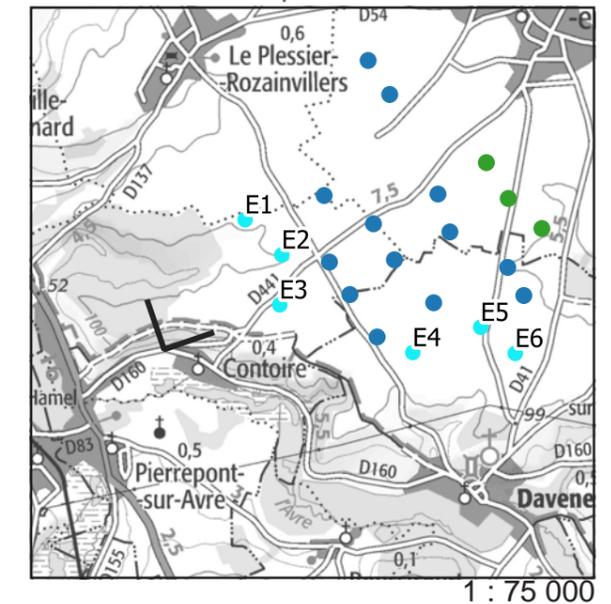
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche, distance au parc éolien moins de 2 km
- Villages, hameaux situés à moins de 2 km du projet

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 1 300 m (E3)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 700 m (E6)

Azimut : 26°

Position : X=667540 Y=6958247 Z=70 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris à l'entrée Ouest de Trois-Rivières, depuis la rue Bara (RD 160), qui se situe dans la vallée de l'Avre au Sud-Ouest du projet éolien. On perçoit à gauche les talus inscrivant la RD 160 dans le coteau Nord de la vallée de l'Avre, et à droite la silhouette de Contoire et les boisements du fond de la vallée de l'Avre.

Le projet éolien à l'étude est partiellement visible de ce point de vue.

Les pales de l'éolienne E3 sont perceptibles. Leur hauteur relative est sensiblement équivalente à celle de la végétation des jardins à proximité. Il existe un léger effet de surplomb par rapport à la silhouette du village de Trois-Rivières.

L'impact du projet éolien de ce point de vue est modéré.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

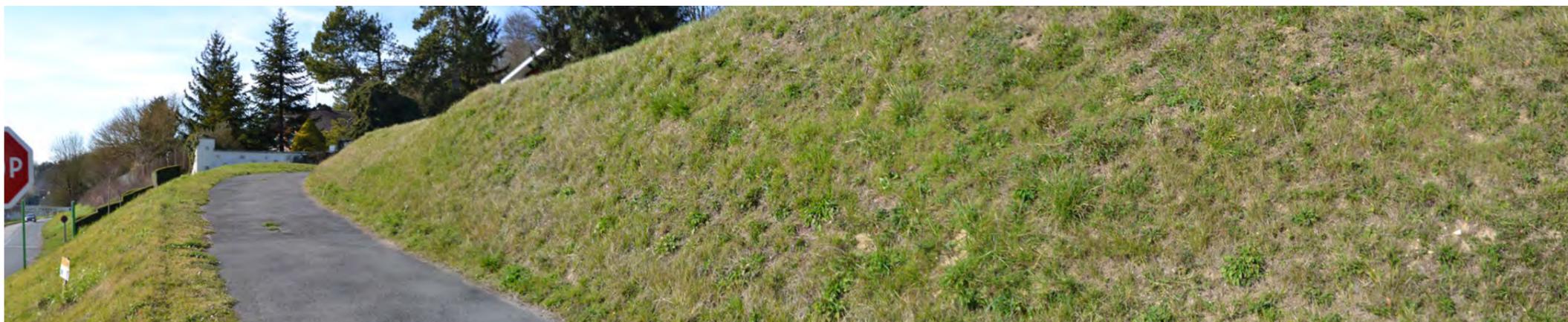
## Photosimulation 6 (360°) :

Le photomontage à 360° montre la perception des parcs éoliens du Bois de la Hayette, de celui d'Hargicourt et partiellement les parcs éoliens de l'Épinette, Mont-Aubin et Claville-Motteville, de ce point de vue, à l'opposé de l'angle du photomontage à 120°.

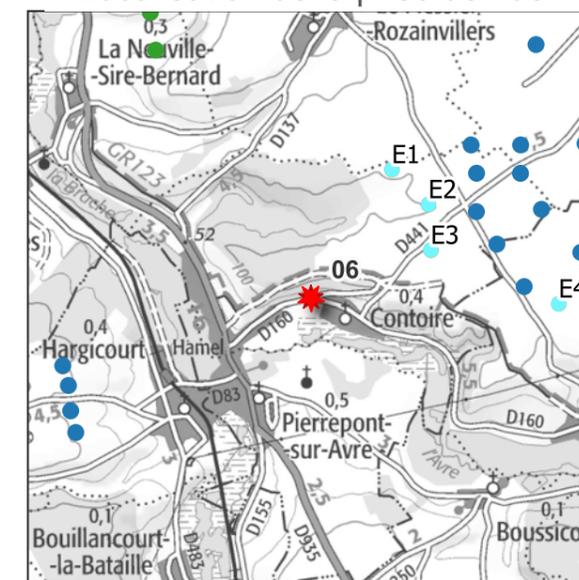
L'espace de respiration sans éoliennes est supérieur à 180°.

Il n'y a donc pas d'effet d'encerclement induit par le projet éolien Les Gressières de ce point de vue.





Localisation de la prise de vue



Éoliennes : 1 : 75 000

- Construites
- Acceptées
- Du projet

## Photosimulation 7:

### Depuis la Grande Rue, près de la mairie de Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : nul*

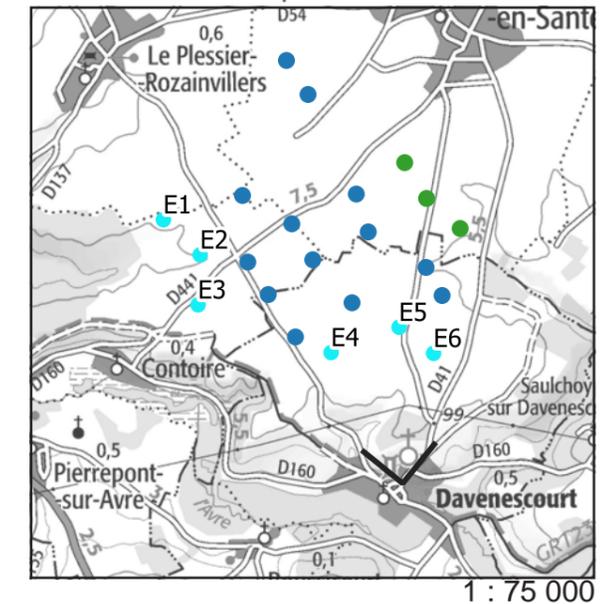
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche par rapport au parc éolien, à moins de 2 km
- Village situé à moins de 2 km du parc éolien

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 1 400 m (E6)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 750 m (E1)  
 Azimut : 354°  
 Position : X=670938 Y=6956827 Z=65 m  
 Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la Grande Rue, près de la mairie de Davenescourt.  
 Le projet éolien n'est pas perceptible de ce point de vue, du fait des reliefs.  
 L'impact du projet éolien de ce point de vue est nul.

## Photosimulation 8:

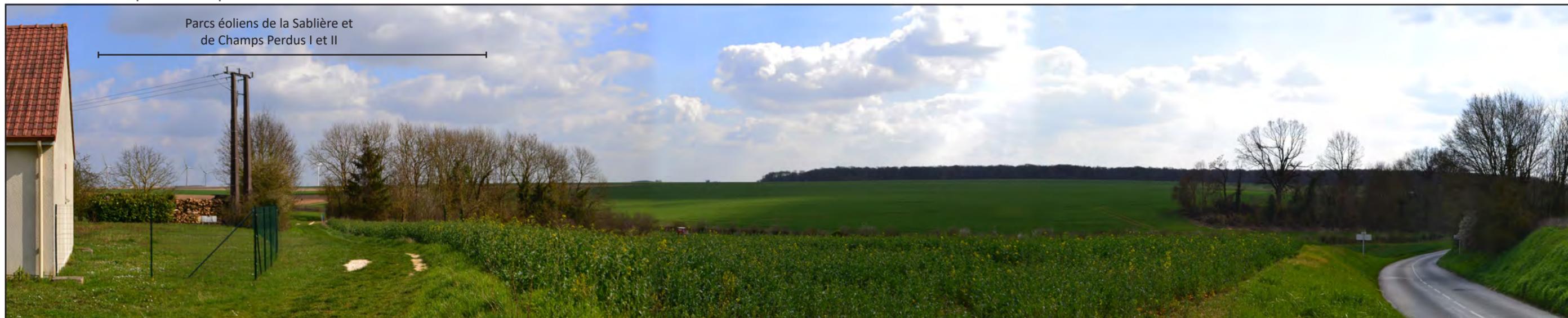
### Depuis la rue de Pierrepont ( RD 137), à l'entrée Sud-Ouest du Plessier-Rozainvillers

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche, distance au parc éolien moins de 2 km
- Villages, hameaux situés à moins de 2 km du projet

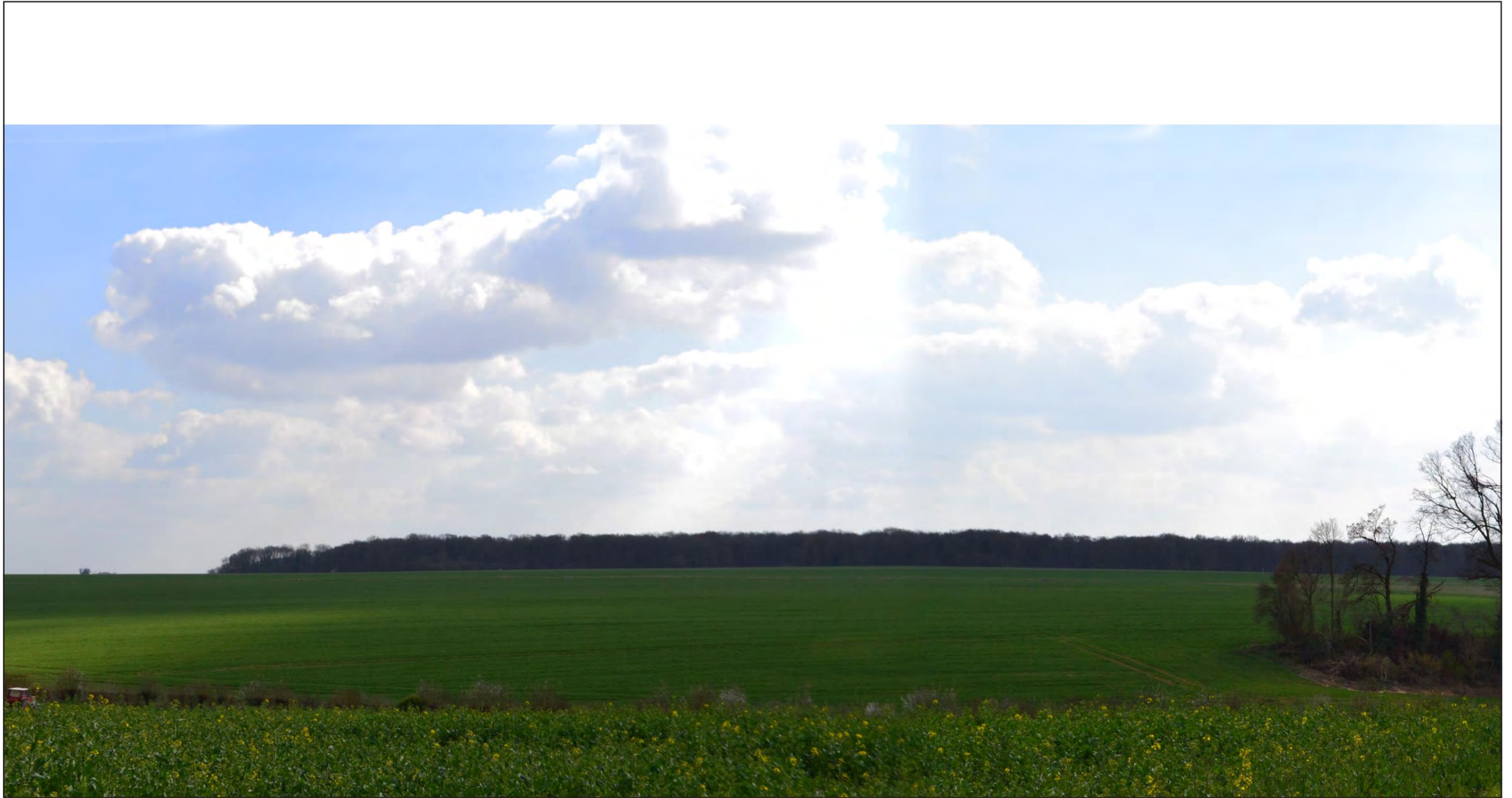
État initial - Vue panoramique 120 °





Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

*Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)*

## Photosimulation 8 (360°) :

Le photomontage à 360° montre la perception de l'extrémité des pales de deux éoliennes du parc du Bois de la Hayette à l'opposé de l'angle du photomontage à 120°.

L'impact cumulé induit par le projet éolien est faible.

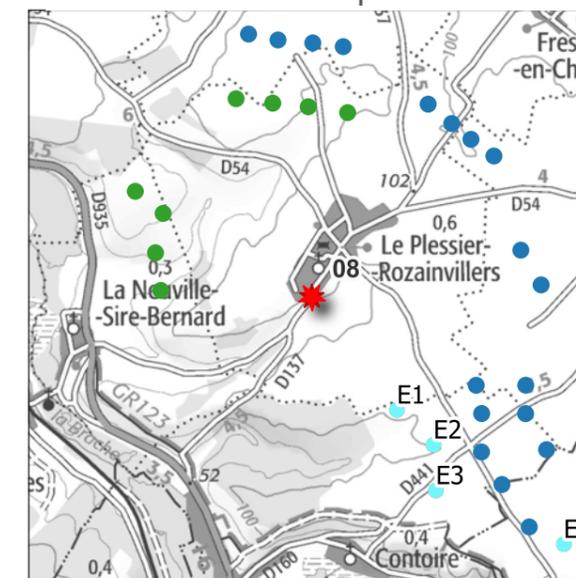
L'espace de respiration sans éoliennes est supérieur à 180°.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement induit par le projet éolien de ce point de vue.





Localisation de la prise de vue



Éoliennes : 1 : 75 000

- Construites
- Acceptées
- Du projet

## Photosimulation 9:

### Depuis la rue Saint-Martin, près de l'église Saint-Martin à Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : nul*

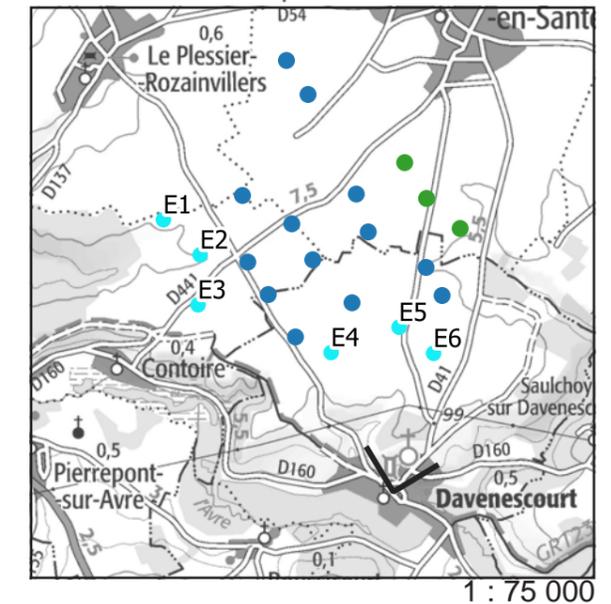
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche par rapport au parc éolien, à moins de 2 km
- Village situé à moins de 2 km du parc éolien

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 1 550 m (E6)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 800 m (E1)  
 Azimut : 14°  
 Position : X=670838 Y=6956737 Z=60 m  
 Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la rue Saint-Martin, près de l'église Saint-Martin, classée au titre des monuments historiques, au cœur du village de Davenescourt. Le projet éolien des Gressières n'est que très partiellement visible de ce point de vue, du fait des reliefs, du contexte urbain.  
 Aucune éolienne du projet n'est perceptible de ce point de vue.

L'impact du projet éolien de ce point de vue est nul.

## Photosimulation 10:

### Depuis la rue de l'abreuvoir à Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : faible*

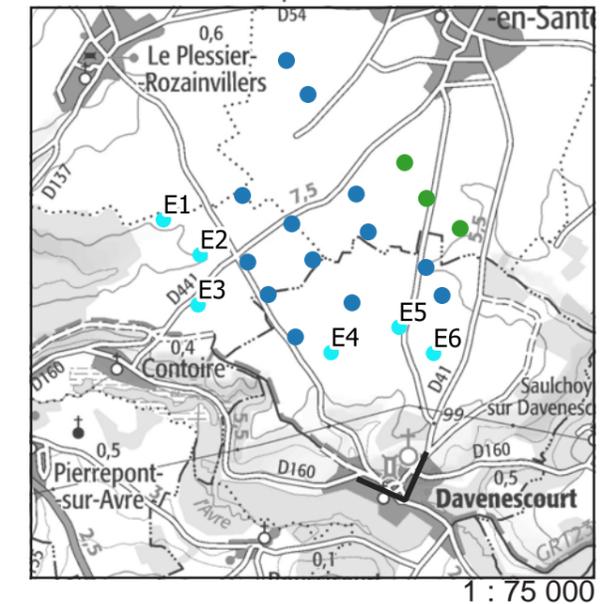
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche par rapport au parc éolien, à moins de 2 km
- Village situé à moins de 2 km du parc éolien

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 1 600 m (E6)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 950 m (E1)

Azimut : 339°

Position : X=670964 Y=6956648 Z=56 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la rue de l'abreuvoir, au cœur de Davenescourt, axée sur le parc en projet. Le projet éolien des Gressières est très partiellement visible de ce point de vue. Seule l'extrémité d'une pale de l'éolienne E6 est perceptible de ce point de vue.

La hauteur relative de l'extrémité de pale visible est inférieure aux pignons des maisons des premiers plans, elle n'a pas un effet dominant, et ne crée pas d'effet de surplomb.

L'impact du projet éolien des Gressières de ce point de vue est faible.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 10 (360°) :

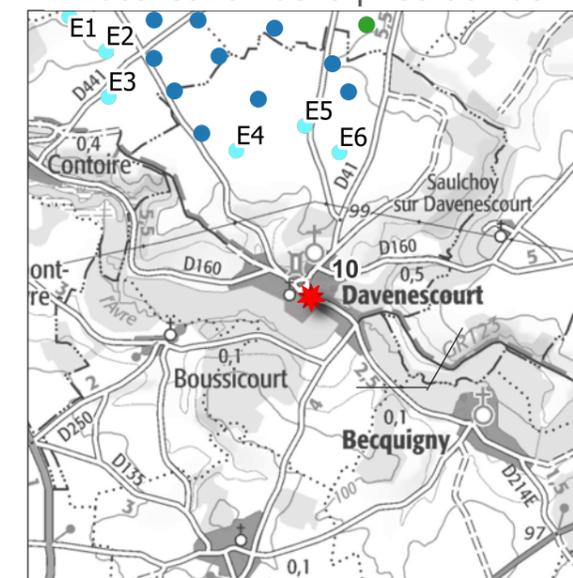
Le photomontage à 360° montre qu'aucun autre parc éolien n'est visible de ce point de vue.

Il n'y a donc pas d'effet d'encercllement induit par le projet éolien à l'étude de ce point de vue.





Localisation de la prise de vue



1 : 75 000

- Éoliennes :
- Construites
  - Acceptées
  - Du projet

## Photosimulation 11:

### Depuis le chemin de Croix Sire au Plessier-Rozainvillers

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

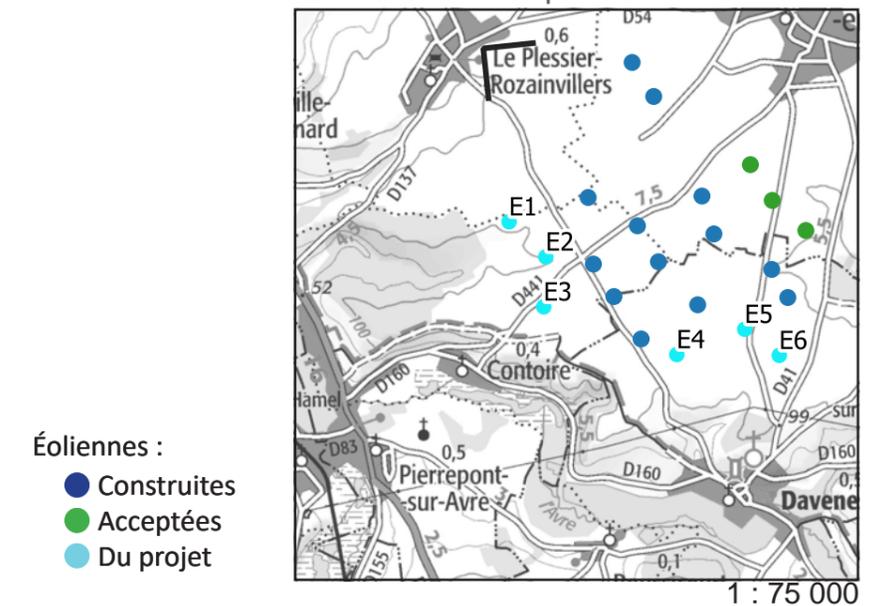
*Critère de sélection du point de vue :*

- Très proche, distance au parc éolien moins de 2 km
- Villages, hameaux situés à moins de 2 km du projet
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 1 850 m (E1)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 500 m (E6)

Azimut : 129°

Position : X=668125 Y=6961461 Z=100 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis le chemin de Croix-Sire au Plessier-Rozainvillers, depuis un secteur pavillonnaire récent, au Sud du village.

Le parc éolien en projet est visible entièrement.

Les éoliennes E4, E5 et E6 s'inscrivent dans l'emprise des parcs éoliens déjà existants de la Sablière et de Champs Perdus I et II. Leur hauteur relative est sensiblement équivalente aux éoliennes des parcs existants.

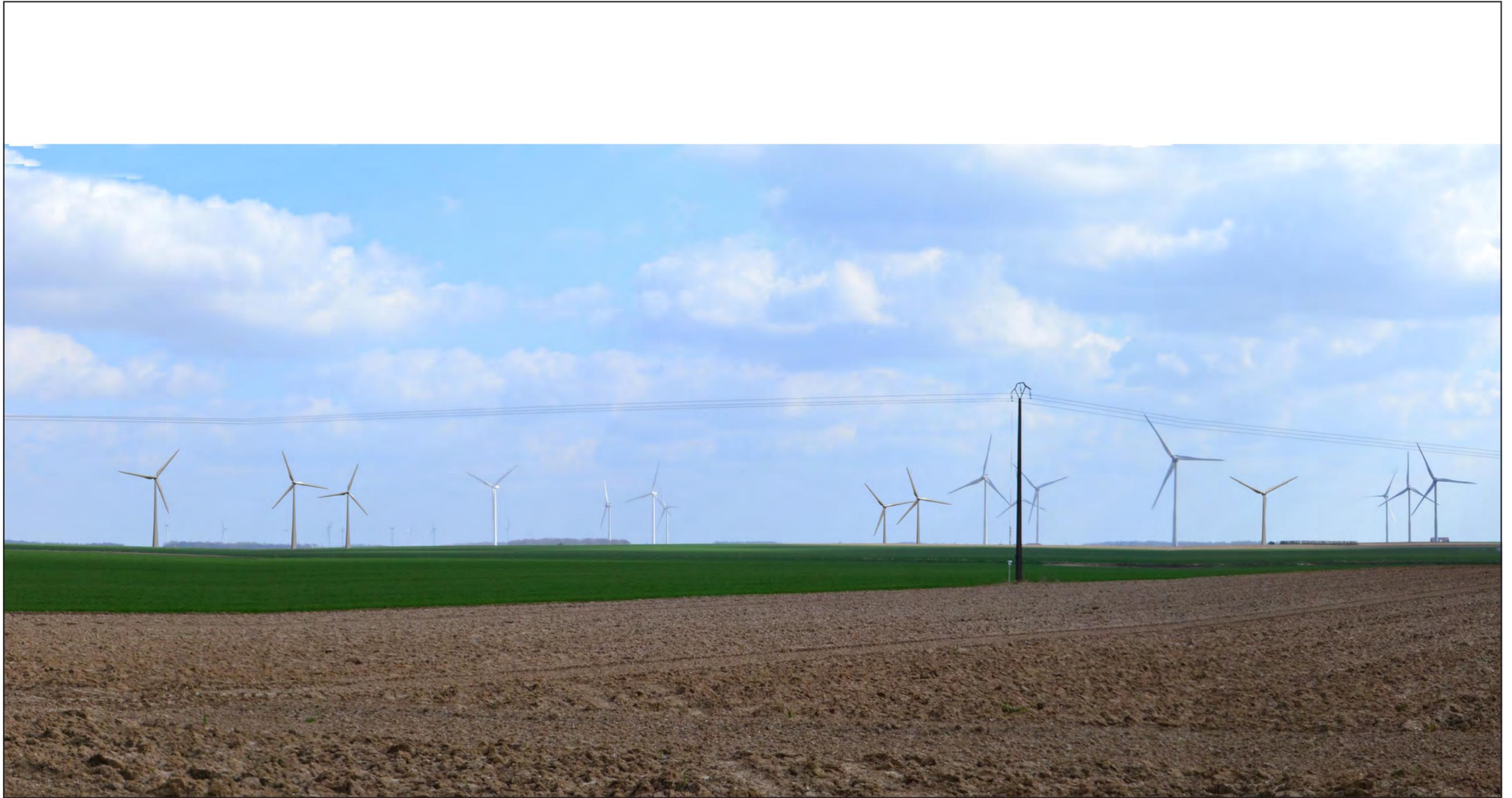
Les éoliennes E1, E2 et E3 ont une hauteur relative légèrement supérieure

aux éoliennes existantes. L'emprise des éoliennes sur les horizons est légèrement augmentée, mais elles participent à ce paysage éolien déjà existant. Les éoliennes du projet ne procurent pas d'effet de surplomb, ni d'effet d'écrasement.

L'impact du projet éolien des Gressières est modéré de ce point de vue.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 12:

---

### Depuis la rue Marcel Thomas, dans le hameau de Hamel

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

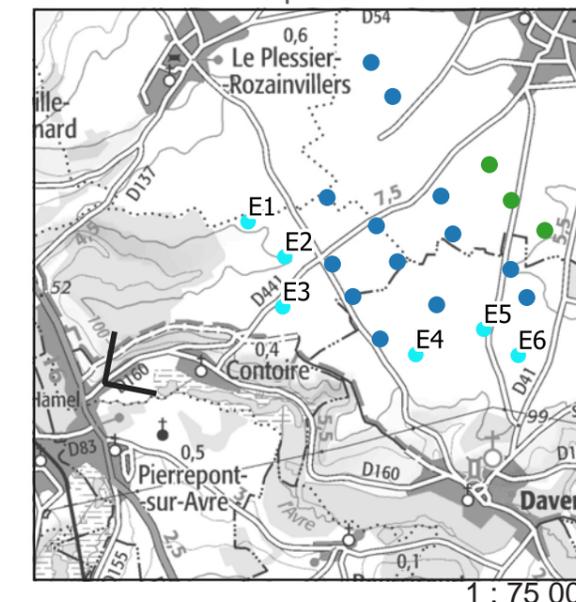
*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche, distance au parc éolien moins de 5 km
- Villages, hameaux situés à moins de 5 km du projet

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 050 m (E3)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 400 m (E6)

Azimut : 56°

Position : X=666876 Y=6957908 Z=50 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la rue Marcel Thomas (RD 160) dans le hameau de Hamel de la commune de Trois-Rivières. Cette rue est axée sur le projet éolien. On perçoit à gauche le coteau de la vallée de l'Avre et à droite les pavillons qui se situent entre le hameau de Hamel et le village de Contoire.

Le projet éolien à l'étude est partiellement visible de ce point de vue.

Les éoliennes E2, E3 et E4 sont perceptibles. Le rotor et une pale de l'éo-

lienne E2 dépassent du coteau de la vallée de l'Avre, ils se confondent avec les poteaux en béton du réseau d'alimentation électrique. La hauteur relative de cette partie d'éolienne reste inférieure à celle à la végétation des plans intermédiaires.

Les pales de l'éolienne E3 dépassent des toitures, mais leur hauteur relative reste inférieure à celle de la végétation des plans intermédiaires.

Quant à l'éolienne E4, elle est perceptible à travers la végétation des boi-

sements de fond de vallée et ne sera probablement plus visible lorsque les arbres seront en feuilles.

Les parties d'éoliennes visibles ne sont pas prégnantes dans le paysage et ne procurent pas un effet d'écrasement.

L'impact du projet éolien depuis ce point de vue peut-être considéré comme modéré.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 13:

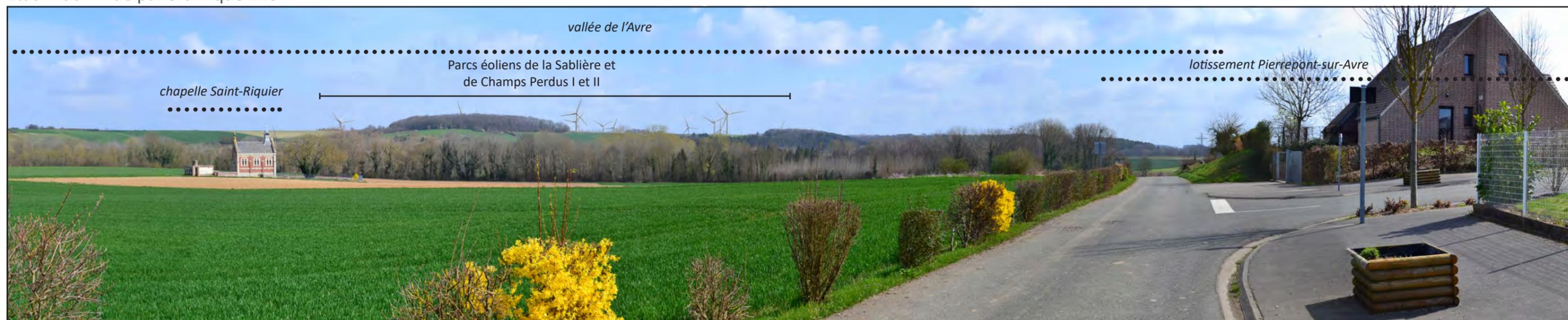
### Depuis la rue de Boussicourt à Pierrepont-sur-Avre

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

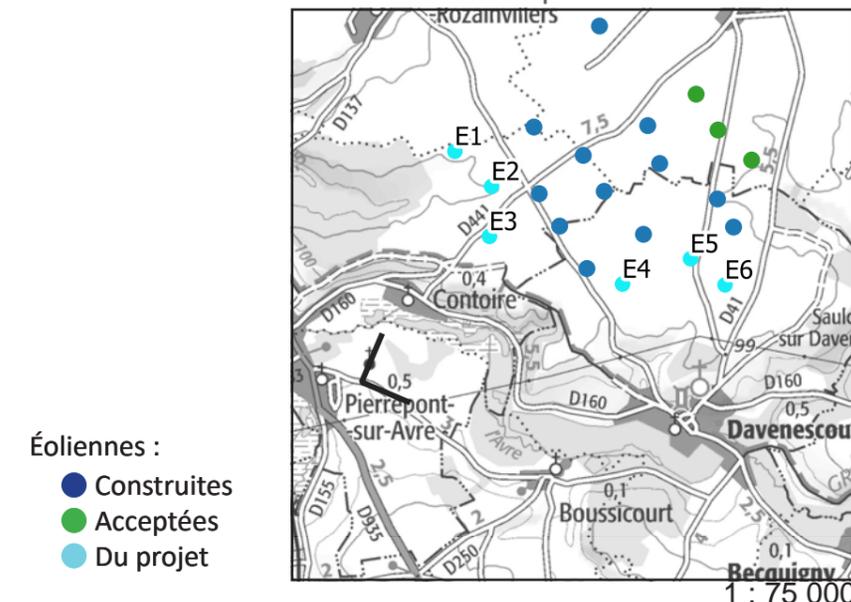
*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche du projet éolien, moins de 5 km
- Vallées et versants aux paysages sensibles
- Village très proche du parc éolien, moins de 2 km
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 050 m (E3)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 000 m (E6)

Azimut : 68°

Position : X=667410 Y=6957175 Z=60 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est situé depuis la rue de Boussicourt à Pierrepont-sur-Avre, à la sortie du village, depuis une rue secondaire desservant les lotissements récents que l'on perçoit à droite. Cette vue permet d'analyser également l'impact du projet éolien depuis la vallée de l'Avre.

On perçoit la petite chapelle Saint-Riquier et les boisements du fond de la vallée de l'Avre. Le coteau Nord de la vallée et quelques petits boisements résiduels, le Bois de Cardonnois et les boisements situés au niveau des Carambures sont perceptibles à l'horizon.

Les parcs éoliens de la Sablière et de Champs Perdus I et II sont déjà visibles également.

Le parc éolien à l'étude est perceptible dans sa totalité depuis le point de vue.

Les éoliennes E1, ainsi que les éoliennes E4, E5 et E6 augmentent l'emprise globale des éoliennes sur les horizons, d'environ 1/3, par rapport à l'emprise actuelle.

En terme de dimension toutes les éoliennes ont une hauteur relative équi-

valente aux éoliennes existantes, excepté l'éolienne E3, dont la hauteur relative est légèrement supérieure.

Il existe un effet de surplomb vis à vis de la chapelle. Par contre vis à vis de la vallée, la ripisylve et les boisements des coteaux masquent les coteaux atténuant l'effet de surplomb.

L'impact du projet éolien de ce point de vue est modéré.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 14:

### Depuis la rue d'Hangest, à la sortie Est du Plessier-Rozainvillers

*Niveau d'impact du projet éolien : faible*

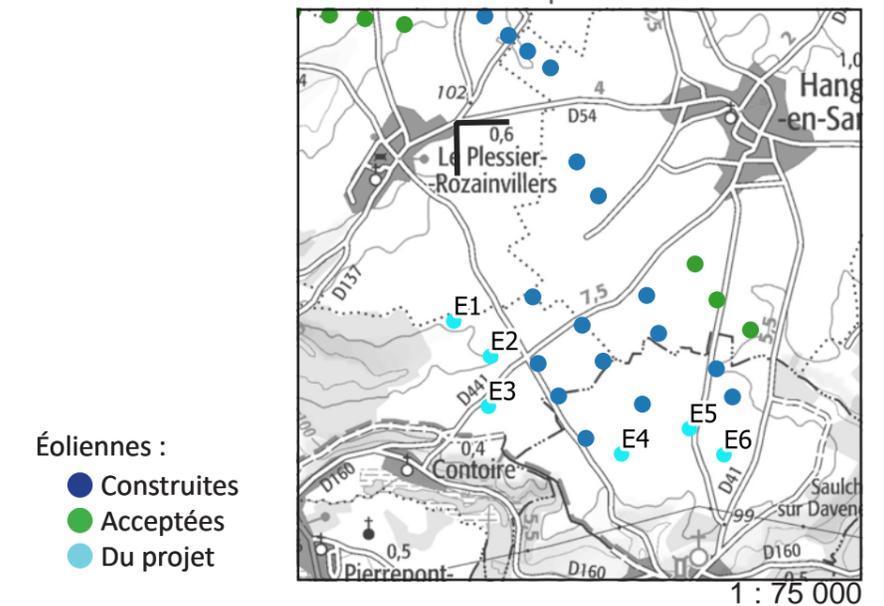
*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche, distance au parc éolien moins de 5 km
- Villages, hameaux situés à moins de 2 km du projet

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 100 m (E1)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 500 m (E6)

Azimut : 134°

Position : X=668427 Y=6961725 Z=100 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris à la sortie Est du Plessier-Rozainvillers, depuis la rue d'Hangest. Un paysage éolien s'offre ici au regard, dessiné sur les horizons linéaires de la vaste plaine agricole du Santerre.

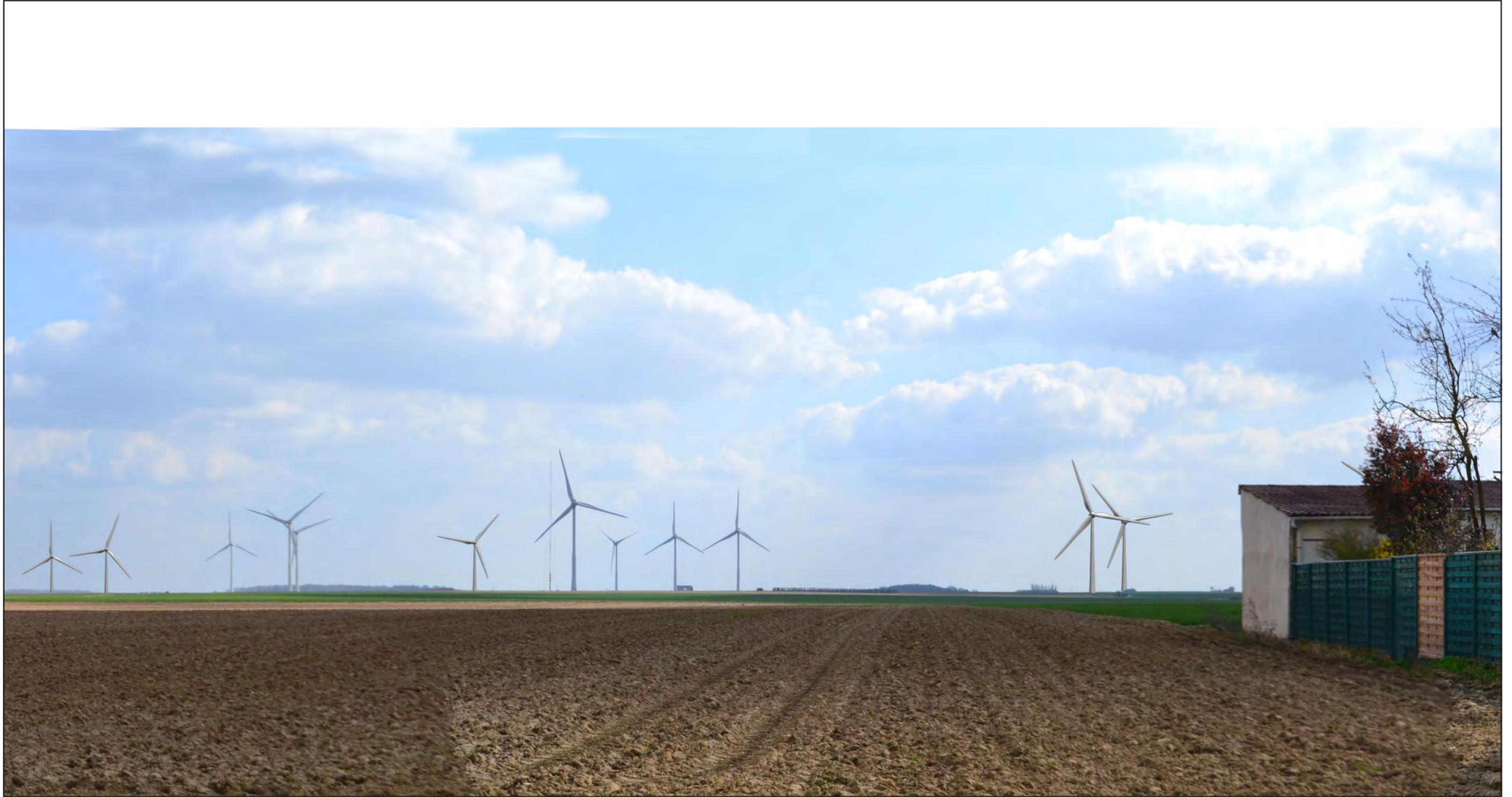
Plusieurs parcs éoliens sont ainsi perceptibles, le parc éolien de la Sablière et de Champs Perdus I et II. Les éoliennes du projet sont presque toutes visibles exceptée l'éolienne E1.

Elles ont la même hauteur relative que les autres éoliennes des parcs adjacents. Elles n'augmentent pas l'emprise des éoliennes sur les horizons.

L'impact du projet éolien de ce point de vue est faible.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 14 (360°) :

Le photomontage à 360° montre qu'aucun autre parc éolien n'est visible de ce point de vue.

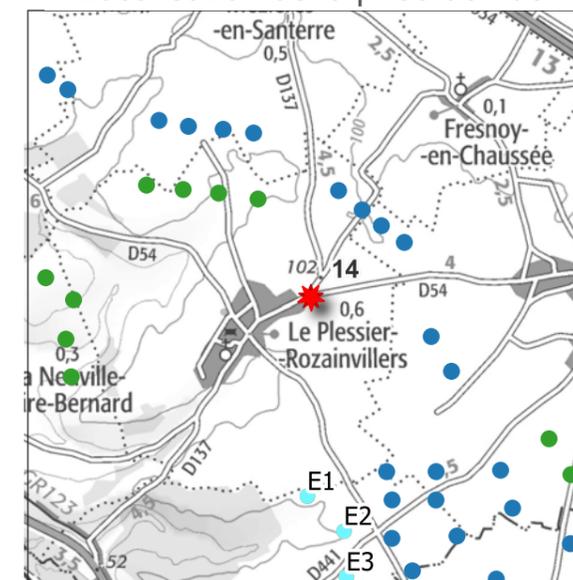
L'espace de respiration sans éoliennes est supérieur à 180°.

Il n'y a donc pas d'effet d'encerclement induit par le projet éolien à l'étude de ce point de vue.





Localisation de la prise de vue



1 : 75 000

- Éoliennes :
- Construites
  - Acceptées
  - Du projet



## Photosimulation 15:

### Depuis la rue du 8 mai 1945, à l'entrée Nord du Plessier-Rozainvillers

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

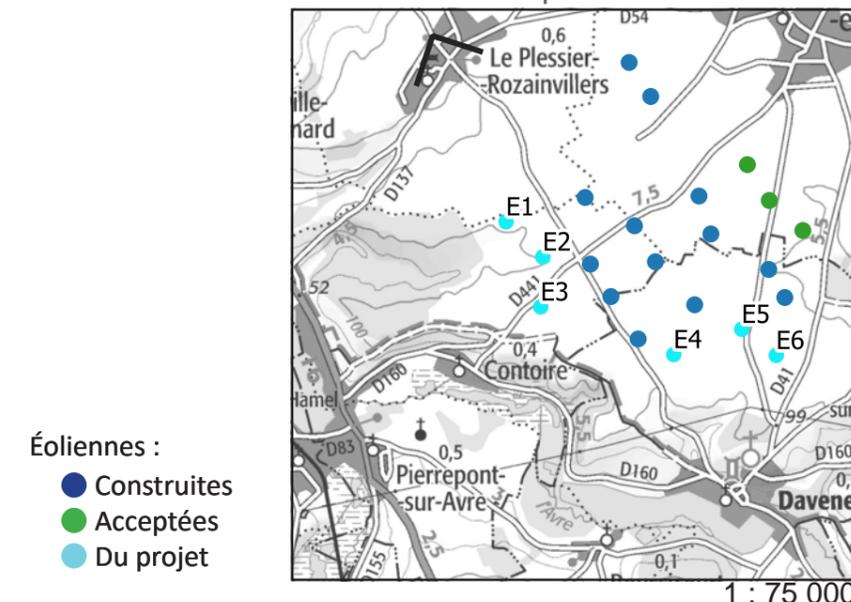
*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche, distance au parc éolien moins de 5 km
- Villages, hameaux situés à moins de 2 km du projet

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 100 m (E1)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 950 m (E6)

Azimut : 153°

Position : X=667619 Y=6961595 Z=106 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la rue du 8 mai 1945, à l'entrée Nord du Plessier-Rozainvillers, en direction du Sud, vers le projet éolien des Gressières. On perçoit à droite le calvaire situé à l'entrée du village. Et dans l'axe de la rue, deux éoliennes du parc de la Sablière. Le parc éolien en projet est perceptible partiellement depuis ce point de vue.

Les éoliennes E1, E5 et E6 ne sont pas visibles. L'extrémité d'une pale de l'éolienne E4 apparaît, dépassant des toitures d'une maison dans l'axe de la rue. Sa hauteur relative est inférieure aux éléments des arrières plans, pignons, poteaux de lignes de distribution d'électricité. L'extrémité des pales des éoliennes E2 et E3 dépassent des toitures des

plans intermédiaires. Chacune de ces extrémités de pale d'éolienne ne procure pas d'effet d'écrasement ou de surplomb. Elles ne sont pas prégnantes dans le paysage.

L'impact du projet éolien de ce point de vue est modéré.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 16:

### Depuis la Rue d'En Bas à Boussicourt

*Niveau d'impact du projet éolien : faible*

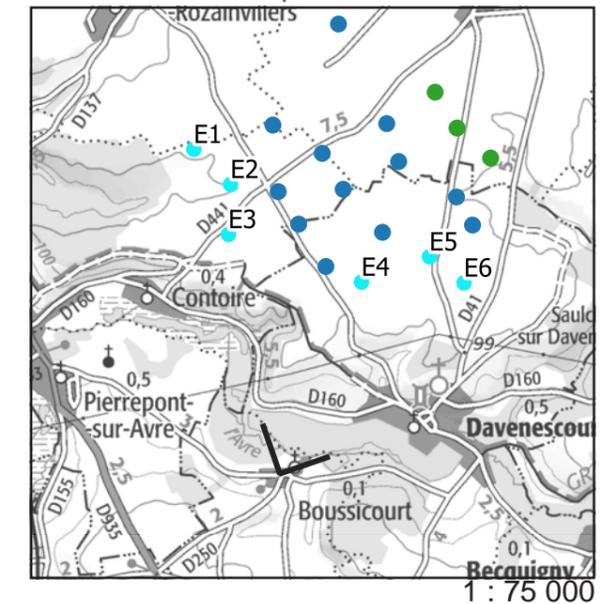
*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche du projet éolien, moins de 5 km
- Village très proche du parc éolien, moins de 2 km
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

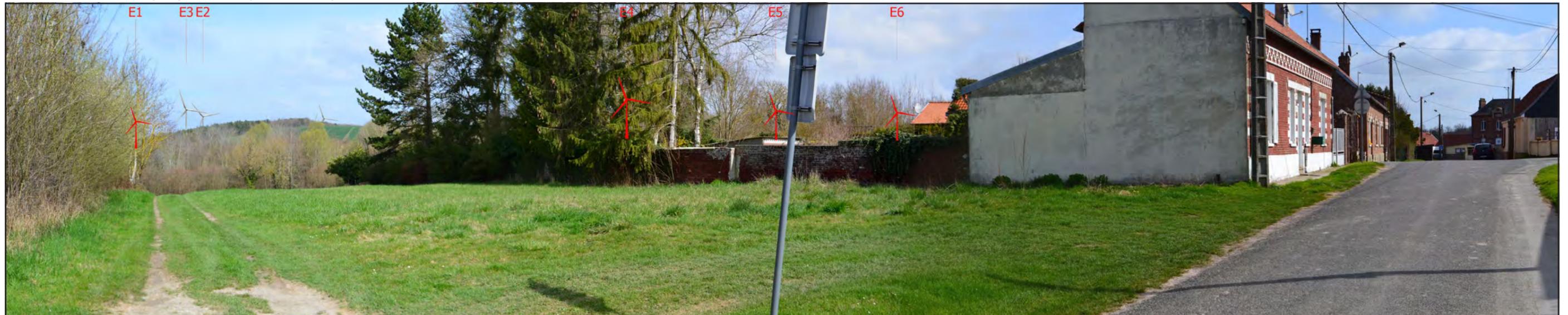
État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 200 m (E4)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 550 m (E1)

Azimut : 26°

Position : X=669310 Y=6956183 Z=60 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la rue d'En-Bas à Boussicourt, au niveau d'une parcelle non bâtie, depuis laquelle on peut percevoir le paysage en arrière plan. Boussicourt se situe au Sud, par rapport au projet éolien de l'autre côté de la vallée de l'Avre.

Le projet éolien à l'étude est perceptible partiellement à l'arrière plan, de l'autre côté du coteau boisé de la vallée de l'Avre.

Les éoliennes E2 et E3 sont perceptibles, dépassant des masses boisées. La hauteur relative de ces éoliennes est inférieure à l'épaisseur du coteau qu'elle surplombe. Il n'y a pas d'effet de surplomb, ni d'écrasement. L'ordonnancement du parc n'est lisible.

Les autres éoliennes sont dissimulées par la végétation des jardins. L'impact du projet éolien de ce point de vue est faible.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 17:

### Depuis la rue du Marais à Pierrepont-sur-Avre

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

*Critère de sélection du point de vue :*

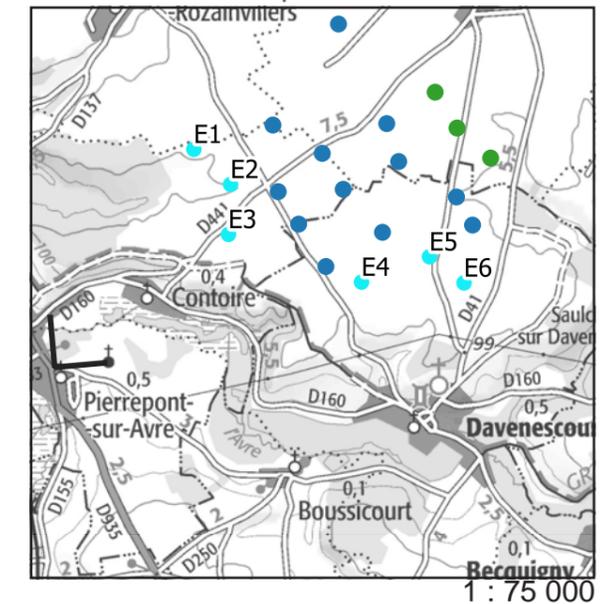
- Proche du projet éolien, moins de 5 km
- Village très proche du parc éolien, moins de 2 km
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

-- Vallées et versants aux paysages sensibles

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 300 m (E3)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 450 m (E6)

Azimut : 40°

Position : X=666922 Y=6957311 Z=50 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la croisée de la rue du Marais (à gauche) et de la rue de Boussicourt (à droite), en venant de la rue nationale (RD 935) à Pierrepont-sur-Avre, village situé au Sud du projet éolien à l'étude. La rue du Marais est une rue secondaire mais axée sur le projet, située en fond de vallée.

Le parc en projet est visible partiellement depuis cette rue, ainsi qu'une éolienne du parc de la Sablière.

L'éolienne E3 du parc à l'étude est perceptible de ce point de vue.

Sa hauteur relative est supérieure à celle de l'éolienne visible du parc de la Sablière.

Les pales de l'éolienne E3 se confondent aux faisceaux de lignes de distribution d'électricité et aux poteaux. Leur hauteur relative est inférieure aux pignons et toitures des pavillons des premiers plans et plans intermédiaires.

L'impact du projet éolien depuis ce point de vue est modéré.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 18:

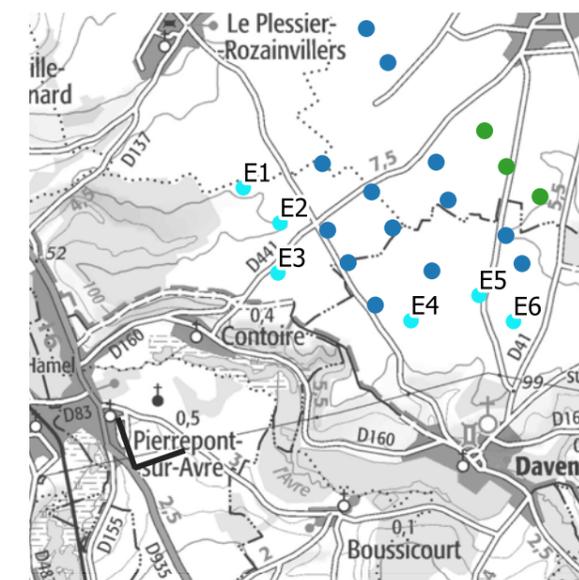
### Depuis la RD 935, à l'entrée Sud de Pierrepont-sur-Avre

*Niveau d'impact du projet éolien : fort*

*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche du projet éolien, moins de 5 km
  - Village très proche du parc éolien, moins de 2 km
  - Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens
- Itinéraires routiers fréquentés





Éoliennes :  
 ● Construites  
 ● Acceptées  
 ● Du projet



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 550 m (E3)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 300 m (E6)  
 Azimut : 26°  
 Position : X=667248 Y=6956654 Z=70 m  
 Date de prise de vue : 27 mars 2019

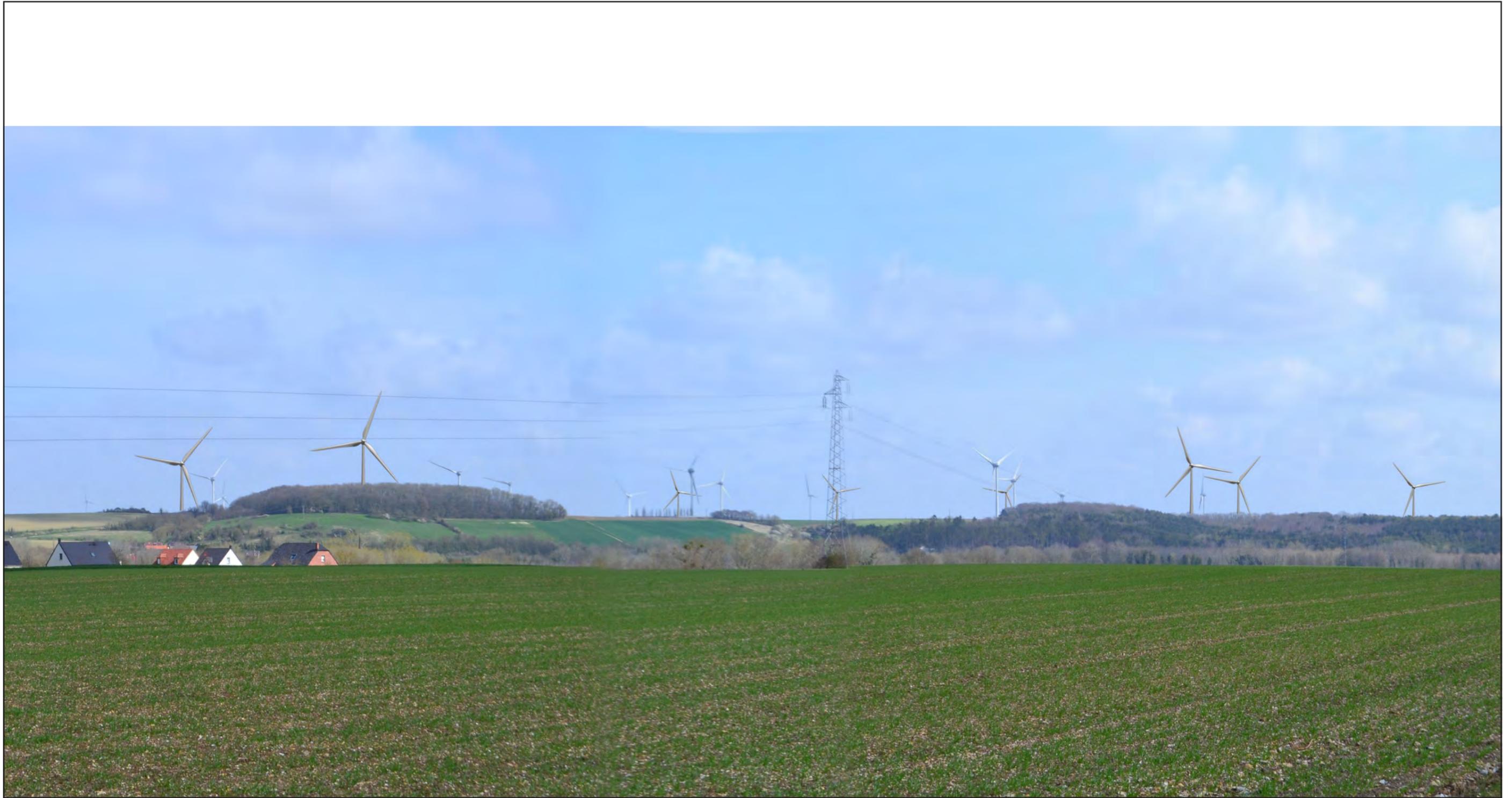
Le point de vue est pris depuis la RD 935, à l'entrée Sud de Pierrepont-sur-Avre. On perçoit sur les plans intermédiaires, à gauche, la RD 935 et le calvaire situé à l'entrée du village et, à droite, les lotissements récents. Pierrepont-sur-Avre est situé à la rencontre de la vallée de l'Avre avec la vallée des Trois Doms. Le point de vue est pris dans un secteur situé de l'autre côté de la vallée de l'Avre, face au parc éolien en projet, dans la partie la plus exposée du village, les lotissements récents situés sur le coteau en hauteur.

La quasi totalité du village est situé en fond de vallée. Les parcs éoliens de la Sablière et de Champs Perdus I sont perceptibles de ce point de vue, de l'autre côté de la vallée de l'Avre dont on perçoit le creux. Le Bois d'Hangest est perceptible à l'arrière plan sur la gauche. Toutes les éoliennes du parc en projet sont perceptibles de ce point de vue.

La hauteur relative des éoliennes du projet est légèrement supérieure à celles des parcs existants. Il existe un effet de surplomb du parc en projet sur la silhouette du lotissement récent, peu protégé par ailleurs, par la présence de jardins arborés. Cette séquence de perception depuis la RD 935 est courte. L'impact du projet éolien de ce point de vue est fort.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

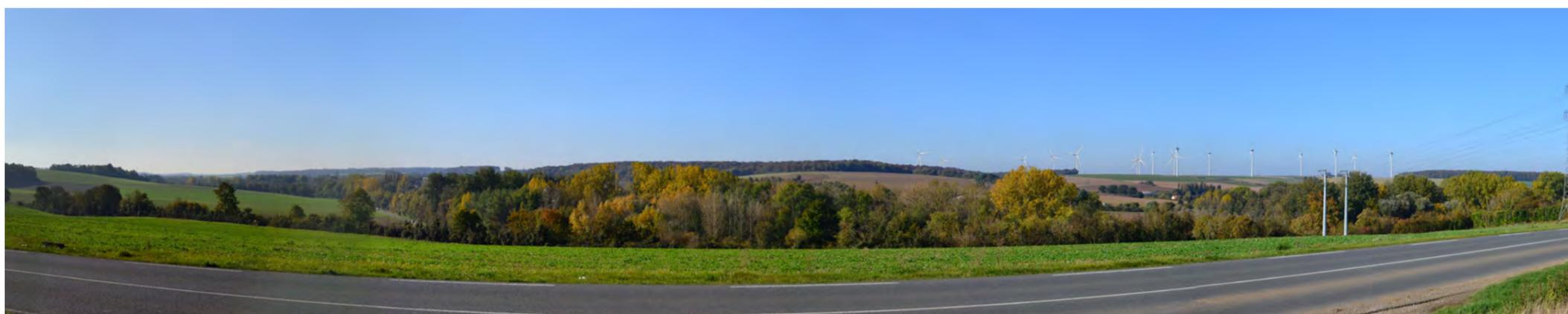
Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 18 (360°) :

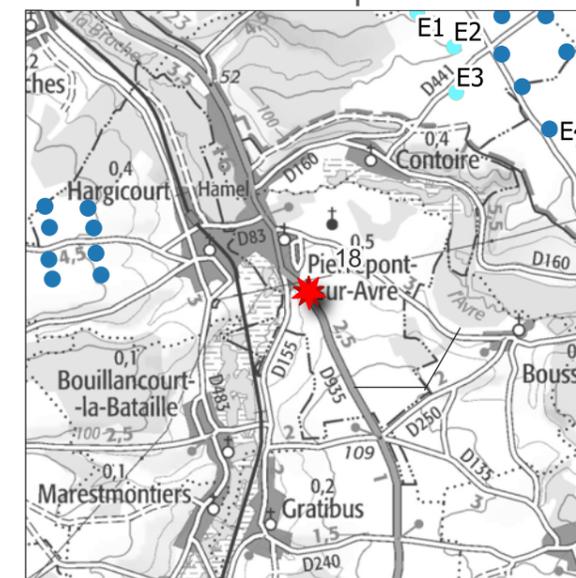
Le photomontage à 360° montre que d'autres parcs éoliens sont visibles de ce point de vue à l'opposé de l'angle de vue vers le projet éolien. Les parcs éoliens Les Tulipes, d'Hargicourt, le Bois de la Hayette, le Val de Noye et du Champ Feuillant sont perceptibles de manière partielle.

Il existe un effet d'encerclement depuis ce point de vue. Le projet éolien n'induit pas cet effet déjà existant. Les éoliennes du projet sont dans l'emprise des parcs existants les Champs Perdus II et la Sablière.





Localisation de la prise de vue



1 : 75 000

- Éoliennes :
- Construites
  - Acceptées
  - Du projet

## Photosimulation 19:

### Depuis la RD 41 entre Fignières et Davenescourt

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

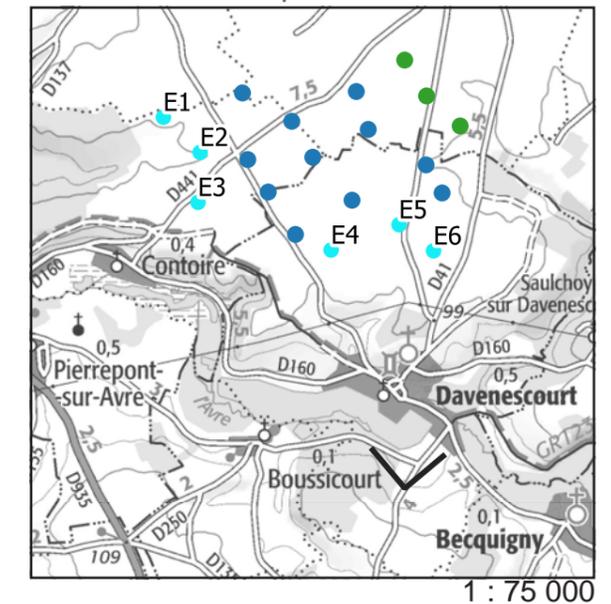
*Critère de sélection du point de vue :*

- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens
- Itinéraire routier fréquenté ou touristique

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 550 m (E6)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4 700 m (E1)  
 Azimut : 5°  
 Position : X=670961 Y=6955687 Z=61 m  
 Date de prise de vue : 17 septembre 2018

Le point de vue est pris depuis la RD 41 au Sud de Davenescourt, de l'autre côté de la vallée de l'Avre. On perçoit à gauche le Bois des Moines et à droite les boisements de fond de vallée de l'Avre.  
 Le parc éolien à l'étude est visible partiellement depuis ce point de vue.  
 Les éoliennes E4, E5 et E6 sont les seules perceptibles.  
 Seule l'extrémité des pales de l'éolienne E4 est perceptible.

Pour les éoliennes E5 et E6 les pales sont perceptibles au-dessus des masses boisées. La hauteur relative des pales ne dépasse pas celle des masses boisées desquelles elles émergent. Il existe un effet de surplomb par rapport aux bâtiments agricoles situés sur les plans intermédiaires.

L'impact du projet éolien de ce point de vue est modéré.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 20:

### Depuis la RD 250 au Sud de Boussicourt

*Niveau d'impact du projet éolien : modéré*

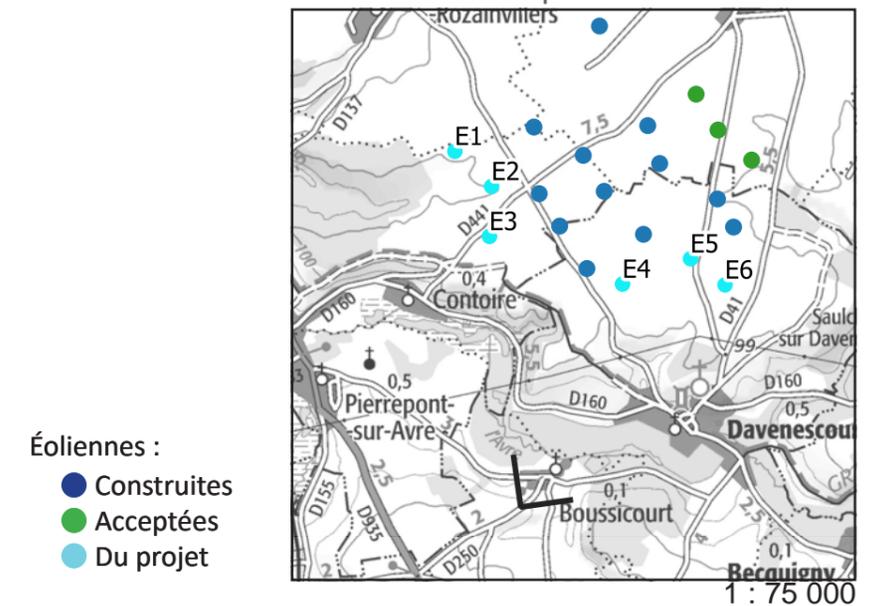
*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche du projet éolien, moins de 5 km
- Vallées et versants aux paysages sensibles
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 600 m (E4)

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 850 m (E1)

Azimut : 37°

Position : X=669098 Y=6955850 Z=80 m

Date de prise de vue : 27 mars 2019

Le point de vue est pris depuis la RD 250, au Sud de Boussicourt, depuis le plateau de l'autre côté de la vallée de l'Avre, face au projet éolien à l'étude. On perçoit à l'arrière plan le vaste plateau agricole du Santerre sur lequel se positionne les parcs éoliens de la Sablière et de Champs Perdus I et II, avec à droite le village de Boussicourt situé sur la rive gauche de la vallée de l'Avre. La vallée est perceptible suivant la ligne claire des boisements de la ripisylve (boisements qui poussent à proximité d'une rivière) et le creux que l'on devine entre les deux plateaux.

La totalité du parc en projet est perceptible de ce point de vue. Les éoliennes E1, E2, E3 et E6 augmentent l'emprise des éoliennes sur les horizons. Les éoliennes du projet ont une hauteur relative légèrement supérieure à celle des éoliennes des parcs de la Sablière et de Champs Perdus. La hauteur relative des éoliennes du projet reste inférieure à l'épaisseur du coteau de la vallée de l'Avre. Il n'y a pas d'effet de surplomb ou d'écrasement. L'impact du projet éolien de ce point de vue est modéré.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)





Angle :  $\pm 40^\circ$

*Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)*

## Photosimulation 21:

### Depuis la rue de Davenescourt, à la sortie d'Hangest-en-Santerre

*Niveau d'impact du projet éolien : faible*

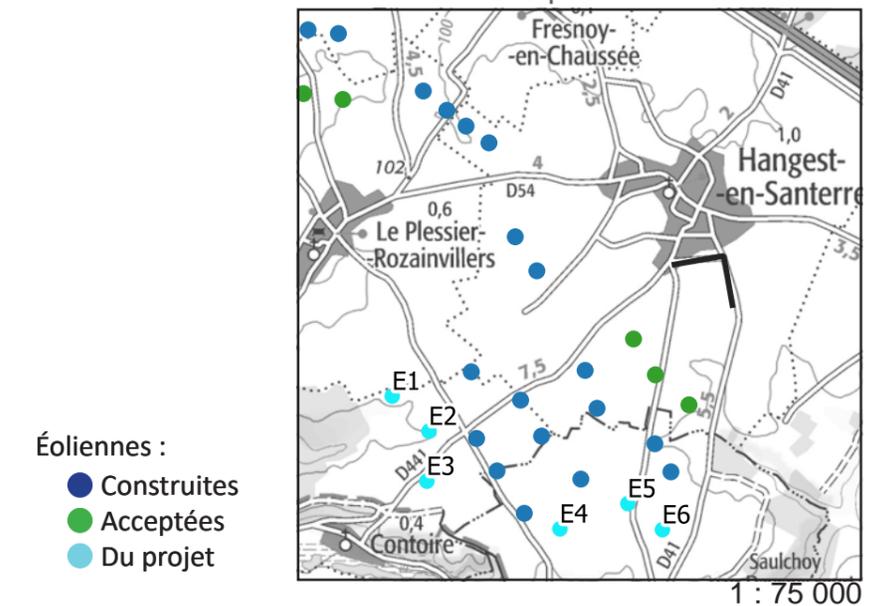
*Critère de sélection du point de vue :*

- Proche, distance au parc éolien moins de 5 km
- Village proche du parc éolien, moins de 5 km
- Perception cumulée avec d'autres parcs éoliens

État initial - Vue panoramique 120 °



## Localisation de la prise de vue



## Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 800 m (E5)  
 Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3 950 m (E3)  
 Azimut : 215°  
 Position : X=671916 Y=6961110 Z=106 m  
 Date de prise de vue : 17 septembre 2018

Le point de vue est pris depuis la rue de Davenescourt, à la sortie Sud d'Hangest-en-Santerre.  
 On perçoit sur la vaste plaine agricole, les parcs éoliens de la Sablière et de Champs Perdus I et II, qui occupent les horizons.  
 Le parc éolien des Gressières est perceptible dans sa totalité.  
 Les éoliennes du projet s'intègrent à celles des parcs existants. La hauteur relative des éoliennes du projet est inférieure, de ce point de vue, à celle

des éoliennes du parc. Exceptée l'éolienne E1, qui dépasse l'emprise des éoliennes sur l'horizon, toutes les autres sont incluses dans l'emprise des parcs en exploitation. L'effet de densification n'est pas très important. L'ordonnement est peu lisible.  
 L'impact du projet éolien, de ce point de vue, est faible.

Simulation avec le projet : vue large, en perception réelle (à regarder avec une distance de 50 cm entre l'œil et la photo)



Angle :  $\pm 40^\circ$



Angle :  $\pm 40^\circ$

Angle total de la vue :  $\pm 80^\circ$  (feuille gauche et droite)

## Photosimulation 21 (360°) :

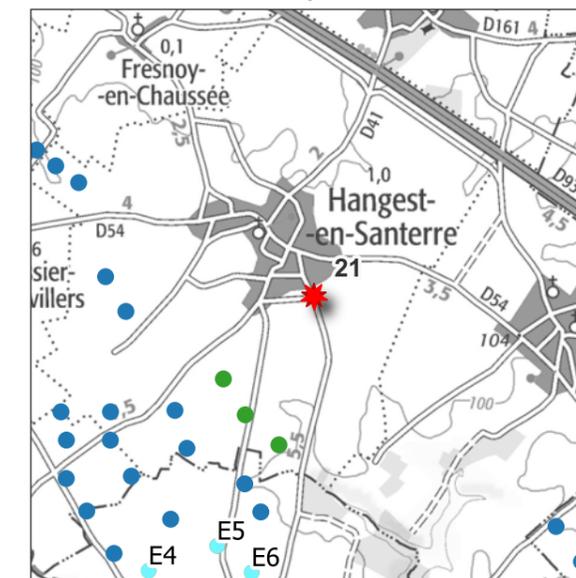
Le photomontage à 360° montre que plusieurs autres parcs sont visibles de ce point de vue. Les parcs éoliens de Caix, Bois Madame I et II et celui du Santerre sont visibles d'un côté de la vision à 120°. Le parc de Santerre Energies est également visible de l'autre côté du parc en projet.

L'effet d'encerclement par les éoliennes existe depuis cette sortie d'Hangest-en-Santerre. Par contre il n'est pas induit par le projet éolien à l'étude car les éoliennes du parc Les Gressières sont situées dans l'emprise visuelle des parcs de la Sablière et des Champs Perdus II.





Localisation de la prise de vue



Éoliennes :  
 ● Construites  
 ● Acceptées  
 ● Du projet